MINISTÈRE
DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Synthèse socio-économique de la façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest

2019

DIRM NAMO
2010 - 2020

2020

La DIRM NAMO a 10 ans

Ensemble, construisons l'avenir de la mer

Directeur de publication :
Guillaume Sellier

Rédaction :
Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO)
Cellule communication-études, juin 2020, tous droits réservés

Remerciements :
Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise, DDTM/DML d'Ille-et-Vilaine, DDTM/DML des Côtes-d'Armor, DDTM/DML du Finistère, DDTM/DML du Morbihan, DDTM/DML de la Loire-Atlantique, DDTM/DML de la Vendée, CCI de Vendée, Compagnie des ports du Morbihan, criée de Quiberon, DRAC Bretagne, DRAC Pays de la Loire, Fédération des industries nautiques, FranceAgriMer, Ministère de la Mer/DAM/SDSI, MTE/CGDD/SDES, Nantes Saint-Nazaire port, Observatoire régional des transports de Bretagne, Région Bretagne, SAEML Loire Atlantique Pêche et Plaisance, SEMITAN, SNSM

Crédits photographiques couverture : Marine nationale (GRANDE AMERICA), DIRM NAMO

ÉDITO

La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) est un service du ministère de la Mer qui conduit les politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes.

Dans le cadre de cette mission, je souhaite apporter, par cet ouvrage de référence, l'information la plus exhaustive possible sur les activités maritimes au sens strict de la façade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO). De nombreuses activités maritimes sont donc présentées dans cet ouvrage qui se veut essentiellement descriptif. Il détaille en faits et chiffres l'année 2019 sur la façade maritime de l'interrégion NAMO, dans les régions et départements qui la composent. Il n'a pas pour ambition d'analyser l'ensemble des problèmes auxquels se trouvent confrontés les secteurs d'activités maritimes, d'autant que les racines profondes des mutations en cours dépassent largement le cadre de l'interrégion. Par ailleurs, la crise sanitaire de l'année 2020 aura un impact non négligeable sur de nombreuses entreprises évoquées directement ou indirectement dans cet ouvrage.

L'interrégion s'étend sur deux régions administratives, les Pays de la Loire et la Bretagne, et six départements côtiers entre la limite de la Manche au nord et la limite de la Charente-Maritime au sud. Elle présente une géographie résolument maritime avec la Manche et l'Atlantique, plus de 3 000 kilomètres de linéaire côtier et l' estuaire de la Loire long de 60 kilomètres. Cette façade maritime compte également 13 îles du Ponant situées à une distance de un à vingt-cinq kilomètres du continent.

La mer et le littoral y constituent un milieu complexe, riche et diversifié, avec un écosystème favorable, mais sujet à des pressions et à des enjeux nombreux comme les évolutions environnementales et sociétales, de forts besoins de recrutement en personnels, sans oublier le Brexit. Toutes les activités maritimes sont représentées : pêche maritime, aquaculture marine, nautisme, transport, énergie, formation, recherche et biotechnologie.

La Bretagne et les Pays de la Loire sont des régions qui ont toujours été tournées vers la mer. L'exposition La Mer XXL organisée en 2019 à Nantes a réuni 170 porteurs d'animation, démontrant la forte mobilisation et le dynamisne autour des activités maritimes et littorales qui restent plus que jamais une priorité, celles-ci étant porteuses d'enjeux forts pour l'avenir.

L' interrégion concentre plus de 23 % de l'emploi maritime français. Trois des dix zones d'emploi maritime françaises les plus importantes sont localisées dans l'interrégion (zones de Brest 17 500 emplois, Saint-Nazaire 11 300 emplois et Quimper 10 100 emplois). Les emplois exclusivement liés à l'économie maritime marquent donc fortement l'identité de la façade maritime NAMO. Ils sont surtout liés aux activités primaires et à leurs filières aval (transformation/conservation des produits de la mer) ainsi qu'à la construction et à la réparation navales (navires et bateaux de plaisance).
Source : Observatoire national de la mer et du littoral-2015

Je vous souhaite une bonne lecture.
Guillaume Sellier
Directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Les astérisques* présents tout au long de ce document renvoient au glossaire page 153

SOMMAIRE

Pêches maritimes professionnelles ---------- 6

Aquaculture marine ---------- 21

Transport maritime ---------- 26

Plaisance professionnelle et navires à utilisation commerciale ------ 31

Plaisance, pêche de loisir et loisirs nautiques ---------- 32

Industrie navale et nautique ---------- 36

Extraction de granulats marins ---------- 44

Sécurité maritime ---------- 46

Formation et recherche maritimes ---------- 49

Énergies marines renouvelables ---------- 57

Environnement marin ---------- 59

Politique maritime intégrée ---------- 62

Patrimoine maritime ---------- 63

Le point sur les algues ---------- 66

Chiffres clés :

- Interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest ---------- 70
- Bretagne ---------- 72
- Pays de la Loire ---------- 74

Dans les départements :

- Ille-et-Vilaine ---------- 76
- Côtes-d'Armor ---------- 86
- Finistère ---------- 97
- Morbihan ---------- 114
- Loire-Atlantique ------- 126
- Vendée ---------- 139

Annexe, glossaire et acronymes des services administratifs ---------- 152

PÊCHES MARITIMES PROFESSIONNELLES

Les pêches maritimes représentent un secteur économique important qui génère plusieurs milliers d'emplois directs et indirects à l'échelle de la façade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO). L'implantation des armements dans les villes portuaires contribue à la création des richesses sur les territoires concernés. Les gros armements dont les navires sont armés en grande pêche ou en pêche au large y contribuent très largement (armement La Compagnie des pêches à Saint-Malo, armement Porcher à Saint-Brieuc, armements La Houle et Armement bigouden au Guilvinec, armements Scapêche et APAK à Lorient, armement ACAV aux Sables d'Olonne, etc.) mais il ne faut pas pour autant passer sous silence le poids des nombreux navires des autres armements armés en pêche au large, en pêche côtière ou encore en petite pêche.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) est restée tout au long de 2019 une menace pour la pêche comme pour d'autres secteurs d'activité, notamment maritimes. Toute la filière est impactée (armements industriels et artisanaux, organisations de producteurs, mareyeurs). De nombreux navires bretons fréquentent les eaux britanniques (50 % des captures en proviennent), mais l'ensemble de la façade pourrait être concerné.
Les enjeux portent sur l'accès des pêcheurs français aux eaux britanniques, la gestion des quotas de pêche mais aussi sur leur éventuel report vers d'autres zones de pêche dans les eaux françaises et notamment dans le golfe de Gascogne. Ils portent aussi sur les conséquences en matière de cohabitation entre métiers et de risques potentiels de troubles à l'ordre public en mer, de concurrence des différences de réglementation ou sur l'effet de toute dévaluation de la livre sterling sur la compétitivité des entreprises.

Avec la ratification par le parlement britannique en janvier 2020 de l'accord négocié avec l'Union européenne, s'ouvre une période de renégociation des nombreux accords de pêche existants.

30 mises en service[1] de navires de pêche en 2019

1 525 navires de pêche sont immatriculés[2] dans l'interrégion.

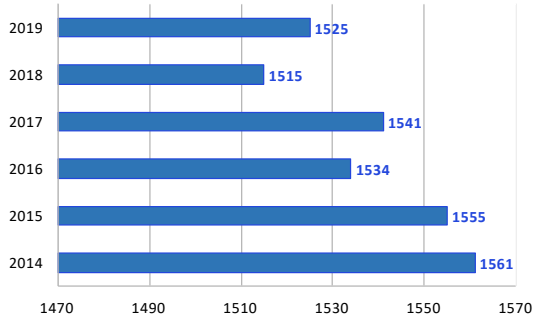

La moyenne d'âge des navires est toujours élevée : 72 % d'entre eux ont plus de 20 ans et plus de 53 % dépassent les 30 ans.
Plus le navire vieillit, plus il coûte cher en entretien et en carburant.

Ils représentent 39 % des navires de métropole.

Répartition du nombre de navires par façade

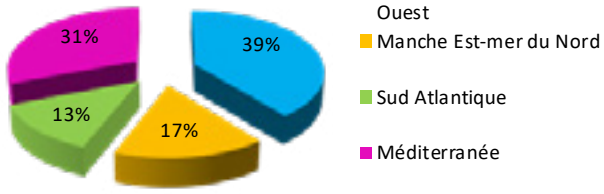

Les enjeux des navires neufs :
le confort, la sécurité à bord et la diminution de la consommation de carburant et de l'impact environnemental, l'amélioration de l'attractivité des métiers embaqués.

(1) Visites de mise en service de navires neurs par un centre de sécurité des navires,
(2) Navires actifs au moins un jour en 2019 ; cela ne préjuge pas de l'activité réelle des navires. Source : DGITM/DAM/SDSI

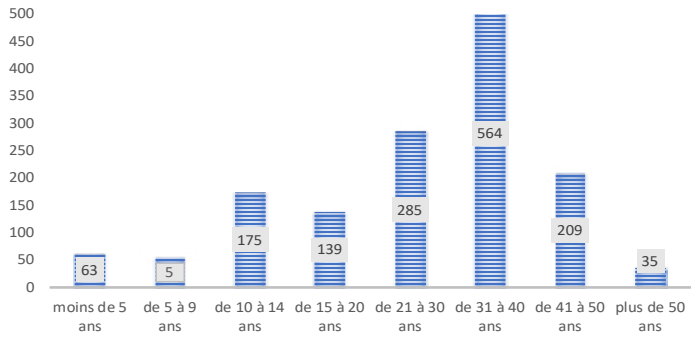

76 % de navires d'une longueur inférieure à 12 mètres.

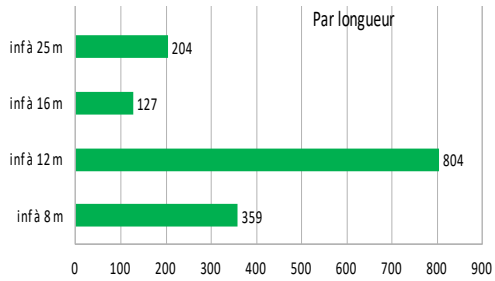

Depuis quelques années, face au vieillissement des navires, avec un coût de carburant stable et une bonne valorisation des produits de la mer, une hausse des projets de construction a été constatée.
Les innovations sont d'ores et déjà présentes sur les nouveaux navires.

Elles visent les économies d'énergie, le développement du haut débit en mer, la valorisation des produits et des déchets issus de la pêche, etc.

48 constructions autorisées en 2019

Le renouvellement de la flotte de pêche se heurte à plusieurs contraintes : coût élevé des navires, difficultés de financement malgré différentes options d'investissement (cf page 152) et absence d'aides publiques, restrictions pesant sur l'activité de pêche professionnelle issues notamment des règles visant à protéger la ressource, faible visibilité sur l'activité et les résultats des entreprises, difficultés inhérentes au métier de marin-pêcheur, incertitudes liées au Brexit.

Par ailleurs, ce renouvellement reste contraint réglementairement : l'obtention d'un permis de mise en exploitation d'un navire de pêche (PME)*, l'autorisation administrative préalable à un mouvement d'entrée ou de variation des capacités de pêche délivrée par la DIRM NAMO, est autorisée seulement à capacités de capture égales.

La réforme réglementaire nationale sur les PME*, entrée en vigueur en 2017, a pour objectif une gestion plus dynamique des droits à produire pour les armateurs. Elle vise à fluidifier l'attribution des droits de pêche en réduisant les capacités dites « flottantes » (non utilisées) et en assurant les armateurs de la disponibilité des capacités en puissance (kW) et en jauge (UMS) bien en amont de leur projet de modernisation.

La DIRM NAMO organise les commissions régionales de gestion de la flotte de pêche (CRGF)[1], siège de la concertation sur la mise en exploitation des navires (en puissance et en jauge). Ces instances qui comptent notamment des représentants des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins se réunissent environ quatre fois par an pour classer les navires éligibles au contingent régional.

En 2019, la DIRM NAMO a délivré 48 PME pour des constructions de navires et 95 décisions de réservation de capacités.

La DIRM NAMO a initié l'élaboration d'un plan de modernisation et de renouvellement de la flotte de pêche porté par l'État, les collectivités territoriales et les professionnels de la pêche. La réflexion s'articule autour de trois axes :

- Identification des navires à moderniser et modalités de renouvellement des entrepreneurs,
- Mise en place d'outils de financement adaptés,
- Établissement d'un programme pluriannuel de modernisation en lien avec les chantiers navals.

Le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire, quant à lui, est à l'initiative d'une étude prospective concernant le renouvellement des navires de la région (« Proliren »).

Somme de la puissance propulsive par longueur hors tout (kW)					
< 8 mètres	< 12 mètres	<16 mètres	< 25 mètres	> 25 mètres	TOTAL
21 448	94 953	27 682	83 612	66 513	294 208

(1) préalable à l'attribution des permis de mise en exploitation (PME) des navires de pêche
Sources : DGITM/DAM/SDSI ; DIRM NAMO

Flottille	Représentativité (%)
Chalutiers (exclusifs)	17
Dragueurs	14
Chalutiers (non exclusifs)	12
Fileyeurs	11
Tamiseurs	10
Fileyeurs caseyeurs	8
Métiers de l'hameçon	8
Caseyeurs	5
Caseyeurs métiers de l'hameçon	5
Fileyeurs métiers de l'hameçon	4
Divers métiers côtiers	3
Bolincheurs	2
Senneurs de fond	1
Senneurs tropicaux	1

Source : Ifremer SIH/Activité des navires de pêche 2018

Partition de la flotte active à la pêche prenant en compte les principales combinaisons de métiers exercés. La flotte est subdivisée en flottilles (groupes de navires adoptant des stratégies de pêche similaires : mêmes métiers ou combinaisons de métiers). Cela permet de structurer une flotte qui, à première vue, semble hétérogène par la diversité des métiers pratiqués et la polyvalence des unités côtières. Un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, mais ne sera affecté qu'à une seule flottille.

1 180 navires en petite pêche*
77 % de la flotte de l'interrégion.

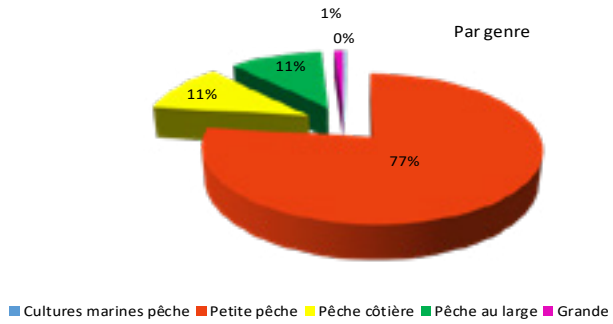

Source : DGITM/DAM/SDSI

Un coût de carburant stable en 2019

Le coût moyen du carburant dans l'interrégion s'est élevé à 0,56 € le litre contre 0,57 € en 2018. Il était de 0,53 € en janvier 2019 et 0,57 € en décembre 2019. Globalement, un pic a été constaté en mai avec 0,60 € le litre.

Le carburant peut représenter de 20 à 30 % des charges d'un chalutier. Sa hausse perturbe l'équilibre financier des entreprises, mais également le salaire des marins dont la majorité reste rémunérée à la part.

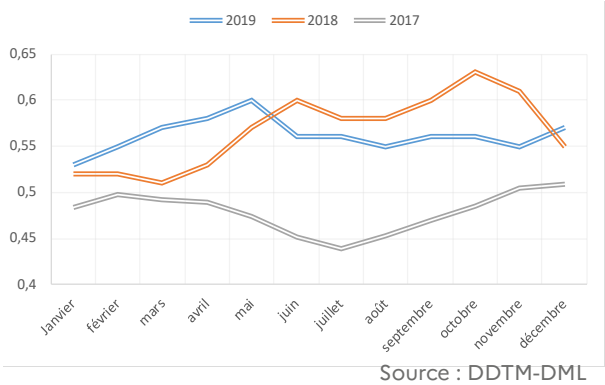

Source : DDTM-DML

6 248 marins-pêcheurs[1] dans l'interrégion, 37 % des professionnels français

Les marins travaillent à la :

- petite pêche* (42 %),
- pêche au large* (29 %),
- pêche côtière* (15 %).

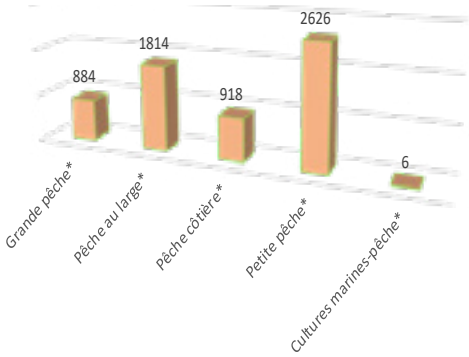

De véritables perspectives de carrière existent dans ce secteur d'activité qui offre une réelle possibilité de promotion sociale. Les formations peuvent être rapides et qualifiantes.

Les conditions de travail et de vie à bord se sont nettement améliorées, les fonctions peuvent être très diversifiées, le taux d'insertion y est excellent et la rémunération peut s'avérer très attractive.

La rémunération à la part, particularité de la pêche professionnelle maritime, reste majoritaire en dehors de la pêche industrielle. Elle consiste en une part sur le produit des ventes après déduction de certaines dépenses et charges (consommables) du produit brut pour former le produit net.

(1) Marins-pêcheurs identifiés dans l'interrégion ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins. Source : DGITM/DAM/SDSI

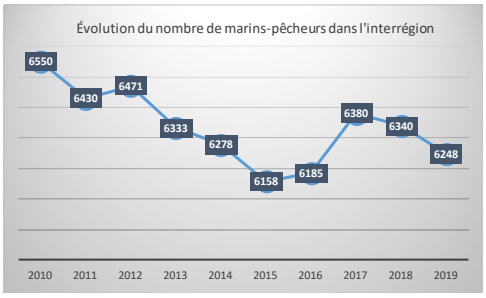

Des actions pour faciliter les recrutements

Le contrat d'objectifs de la filière des produits de la pêche et de l'aquaculture a été signé en Bretagne en 2019. C'est un outil de pilotage stratégique sur les questions d'emploi-compétence-formation-orientation, au service des enjeux de développement économique de la filière « des produits de la pêche et de l'aquaculture » au bénéfice des entreprises, des personnes et des territoires. Il réunit les services de l'État (préfectures, DIRM NAMO, DIRECCTE, DRAAF, rectorat), le conseil régional, les professionnels (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et comités régionaux de la conchyliculture), la Fédération des poissonniers de Bretagne, l'Association bretonne des acheteurs des produits de la pêche et le syndicat de la truite d'élevage de Bretagne.

Les « marées découverte » mises en place par la DIRM NAMO permettent de vérifier les aptitudes et l'intérêt des candidats avant de s'engager dans une formation. Expérimentées par la DIRM NAMO dès 2014 avec l'appui des DDTM, elles permettent une cinquantaine d'embarquements par an à des jeunes désireux de s'orienter vers la formation initiale ou à des adultes animés par un projet professionnel.

Le renouvellement et la modernisation des navires valorisent également l'image du métier.

Des difficultés persistantes de recrutement et de fidélisation de la main-d'œuvre

Le nombre de marins baisse régulièrement depuis plusieurs années (-4,5 % par rapport à 2010). Avec 1,4 % de baisse, l'érosion a repris en 2019, après trois années un peu plus favorables. La plus forte chute concerne la pêche côtière* (-13 % depuis 2010). Sur la même période, la petite pêche* baisse de 12 %. La part de la grande pêche augmente de 27 % et celle de la pêche au large de 0,44 %.

Le métier de marin-pêcheur, perçu comme difficile et dangereux, avec une forte contrainte d'éloignement est confronté à un manque d'attractivité réel.

De nombreux départs à la retraite d'ici 5 à 10 ans

L'âge moyen des marins-pêcheurs reste en effet élevé puisque 56 % d'entre eux ont plus de 40 ans (53 % des effectifs en 2010).

La tranche d'âge « moins de 20 ans à moins de 50 ans » a baissé de 11 % entre 2012 et 2019. Elle représentait 75 % des effectifs en 2012 contre 69 % en 2019.

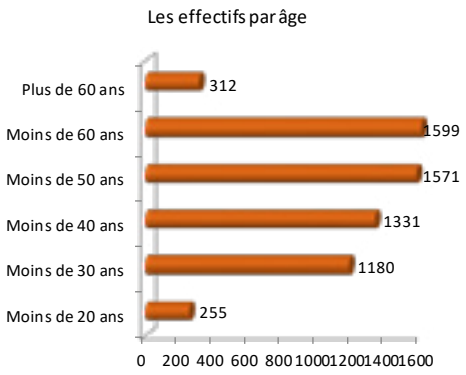

Le recours aux marins étrangers pallie en partie le manque de main-d'œuvre

Les marins étrangers représentent 9,5 % de l'effectif global, contre une moyenne nationale de 18 %.

Avec une augmentation de 227 % par rapport à 2010, leur nombre poursuit une courbe nettement ascendante malgré un tassement ces dernières années.

80 % des marins étrangers sont issus de l'Union européenne, part qui augmente à nouveau (2,5 %) entre 2018 et 2019. Les 287 marins originaires d'Espagne représentent le plus gros contingent suivi par le Portugal (155) et la Pologne (29). Hors Union européenne, 81 marins sont originaires du Sénégal.

Source : DGITM/DAM/SDSI

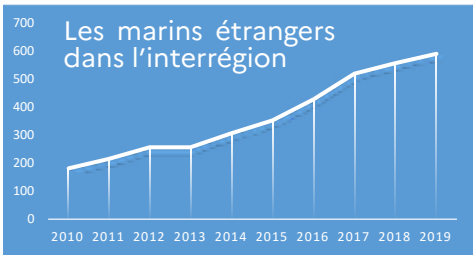

	-20 ans	-30 ans	-40 ans	-50 ans	-60 ans	+60 ans	**TOTAL**
Grande pêche*	4	150	214	238	252	26	**884**
Pêche au large*	54	346	334	524	509	47	**1 814**
Pêche côtière*	60	191	221	216	215	15	**918**
Petite pêche*	137	492	559	593	621	224	**2 626**
Cultures marines-pêche*	0	1	3	0	2	0	**6**
TOTAL	**255**	**1 180**	**1 331**	**1 571**	**1 599**	**312**	**6 248**
Soit en %	4 %	19 %	21 %	25 %	26 %	5 %	

71 % des femmes marins-pêcheurs en petite pêche*

Elles sont également :

- 12 % à la pêche côtière*,
- 7 % à la pêche au large*,
- 9 % à la grande pêche*,
- 1 % en cultures marines-pêche*.

Évolution du nombre de femmes marins-pêcheurs

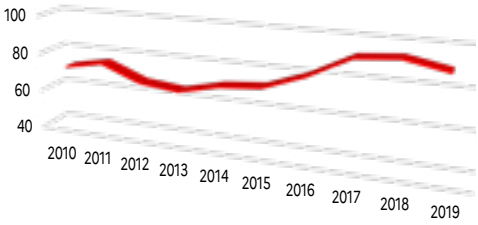

Source : DGITM/DAM/SDSI

Elles représentent 1,4 % des professionnels de l'interrégion.

Alors que les conditions de vie à bord des navires de pêche se sont améliorées ces dernières années et que le salaire à la part garantit un salaire équitable, les femmes embarquées font encore figure d'exception parmi les marins-pêcheurs.

« Les freins à la mixité et à l'égalité entre hommes et femmes, sont d'ordre :

- Sociétal et culturel : remise en cause des représentations sur les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes, environnement très masculin,
- Économique : absence d'enjeux clairs pour la filière, la mixité n'est pas perçue comme une priorité,
- Méthodologique : méconnaissance du sujet et absence d'outils pour repérer et traiter les inégalités ».

Source : FranceAgriMer, place des femmes dans les secteurs pêche et aquaculture en France-2017

La prévention des risques professionnels maritimes et des addictions

La DIRM NAMO a poursuivi sa mobilisation pour la mise en œuvre de la charte de prévention des conduites addictives pour les armements à la pêche. Les armements bretons signataires comptent un effectif total d'environ 250 marins concernés par cette charte. L'action partenariale État/profession/associations se poursuit par la rédaction d'un règlement intérieur type. En effet, cet outil, fréquemment absent dans les entreprises de pêche artisanale, constitue un fondement essentiel de la politique de prévention des addictions et s'avère indispensable notamment à la mise en œuvre de mesures de dépistage d'imprégnation alcoolique par l'entreprise.

Globalement, plus de 40 % des gens de mer ont fait l'objet d'un dépistage de consommation de substances psycho-actives (drogues) en 2019.

7 295
visites médicales d'aptitude et de santé de marins-pêcheurs

Parmi les autres actions du service de santé des gens de mer de la DIRM NAMO qui concourent à la santé des marins et à la prévention :

- Les visites à bord des navires professionnels à quai,
- Des embarquements ponctuels,
- Des interventions de formation médicale maritime dans les différentes structures d'enseignement maritime (formations initiales et continues).

L'IMP (Institut maritime de prévention), constate une tendance générale à la baisse du nombre des accidents. Cette baisse entamée depuis quelques années est liée notamment à une meilleure prise de conscience des risques encourus et à une amélioration des conditions de travail. L'IMP, association créée en 1992, dont le siège est situé à Lorient a pour objectif de réduire les accidents du travail maritime et les maladies professionnelles des gens de mer.

Les structures professionnelles et de gestion

Deux comités régionaux et quatre comités départementaux (en Bretagne) des pêches maritimes et des élevages marins* assurent la représentation et la promotion des intérêts des pêcheurs et des éleveurs marins. Ils participent à l'élaboration de la réglementation des pêches maritimes.

Les coopératives maritimes interviennent dans l'activité de gestion des navires et la fourniture de services. L'interrégion en compte une vingtaine.

Une quinzaine de groupements de gestion assurent la gestion administrative des armements et les assistent dans la gestion des navires.
L'interrégion compte aussi plusieurs organisations de producteurs (cf page 15).

Un secteur d'activité particulièrement encadré

L'encadrement de l'effort de pêche est assuré au niveau régional par la DIRM NAMO et les représentants des professionnels. Les mesures s'inscrivent dans la continuité de la réglementation européenne et de la réglementation nationale visant à gérer les stocks des principales espèces.

La DIRM NAMO, par délégation des préfets des région Bretagne et Pays de la Loire, délivre un certain nombre d'autorisations de pêche sur des espèces d'intérêt européen ou national (autorisations européennes « AEP » et nationales « ANP ») ainsi que sur des stocks locaux (seiche, lançon, algues de rive, etc.) ou sur des engins de pêche dans les eaux côtières.

1 227 autorisations de pêche en mer en 2019

Une grande partie des stocks exploités dans l'interrégion est sous totaux admissibles de capture (TAC)* et quotas.

Parmi les stocks emblématiques exploités par de nombreux navires de l'interrégion, on a noté en 2019 une hausse du TAC* pour la sole, la langoustine et le merlu du golfe de Gascogne, la raie et la cardine en mer Celtique et dans le golfe de Gascogne. Le stock de sole est exploité au rendement maximal durable* (RMD) ce qui témoigne des efforts de gestion entrepris par les professionnels ces dernière années.

Les TAC font partie des mesures de gestion en place depuis de nombreuses années afin de garantir l'approvisionnement des stocks et la protection de la ressource, tout comme les tailles minimales de commercialisation ou les autorisations réglementaires de pêche. Ces mesures restreignent les possibilités de captures et donc de commercialisation.

Pour mémoire, la politique commune de la pêche (PCP) a été mise en œuvre dès les années 1970. Elle a subi plusieurs réformes, la plus récente ayant pris effet le 1er janvier 2014. Elle définit une série de règles qui visent la flotte de pêche européenne et la préservation des stocks de poissons. Conçue pour gérer une ressource commune, elle donne à l'ensemble de la flotte de pêche européenne une égalité d'accès aux eaux et aux fonds structurels dédiés à la pêche de l'Union européenne (UE). Mais si les stocks peuvent se renouveler, ils sont néanmoins limités et certains sont surexploités. Les pays de l'UE ont donc pris des mesures pour garantir la durabilité du secteur et éviter que les activités de pêche menacent les stocks de poissons et la productivité à long terme.

2019 : amorce de l'obligation de débarquement

Des contrôles réalisés par l'administration ont consisté essentiellement à vérifier la bonne déclaration, par les professionnels de la pêche, des rejets autorisés. Pour l'ensemble des espèces soumises à quota, « toutes les captures faisant l'objet de limites de capture doivent être ramenées et conservées à bord des navires de pêche puis enregistrées, débarquées et imputées sur les quotas le cas échéant ». Cette obligation connaît des exceptions (espèces endommagées par les prédateurs, espèces interdites à la pêche qui doivent être rejetées) et des exemptions définies par grandes zones maritimes (espèces soumises à haut taux de survie, exemption « de minimis »).

La DIRM NAMO qui assure une mission de tutelle administrative des organisations professionnelles procède à l'approbation des délibérations des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) par arrêtés préfectoraux.

57 arrêtés préfectoraux réglementant la pêche en mer en 2019

Les professionnels, acteurs de l'encadrement des pêcheries

Ils participent à l'élaboration de la réglementation des pêches, à l'instar des mesures de gestion collective prises pour une meilleure gestion de la ressource.
À titre d'exemple, à noter en 2019, la décision prise par le comité national des pêches maritimes et des élevages marins de limiter les captures de bar du golfe de Gascogne afin de sécuriser l'approvisionnement en fin d'année et d'éviter tout dépassement de quota. De nombreuses espèces mais aussi les engins font désormais l'objet de licences attribuées par les CRPMEM, contingentées sur la base de délibérations.

Afin de parler d'une seule voix et d'avoir une plus grande représentativité, les acteurs de la filière pêche des Pays de la Loire ont créé l'association in-

terprofessionnelle Loire océan filière pêche. La filière halieutique bretonne, de son côté, a constitué la structure Breiz mer.

Les organisations de producteurs, présentes sur le volet de la commercialisation, voient leurs attributions s'étoffer en matière de gestion et de suivi des quotas de leurs adhérents.

Il convient par ailleurs de souligner que le CRPMEM des Pays de la Loire a fait appel à l'expertise du laboratoire Géolittomer/CNRS/université de Nantes pour développer un outil permettant de décrire et d'évaluer les activités de pêche. Cet outil repose sur des enquêtes auprès des pêcheurs et sur une cartographie à la demande de l'activité de pêche, selon le type de navire, la longueur, le type d'engin, l'espèce pêchée, etc. C'est ainsi qu'est né le projet VALPENA en 2010, auquel se sont rattachés depuis les CRPMEM de Bretagne puis des Hauts-de-France et de Normandie, permettant de valoriser les connaissances des professionnels de la pêche sur ces régions. En 2014, les acteurs à l'origine et/ou utilisant la méthode VALPENA ont formalisé leur collaboration en créant le groupement d'intérêt scientifique VALPENA dont le comité national des pêches maritimes et des élevages marins est aussi partenaire.

L'État accentue la dématérialisation

Elle permet un accès direct aux données personnelles pour gérer la situation administrative

- des marins par le portail marins (délivrance et revalidation des titres, aptitude médicale, lignes des services déclarés),
- des navires et des permis d'armement (portail de l'armateur).

Ligneurs pêchant le bar, Finistère
Photo DIRM NAMO

La protection de la ressource

Allant au-delà de mesures réglementaires, l'intervention des professionnels prend aussi la forme d'actions de repeuplement de juvéniles. C'est le cas pour la civelle* ou la coquille Saint-Jacques. Des opérations de repeuplement de civelle* ont lieu régulièrement dans les deux régions. Des semis de naissains de coquilles Saint-Jacques sont également effectués sur plusieurs gisements de l'interrégion. Créée à l'initiative des pêcheurs de la rade de Brest en 1983, l'écloserie du Tinduff fournit tous les ans des juvéniles de coquilles Saint-Jacques pour le réensemencement en mer.
Certains armements apportent régulièrement leur concours aux campagnes scientifiques d'évaluation des stocks. Les professionnels participent ainsi à la campagne annuelle Pelgas d'Ifremer pour évaluer la biomasse d'anchois et étudier le fonctionnement de l'écosystème pélagique.

Les comités des pêches maritimes et des élevages marins financent des campagnes scientifiques sur des stocks locaux (coques en Pays de la Loire par exemple) ou établissent des partenariats scientifiques-pêcheurs dans le cadre des aides du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)*.

Contrôle des pêches : la cellule d'enquête, une particularité de la DIRM NAMO

La DIRM NAMO coordonne l'action des différents services de l'État[1] intervenant pour le contrôle des pêches maritimes. Elle élabore tous les ans deux plans régionaux de contrôle.

3 200
contrôles coordonnés

Les services[1] sont restés mobilisés pour atteindre les objectifs assignés, tant en mer qu'à terre (contrôles au débarquement et de la filière), destinés à couvrir l'ensemble des opérations, du producteur au consommateur des produits de la pêche maritime et de l'aquaculture marine.
757 contrôles en mer en lien avec le CNSP à Étel et aériens ainsi que 2 509 contrôles à terre[2] ont été effectués en 2019. 182 contrôles croisés ont été réalisés par les DDTM/DML de l'interrégion pour vérifier, à l'aide des applications du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le respect des réglementations communautaire et nationale (respect des plafonds de capture pour le bar par exemple, respect des obligations déclaratives, des quotas de capture, etc.).

À noter notamment l'organisation par la DIRM NAMO d'une vaste opération de contrôle des activités de pêche professionnelle et de transport de civelle, simultanément dans quatre départements en février 2019.

(1) OFB, DDTM/DML, DDPP, DIRECCTE, DIRM NAMO, douanes, gendarmeries
(2) façade Atlantique/Manche Ouest ; à terre : débarquement et filière

Le dispositif de contrôle a mobilisé 60 agents de différents services de l'État.
Il a permis de contrôler deux établissements de mareyage implantés en Loire-Atlantique et en Charente-Maritime, 18 pêcheurs professionnels détenteurs d'une licence civelle, et 150 kilogrammes de civelle. À l'issue de cette opération, huit pêcheurs ont fait l'objet d'un procès-verbal pour des infractions à leurs obligations déclaratives et près de 20 kilogrammes de civelle ont été saisis. Des opérations anti-braconnage sont aussi régulièrement organisées.

La DIRM NAMO dispose d'un navire patrouilleur hauturier basé à Lorient. L'IRIS est un des moyens nautiques du « dispositif de contrôle et de surveillance » (DCS)* du ministère de la Mer. Il a effectué 161 contrôles en mer en 2019.
116 sanctions administratives ont été prononcées par la DIRM NAMO. Elles constituent la réponse privilégiée pour réprimer les infractions commises par les pêcheurs professionnels et de loisir.

La cellule d'enquête de la DIRM NAMO intervient dans la lutte contre les activités de pêche dites INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée).

Créée par la DIRM NAMO en 2014, elle intègre des agents de la DIRM et des DDTM/DML de l'interrégion.
En 2019, dans le cadre d'une coopération européenne avec l'Irlande, elle est à l'origine d'une opération de contrôle des activités de pêche professionnelle de navires irlandais effectuée dans le Finistère en présence d'un inspecteur des pêches irlandais.

Au cours de cette opération, les capitaines de deux navires ont fait l'objet d'un procès-verbal pour des infractions liées à leurs obligations déclaratives de thon germon.

Photo DIRM NAMO

Dans le cadre de cette coopération avec l'Irlande, deux inspecteurs de la cellule d'enquête se sont rendus en Irlande pour échanger sur l'analyse de risque en matière de contrôle des pêches et participer à des inspections de navires franco-espagnols.

L'administration, les pêcheurs maritimes professionnels, et leurs représentants, ainsi que les scientifiques sont mobilisés depuis plusieurs années pour mener à bien une stratégie de lutte contre les captures accidentelles de mammifères marins. Cette large consultation est à l'origine de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019, portant obligation d'équipements de dispositifs de dissuasion acoustique (pingers) pour les chalutiers pélagiques dans le golfe de Gascogne.
Sur la façade atlantique, des contrôles à bord des chalutiers sont réalisés afin de vérifier notamment la présence de ces équipements répulsifs. Les capitaines des navires de pêche doivent également enregistrer dans leur journal de pêche toute capture accidentelle de mammifères marins conformément à la réglementation en vigueur.

102 097 tonnes vendues en criées, 45 % du total national

Une année 2019 en demi-teinte

À l'instar de la situation nationale, on constate une baisse en volume et en valeur. Globalement, les volumes commercialisés ont plus régressé par rapport à la moyenne nationale (-5,45 % toutes criées françaises confondues). La qualité et la demande soutenue confortent le prix moyen qui augmente dans l'interrégion alors qu'il baisse de 4 % pour l'ensemble de la France.
Cependant, les résultats sont très contrastés selon les criées (cf bilans départementaux des page 76 et suivantes de ce document).

Parmi les espèces emblématiques de l'interrégion, est notamment orientée à la hausse la commercialisa-

Estimation de la commercialisation globale	
Résultat 2019	**Variation 2019/2018**
102 097 tonnes	-6,39 %
372 millions d'euros	-4,12 %
3,64 €/kg	2,53 %

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

tion de seiche, de sardine, de sole ou de calmar. La production de langoustine est restée stable tout comme celle de la coquille Saint-Jacques ou du Saint-Pierre. Est orientée à la baisse, la vente de baudroie et d'anchois. L'interrégion reste la première de France s'agissant de la pêche du bar et de la sole, grâce notamment aux captures ligériennes, les Pays de la Loire étant la première région de capture de ces deux espèces.

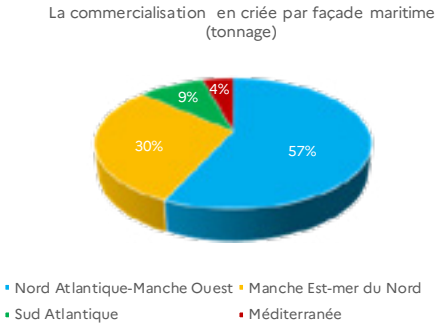

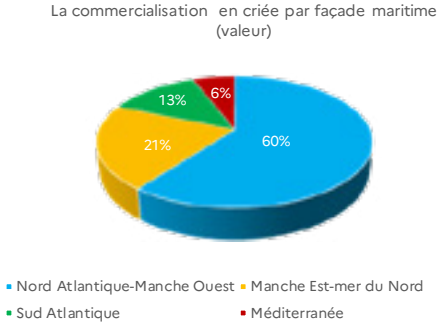

L'une des pistes évoquées par l'Association des criées de France face à la baisse des volumes est de travailler avec des produits que les cellules commerciales des criées font venir d'autres ports, par exemple d'Écosse ou d'Irlande.

19 ports de pêche principaux sont équipés d'une criée

Cela représente plus de la moitié des 36 halles à marée françaises. Cinq d'entre elles se classent dans les 10 premières halles à marée au plan national (cf page 16).

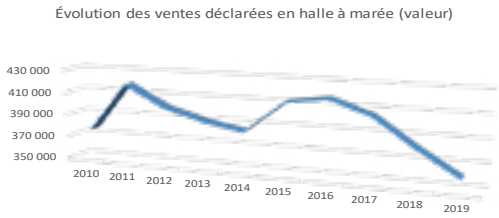

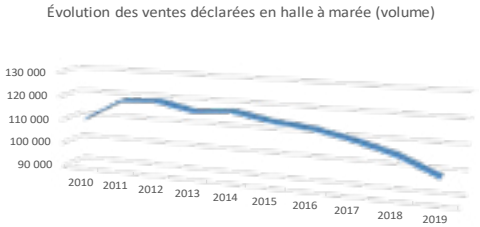

La commercialisation en criée permet de faire jouer la concurrence. Le circuit est un outil de traçabilité (produit contrôlé, pesé, etc.) et de garantie sanitaire.

Les acheteurs en criée sont essentiellement des poissonniers (plusieurs centaines d'établissements de poissonnerie de détail sont installées dans l'interrégion) et des entreprises de mareyage*.

Par ailleurs, comme les autres acteurs de la filière, les criées seront impactées par le Brexit.

Un fort développement de l'achat à distance

Le mode de commercialisation en criée a particulièrement évolué ces dernières années grâce à l'achat à distance, devenu un modèle dominant. Il est en place à certains endroits depuis plus de 10 ans. Cette pratique permet une meilleure valorisation des produits. Les acheteurs multisites ont augmenté et certaines entreprises viennent d'autres régions. Grâce à l'achat à distance, certaines halles à marées ont ainsi pu voir le nombre de mareyeurs les fréquentant augmenter, et certaines se sont ouvertes à l'export.

Parmi les mesures de valorisation des captures mises en œuvre dans l'interrégion et plus particulièrement dans le Morbihan : la commercialisation de poissons vivants et l'utilisation de la méthode japonaise iké-jime* pour tuer les captures.

Des prévisions des apports en temps réel

L'Association des directeurs et responsables de halles à marée, basée à Quimper, a en charge le service de prévision des apports. Son nouveau site internet offre en temps réel aux acheteurs* une vision globale des débarquements de produits de la mer dans les criées qui saisissent leurs données. Elle permet aussi aux criées de mieux s'organiser en vue des débarquements prévus.

Une formation innovante

Face aux difficultés pour trouver du personnel compétent, la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest a lancé une formation unique en France d'agent polyvalent de criée, visant le recrutement de 12 stagiaires pour les criées du Finistère.

Lancement du groupement d'intérêt public (GIP) Pêche de Bretagne

Suite à un accord de coopération portuaire en 2016, le GIP a été lancé officiellement en 2019. Il réunit l'ensemble des acteurs de la filière bretonne. Instance de coordination, son objectif est d'assurer une gestion partagée et cohérente des ports de pêche, avec une stratégie commune d'investissement et de commercialisation. Cette nouvelle gouvernance associe aux côtés du conseil régional de Bretagne et des départements, Lorient agglomé-

Photo Arnaud Bouissou / Terra

ration, l'État, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et les acteurs privés volontaires.

La plus grande OP d'Europe a son siège en Bretagne

L'interrégion compte six organisations de producteurs (OP) dont la tutelle est assurée par la DIRM NAMO. Leur chiffre d'affaires global s'élève à 575 millions d'euros pour un tonnage de 245 tonnes.

Le siège de l'OP Les pêcheurs de Bretagne, la plus grande d'Europe, se situe à Quimper. Elle compte 675 adhérents en Bretagne et Loire-Atlantique.

L'OP Cobrenord a son siège social à Saint-Quay-Portrieux et compte 170 adhérents.

Orthongel qui a son siège social à Concarneau, regroupe quatre adhérents pratiquant la pêche thonière tropicale (Compagnie française de thon océanique, Saupiquet, Sapmer SA, Industria armatoriale tonniera).

En Vendée se trouvent les sièges de l'Organisation des producteurs pêcheurs artisans noirmoutrins (OPPAN) à Noirmoutier (82 adhérents) et l'OP Vendée aux Sables d'Olonne (130 adhérents).
L'OP Estuaires basée aux Sables d'Olonne dont l'objectif est de réguler et de gérer la pêche de l'anguille (civelle*) regroupe 168 adhérents, producteurs de cinq estuaires de la côte atlantique relevant de l'unité de gestion de l'anguille (UGA*) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise.

Les OP jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et de l'organisation commune des marchés. Elles conseillent les producteurs sur les pratiques durables, notamment en gérant collectivement les activités de leurs membres, les aident à faire correspondre l'offre et la demande et à créer de la valeur ajoutée. Elles sécurisent les ventes pour leurs adhérents, peuvent acheter en criée et disposent d'un mécanisme de stockage dont le prix de déclenchement par espèce est fixé par décret. Les produits sont alors redistribués sur le marché de la consommation humaine (congélation, produits élaborés, aide alimentaire), animale ou comme appât.

L'interrégion compte parmi ses espèces emblématiques

Espèce	Quantité (T)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/kg)
Baudroie (entière, queue, joue ou filet)	9 494	52,07	5,48
Langoustine	2 155	26,62	12,35
Sole commune	1 920	29,43	15,33
Merlu commun	7 657	22,74	2,97
Bar commun	1 456	20,74	14,24
Coquille Saint-Jacques	6 393	15,46	2,42
Seiche commune	3 508	13,42	3,83
Saint-Pierre	1 110	14,14	12,74
Sardine commune	14 613	12,43	0,85
Lieu jaune	1 554	10,85	6,98
Calmar	1 345	9,58	7,12
Églefin	3 758	9,75	2,59
Anchois commun	1 860	1,70	0,91

Source FranceAgriMer/VISIOMer

9 des 15 premières criées françaises se situent dans l'interrégion

Criée	Rang national classement en valeur	Quantité vendues (T)	Valeur (K€)	Prix moyen (€/kg)	Orientation en valeur
Lorient	1	18 355	66 187	3,61	↗
Le Guilvinec	2	14 217	59 782	4,20	↘
Les Sables d'Olonne	3	7 165	42 371	5,91	↘
Erquy	4	10 294	29 291	2,85	↘
Saint-Quay-Portrieux	5	8 858	24 806	2,80	↘
Roscoff	6	5 187	21 497	4,14	↗
La Turballe	7	7 936	21 423	2,70	↗
Concarneau	8	3 213	16 085	5,01	↘
Le Croisic	9	1 869	13 423	7,18	↘
Noirmoutier	10	1 684	13 289	7,89	↗
Saint-Guénolé	11	7 303	11 992	1,64	↘
Loctudy	12	2 601	11 396	4,38	↗
Brest	13	2 112	10 344	4,90	↗
Audierne	14	1 078	7 691	7,13	↗
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	15	1 529	7 136	4,67	↘
Quiberon	16	1 365	6 533	4,79	↗
Douarnenez	17	6 160	6 150	1,00	↗
Saint-Malo	18	1 107	2 695	2,43	↘
Cancale	19	9	34	3,77	↘

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Les commercialisations de gré à gré (contrôlées par les criées mais non mises aux enchères) et le hors criée, restent importants. Elles dominent pour certaines espèces, notamment le thon germon ou la sardine.

Lancement d'une mise à jour des points de débarquement (hors criée) par la DIRM NAMO

Les produits vendus hors criée sont débarqués sur l'un des 222 points autorisés pour le débarquement des produits de la pêche maritime professionnelle et de l'aquaculture en vue de leur première mise sur le marché. Un travail de toilettage de ces points a été engagé par la DIRM NAMO en 2019.
Ces points fixés par arrêté du préfet de région sont essentiels pour des questions d'exercice des contrôles et de leur efficience, de traçabilité pour des raisons sanitaires ou fiscales et de financement des infrastructures et équipements portuaires. La nouvelle liste doit être finalisée en 2020.

La production hors criée (gré à gré ou au détail) majoritaire pour certaines espèces

Moins de la moitié des volumes pêchés est vendue dans l'une des criées réparties sur le littoral, le reste étant vendu hors criée. Le hors criée peut être estimé à au moins 95 000 tonnes pour une valeur d'au moins 150 millions d'euros.
Source : FranceAgriMer

La civelle* est l'espèce emblématique des produits de la mer vendus hors criée. Les quotas (60 % pour le repeuplement de

l'espèce et 40 % pour la consommation) s'élevaient pour la campagne 2018/2019 à 38 tonnes (36 tonnes pour 2019/2020). 52 % du quota national de civelles sont affectés à l'unité de gestion (UGA) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise (UGA LCV) l'une des deux UGA de l'interrégion avec l'UGA Bretagne.
L'activité professionnelle de pêche en estuaire en région Pays de la Loire concerne près de 200 entreprises de pêche (90 % de pêcheurs maritimes et 10 % de pêcheurs fluviaux), dont une majorité est dépendante de cette pêche civelière. Les navires détenteurs d'une licence ont une longueur inférieure à 12 mètres.
Source : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
La Loire-Atlantique compte un centre de stockage de civelle géré par l'organisation de producteurs Estuaires afin de mieux valoriser la production de civelle et de répondre aux commandes. Un deuxième centre de stockage a été créé en 2019 à Beauvoir-sur-mer en Vendée.

121 900 tonnes de thon congelé ont été produites en 2019 par la flotte océanique au thon tropical dont l'armement se trouve à Concarneau. Les zones de pêche se situent dans l'océan Atlantique et en océan Indien.
Source : DDTM/DML 29

Certaines espèces sont vendues directement aux usines avec des prix négociés à l'année. Par exemple à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, près de 2 300 tonnes de sardines (52 % du tonnage total du port) y ont été vendues en 2018 pour une valeur de 0,7 million d'euros.

Enfin, toujours hors criée, 30 navires goémoniers commercialisent des laminaires dans le Finistère (62 750 tonnes en 2019).

120 entreprises de mareyage en 2015

Une double évolution concernant le métier de mareyeur* a été constatée.

⊙ Les professionnels ont tendance à diversifier leur activité (vers une activité de transformation ou de poissonnerie, l'investissement dans des navires ou l'aquaculture).

⊙ « Le mareyage est dans une dynamique de concentration d'entreprises avec de nombreux rachats ». Ainsi, « 11 % des entreprises font partie d'un des huit groupes principaux. Ces groupes représentent 24 % du nombre d'emplois, 22 % du chiffre d'affaires total et 12 % du nombre d'entreprises » en France.
Si quelques mareyeurs peuvent s'approvisionner auprès de plus de 20 criées, grâce notamment à l'achat à distance, la moyenne s'établit à un peu plus de quatre criées. L'achat multisites permet aux entreprises d'offrir à leurs clients une plus large gamme de produits. Les entreprises de mareyage peuvent compléter leurs achats en criée par des opérations d'importation ou des achats directs aux pêcheurs, à des grossistes ou à d'autres mareyeurs.
En 2015, la plupart des 120 entreprises étaient des petites et moyennes entreprises. Elles représentaient 43 % des entreprises françaises. Cinq des huit groupes principaux de mareyage français ont leur siège social dans l'interrégion. En 2015, ils comptaient 22 entreprises de mareyage (sur 31 faisant partie d'un groupe) pour 24 % des achats en criée par rapport aux achats totaux en criée. Les entreprises avaient majoritairement un chiffre d'affaires compris entre 1 M€ et 5 M€. Certaines figuraient pourtant dans la tranche des chiffres d'affaires de 5 M€ à 15 M€.
Source : FranceAgriMer

Parmi les grands groupes français, l'interrégion accueille près de Nantes le siège social d'Océalliance (220 M€ de chiffre d'affaires, 600 collaborateurs). Le groupe est présent de Boulogne-sur-mer à Saint-Jean-de-Luz et est implanté en Écosse. Le groupe Vives-eaux dont le siège est aussi en Loire-Atlantique est composé de 11 entités et compte 300 collaborateurs. Il achète dans dix halles à marée différentes. Le groupe Le Graët (Guingamp) présent dans plusieurs secteurs agro-alimentaires avec 800 salariés en 2017 pour un chiffre d'affaires global de 200 M€ s'est rapproché en 2017 du groupe Gallen (Concarneau) pour poursuivre leur développement en commun dans le métier du mareyage.

Comme pour la pêche, le secteur a des difficultés à recruter.

L'Association des acheteurs des produits de la pêche (ABAPP) regroupe l'ensemble des acheteurs des produits de la pêche qui exercent leur activité sous les criées de Cancale à Quiberon. Elle assure la gestion des transactions financières acheteurs/criées pour ses 318 adhérents (acheteurs mareyeurs et poissonniers, chiffre 2018). L'Association centre Atlantique des acheteurs des produits de la pêche (ACAAPP) située à La Rochelle, regroupe l'ensemble

des acheteurs des produits de la pêche exerçant leurs activités sous les halles à marée de La Turballe à Royan.

30 % des entreprises françaises de transformation des produits de la mer

L'interrégion accueille également plusieurs entreprises de fumage de poisson.

La conserverie, une activité traditionnelle inventée dans l'interrégion

La conserverie de produits de la mer (thon, sardine, maquereau, etc.), inventée à Nantes il y a 200 ans, est toujours fortement implantée dans l'interrégion. L'activité a évolué vers des produits à forte valeur ajoutée. Les industriels soulignent l'augmentation du prix du frais, induite par la hausse de la demande mondiale de poisson et l'absence d'augmentation de la production, voire une baisse de la production utilisable en conserverie.

Le Syndicat français des conserveries de poissons répertorie 15 sites de productions de conserves de poissons en France pour 2 300 collaborateurs. Chaque année, les conserveries françaises réalisent un chiffre d'affaires de plus de 800 millions d'euros.

Parmi les entreprises incontournables dans l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest :

- Les usines des sociétés Saupiquet, Chancerelle-Connétable, Paul Paulet/Petit navire, Capitaine Cook, Gonidec/Les Mouettes d'Arvor, la Belle-îloise, les Jeannettes, la Quiberonnaise, la Compagnie bretonne du poisson, Pointe de Penmarc'h, Océane alimentaire, Hénaff, Courtin, les Délices de la mer (groupe Le Graët), Groix & nature, APAK, etc. en Bretagne.
- La Maison Gendreau (marque les Dieux) de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et La Sablaise à Olonne-sur-mer dans les Pays de la Loire.

Des engagements valorisés par différents labels

La coquille Saint-Jacques des Côtes-d'Amor bénéficie d'une IGP* (indication géographiquement protégée).

Bénéficient d'un label rouge les

- Conserves de sardines pêchées à la bolinche* (Poissons bleus de Bretagne-Penmarc'h).
- Sardines et filets de sardines pêchés à la bolinche* (Poissons bleus de Bretagne-Penmarc'h).
- Sardines à l'huile d'olive vierge extra préparées à l'ancienne (Association Vendée qualité-La Roche-sur-Yon).
- Filets de maquereaux marinés au muscadet AOC et aux aromates (Association Vendée qualité-La Roche-sur-Yon).
- Conserves de maquereaux (Poissons bleus de Bretagne-Penmarc'h).
- Noix de Saint-Jacques surgelées / Pecten maximus (Breizh filière mer-Saint-Quay-Portrieux).
- Conserves de thon (Poissons bleus de Bretagne-Penmarc'h).
- Conserves de thon albacore (arrêté du 26/08/2019, pour Poissons bleus de Bretagne-Penmarc'h).

L'écolabel public Pêche durable est un signe de qualité qui valorise la pêche durable depuis 2017. Il certifie aux consommateurs que les produits de la pêche répondent à des exigences environnementales, économiques et sociales. Cet écolabel public français fait suite à la volonté de la filière pêche, en 2007, de créer un écolabel facilement reconnaissable par les consommateurs. Il répond aux engagements du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer. Il suit les lignes directrices de la FAO sur l'éco-étiquetage des produits de la pêche, enrichies de nouveaux critères (critères sociaux et de qualité) afin de porter sur l'ensemble des piliers du développement durable. En 2019, l'écolabel Pêche durable a été attribué à l'OP Vendée pour la pêche de thon rouge par les palangriers de l'île d'Yeu.

Plusieurs pêcheries de l'interrégion ou exploitées par des entreprises de l'interrégion bénéficient d'un label de pêche durable MSC (Marine stewardship council) :

- Églefin et cabillaud d'Atlantique Nord-Est (Compagnie des pêches de Saint-Malo).
- Lieu noir de la mer du Nord (Compagnie des pêches de Saint-Malo, Scapêche).
- Merlan bleu d'Atlantique Nord-Est (Compagnie des pêches de Saint-Malo, Scapêche).

Six entreprises de transformation et de conservation de produits de la mer bénéficient du label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) décerné par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

La palourde de pêche à pied du gisement de Truscat (parc naturel régional du golfe du Morbihan) bénéficie depuis 2019 de la récente marque des

parcs naturels régionaux de France.

La vente en vif et ikejime*, deux nouvelles formes de valorisation

Présente dans l'interrégion depuis trois/quatre ans (Quiberon et Le Croisic), la vente de poisson vivant ou de poisson tué selon la méthode ikejime*, en mer ou à terre, permet d'offrir un produit d'une grande garantie de fraîcheur et très haut de gamme pour la restauration.

2 000 tonnes de produits de la mer pêchées à pied

La production issue de la pêche à pied professionnelle peut être estimée à 2 073 tonnes, sans les algues de rive.
625 permis nationaux de pêche à pied ont été délivrés par l'administration. Des licences sont attribuées pour les gisements de l'interrégion par les comités départementaux des pêches et des élevages marins* en Bretagne et par le comité régional des pêches et des élevages marins* des Pays de la Loire. Un timbre est attribué pour chaque espèce et/ou gisement de coquillages par chaque comité.

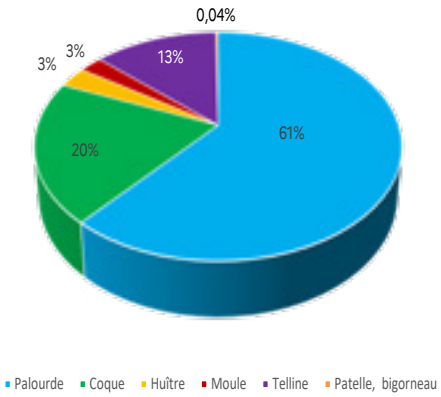

La pêche professionnelle, comme la pêche récréative, a été impactée à plusieurs reprises par des interdictions de pêche suite à des pollutions bactériologioques/microbiologiques ou des contaminations phytoplanctoniques.

Pour les algues de rive (cf page 66), l'exploitation est directement encadrée par la DIRM NAMO dans les Pays de la Loire et par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins en Bretagne. Plus de 5 000 tonnes d'algues de rive sont récoltées chaque année. Une vingtaine d'algues est récoltée à destination principalement de trois secteurs économiques

- Extraction de phycocolloïdes (gélifiants).
- Agro-industrie, agro-fourniture et alimentaire.
- Produits de la santé.

L'accompagnement financier de la filière[1]

Il est notamment assuré par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)*, l'instrument financier de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. Il bénéficie aux projets professionnels individuels et aux projets collectifs portés par les structures professionnelles. Les collectivités territoriales, mais également l'État (dossiers instruits par la DIRM NAMO et FranceAgriMer) apportent la contrepartie financière nécessaire.
(1) cf annexe de ce document

Les mesures du FEAMP (programmation 2014-2020) sont :

- Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs.
- Santé et sécurité.
- Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique.
- Ports de pêche, sites de débarquement, halles à marée et abris.
- Commercialisation, transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Partenariats entre scientifiques et pêcheur.
- Arrêt définitif des activités de pêche.
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins.

Les conseils régionaux apportent leur soutien au secteur grâce à des prêts avec ou sans garantie, des fonds de garantie de prêts bancaires.

En complément des sources de financement plus traditionnelles pour le secteur, les professionnels peuvent également avoir recours à plusieurs fonds d'investissement. Dédiés aux divers secteurs de l'économie maritime ou spécifiquement au développement halieutique, et notamment au renouvellement de la flotte de pêche, ces fonds peuvent réunir des souscripteurs publics et privés. Leur zone d'applicabilité couvre l'ensemble de l'interrégion, voire plus, ou est limitée à une région administrative.

Depuis sa création en 2012, France filière pêche soutient financièrement les armements à la pêche, dans le cadre de la recherche en technologie des pêches et en halieutique, en partenariat avec plusieurs universités et instituts scientifiques autour de thématiques essentielles pour la durabilité de la pêche (économies d'énergie, diminution des rejets, etc.).

La copropriété avec un armement coopératif peut aussi faciliter les installations.

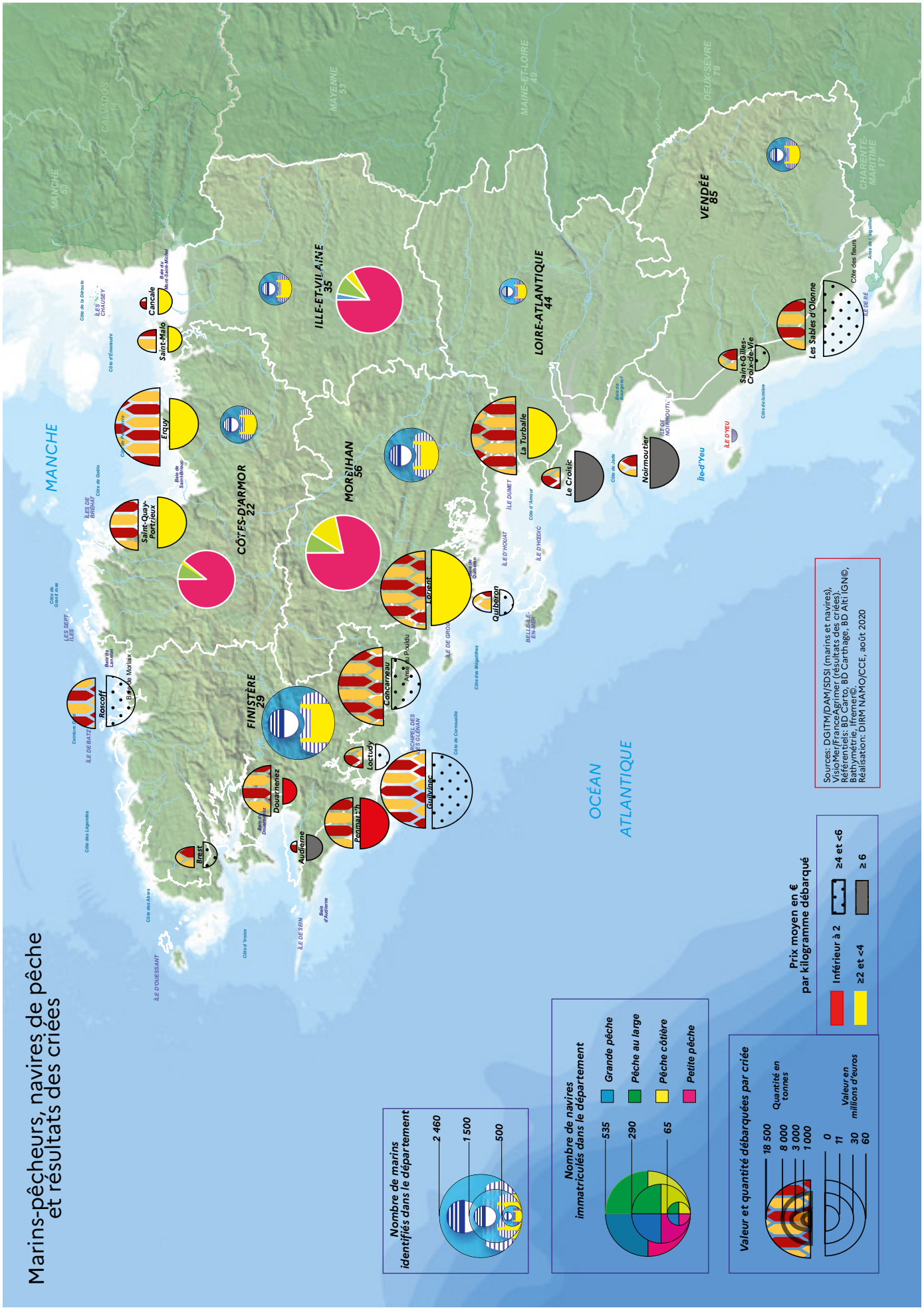
Marins-pêcheurs, navires de pêche et résultats des criées
MANCHE
OCÉAN ATLANTIQUE
MANCHE 50
CALVADOS 14
MAYENNE 53
MAINE-ET-LOIRE 49
DEUX-SÈVRE 79
CHARENTE-MARITIME 17
ILLE-ET-VILAINE 35
CÔTES-D'ARMOR 22
FINISTÈRE 29
MORBIHAN 56
LOIRE-ATLANTIQUE 44
VENDÉE 85
Cancale
Saint-Malo
Erquy
Saint-Quay-Portrieux
Roscoff
Brest
Douarnenez
Audierne
Penmarch
Loctudy
Concarneau
Lorient
Guilvinec
Quiberon
La Turballe
Le Croisic
Noirmoutier
Ile-d'Yeu
Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Les Sables d'Olonne
Nombre de marins identifiés dans le département
2 460
1 500
500
Nombre de navires immatriculés dans le département
535
290
65
Grande pêche
Pêche au large
Pêche côtière
Petite pêche
Valeur et quantité débarquées par criée
18 500
8 000
3 000
1 000
Quantité en tonnes
0
11
30
60
Valeur en millions d'euros
Prix moyen en € par kilogramme débarqué
Inférieur à 2
≥2 et <4
≥4 et <6
≥ 6
Sources: DGITM/DAM/SDSI (marins et navires), VisioMer/FranceAgrimer (résultats des criées), Référentiels: BD Carto, BD Carthage, BD Alti IGN©, Bathymétrie, Ifremer©
Réalisation: DIRM NAMO/CCE, août 2020

AQUACULTURE MARINE

Huîtres creuses et plates, moules, coques, palourdes, pétoncles, ormeaux

La Bretagne-Nord est la première région française pour la production de moules.

La Bretagne-Sud est le berceau de l'huître plate (ostrea edulis, la belon) dont l'élevage a débuté dans la deuxième partie du XIXème siècle. La production d'huître plate en Bretagne a chuté lors de l'introduction au milieu du XIXème siècle de l'huître creuse crassostrea angulata (portugaise) puis de la crassostrea gigas (japonaise) plus robuste et moins chère. La profession se penche sur la restauration de l'huître plate en Bretagne qui présente un intérêt pour la production aquacole mais également pour la biodiversité. Dans le cadre du projet FOREVER porté par le comité régional de la conchyliculture*(CRC) Bretagne-Sud, les prospections de terrain des différents bancs naturels de l'espèce se sont poursuivies en 2019. Les premiers récifs à base de béton coquillier ont été immergés en rade de Brest et en baie de Quiberon pour capter les naissains et favoriser le retour d'une population sauvage.

Les Pays de la Loire sont le premier site d'élevage français de coques, activité développée dans le Traict* du Croisic en Loire-Atlantique. La quinzaine d'entreprises présentes fournit 97 % de la production française (environ 1 500 tonnes/an). Une grande partie est exportée en Espagne.

Les producteurs peuvent vendre sous différents signes officiels de qualité ou des signes spécifiques aux territoires.

- AOC (appellation d'origine contrôlée) et AOP (appellation d'origine protégée) moules de bouchot* de la baie du Mont-Saint-Michel.
- Label rouge « moules » pour les moules élevées sur pieux (organisme de défense et de gestion Breizh filière mer, Saint-Quay-Portrieux).
- Label de spécialité traditionnelle garantie « moules de bouchot » (Groupement des mytiliculteurs sur bouchot, Paris).

Des épisodes de surmortalités jalonnent les douze dernières années. Selon les périodes, elles ont concerné les huîtres creuses, juvéniles et/ou adultes, ou les moules. L'année 2019 a été marquée par des crises sanitaires et zoosanitaires variées et fortes.

- En mars 2019, des mortalités d'huîtres creuses ont été constatées dans les installations Ifremer de Bouin (Vendée). Un parasite, Haplosporidium costale, a été identifié, connu pour infecter principalement l'huître américaine chez qui il peut induire des mortalités. Il n'avait jamais été véritablement détecté en France ni en Europe chez les huîtres creuses, malgré l'hypothèse désormais d'une contamination antérieure et d'une présence de plus longue date du parasite sur le littoral français. Une cellule de suivi a rapidement été mise en place, associant l'État (Ifremer, Direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), le Comité national des pêches maritimes et de l'élevage marin et le Comité national de la conchyliculture. Dès l'identification du parasite, l'Ifremer a engagé des mesures conservatrices visant à limiter ls diffusion à partir de ses installations expérimentales (confinement, et vide sanitaire), a mis en place une enquête de traçabilité des lots potentiellement contaminés (plan d'échantillonnage pour analyse de laboratoire, test pour présence en milieu naturel) et des analyses rétrospectives sur des lots anciens. Un protocole d'échantillonnage renforcé du littoral a été élaboré et transmis aux professionnels.
- Au printemps 2019 : alertes sur des mortalités mytilicoles fugaces mais intenses (conséquences d'un hiver doux) en Pays de la Loire et en Bretagne-Nord (zones de l'Aber Wrac'h et baie de Lannion), impactant en moyenne de 45 % à 50 % du stock de moules marchandes.
- Au second semestre 2019, phénomènes de prédations mytilicoles exceptionnelles par les daurades royales et les araignées de mer en baie de la Fresnaye et de l'Arguenon (Côtes-d'Armor).
- Fin 2019/début 2020, juste après les fêtes de fin d'année : fermeture de zones conchylicoles (Loire-Atlantique, Morbihan, Ille-et-Vilaine) par contamination des coquillages par norovirus. Les contaminations par norovirus constituent un phénomène relativement mal connu scientifiquement, et ne font pas l'objet d'un suivi sanitaire permanent. Dans le cas présent, les contaminations ont probablement été causées par

le cumul du pic de gastro-entérite avec des débordements des installations d'assainissement des communes littorales en raison de la forte pluviométrie survenue en fin d'année.

Les crises de 2019 ont renforcé la nécessité d'agir sur les dispositifs d'accompagnement possibles pour soutenir la production et la profession : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)*, communication auprès des consommateurs pour les rassurer et les amener à ne pas ralentir leur consommation, mesures de recherche d'innovation sur les norovirus, aides aux infrastructures des exploitations, mise en place d'un fonds de mutualisation conchylicole abondé par le FEAMP.*

Le maintien de la qualité du milieu marin est une préoccupation essentielle des professionnels et de leurs représentants qui œuvrent en ce sens. Le littoral est un réceptacle fragile et sensible. Les coquillages, qui filtrent l'eau de mer pour se nourrir, sont très sensibles à la pollution dans leur milieu et peuvent rapidement se retrouver impropres à la consommation humaine. La qualité des eaux conchylicoles est surveillée en permanence. Elle est fortement dépendante du bon fonctionnement des réseaux de collecte et de traitement des eaux.

Les modalités de suivi sanitaire et zoosanitaire ont évolué depuis 2018 pour recentrer les compétences d'Ifremer vers des laboratoires agréés. Des audits évaluent les nouveaux dispositifs alors que de nouvelles évolutions sont envisagées pour poursuivre le transfert des missions sanitaires.

Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture (SRDAM), outil de planification spatiale de l'aquaculture marine, sont en cours d'élaboration pour les deux régions. Ils seront intégrés dans le document stratégique de façade (DSF, cf page 62).

La réflexion sur l'actualisation et la révision du plan stratégique national pluriannuel de développement aquacole (PSNPDA) 2014-2020, a été initiée, en lien avec la prochaine programmation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)* 2021-2027. Le PSNPDA encadre la stratégie française en matière d'aquaculture (gouvernance, mais également sanitaire et zoosanitaire, recherche&innovation, gestion des risques, performance, attractivité, etc.).

L' encadrement du secteur aquacole

La DIRM NAMO assure la tutelle administrative et financière des trois comités régionaux de la conchyliculture* (CRC). Dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ils structurent et représentent la profession.

- Bretagne-Nord pour la zone partant de la baie du Mont-Saint-Michel à la rade de Brest.
- Bretagne-Sud de la rade de Brest jusqu'au nord de l'estuaire de la Loire.
- Pays de la Loire, du sud de l'estuaire de la Loire au Sud-Vendée.

Les CRC, comme les comités régionaux des pêches maritimes et de l'élevage marin, peuvent recruter des gardes-jurés agréés par la DIRM NAMO. Par leur présence et leurs contrôles, en lien avec l'administration, ils s'assurent sur le terrain du respect de la réglementation relative aux cultures marines.

En novembre 2019 a eu lieu la deuxième édition de l'université de la filière halieutique bretonne « Breizhmer » organisée entre autres par les CRC de Bretagne-Nord et de Bretagne-Sud et le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne. Cette journée d'échanges conviait les élus et les acteurs bretons à débattre *via* des tables rondes des enjeux de la filière des produits de la mer.

Lors de cet évènement a été annoncée la création de l'association Breizh mer qui a pour objet de rassembler toutes les composantes de la filière de la pêche et de l'aquaculture de Bretagne afin de faciliter le dialogue entre ses acteurs et leur coordination sur différentes thématiques (promotion, emploi et attractivité, recherche et innovation).

Les CRC de Bretagne-Nord et de Bretagne-Sud en sont, avec les syndicats professionnels de la conchyliculture, les membres fondateurs et les membres du collège « conchyliculture ».

15 191 concessions, 940 navires, 5 192 employés

64 % de la surface
50 % de la longueur
35 % du nombre
des
concessions françaises

940 navires conchylicoles sont immatriculés dans l'interrégion, qu'ils soient véhicules amphibies, navires dragueurs ou d'expédition.
Source : DGITM/DAM/SDSI

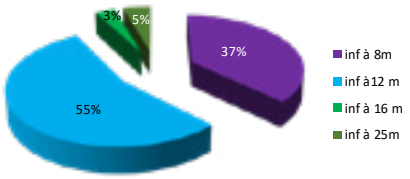

Le nombre global de navires utilisés a baissé entre le recensement conchylicole de 2001 et celui de 2012. Le nombre de navires dragueurs a nettement chuté (-21 %) alors que celui des véhicules amphibies et des navires d'expédition a augmenté.
Source : Recensements de la conchyliculture 2012 - MAA/Université de Nantes

	Effectif	Équivalent temps-plein	Effectif par entreprise	Équivalent temps-plein par entreprise
Total	**5 192**	**3 495**	**6**	**4**
Dont salarié	3 674	2 137	4,6	2,6
Dont non salarié	1 518	1 359	1,8	1,6

1 995 marins[1]
dont
270 femmes

(1) Marins affiliés à l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) identifiés dans l'interrégion. Les professionnels non marins relèvent de la Mutualité sociale agricole (MSA). Source : DGITM/DAM/SDSI, Agreste – Enquête aquaculture 2017

Une partie des entreprises disposant de concessions dans l'interrégion a son siège social en Normandie ou dans la région Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins la très grande majorité des entreprises qui ont leur siège social dans l'interrégion exploite exclusivement dans celle-ci.

54 % des entreprises disposent d'un statut juridique d'entreprise individuelle (en baisse de 37 % par rapport à 2001) et 21 % sont des EARL* (+65 %). Le nombre des autres sociétés civiles et des sociétés commerciales progresse également.
Source : Recensement de la conchyliculture 2012 - MAA/Université de Nantes

56 % des effectifs se trouvent dans des entreprises d'un à cinq équivalents temps-plein (ETP), 24 % appartiennent à la classe six à dix ETP.

Les emplois familiaux restent nombreux. Leur nombre baisse néanmoins par rapport à 2001. Les femmes en représentent une part significative. Les emplois permanents ont eux augmenté.

Parmi la main-d'œuvre non familiale, sur 1 290 actifs, 29 % sont des femmes. Leur nombre a baissé entre 2001 et 2012, alors que le nombre d'actifs masculins a augmenté.

La profession fait face à un vieillissement des responsables conchylicoles : l'âge moyen des chefs d'entreprises est de 47 ans, les femmes chef d'entreprise étant globalement plus âgées.
Source : Recensement de la conchyliculture 2012 - MAA/Université de Nantes

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Estimation de la production de coquillages de taille marchande[1]

Une production de coquillages de taille marchande estimée à **56 435** tonnes pour **208 640** M€

- 21 748 tonnes d'huîtres pour 110 millions d'euros.
- 32 508 tonnes de moules pour 86 millions d'euros.

Répartition de la production de coquillages (volume)

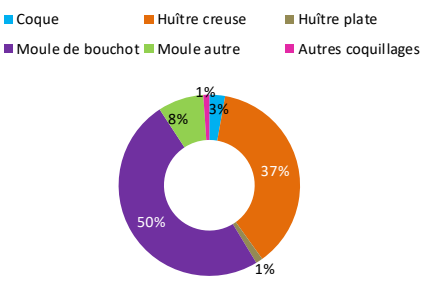

Répartition de la production de coquillages (valeur)

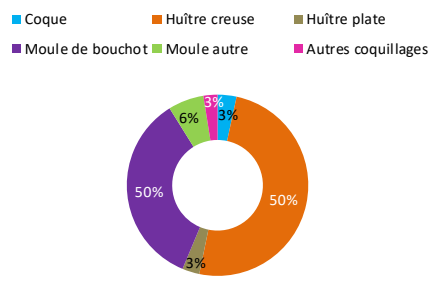

(1) entreprises ayant leur siège dans l'interrégion, hors ventes entre professionnels (environ 37 % de la production en 2014)

42 % du volume
38 % de la valeur
de la production française

Source : Agreste – Enquête aquaculture 2017

Les ventes des entreprises françaises de coquillages de taille marchande fait apparaître que l'interrégion produit au niveau national environ :

- 27 % du volume et 28 % de la valeur des huîtres,
- 63 % du volume et 66 % de la valeur des moules.

La majeure partie de la production est vendue aux grossistes, mareyeurs et sociétés commerciales liées à l'entreprise. La vente directe aux consommateurs, privilégiée pour les Pays de la Loire, arrive en deuxième place pour l'interrégion.

L'interrégion assure également 36 % de la quantité captée de naissain d'huîtres et de moules en France. Près de la moitié de la production issue du captage est vendue, le reste est utilisé directement par l'entreprise.

Concernant plus particulièrement le naissain d'huîtres creuses, les écloseries de l'interrégion fournissent plus de 60 % du naissain* d'écloserie français. La très grande majorité provient de Vendée où les conditions naturelles sont propices à cet élevage.

Il convient par ailleurs de souligner, que conformément aux dispositions du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin de la façade maritime NAMO (cf page 59), les DDTM/DML, en lien avec la DIRM NAMO, se sont lancées dans des opérations de sensibilisation des conchyliculteurs concernant leurs obligations d'entretien des concessions sur le domaine public maritime. Le non-respect de ces obligations a donné lieu à des sanctions administratives prononcées par la DIRM NAMO.

5 343 tonnes de salmonidés et poissons marins en 2017

L' effectif global des entreprises du secteur piscicole de l'ensemble de l'interrégion s'élevait en 2017 à environ 240 personnes.

Parmi les entreprises de pisciculture marine, à noter la présence de France turbot ichtus, filiale du groupe Gloria Maris dont le siège se trouve en Corse. France turbot dispose de deux établissements à Trédarzec (Côtes-d'Armor) et à Noirmoutier et produit annuellement près de 15 millions d'alevins. Son activité de grossissement des turbots représente une capacité de 200 tonnes de production annuelle. France turbot compte un effectif de 36 salariés. Le turbot et les découpes de turbot d'aquaculture marine (organisme de défense et de gestion Association turbot qualité à Trédarzec) bénéficient d'un label rouge.

Deux sites sont consacrés à l'élevage d'ormeaux (de la reproduction à l'élevage en mer) dans le Finistère et le Morbihan.

Sont également présentes dans l'interrégion des entreprises de pré-grossissement de dorades, d'élevage de bars et de salmoniculture (élevage de saumon et de truites de mer).

Au niveau national, 28 entreprises produisaient du poisson marin en 2018, 72 concessions avaient été délivrées pour produire du poisson et 22 sites sont en autorisation ICPE*.

Le ministère en charge de la pêche établit des conventions avec l'IFREMER pour concourir au développement de la pisciculture.

Pour 2019 et 2020, trois actions visent notamment la Bretagne et les Pays de la Loire :

- Étude de la contamination métallique dans la rade de Brest (Convention COMENRADE) : cartographie des niveaux de contamination dans les sédiments de la rade et comparaison des contaminations métalliques entre les différentes espèces de mollusques à l'embouchure de l'Aulne.
- Création de cheptel expérimental (CRECHE) ciblant le bar.
- Modélisation de la capacité d'assimilation de l'environnement pour une aquaculture durable (MOCAA) : développer une méthodologie et un outil d'évaluation d'impact basé sur la prédiction de la capacité d'assimilation des rejets biologiques par les écosystèmes récepteurs.

Sources : Gloria Maris, Institut national de l'origine et de la qualité, enquête annuelle aquacole SSP MAA, ASTERIE enquête 2018, DGPR

Une quarantaine de concessions algocoles

Ces concessions sont accordées par l'État pour la production de macroalgues en Ille-et-Vilaine, dans les Côtes-d'Armor et le Finistère. Les algues cultivées peuvent être de la laitue de mer ou du nori (algue rouge).

La production reste limitée. Toutes les concessions sont situées en Bretagne.

La polyculture pour une diversification d'activités

En combinant l'élevage d'espèces complémentaires de la chaîne alimentaire, la polyculture est une option pour consolider la viabilité économique de l'entreprise et la réduction de l'impact environnemental de l'élevage. Quelques concessions huître/moule/coquillage/algue sont attribuées en Bretagne.

Le CEVA (Centre d'étude et de valorisation des algues) dispose notamment d'une concession expérimentale en mer de 6 hectares dans les Côtes-d'Armor. Elle permet la culture de macroalgues, de coquillages et d'échinodermes.

Dans les Côtes-d'Armor, une aquaculture intégrée est aussi testée grâce à une concession pour la « production de truites Arc-en-Ciel élevées en mer associée à la culture d'algues ».

L'élevage de vers marins pour l'élaboration de produits de santé

La Ferme Marine de Noirmoutier, d'une superficie de 13 hectares, est consacrée à l'élevage de vers marins (arenicola marina). Il s'agit de la seule ferme marine au monde dont la production arénicole* est destinée à l'élaboration de produits de santé. Elle a permis à Hemarina, laboratoire biopharmaceutique basé à Morlaix de devenir autonome dans la production de sa matière première. La capacité de production de la ferme, estimée à terme à 30 tonnes de vers marins par an, devrait permettre à la société de répondre à des besoins croissants.

Hemarina, développe des applications médicales. Les vers marins qui proviennent de la Ferme marine de Noirmoutier Sont utilisés notamment pour allonger le temps de conservation de greffons.

Source : Hermarina

L'accompagnement financier

La profession en Bretagne et en Pays de la Loire peut notamment bénéficier de financements issus du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)* sur sa programmation 2014-2020. Différentes mesures du FEAMP sont mobilisables.

Ce sont les mesures :
- 47 : innovation,
- 48 : investissements productifs en aquaculture,
- 50 : mise en réseau,
- 51 : augmentation du potentiel des sites aquacoles,
- 56 : santé et bien-être des animaux, mortalités conchylicoles,
- 68 : commercialisation,
- 69 : transformation des roduits de la pêche et de l'aquaculture.

Les crises sanitaires et zoosanitaires ont souligné le besoin d'accompagnement financier de la profession (révision en cours du barème des calamités agricoles, révision du régime des exonérations domaniales, autres mesures de droit commun, etc.) mais aussi de la création d'un fonds d'indemnisation à porter par les professionnels.

TRANSPORT MARITIME

Des ports aux activités diversifiées bien ancrés dans leur territoire

L'interrégion accueille le siège de plusieurs grands armements français : Brittany Ferries, GENAVIR, Penn-ar-bed, Euronav, Compagnie Océane, Compagnie Maritime Nantaise, Finist'mer, V.Ships France, Yeu continent.

De nombreuses agences maritimes sont implantées dans les ports. Leur mission : effectuer au nom et pour le compte de l'armateur, pour les besoins du navire et de ce qu'il transporte, les opérations que le capitaine n'effectue pas lui-même (réception ou livraison des marchandises, connaissements*, approvisionnement du navire et de l'expédition, préparation de l'escale, assistance du navire pendant l'escale, gestion des supports ou des unités de transport multimodaux de la marchandise, réception des actes judiciaires ou extrajudiciaires, etc.). Elles peuvent assurer les missions du consignataire (négociation et conclusion des contrats, gestion des finances, recherche de fret, contrats avec la clientèle, relations avec les autorités en charge des questions maritimes, etc.).

Face au risque de Brexit sans accord en 2019, dans le cadre des échanges avec l'Irlande et le Royaume-Uni, la demande française d'intégrer les ports bretons aux routes du corridor atlantique n'a pas été retenue.

349 navires de transport

Pilotage*	Remor-quage*	Navigation côtière*	Cabotage* national	Cabotage* international	Long cours*	Lamanage* navigation côtière	TOTAL
18	25	246	23	12	2	23	349

Navires actifs au moins un jour en 2019, cela ne préjuge pas de l'activité réelle des navires ; hors navires à utilisation commerciale (NUC). Source : DGITM/DAM/SDSI

Les armements font face à la nouvelle réglementation mondiale visant à réduire l'émission de soufre des navires[1].

La plupart des navires de l'interrégion ont été équipés de scrubbers, dispositifs d'épuration des gaz d'échappement dont le principe de fonctionnement repose sur le lavage à l'eau des gaz d'échappement.

Pour d'autres navires, le choix s'est porté sur un changement de carburant et notamment le recours au gaz naturel liquéfié (GNL).

Cela concerne essentiellement des projets de construction, mais il faut noter le cas de la drague aspiratrice SAMUEL DE CHAMPLAIN, construite en 2001, dont le site d'exploitation habituel est l'estuaire de la Loire et dont les nouveaux moteurs fonctionnent au GNL.

La troisième option qui s'offre aux armements pour se mettre aux normes est d'opter, avec forcément un surcoût, pour le fioul marin à très basse teneur en soufre à la place du fioul lourd utilisé traditionnellement.

(1) teneur en soufre autorisée fixée à 0,5 % à partir du 01/01/2020.

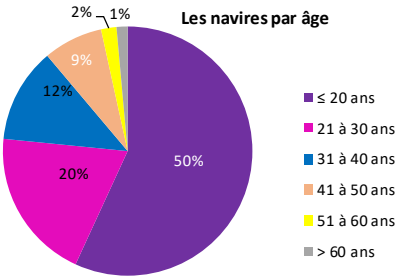

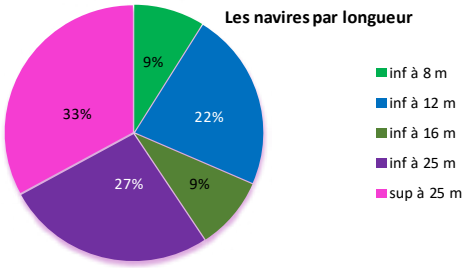

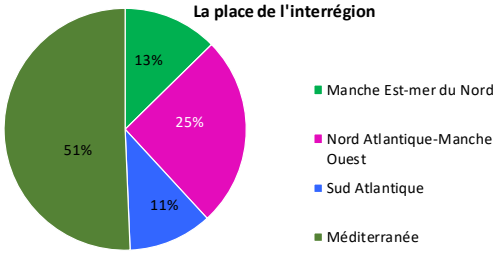

37 % des marins de métropole

Le nombre de marins au commerce identifiés dans l'interrégion est resté stable entre 2018 et 2019 (+0,33%).

	- 20 ans	- 30 ans	- 40 ans	- 50 ans	- 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Pilotage*	7	12	23	50	46	8	146
Remorquage*	6	26	59	116	112	12	331
Navigation côtière*	46	161	227	291	315	78	1 118
Cabotage* national	30	70	109	144	127	9	489
Cabotage* international	39	1021	929	886	702	76	3 653
Long cours*	5	204	362	307	177	23	1 078
Lamanage* navigation côtière	1	14	36	42	22	3	118
TOTAL	134	1 508	1 745	1 836	1 501	209	6 933

Marins actifs identifiés dans l'interrégion en 2019, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

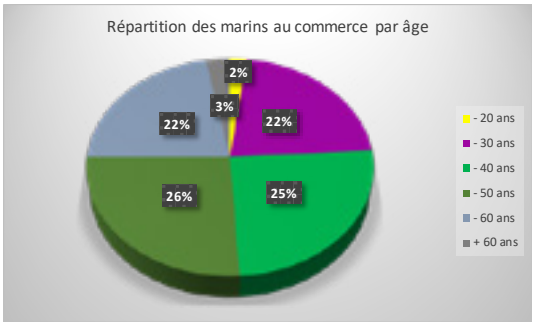

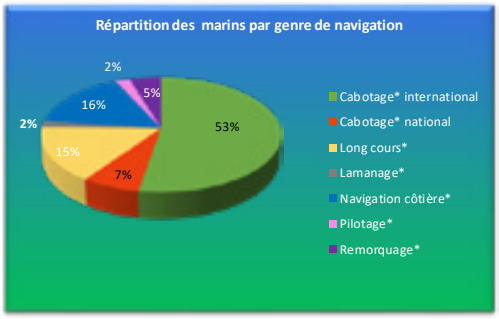

La très grande majorité des marins navigue

- au cabotage* international (53 %),
- en navigation côtière* (16 %),
- au long cours* (16 %).

Certains emplois non traditionnellement marins (hôtesses, personnel d'entretien, etc.) sont occupés par du personnel identifié comme marin.

1 204
femmes sont identifiées marins au commerce dans l'interrégion

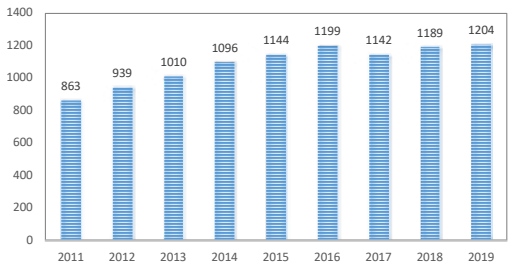

La prévention, une priorité de la DIRM NAMO

Les travaux initiés par l'Institut maritime de prévention (IMP) concernant la mise en place d'une formation sur la qualité de vie au travail (QVT), auxquels la DIRM NAMO participe, se sont poursuivis.

Cette formation est destinée aux futurs référents QVT des armements, cadres d'armement, membres du comité social et économique des entreprises ou salariés volontaires pour s'impliquer dans cette démarche d'amélioration de qualité de vie au travail dans leur armement.

La DIRM NAMO participe également aux travaux concernant les métiers émergents pour les énergies marines renouvelables dans le cadre du plan régional santé travail.

6 367
visites médicales de marins au commerce

14 ports de commerce, 39 millions de tonnes de trafic

Les ports de l'interrégion ont vu leur activité globalement baisser et repasser en dessous de la barre des 40 millions de tonnes de marchandises. Le trafic du port de Nantes Saint-Nazaire a été ralenti en 2019, notamment par le conflit lié à la réforme des retraites. Comme tous les grands ports français, Nantes Saint-Nazaire a fait face à des annulations d'escales en fin d'année. Le trafic a été aussi affecté par l'arrêt technique de la raffinerie de Donges.

Le tonnage des ports de commerce actifs en 2019 s'établit à 39,3 millions de tonnes. Les quatre premiers de ces ports (Nantes Saint-Nazaire, Brest, Lorient et Saint-Malo) couvrent plus de 95 % du trafic de l'interrégion.
Avec 78 % du trafic des ports de l'interrégion (30,7 millions de tonnes), le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire occupe une place à part. C'est le 4ème port national et le 1er de la façade atlantique.

Les travaux d'élaboration du nouveau plan stratégique du port de Nantes Saint-Nazaire ont débuté pour développer sa compétitivité et son positionnement dans le monde économique international et local.

Les autres principaux ports de trafic de marchandises sont Brest (2,7 millions de tonnes), Lorient (2,7 millions de tonnes), Saint-Malo (1,3 million de tonnes) et Les Sables d'Olonne (0,9 million de tonnes). Ils couvrent environ 19 % du trafic.

Dans l'ensemble, les entrées de marchandises sont nettement supérieures aux sorties. Elles représentent environ 70 % du trafic. Ce sont majoritairement des approvisionnements de produits énergétiques et de marchandises en vrac destinés au BTP (ciment, sable) ou à l'agriculture (engrais, alimentation du bétail).

Évolution du trafic des ports de commerce

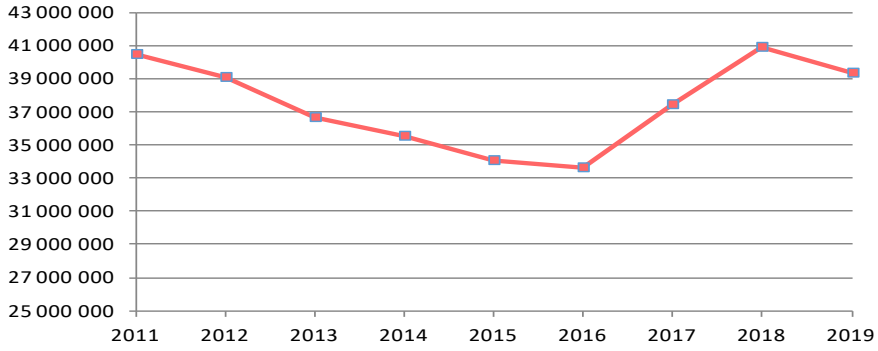

Sources : port Nantes Saint-Nazaire, Observatoire régional du transport de Bretagne

Pilotage*, lamanage et remorquage

Sept stations de pilotage* sont implantées sur la façade maritime NAMO (cinq en Bretagne et deux dans les Pays de la Loire). Face au regain global de trafic du port de Nantes Saint-Nazaire des dernières années, la station de pilotage de la Loire a recruté deux pilotes supplémentaires.

LA COURONNÉE IV de la station de la Loire est basé à Saint-Nazaire. Construit en 2007, il sert de base avancée et stationne en permanence à 12 milles au large, au point où les pilotes prennent en charge les navires montant en Loire, ou quittent ceux qui en sortent (« zone d'attente »).

En 2019,

- La station de la Loire a reçu LA CONCORDE, navire neuf de 17,5 mètres construit par les chantiers Bernard (Locmiquelic dans le Morbihan).
- La station de Brest-Concarneau-Odet a acquis une pilotine de 14 mètres, L'HERMINE construite en 2012 qui a remplacé LA VANDRÉE construite en 1995 affectée depuis 2018 à la station de Roscoff-Morlaix.

- La station des Côtes-d'Armor est quant à elle en recherche d'une pilotine d'occasion pour Tréguier.

Lors des escales de navires, les pilotes sont en relation étroite avec les diverses entreprises spécialisées dans le lamanage* présentes dans les grands ports de commerce de l'interrégion. Ces dernières assurent l'ensemble des opérations d'amarrage et de largage des navires. Les pilotes travaillent également avec les entreprises de remorquage* qui assistent les navires lors de leurs manœuvres. Les missions de lamanage et de remorquage sont souvent assurées par les exploitants des équipements portuaires, voire par les pilotes, mais quelques sociétés existent également, notamment à Brest, Lorient ou Nantes Saint-Nazaire.

Brittany Ferries, premier employeur de marins français

131 navires assurent du transport de passagers. Nombre de ces navires effectue du transport côtier pour les touristes ou des liaisons vers les îles.

Parmi les 42 entreprises hors navires à utilisation commerciale (NUC)* qui exploitent ces navires, 40 ont leur siège social dans l'interrégion. 60 % de ces compagnies ne disposent que d'un ou de deux navires.

64 % des navires sont en métal, 18 % en bois et 18 % en matériaux composites.

Le millésime moyen des navires est l'année 1992.

En excluant la Brittany Ferries, la capacité d'accueil moyenne est de 167 passagers (81 pour les entreprises qui disposent d'un ou deux navires).

L'effectif moyen par navire (hors Brittany Ferries) est de 3,43 marins. Pour la Brittany Ferries, l'effectif moyen est de 132 marins.
Avec un effectif global moyen s'établissant à 2 289 marins en haute saison (pour un total de 3 185 employés) et 1 697 en basse saison (2 509 employés en tout), la Brittany Ferries reste le premier employeur de marins français.

Source : DIRM NAMO 2016

2,5 à 3 millions de passagers par an pour les îles du Ponant*

2,5 à 3 millions de passagers transitent annuellement entre le continent et les îles du Ponant* (Bréhat, Batz, Molène, Ouessant, Sein, Les Glénan, Groix, Arz, Île aux Moines, Belle-Île-en-mer, Houat, Hoëdic, Yeu) .

425 886 passagers sont comptabilisés dans le trafic entre Saint-Malo et les îles anglo-normandes.

Environ 743 035 passagers pour le trafic Transmanche (liaison avec Saint-Malo et Roscoff). Ce trafic a connu un net tassement en 2019, probablement dû au projet de Brexit.

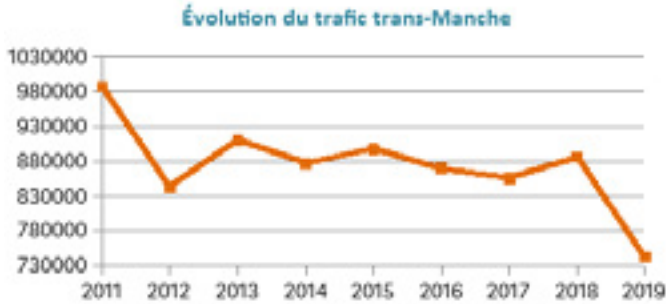

Un trafic côtier touristique omniprésent tout au long de la façade

La promenade en mer est très présente sur la façade interrégionale.

Ce secteur compte les navires professionnels de transport maritime de passagers, mais également plusieurs navires armés sous le régime des NUC, navires à utilisation commerciale* (cf page 31).
Le pescatourisme* reste une activité embryonnaire et expérimentale qui se heurte aux contraintes réglementaires et au surcroît d'activité qu'elle génère à bord. La façade bénéficie néanmoins d'un fort potentiel. L'AGLIA (Association du grand littoral atlantique) estimait à 44 le nombre de professionnels qui s'étaient diversifiés depuis 2017 (dont 86 % de conchyliculteurs). Ces professionnels peuvent proposer des embarquements à bord d'un navire aquacole ou de pêche, dans le but de faire découvrir le métier de conchyliculteur ou de pêcheur et le milieu marin.
Le pescatourisme représente également un complément de ressources financières pour les entreprises concernées
Source : AGLIA Pescatlantique, 01/2018

Plus de 100 000 croisiéristes en 2019 pour 46 escales

Mouillage du paquebot Insignia dans l'estuaire de la Rance, 2010
Photo Daniel Coutelier / Terra

Les grands ports de commerce de l'interrégion accueillent également régulièrement des paquebots de croisière. C'est le cas aussi pour certaines îles ou d'autres ports d'une façon beaucoup moins régulière.

Les dizaines de paquebots qui font escale dans les ports de l'interrégion (essentiellement à Saint-Malo, Roscoff, Brest, Lorient, Concarneau, Douarnenez, Nantes Saint-Nazaire), drainent plusieurs dizaines de milliers de touristes, en moyenne pour une journée.
101 886 passagers sont comptabilisés en entrées et en sorties dans les ports de l'interrégion.

Ce nombre global croît d'année en année.
La taille des paquebots augmente également, avec une tendance à la massification.

En majorité américaine ou européenne, cette clientèle est constituée souvent de couples âgés et aisés. 95 % sont des primo visiteurs dans la ville d'escale.
Source : Tourisme Bretagne

Une partie des passagers effectue des excusions à terre ou visite leur port d'escale.

Les retombées des escales ne sont pas négligeables : un croisiériste dépense trois fois plus qu'un touriste classique.

Une démarche proactive est menée pour attirer les compagnies et les croisiéristes.

Néanmoins, le développement de cette activité connaît différents freins : dimensionnement des quais et autres équipements non adaptés aux paquebots géants, nécessité pour le service d'accueil à terre de traiter des milliers de passagers en quelques heures, conséquences sur l'environnement.

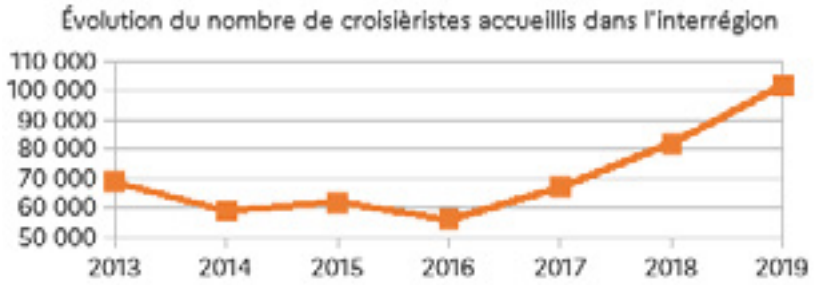

Source : conseil régional de Bretagne, port de Nantes Saint-Nazaire

PLAISANCE PROFESSIONNELLE ET NAVIRES À UTILISATION COMMERCIALE

59 navires immatriculés[1] en plaisance professionnelle

Cabotage* international	Cabotage* national	Long cours*	Navigation côtière*
1	2	2	54

Avec 18 % des navires immatriculés en métropole, l'interrégion NAMO se place au troisième rang national après la Méditerranée (54 %) puis la façade Sud-Atlantique (22 %).

30 navires ont moins de 20 ans,
15 ont entre 21 et 30 ans,
7 ont de 31 à 60 ans,
7 ont plus de 60 ans.

80 navires à utilisation commerciale (NUC)*

L'interrégion compte environ 80 navires exploités en NUC. Ces navires peuvent fréquenter tout le littoral, et vont parfois jusqu'en Irlande ou en Espagne.

52 % de ces navires sont des voiliers et 48 % des navires à moteur. 35 % sont des navires en bois et 57 % des navires en polyester ou composite.

Le nombre de semi-rigides peut être estimé à 23 % et celui des vieux gréements à 13 %.

Leur longueur varie de 5,37 à 38 mètres avec une moyenne générale de 12,5 mètres. Le segment le plus important est celui des 8 à 12 mètres (43 % des navires).

Source : DIRM NAMO-2018

433 marins identifiés[2] en plaisance professionnelle

	- 20 ans	- 30 ans	- 40 ans	- 50 ans	- 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Cabotage* international	1	11	19	19	6	1	**57**
Cabotage* national	0	0	1	2	2	1	**6**
Long cours*	0	5	14	5	3	2	**29**
Navigation côtière*	2	40	117	81	74	27	**341**
TOTAL	**3**	**56**	**151**	**107**	**85**	**31**	**433**

Le nombre de marins professionnels identifiés à la plaisance professionnelle a augmenté de 2 % par rapport à 2018.
22 % sont des femmes et 1,4 % des marins issus d'autres pays de l'Union européenne.

(1) Navires actifs au moins un jour en 2019 ; cela ne préjuge pas de l'activité réelle des navires.
(2) Marins identifiés dans l'interrégion ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

PLAISANCE, PÊCHE DE LOISIR ET LOISIRS NAUTIQUES

Location entre particuliers, partage, copropriété, location longue durée avec option d'achat : l'utilisation des navires de plaisance évolue

Sur l'ensemble du littoral français, le profil du plaisancier change. De nouveaux modes de consommation apparaissent et les attentes évoluent face au coût d'achat et d'entretien des navires, à la prise de conscience environnementale, à la difficulté pour obtenir une place de port, etc. « La copropriété prend une place croissante dans les stratégies de développement du marché du nautisme en France et dans les nouvelles pratiques des plaisanciers qui privilégient l'usage à la propriété ».
Source : DGITM/DAM/MNPLN

La Fédération des industries nautiques souligne « l'évolution du profil du plaisancier, de nouveaux modes de consommation, un changement des attentes ».
Elle précise que le nouveau client de l'industrie nautique « serait d'abord un consommateur [...] ayant déjà goûté à l'économie collaborative [...]. L'important serait désormais de pouvoir utiliser un produit, plus que de le posséder. » Cela explique le développement de la location entre particuliers, la co-navigation et la copropriété. L'adaptation des professionnels à cette nouvelle tendance permettra de dynamiser l'ensemble de la filière. Les constructeurs et les concessionnaires des ports de plaisance se préparent à accompagner les nouvelles attentes des plaisanciers. Les développements à venir, quels qu'ils soient devront être durables.

Dans l'interrégion, comme globalement pour le marché français, deux tendances se détachent également :

- la part des navires à moteur grignote celle des voiliers,
- les premières immatriculations sont stables alors que les mutations de propriété fléchissent.

Le marché du nautisme reste globalement favorable, l'export restant le principal débouché

Le secteur est surtout constitué de PME/TPE. Le groupe Beneteau avec plus de 8 000 collaborateurs à travers le monde fait figure d'exception (cf page 38).
La filière repose notamment sur des produits à haute valeur ajoutée. Comme la navale, la filière nautique s'est tournée vers l'international. La progression du chiffre d'affaires provient principalement des exportations (Europe, Amérique du Nord essentiellement). La Fédération des industries nautiques constate que les effectifs de la filière ont progressé. Suite à l'augmentation de la production, aux départs en retraite et au lancement de nouvelles activités, les recrutements devraient se poursuivre. Pour faire face aux besoins de recrutement, la formation doit être adaptée et la filière doit renforcer son attractivité. Face aux défis écologiques, l'écoconstruction et la déconstruction doivent également être pris en compte.

La filière nautique dans l'interrégion (ports de plaisance, constructeurs, équipementiers, motoristes, loueurs maritimes et fluviaux, négoce et maintenance, importateurs, sports de glisse et de pleine nature, prestataires de services divers) couvrait environ 30 % du chiffre d'affaires et de l'effectif national en 2017, soit environ 1 400 millions d'euros pour un effectif proche de 12 000 emplois.
Source : Fédération des industries nautiques 2016-2017

Un Campus des métiers et des qualifications Nautisme en Pays de la Loire

Ce campus regroupe une dizaine d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Son établissement support est le lycée professionnel Éric Tabarly aux Sables d'Olonne. Le Campus comprend la fabrication, la maintenance, les sports et les loisirs liés au nautisme (cf page 50).

En Bretagne, Nautisme en Bretagne œuvre depuis 1995 pour le développement et la promotion des activités nautiques et de bord de mer sur le littoral. L'association représente la branche professionnelle du nautisme et accompagne les structures nautiques bretonnes dans leurs démarches.

Pixabay/Free-Photos

Une hausse de 9 % des navires de plaisance[1] depuis 2010

+ 0,5 % entre 2018 et 2019

Nombre de navires immatriculés dans l'interrégion									
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
285 353	289 930	293 868	296 347	298 905	301 290	303 931	306 631	309 201	310 246

63 % des navires de plaisance sont à moteur (218 603) et 27 % des voiliers (91 643).

80 % des navires mesurent moins de 7 mètres.

74 % sont immatriculés en Bretagne.

(1) voiliers et navires à moteur

Évolution du nombre de navires sur la façade NAMO

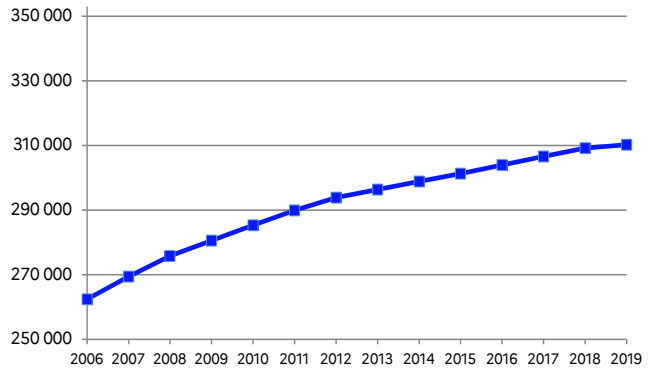

Répartition des navires par façade

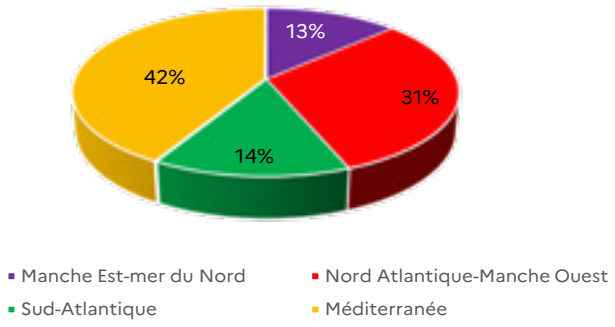

3 373 nouvelles immatriculations

Le nombre de nouvelles immatriculations diminue de 17 % par rapport à celui de 2018 (4 084).
En métropole, il fléchit de près de 2 %.

Évolution du nombre de nouvelles immatriculations

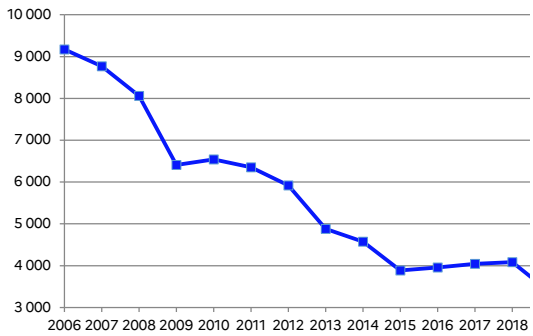

Répartition des nouvelles immatriculations par façade

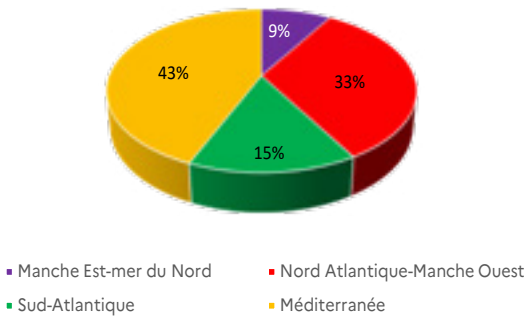

Des mutations de propriété en légère hausse de 1 %

19 425 mutations de propriété de navires de plaisance ont été enregistrées dans l'interrégion, soit 1 % de plus qu'en 2018. Cette légère augmentation s'inscrit dans la tendance nationale qui compte 4,3 % de hausse pour la métropole.

Évolution du nombre des mutations de propriété

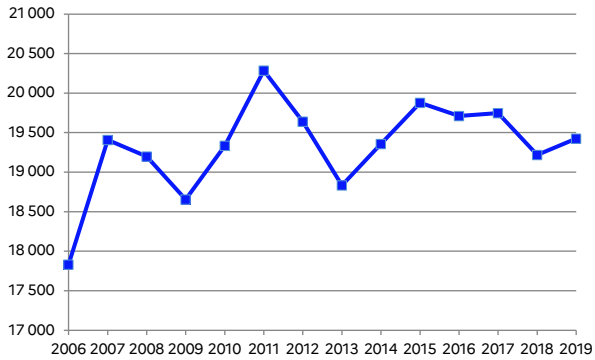

Répartition des nouvelles mutations par façade

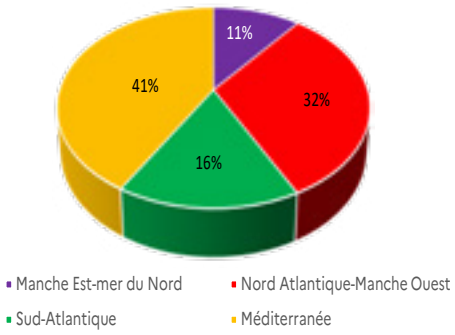

Source : DGITM/DAM/SDSI

Multipropriétés : +20,5 % sur quatre ans

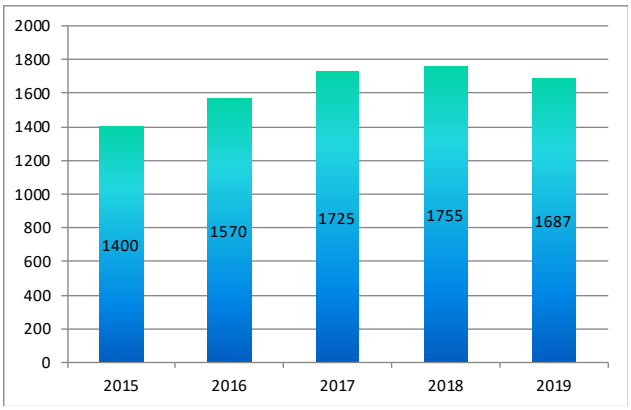

196 ports de plaisance maritimes

Les ports disposent de places sur ponton, à quai et/ou de zone sde mouillage. La grande majorité se situe en Bretagne. Le chiffre d'affaires généré peut être estimé à plus de 72 millions d'euros[1].

Face à la pénurie de places à flot, tous les départements disposent depuis quelques années de places de port à sec pour les navires. Elles peuvent être intégrées dans les zones portuaires classiques, être un service d'entreprises de vente, entretien et réparation existantes ou dépendre de nouvelles entreprises créées spécifiquement pour cette activité. C'est le cas par exemple à Saint-Malo (200 places), à Paimpol (240 places), à Concarneau (plus de 600 places en intégrant Port La Forêt, Bénodet et Loctudy), Lorient (280 navires), le long de l'estuaire de la Loire (750 places), la Tranche-sur-mer (72 places).
Les ports de plaisance ont un impact important sur l'emploi local. Selon Bretagne info nautisme, 100 places de port équivalent à huit emplois à terre, alors que chaque nuitée génère en moyenne 150 euros de chiffre d'affaires en dehors de l'activité portuaire proprement dite.

65 ports de l'interrégion appartiennent au réseau Passeport escales qui compte 150 ports. Ce système permet au plaisancier qui part en croisière de signaler son départ de son port d'attache offrant ainsi une place disponible. En retour, il dispose d'escales gratuites dans les autres ports du réseau.
Source : Passeportescales 2020

Le numérique au service de plaisancier

Au niveau national, le portail plaisance permet dorénavant aux plaisanciers, aux vendeurs et concessionnaires d'effectuer leurs démarches en ligne.

Le réseau nantais NINA (Nautisme innovation numérique Atlantique) regroupe des entreprises du numérique et/ou innovantes du nautisme. Il aide la création de start-up et veut faciliter la transition numérique de la filière.

Plusieurs ports de l'interrégion sont engagés dans la démarche Ports propres.

1 000 manifestations nautiques par an

Parmi les nombreuses manifestations locales, nationales ou internationales réunissant voiliers, vieux gréements ou pratiquants de loisirs nautiques organisées tous les ans le long du littoral, citons : la 50ème édition de la Solitaire du Figaro, le SPI Ouest France, Temps fête à Douarnenez, la deuxième édition de Débord de Loire qui a accueilli parmi 200 navires le BELEM et L'HERMIONE, la Semaine du golfe qui a réuni 444 navires.

Parmi les inédits 2019, Brest Atlantiques a réuni quatre maxi-trimarans pour une boucle de 5 000 milles dans l'Atlantique.

La Route du Rhum, le Vendée Globe, la Transat AG2R et la Transquadra n'ont pas eu lieu en 2019.

(1) Sources : Chiffres clés tourisme, sports nautiques et de bord de mer 2017 - Région Bretagne/Nautisme en Bretagne ; Les retombées économiques du nautisme en Pays de la Loire 2017/2018 - Région Pays de la Loire/Solutions&co/Fédération des industries nautiques

La pêche de loisir : une grande diversité des pratiques

Très pratiquée dans l'interrégion, la pêche de loisir peut être embarquée, effectuée à partir du rivage, en plongée ou prendre la forme de pêche à pied. Parmi les espèces très recherchées, le bar fait l'objet de mesures restrictives depuis 2016 dans un souci de protection de la ressource.

La pêche de loisir du thon rouge est soumise à autorisation administrative préalable. La DIRM NAMO délivre les autorisations de pêche de loisir du thon rouge pour tout navire français pêchant au large de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest.

2 470 autorisations de pêche de loisir délivrées par la DIRM NAMO

Quelques 600 autorisations de pratiquer la pêche au filet fixe* dans la zone de balancement des marées* sont également délivrées annuellement par les directions départementales des territoires et de la mer/délégations à la mer et au littoral.

Source : DDTM/DML

Loisirs nautiques : une forte attirance des jeunes pour la pluriactivité sportive

De nombreux clubs et écoles de loisirs nautiques jalonnent le littoral, proposant une offre très diversifiée d'activités. La majorité des établissements a un statut associatif. L' animation repose sur une main-d'oeuvre plutôt jeune.

L' école de voile Les Glénans, première école de voile Européenne fondée en 1947, accueille plus de 15 000 stagiaires par an.

L'École nationale de voile et des sports nautiques à Quiberon, établissement public du ministère en charge des sports, a été créée en 1970. Cette école contribue au développement de la voile et du nautisme et a pour vocation de former et d'accompagner les cadres des activités nautiques et sportives du loisir jusqu'à la compétition, mais aussi de contribuer à l'entrainement des sportifs de haut niveau d'équipes francaises de voile.

L'École de voile habitable UCPA dispose de bureaux dans la base sous-marine de Keroman à Lorient. Créée depuis 50 ans, elle accueille environ 2 000 clients par an en stage ou formation professionnelle dans ses 11 bases métropolitaines, aux Antilles ou à l'étranger.

Le littoral attire de nombreux amateurs de sports nautiques. Les fédérations[1] recensent dans les départements littoraux de l'interrégion de nombreuses structures qui proposent une activité de loisirs nautiques en mer.

Les structures des départements côtiers susceptibles de proposer des activités en mer, labellisées ou affiliées à une fédération, peuvent être estimées à près de 900 :

- 269 structures de plongée,
- 4 structures de pêche sous-marine,
- 258 structures proposant de la voile, dont 101 labellisées « École française de voile »,
- 34 clubs de char à voile,
- 90 structures proposant du canoë-kayak,
- 44 clubs d'aviron,
- 95 structures de surf,
- 35 clubs de kite-surf et cerf volant,
- 30 clubs de longe côte.

(1) Les licenciés affiliés aux clubs ne représentent qu'une infirme partie des pratiquants de loisirs nautiques.

Sources : comités régionaux d'études et de sports sous-marins, Fédération française de voile (2018), École française de voile (2018), Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf ; Fédération française de randonnée

INDUSTRIE NAVALE ET NAUTIQUE

L'industrie des chantiers de construction et de réparation navales militaires et civiles ainsi que ses équipementiers ont un important poids historique et économique dans l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO).

Le secteur de la construction et de la réparation navales constitue un large tissu économique si on inclut en plus des chantiers au sens strict, les différents prestataires, fournisseurs, équipementiers, sous-traitants, etc.

La plupart des établissements de construction et réparation navales sont des sièges sociaux ou ont leur siège social dans l'interrégion et sont de petites structures (TPE ou PME), avec un effectif souvent inférieur à 10.

Plus de **30 %** des emplois nationaux

Avec plus de 200 entreprises et 13 300 emplois directs, l'interrégion NAMO représente 39 % du total national pour 32 % des emplois (construction et réparation navales, équipementiers, conception avec les architectes et bureaux d'étude, construction de structures navales et d'équipements pour les secteurs connexes comme l'offshore, les énergies marines renouvelables et l'exploitation des mers et des océans, etc.).
GICAN rapport d'activité 2016-2017

La construction navale se caractérise par sa capacité d'innovation, une production de navires à forte valeur ajoutée et un fort taux d'exportations. Les attentes des armateurs et des plaisanciers évoluent et les chantiers s'adaptent.

La concurrence est vive avec les chantiers européens, voire internationaux. La crise économique de 2008-2012 avait fragilisé le secteur qui connaît néanmoins une amélioration, grâce notamment à l'export vers lequel les grandes entreprises, mais également de nombreuses entreprises de taille plus réduite, se tournent très largement (marché européen et nord-américain notamment).

Le niveau d'activité des chantiers de construction est globalement excellent en 2019 et nombreux sont ceux qui bénéficient d'un plan de charge avec une bonne visibilité. L'activité a été soutenue ces dernières années par des commandes publiques militaires, des commandes de la pêche artisanale, du secteur des transports ou de navires de servitude.

Le marché du nautisme progresse également notamment pour les navires de petite taille.

De nouveaux contrats sont attendus pour les énergies marines renouvelables (EMR).

Les embauches ont été nombreuses depuis 2016 et se sont poursuivies en 2019. Le secteur fait état d'un réel besoin de recrutement. Il se heurte à des difficultés pour trouver de la main-d'œuvre locale qualifiée. Ce déficit en compétences constitue un réel frein à la croissance des entreprises. La plupart des métiers sont concernés par cette pénurie, mais certains métiers sont plus particulièrement sous tension. La situation est

Arnaud Bouissou / Terra

identique dans les grandes ou les petites entreprises. Certaines ont initié leur propre formation diplômante pour pallier au manque de compétences. Un travail de fond sur l'image du secteur auprès du grand public et sur l'adéquation formation/emploi est nécessaire. La mutualisation des moyens, des compétences est également une piste pour concilier la formation au cycle d'activité de la filière.

Parmi les financements possibles pour le secteur figurent notamment plusieurs fonds d'investissement mis en place ces dernières années.
(cf annexe de ce document)

Le Campus des industries navales

« Soutenir l'expansion de la filière grâce notamment à la recherche des talents qui construiront le monde maritime de demain »

Le campus est une initiative commune de quatre conseils régionaux, quatre industriels et de l'État (quatre ministères). Lancé officiellement fin 2018, son siège est à Brest.

Son objectif est de satisfaire le besoin en recrutement et en compétences dans les bassins d'emploi des quatre régions (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine). Son action vise la formation (cf page 49) et il cherche à mutualiser les efforts pour améliorer l'attractivité de la filière et développer de nouveaux outils pédagogiques, adaptés à l'évolution rapide des métiers et à la transformation numérique des entreprises.

Bretagne pôle naval

Ce pôle d'ingénierie, de construction et de réparation navales fédère près de 200 entreprises, dont beaucoup de PME, dans sept ports (27 000 professionnels dans tous les métiers : architecture, ingénierie-maîtrise d'œuvre, construction, réparation, spécialités à bord, équipements, intégrateurs, essais, logistique, services, etc.) pour trois filières : navale, oil & gas, offshore et énergies marines renouvelables. Les synergies et partenariats ainsi créés sont un facteur de développement des activités et de succès partagé avec les clients. Son siège est à Lorient. Les petites et moyennes entreprises de Loire-Atlantique, Mayenne et Manche peuvent dorénavant être membres de ce cluster si leurs activités entrent dans ses filières.

Neopolia

Initié en 1999 pour le secteur naval, le réseau Neopolia regroupe près de 240 entreprises industrielles principalement des Pays de la Loire, avec une concentration historique en Loire-Atlantique et notamment dans le bassin nazairien. La majorité sont des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). 125 métiers et 30 000 emplois y sont représentés. La mutualisation des moyens et des savoir-faire assure innovation et accès à de nouveaux marchés. Ce réseau de compétences pilote les dynamiques collectives régionales avec six business clusters (marine, énergies marines renouvelables, oil & gas, aérospace, rail et nucléaire).

Trois enjeux ont été définis lors de la construction du plan stratégique Neopolia 2021 :

- Capter le business et suivre sa bonne réalisation.
- Pérenniser le business model de Neopolia. Un nouvel outil a été créé en 2018 avec Neopolia solutions SAS au service du business collaboratif permettant de capter des marchés inaccessibles jusque-là, avec deux orientations marchés : la mobilité et l'énergie. L'association Neopolia assure la présidence de la société. Le montage a été réalisé avec le soutien des associés, des banques et de Chantiers de l'Atlantique.
- Accroître l'implication des adhérents.

Pose de l'étrave, Bernard Biger / Chantiers de l'Atlantique

SPBI, chantiers de l'Atlantique et Naval group, trois grands employeurs de l'interrégion

Beneteau (SPBI), groupe vendéen qui a son siège social à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, réunit plusieurs marques et services dont Beneteau, Jeanneau, Lagoon, Monte Carlo Yachts, Prestige et CNB. Le groupe, constitué des divisions « bateaux » et « habitats » (mobil-homes), figure parmi les leaders mondiaux de la conception, de la construction et de la commercialisation de navires de plaisance.

Il compte des sites de production pour son activité bateau en France, aux États-Unis, en Pologne, en Italie. Le groupe a poursuivi son plan de recrutement en 2019.

Pour son exercice 2018/2019, l'activité « bateaux » progresse de 3,2 % à taux de change constant et marque la cinquième année consécutive de croissance. « Elle est tirée par les segments dynamiques de la voile multicoque, où le groupe est n°1 mondial, et du moteur hors-bord (n°1 européen), ainsi que de bons résultats sur la voile monocoque (n°1 mondial). » Le chiffre d'affaires lié à la vente de navires destinée aux loueurs progresse de 29,7 %. La division « bateaux » du groupe assure 86 % de son chiffre d'affaires.

Beneteau « innove en étant le premier chantier à installer des foils sur un bateau de course de série, destiné au large. Pour y parvenir, un site de production dédié à la construction du Figaro 3 a été mis en place près de Nantes ». Les premiers Figaro 3 ont été livrés en 2019. Les foils permettent d'accroître les performances du monotype. Le groupe a également dévoilé un nouveau concept de navire à moteur équipé de foils. Le prototype construit en Vendée a été testé début 2019. Les ailes rétractables améliorent les performances du navire, avec une réduction de la consommation en carburant, ainsi que le confort à bord.

Source : groupe Beneteau

Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire emploie 3 000 collaborateurs. Son capital est détenu par l'État à 84,3 % dans l'attente de la concrétisation d'un accord avec le chantier naval italien Ficantieri qui doit en acquérir 50 % (plus 1 % prêté par l'État français), par Naval Group (11,7 %), par les salariés à hauteur de 2,4 %, par les entreprises locales (COFIPME) pour 1,6 %. Le projet d'acquisition par Ficantieri est au stade de l'examen par la Commission européenne.

Le chantier dispose d'une cale permettant de réaliser des paquebots allant jusqu'à 400 mètres et 300 000 GT et d'un portique de 1 400 tonnes. Il a en projet l'acquisition d'un nouveau portique d'une capacité totale de levage de 1 050 tonnes pour remplacer le portique de 750 tonnes en voie d'obsolescence.

Résultat de l'essor mondial du marché de la croisière (cf page 30) et de ses efforts pour gagner en compétitivité, le chantier bénéficie d'un carnet de commande avec une visibilité sans précédent. Les projets concernent des paquebots (une dizaine de paquebots à construire d'ici à 2026), mais également des bâtiments pour la Marine nationale, sans oublier l'offshore et les énergies marines renouvelables.

La forte activité du chantier a contribué à l'énorme besoin de main-d'œuvre constaté en 2019 sur le bassin économique de Saint-Nazaire. Chantiers de l'Atlantique a continué à recruter à un rythme soutenu (plus de 400 personnes en CDI recherchées sur plus d'une cinquantaine de métiers). Plus de 1 000 embauches ont été réalisées depuis janvier 2013. L'école « Chantiers de l'Atlantique », dont l'objectif est de pérenniser les savoirs spécifiques de l'entreprise, a été inaugurée en novembre 2019. Le chantier travaille en sous-traitance avec plus de 500 entreprises amenant jusqu'à 5 000 personnes sur site.

À souligner en 2019 :

- La commande de deux nouveaux paquebots pour le groupe RCCL (Royal caribbean international) : un paquebot géant (362 mètres, 6 700 passagers) de la classe Oasis et un paquebot très haut de gamme de la série des Edge (327 mètres).
- La commande de quatre bâtiments ravitailleurs de force et de leurs six premières années de maintien en condition opérationnelle

pour la Marine nationale.

- La signature d'un contrat pour la réalisation de la sous-station du parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Atlantique offshore energy, la business unit dédiée aux énergies marines de Chantiers de l'Atlantique, est ainsi sélectionnée pour concevoir, fabriquer et installer le poste offshore du parc.

- Chantiers de l'Atlantique a entamé la construction de son premier paquebot avec une propulsion au gaz naturel liquéfié (GNL) livrable en 2022. Il s'agit du MSC Europa de 330 mètres de long.

- « Atlantique + » est une nouvelle gamme de services, solutions et systèmes, qui vise trois domaines principaux : énergie/environnement, opérations, expérience passagers.

Le chantier est l'un des trois principaux constructeurs mondiaux à bénéficier pleinement des records historiques de commandes de navires de croisière.

Naval Group, dont le siège social est à Paris, est spécialisé dans les bâtiments militaires. Le groupe s'est diversifié vers l'ingénierie marine et sous-marine, et vers le secteur civil, plus spécifiquement l'énergie (nucléaire et marine).

Il dispose de trois sites dans l'interrégion : Brest (services et énergies marines renouvelables), Lorient (bâtiments de surface) et Nantes-Indret (propulsion des sous-marins et navires de surface). Ses activités de recherche technologique sont situées sur deux sites en France dont un sur le Technocampus Ocean près de Nantes. Outre les investissements sur ses sites, à l'instar de nombreux chantiers français, l'entreprise affiche un plan de recrutement important pour satisfaire les commandes de la Marine nationale et à l'export.

Parmi les actualités 2019 :

- Le site de Lorient a lancé la construction de la première des cinq frégates numériques de la Marine nationale. Cette « architecture numérique innovante leur permettra de s'adapter en continu aux évolutions technologiques et opérationnelles, ce qui les rend capables de faire face aux menaces actuelles et futures, et d'assurer le traitement de données de plus en plus nombreuses. »
- Le site de Nantes a enclenché les études sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération et le porte-avions nouvelle génération. L'une des innovations du site porte sur le « réformatage » de gazole, un système hydrogène qui permet au sous-marin conventionnel de produire son propre hydrogène à bord.

Quelques-unes des 200 entreprises de construction ou et de réparation navales de l'interrégion

Le groupe **Piriou**, dont le siège est à Concarneau est un groupe de construction, réparation et ingénierie navales implanté en Bretagne (Brest, Concarneau, Lorient) et à La Réunion. Il est devenu un groupe français fortement internationalisé (Nigéria, Côte d'Ivoire, Sénégal, Algérie, Maroc, Pologne, Vietnam).
Le groupe construit des navires jusqu'à 120 mètres de long : navires de pêche, de transport, de service et des navires dédiés à l'action de l'État en mer.

Parmi son actualité 2019 :

- La livraison d'un chalutier de 16 mètres, de deux remorqueurs (affectés à Saint-Nazaire) sur une série de six remorqueurs nouvelle génération d'une longueur de 30 mètres commandés par Boluda France, des troisième et quatrième bâtiments de soutien et d'assistance métropolitain (BSAM) et du quatrième bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM) pour la Marine nationale.
- La commande d'un thonier senneur congélateur de 67 m destiné à la pêche thonière océanique pour l'armement Saupiquet.
- La construction de la nouvelle coque pour le navire du patrimoine BEL ESPOIR (réplique en acier de la coque en bois).
- Une nouvelle formation en alternance à Quimper et Lorient, ciblant des chaudronniers.

Kership, est une co-entreprise Piriou / Naval Group qui propose des navires jusqu'à 95 mètres à destination de l'action de l'État en mer. Kership assure la construction, la livraison, mais également le service après-vente et le maintien en condition opérationnelle des navires.
Les programmes pour la Marine nationale précédemment cités, BSAM (bâtiments de soutien et d'assistance métropolitain) et BSAOM (bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer) sont réalisés sous maîtrise d'œuvre Kership, qui assure le pilotage du contrat et la coordination industrielle, Piriou assurant la conception, la construction et les essais de ces navires. En 2019, Kership a notamment reçu la commande de trois patrouilleurs pour le Sénégal.

Pixabay/Convegni Ancisa

Le chantier **Bernard** établi à Locmiquelic près de Lorient a fêté ses 50 ans en 2019. L'entreprise spécialisée initialement dans le navire de pêche en polyester s'est diversifié. Elle construit des navires en polyester et en acier pour la pêche, le transport de passagers, la grande plaisance, la servitude ou le service.

En 2019, le chantier a notamment livré son premier navire de pêche construit depuis une dizaine d'années, un fileyeur immatriculé à Morlaix, ainsi qu'une pilotine de 18 mètres pour la station de pilotage* de la Loire.

Ocea dont le siège est aux Sables d'Olonne dispose de trois sites de production dans les Pays de la Loire (Saint-Nazaire, Les Sables d'Olonne, Fontenay-le-Comte) et d'un site à La Rochelle. Le groupe créé en 1987 compte deux entités, Ocea navale et Ocea industrie, emploie 310 personnes et recrute. Il est spécialisé dans les constructions en aluminium.
Ocea livre chaque année 15 à 20 unités jusqu'à 85 mètres de long : yachts transocéaniques, navires destinés à la sécurité ou à la sûreté maritimes, au transport de passagers, à la surveillance océanographique ou hydrographique, à la pêche.

Le chantier réalise l'essentiel de son activité à l'export (Afrique, Asie, Moyen-Orient, Amérique latine).

Il a mis à l'eau en 2019 un patrouilleur hauturier de 84 mètres, le plus grand navire de son histoire et le plus grand patrouilleur hauturier au monde fabriqué en aluminium.

Il a également remporté l'appel d'offres pour construire le nouveau patrouilleur de la Direction des affaires maritimes du ministère de la Mer.

Alumarine Shipyard dont le siège est à Couëron dans la banlieue nantaise a pris en charge la construction du Votaan 72 pour l'entreprise Grain de Sail.

Créé en 1986, le chantier, spécialisé dans la construction de navires en aluminium jusqu'à 50 mètres, concrétise le rêve du voilier-cargo.

Il fait partie du groupe Grand Large Yachting, leader des bateaux de grand voyage.

Le chantier **Damen** à Brest est spécialisé dans la réparation et la maintenance navales. Il peut accueillir des navires d'une longueur maximale de 420 mètres.

Parmi les navires pris en charge en 2019, un méthanier de 266 mètres, un câblier de 194 mètres mais également une demi-douzaine de paquebots.

Le chantier **Navtis** a vu sa reprise initiée en 2012 finalisée en 2019. Implanté à Brest (siège), Saint-Nazaire, Cherbourg et à l'international, le groupe compte plus de 400 équivalents temps-plein (contre 163 équivalents temps-plein en 2012) avec des compétences diversifiées dans quatre domaines : naval, énergies marines renouvelables, oil&gas, industrie.

Le chantier **Merré** à Nort-sur-Erdre (groupe BMA, Nantes) a reçu une nouvelle commande de la Direction générale de l'armement : huit vedettes de soutien à la plongée en aluminium, avec une livraison prévue pour 2025. L'effectif du chantier est d'environ 70 personnes.

Le commerce extérieur

Les chantiers de l'interrégion ont exporté pour 2,10 milliards d'euros de navires et bateaux (74 % du total national, 40 % sans prendre en compte la Suisse dans les pays destinataires). La livraison des paquebots BELLISSIMA et GRANDIOSA par Chantiers de l'Atlantique à la compagnie italo-suisse MSC explique que la Suisse soit le principal pays destinataire avec 75 % des exportations de l'interrégion. Elle est suivie par les États-Unis, les Philippines puis l'Italie.

Les importations de navires et bateaux représentent 121 millions d'euros, soit 11 % du total national. Elles proviennent principalement de Pologne pour 39 %, suivie du Vietnam, de la Chine et des États-Unis.

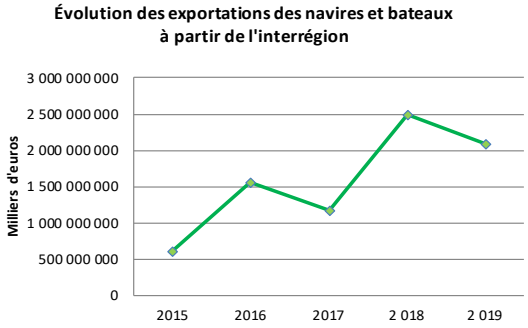

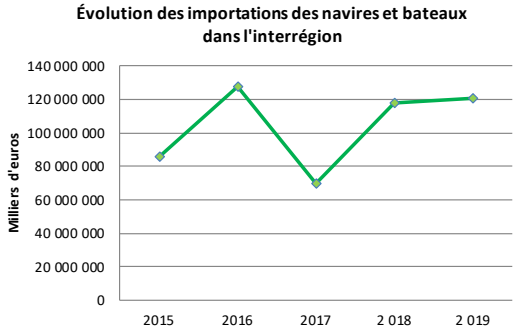

Source : Direction générale des douanes

Le navire du futur

Qu'il intéresse le transport, la pêche, la défense ou le nautisme, le navire du futur vise une propulsion propre et économe, une amélioration des conditions de travail, de la maintenance technique ou l'assistance à la manœuvre des navires.

Les projets qui répondent à des axes technologiques précis peuvent être retenus au titre du programme d'investissements d'avenir (PIA) ou au Fonds unique interministériel (FUI) qui soutient la recherche appliquée.

L'interrégion fait preuve d'un net dynamisme en matière de recherche et d'innovation pour la conception du navire du futur. Les premiers navires sont d'ores et déjà en cours de construction.

Plusieurs alternatives sont envisagées pour diminuer l'empreinte carbone des navires : le mode de propulsion principal peut être le vent, le gaz naturel liquéfié (GNL)* ou l'hydrogène. L'utilisation du GNL* est d'ores et déjà opérationnelle, alors que l'hydrogène reste encore difficile à stocker. Le recours à la propulsion vélique est une alternative en cours de mise en œuvre. La plupart des projets en cours de développement sont hybrides.

Nantes métropole a annoncé en 2019 la création du premier Sailing Lab d'Europe. La Loire et ses bassins de navigation deviendront un terrain d'expérimentation et d'incubation de projets nautiques innovants.

Nantes accueille également depuis 2018 le hub Europe Atlantique de l'International windship association (IWSA), association britannique qui promeut et accompagne l'utilisation de la propulsion vélique.

Améliorer le bilan carbone des navires

- Le chantier Alumarine Shipyard à Couëron près de Nantes a débuté la construction d'un voilier cargo transatlantique de 23 mètres pour Grain de Sail, entreprise de Morlaix spécialisée dans la fabrication de cafés et chocolats.

- La start-up nantaise Néoline qui a en projet la construction de deux cargos voiliers transatlantiques de 136 mètres a retenu Neopolia S.A.S. Les navires seront construits à Saint-Nazaire. Les groupes Beneteau, Renault et Manitou ont fait connaître leur intérêt pour ce projet permettant de limiter l'empreinte carbone de leur fret maritime. Néoline prévoit une mise en service dès 2021.

- Chantiers de l'Atlantique a présenté une nouvelle version du navire de croisière innovant SILENSEAS®+, navire hybride qui utilise à la fois la propulsion voile, grâce à la voile composite pliable Solid Sail®, et des moteurs à bicarburation. Les versions de SILENSEAS® (190 et 210 mètres de long) sont dotées d'une surface de voile de 4 350 m² et peuvent naviguer sans aucune émission, dès que les vents sont supérieurs à 15 nœuds. Après un an de test sur le paquebot PONANT (Compagnie du Ponant), la voile Solid Sail® seconde génération et son gréement à balestron comportant un mât capable de tourner sur 360° pour s'adapter à la direction du vent ont été testés sur le littoral ligérien pendant trois mois à compter de fin 2019.

- L'entreprise TOWT (Transoceanic Wind Transport) assure du transport de marchandises grâce à d'anciens voiliers de travail ou des répliques. Elle a en projet la construction de son propre voilier cargo de 67 mètres de long.

- Le projet Listao, coordonné par l'association Voile au Travail a pour objet de valoriser et promouvoir l'activité professionnelle maritime artisanale semi-hauturière à hauturière par la mise en service et l'exploitation d'un catamaran polyvalent professionnel à la voile. Une maquette à l'échelle 1/2,5 (soit 6 m de long pour 2,80 m de large) permettra de réaliser des tests et servira de démonstrateur auprès de futurs utilisateurs.

- La start-up nantaise Zéphyr & Borée a développé, en partenariat avec Jifmar Offshore Service (Aix-en-Provence) et le cabinet d'architecture navale VPLP design (Vannes), un cargo hybride (vent, diesel/GNL*) de 121 mètres pour Ariane Group, le CANOPÉE, dédié au transport du futur lanceur Ariane 6 du continent européen vers la Guyane, il est équipé de quatre ailes articulées de 375 m². Avec un lancement prévu en 2022, il est construit et sera exploité par Alizés, une joint venture de Zéphyr & Borée et Jifmar Offshore Service.

- La SAMUEL DE CHAMPLAIN est une drague aspiratrice de 117 mètres armée 24h/24 tout au long de l'année par le grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire. Suite à des travaux effectués en 2018/2019, elle fonctionne désormais au GNL.

- Le premier paquebot GNL construit en France sera réalisé par Chantiers de l'Atlantique. Il s'agit du navire EUROPA. Le projet intégrera un démonstrateur, une pile à combustible à oxyde solide de 50 kW qui produira de l'électricité et de la chaleur à partir de GNL. L'intégration de cette pile sur un navire de croisière sera une première mondiale.

- La compagnie finistérienne Brittany Ferries a confirmé son choix d'un équipement en GNL* sur ses nouveaux navires en vue d'obtenir d'importantes réductions de CO2 grâce au plan de renouvellement de sa flotte. SALAMANCA devrait entrer en service en 2022 et opérera sur les lignes longues entre le Royaume-Uni et l'Espagne. SANTOÑA pourrait rejoindre sa flotte en 2023.

- La première navette fluviale à l'hydrogène navigue sur la Loire ouvrant la voie à la création d'une filière hydrogène. Initié par la Mission hydrogène des Pays de la Loire et l'exploitant du réseau de transports urbains nantais, ce bateau, une première française pour ce type de transport, a été construit par le chantier Navalu en Vendée.

- Le navire ambassadeur de la fondation Race for Water a poursuivi son odyssée de cinq ans autour du monde après avoir quitté Lorient, son port d'attache en 2017. Il fonctionne grâce à des panneaux solaires, l'énergie est stockée sous forme d'hygrogène sous pression, un kite complète l'énergie du navire et réduit sa consommation en électricité.

- L'Energy observer, véritable laboratoire flottant basé à Saint-Malo, a mené sa 3ème année d'expédition autour du monde achevant ainsi l'odyssée pour le futur du navire en Europe. Il poursuit son tour du monde vers l'ouest. Cet ancien bateau de course de légende, a été reconditionné en navire du futur à propulsion électrique fonctionnant grâce à un mix d'énergies renouvelables et un système de production d'hydrogène décarbonée à partir de l'eau de mer.

Un navire intelligent

- Le projet Seanatic, labellisé par le pôle Mer Bretagne Atlantique vise à développer et tester des solutions innovantes pour consolider et moderniser les activités de maintenance maritime. Il réunit autour de IoT.bzh Lorient (cybersécurité et les systèmes industriels connectés), Azimut Lorient (supports digitaux), le chantier Piriou à Concarneau, Thalos à Ploemeur (télécommunications par satellites pour le maritime) et l'Université de Bretagne-Sud.

- Expert en robotique marine SEA PROVEN imagine les bateaux du futur et se positionne comme un acteur incontournable sur le marché des drones marins de surface. L'entreprise propose notamment le SPHYRNA, un drone marin de surface de 55 pieds capable d'assurer une présence en mer 7 jours sur 7 en toute autonomie. Sa propulsion est hybride à la fois électrique, mais aussi fournie par le solaire et l'eau (hydro-génération). L'efficience énergétique a été améliorée, grâce au recours à l'énergie du vent (dès qu'il est supérieur à 5 nœuds) et à l'hydrogénération de l'électricité en mer.

La déconstruction des navires : une filière émergente

Au niveau national, l'APER (Association pour la plaisance éco-responsable) a été agréée par l'État pour pourvoir au traitement des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport jusqu'au 31 décembre 2023. L'organisme est financé par une quote-part du droit annuel de francisation et par le versement par les constructeurs et importateurs d'une éco-contribution versée pour tout navire vendu en France à compter du 1er janvier 2019. Les propriétaires prennent en charge le coût du transport du navire vers l'entreprise. Les navires visés sont ceux immatriculés en France, mesurant entre 2,5 mètres et 24 mètres, jet skis inclus, hors embarcations à propulsion humaine et engins de plage. Neuf centres de déconstructions opérationnels dans le cadre du dispositif APER sont enregistrés dans l'interrégion à la fin de l'année 2019.

Photo Presse Nautic

L'APER a été créée en 2009 par la Fédération de l'industrie nautique afin d'apporter une réponse technique et logistique aux plaisanciers souhaitant se séparer proprement de leurs vieux navires.

De son côté, la Commission européenne a agréé le chantier finistérien Les Recycleurs bretons pour la déconstruction et le recyclage de tout type de navire d'une longueur maximale de 225 mètres. L'entreprise a créé une marque qui regroupe ses activités historiques de déconstruction industrielle et de déconstruction navale.

L'implantation de la filière dans l'interrégion reste à conforter.

EXTRACTION DE GRANULATS MARINS

L'activité d'extraction de granulats marins représente un intérêt économique important pour la façade maritime. Elle peut être répartie en deux activités :

- l'extraction de sables siliceux destinés au BTP,
- l'extraction de sables coquilliers à la finalité essentiellement agricole.

Une concentration en vallée de la Loire

L'extraction de sables siliceux se concentre surtout dans la paléo-vallée de la Loire, au large des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Le site du Pilier, qui a longtemps fourni l'essentiel du sable siliceux extrait en Pays de la Loire, a été abandonné en fin d'année 2017 au profit des sites Cairnstrath A et Cairnstrath SN2.

2,3
millions
de m³ autorisés
sur les sites
Cairnstrath

Ces deux sites représentent le volume le plus important de sables siliceux extrait des concessions des Pays de la Loire. Le site du Payré avec un volume autorisé de 350 000 m³/an apporte une contribution complémentaire. Les volumes autorisés indiqués constituent un maximum qui n'est, dans les faits, jamais atteint. L'activité d'extraction s'adapte en permanence à la demande du marché, en raison notamment du peu d'intérêt économique représenté par le stockage des granulats.

Il n'existe pas de sites d'extraction de granulats siliceux au large de la Bretagne. Des sites d'extraction de granulats coquilliers y sont présents pour des volumes assez limités, destinés à l'agriculture bretonne.

Deux débouchés : agriculture et BTP

Ces matériaux, difficilement remplaçables, sont utilisés en agriculture pour l'amendement des sols trop acides, en Bretagne notamment ou pour la culture de la mâche nantaise. Ils permettent aussi, par leur qualité, la confection de bétons spéciaux utilisés pour des applications particulières dans le bâtiment et les travaux publics.

L'activité d'extraction peut venir en concurrence avec d'autres activités maritimes, comme la pêche, mais aussi la navigation commerciale, le nautisme, la plongée sous-marine, etc. Elle a parfois engendré des réactions fortes de populations côtières particulièrement sensibilisées à la question de l'érosion du trait de côte. Même si le lien n'a pas toujours été scientifiquement établi entre érosion et extraction, cette question demeure au centre des préoccupations des populations et de leurs élus dans des zones où l'extraction reste importante.

Le DOGGM*, un volet du document stratégique de façade

Afin de pérenniser à la fois l'activité d'extraction et les autres activités maritimes, tout en préservant les intérêts économiques et l'attrait touristique des régions, une planification à l'échelle de la façade maritime a été engagée.

Le document d'orientation pour la gestion durable des granulats marins (DOGGM)* constitue le volet « granulats marins » du document stratégique de façade (DSF, cf page 62).

Un état des lieux complet de l'activité d'extraction de granulats en façade Nord Atlantique-Manche Ouest, recensant tous les sites autorisés ainsi que les volumes qui y sont extraits et les flux ainsi générés, a été réalisé.

Puis, l'État et les professionnels du secteur se sont livrés à un exercice de prospective, afin d'évaluer les besoins en granulats de la façade pour les douze années à venir, sachant qu'une clause d'ajustement est prévue à l'échéance des six premières années.

Sa mise en application est de nature à apaiser, les conflits potentiels générés par une activité extractive à qui bien des acteurs ont reproché par le passé son manque de planification et de vision d'avenir.

Des actions concrètes visant à stabiliser et gérer durablement l'approvisionnement en granulats marins compléteront le DOGGM dans le cadre du plan d'action du document stratégique de façade (DSF, cf page 62).

SÉCURITÉ MARITIME

Les enjeux de la DIRM NAMO en matière de sécurité maritime : la sécurité des navires, la sauvegarde de la vie humaine en mer et la prévention des risques.

Deux des quatre services[1] de la DIRM mobilisés suite au naufrage du cargo porte-conteneurs GRANDE AMERICA en mars 2019 l'ont été pour des questions de sécurité :

27 personnes ont été sauvées grâce à une équipe de six personnes qui a coordonné le sauvetage à partir du CROSS Étel.
L'évacuation a eu lieu six heures après la réception de l'alerte par le CROSS.
Deux moyens sont intervenus : une frégate anglaise et un avion de la Marine nationale.

La DIRM NAMO, chargée du contrôle de la sécurité des navires, a analysé l'état du cargo GRANDE AMERICA dès le début de son avarie. Hélitreuillé en mer sur l'ABEILLE BOURBON au sein de l'équipe d'évaluation et d'intervention de la préfecture maritime de l'Atlantique à Brest, son centre de la sécurité des navires de Brest était également présent à la cellule communication de la préfecture maritime.

2 705 aides à la navigation, 45 % des phares français

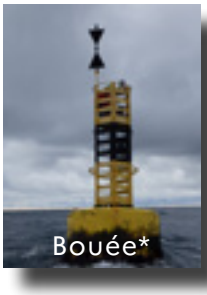

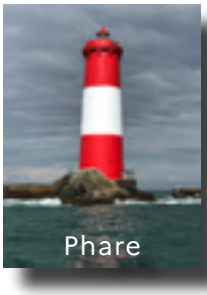

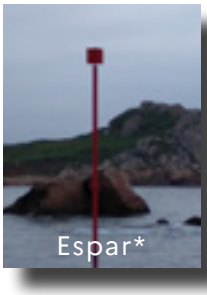

Les aides à la navigation maritime de la DIRM NAMO sont des équipements indispensables aux navigateurs pour parer les écueils de secteurs maritimes très fréquentés et pour bénéficier d'un jalonnement des chenaux d'accès aux ports. Elles fonctionnent depuis plusieurs décennies grâce à des sources d'énergie renouvelable comme les panneaux solaires.

1 902
interventions
de maintenance
en 2019

Un protocole visant à mobiliser des moyens financiers et humains nécessaires à l'atteinte des objectifs de sécurité et de conservation des phares du Finistère a été signé en 2019 par la DIRM NAMO et la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (cf page 63).

La DIRM NAMO assure un entretien permanent de l'ensemble des équipements et un taux de disponibilité de 98 % des aides à la navigation tout au long de l'année.

Parmi les nombreux travaux de rénovation effectués en 2019 :

- Le phare du Grand Charpentier au large de la Loire-Atlantique fonctionne dorénavant exclusivement avec des énergies renouvelables. Un aérogénérateur qui permet de recharger les batteries et des panneaux solaires ont été installés pour diversifier les apports énergétiques.
- Rétablissement des accès au phare des Roches-Douvres dans les Côtes-d'Armor. La cale du phare le plus éloigné des côtes en Europe avait été à moitié emportée par les tempêtes de l'hiver 2018/2019.

(1) Les deux autres services de la DIRM NAMO sont intervenus dans le cadre de la lutte contre la pollution (cf page 59).

- Réparation de la tourelle An euden en baie de Morlaix. Les travaux ont été effectués grâce à la mise en œuvre d'une pompe à béton depuis le pont du navire de travaux CHARLES CORNIC. La tourelle présentait d'importants désordres avec un risque de perte à court terme de l'essentiel de la structure.

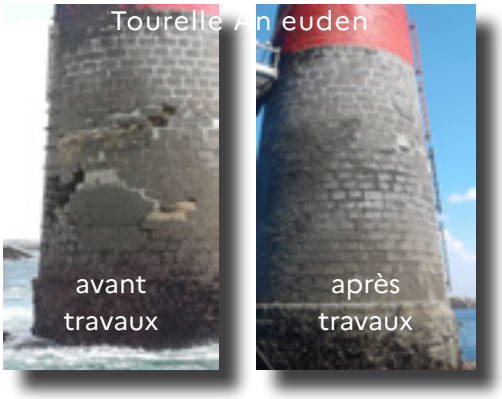

Le sauvetage de la vie humaine en mer, une priorité indiscutable

4 766 opérations de sauvetage[1]
11 655 personnes impliquées

Huit opérations sur 10 impliquent un « flotteur ».

Avec 76 % des opérations impliquant un « flotteur », le segment « plaisance, voile légère et loisirs nautiques » domine l'activité. La majorité des opérations a lieu pendant la saison estivale.

La plaisance au centre de **60 %** des opérations

Parmi les opérations coordonnées, 2 920 opérations concernent directement la façade Nord Atlantique-Manche Ouest, pour 6 753 personnes impliquées, avec un résultat marqué également par le segment « plaisance, voile légère et loisirs nautiques ».

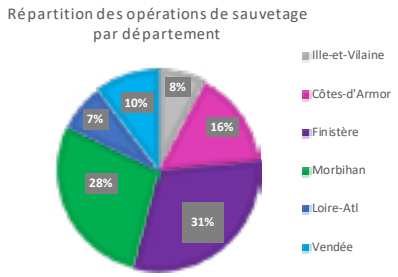

Globalement, 87 décès ou disparitions sont à déplorer, dont 61 dans l'interrégion.

6 635 moyens de sauvetage engagés[1]

La durée totale d'intervention, tous moyens confondus est de 10 414 heures.

Pour la façade de l'interrégion, 4 908 moyens ont été engagés pour une durée de 7 482 heures.

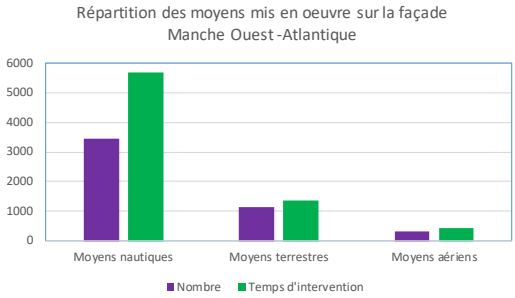

La SNSM couvre 54 % des moyens nautiques mis en œuvre

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) est très présente dans l'interrégion avec :

- 61 stations permanentes et 13 stations saisonnières,
- 250 moyens nautiques,
- 3 765 bénévoles.

Son pôle national de formation est situé à Saint-Nazaire et son pôle de soutien de la flotte à Saint-Malo. Ce dernier réunit sur un seul site des magasins, de l'expertise et la fonction centralisée de la gestion de la maintenance (GMAO). Un système de hotline se met en place dans une vraie dimension de soutien centralisé. Les équipes sont mobiles et peuvent être amenées à se rendre dans les stations.

Parmi les autres moyens nautiques : les pompiers et les autres navires présents sur zone.

Les pompiers sont les principaux intervenants pour la mise en œuvre des moyens terrestres. Participent également la gendarmerie, la Marine nationale grâce aux sémaphores, et le Centre de consultation médicale maritime de Toulouse ainsi que le SAMU de coordination médicale maritime.

La Sécurité civile figure au premier rang des intervenants pour les moyens aériens (49 % du temps d'intervention), suivie de la Marine nationale et de la Gendarmerie nationale. Les Douanes mais également des administrations étrangères peuvent aussi prendre part aux opérations.

(1) de la baie du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole (recherche et sauvetage, assistance aux biens, sûreté des navires et opérations diverses).

43 000 navires par an enregistrés au large d'Ouessant

La surveillance de la navigation maritime (suivi du trafic maritime, détection des situations à risque, information nécessaire à la sécurité du trafic) est assurée grâce aux deux CROSS de la DIRM NAMO.

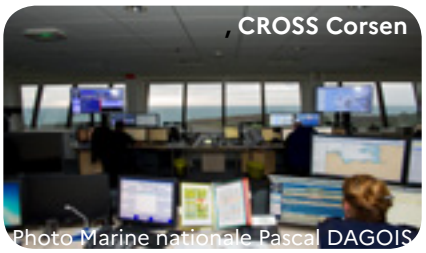

Dans le dispositif de séparation du trafic (DST) d'Ouessant, 42 538 passages de navires de jauge brute supérieure à 300 UMS, soit une moyenne de 117 navires par jour, ont été enregistrés dans le DST d'Ouessant.
Ce trafic est stable.

321 millions de tonnes de marchandises dangereuses et/ou polluantes ont été déclarées.

2 113 transits de navires à passagers ont également été enregistrés, hors desserte des îles d'Iroise, dont 554 paquebots et 826 car-ferries.
Parmi les plus grands navires ayant emprunté le DST d'Ouessant en 2019, des porte-conteneurs de 400 mètres de long et de près de 20 000 EVP*, des pétroliers de 310 000 tonnes de port en lourd et des paquebots transportant jusqu'à 5 500 passagers lors de leur transit.

3 737 contrôles de sécurité des navires

La DIRM NAMO a réalisé :

- **148 inspections de navires étrangers en escale** dans les ports de l'interrégion. Ce contrôle s'effectue dans le cadre du Mémorandum de Paris* (contrôle des navires par l'État du port). La DIRM NAMO assure ainsi un taux de réalisation de 109 % par rapport à l'objectif annuel fixé par la Direction des affaires maritimes dans le cadre des objectifs établis par l'Agence européenne pour la sécurité maritime. Cinq navires inspectés ont fait l'objet d'une détention.

- **3 591 visites de sécurité des navires professionnels français** au titre de l'État du pavillon. L'objectif est de vérifier la conformité des navires aux réglementations internationales, communautaires et nationales en matière de sauvegarde de la vie humaine en mer, d'habitabilité, de normes sociales et de prévention de la pollution. 58 % sont des visites périodiques, 37 % des visites spéciales (incluant des visites inopinées, de coque à sec, sur réclamation de l'équipage ou de suivi de chantier) et 4 % des visites de mise en service de navires. 59 % des visites de sécurité concernent la pêche professionnelle.

199
dossiers
en commission
régionale de
sécurité

La commission régionale de sécurité (CRS) est une commission administrative à caractère consultatif, avec des attributions en matière de sauvegarde de la vie humaine, d'habitabilité et de prévention de la pollution. Elle siège auprès du directeur interrégional de la mer. Elle est composée de représentants de l'administration, de professionnels du secteur maritime (pêche ou transport), de l'Agence nationale des fréquences, d'une société de classification habilitée, et d'experts reconnus pour leurs compétences. Les décisions prises après avis de la CRS sont notifiées aux armateurs, ou à leurs mandataires.

La DIRM NAMO met en œuvre le système de management de la qualité de la Direction des affaires maritimes (mise en service et suivi des navires en service, contrôle par l'État du port, CRS, ressources humaines, délivrance des titres de formation professionnelle maritime,).

140 dossiers instruits pour le tribunal maritime de Brest

La DIRM NAMO assure la centralisation et le suivi des dossiers relevant du tribunal maritime de Brest.

Elle émet un avis au parquet sur les suites à donner aux procès-verbaux d'infraction.

140 dossiers ont été instruits en 2019 et 26 affaires ont été jugées devant ce tribunal.

FORMATION ET RECHERCHE MARITIMES

La DIRM NAMO assure la tutelle académique des cinq lycées professionnels maritime (LPM) et gère les agréments des formations continues organisées par 21 centres de formation maritime de son ressort, dont le CEFCM, centre européen de formation continue maritime en Bretagne et les écoles des pêches des Sables d'Olonne et de l'Île d'Yeu.

La **section professionnelle paritaire pêche et cultures marines** (SPP PCM) de l'opérateur de compétences pour la pêche OCAPIAT (Quimper) finance des actions de formation, collecte les contributions obligatoires pour la formation professionnelle continue, conseille sur les nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires et les projets personnalisés de formation. Elle conduit, au travers de son observatoire des métiers et des qualifications, une réflexion prospective sur l'adéquation emploi-formation et l'accompagnement des formations nécessaires au secteur. Du fait de la loi dite avenir professionnel et des textes d'application en cours de publication ou mis en œuvre, son action sera d'autant plus déterminante, compte-tenu des spécificités des formations maritimes.

L'association **Cap avenir 22-35** pour les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine valorise les métiers de la mer, notamment ceux de la pêche et des cultures marines.
Elle les fait connaître et apporte une aide aux entreprises rencontrant des difficultés de recrutement.
Elle assure aussi avec le lycée professionnel maritime (LPM) Pierre Loti de Paimpol, la mise en œuvre de contrats de professionnalisation.

L'association **La Touline** accompagne les professionnels du milieu maritime vers l'emploi et la formation, oriente et promeut les métiers et les filières. Elle accompagne également de nombreux candidats à la VAE (validation des acquis de l'expérience, cf page 52), du dossier d'expérience jusqu'à la préparation au passage devant le jury de l'Unité des concours et examens maritimes (UCEM) de la Direction des affaires maritimes du ministère de la Mer. La Touline, qui a fêté ses 30 ans en 2019, a son siège à Brest.

Trois Campus au service des métiers de la mer

Le **Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer** est axé principalement sur les formations des niveaux 3 à 5 afin de faciliter la compétitivité des PME de la filière navale de la Bretagne. Labellisé « campus des métiers et qualifications » (CMQ), il est installé à Brest.
Parmi les secteurs professionnels représentés : l'industrie navale, le transport et la logistique (transport de marchandises), l'alimentaire.
Il regroupe des centres de formation ou de recherche et des entreprises. Il vise à optimiser la carte des formations professionnelles et technologiques du territoire régional autour des industries de la construction et des activités navales.

La DIRM NAMO a participé à la mise en place du brevet d'initiation mer, en partenariat avec la Région Bretagne et l'académie de Rennes, créé par le campus et ouvert aux collégiens et lycéens, à l'instar du brevet existant dans l'aéronautique (formation courte étalée sur un an avec des conférences métiers, des rencontres professionnelles et des visites, validée par un examen). Les premiers diplômes ont été délivrés en 2019.
Ce « BIMer » poursuit deux objectifs : donner une culture maritime aux collégiens et lycéens et mieux faire connaître les nombreuses possibilités d'emploi dans les différents secteurs de l'économie maritime.

Le **campus des industries navales** est le fruit d'une démarche collective public/privé lancée en novembre 2017 par 16 partenaires fondateurs sous l'impulsion conjointe de Naval Group et de la Région Bretagne. Il présente depuis 2019, sur 550 m² dans son bâtiment « Totem » de Brest, les métiers de l'industrie navale. Il développe des parcours de formations spécialisés et labellisés à l'échelle interrégionale, allant du CAP au diplôme d'ingénieur : formations existantes dans le domaine naval, formations à « navaliser » ou à créer en fonction des besoins de la filière industrielle. Vitrine itinérante des métiers de la mer, le « navire des métiers » se déploie dans l'hexa-

gone, dans des salons dédiés à l'emploi, à la formation ou aux professionnels.
Le campus veut offrir un support partagé entre constructeurs et équipementiers navals pour vendre des formations dans le cadre de contrats à l'export.

Le Campus des métiers et des qualifications Nautisme en Pays de la Loire est un campus également labellisé « campus des métiers et qualifications ». Les secteurs professionnels qu'il regroupe sont : la conception, la construction et la maintenance, l'innovation technique et technologique, la commercialisation et la pratique. Les filières de formation correspondantes sont celles des métiers du nautisme, de la plaisance, des matériaux composites, de la menuiserie, de l'électricité, de l'électronique, de l'accastillage, de la motorisation, de la voilerie et de la sellerie, du commerce, et du sport.

Des nouvelles offres de formations pour des métiers en tension

Face aux difficultés de recrutement de personnel qualifié, de nouvelles formations ou de nouvelles écoles apparaissent.

Dans l'industrie navale, certaines entreprises ont ouvert ces dernières années leur propre formation diplômante.

L'école de Chantiers de l'Atlantique installée à Saint-Nazaire au cœur du chantier naval a été inaugurée fin 2019. Elle propose des parcours qualifiants vers les métiers de charpentier-métaux, soudeur et tuyauteur. Elle doit former à terme une cinquantaine de stagiaires par an.

Dans le Sud-Finistère, une nouvelle session de formation en alternance d'employé polyvalent du mareyage a débuté en fin d'année 2019. Une formation d'agent polyvalent de criée, unique en France, a également été lancée.

La réussite des formations en alternance

Les différentes formations en alternance enregistrent une bonne insertion et permettent des reconversions professionnelles.

- Les contrats de professionnalisation maritime portés notamment dans les Côtes-d'Armor par Cap-Avenir 22-35 et le lycée professionnel maritime (LPM) de Paimpol permettent via des reconversions de former des matelots, en complément des effectifs issus de la formation initiale.
- Dans le Finistère, le LPM du Guilvinec met en œuvre un bac professionnel CGEM (conduite et gestion des entreprises maritimes) par apprentissage. Cette formule, qui permet une bonne insertion de l'apprenti dans l'entreprise de pêche artisanale peut aussi apporter une réponse en matière de transmission d'entreprise. Au-delà des premiers succès enregistrés, elle devra être soutenue pour mieux se développer auprès du milieu professionnel. Sa mise en œuvre requiert beaucoup d'implication en amont pour construire le duo « entreprise/apprenti ».
- L'année 2018 a vu la réalisation de deux actions significatives pour le recrutement à la pêche : une ATE (action territoriale expérimentale) en Ille-et-Vilaine qui a permis d'orienter une douzaine de personnes vers le certificat de matelot et une POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collective) dans le Finistère pour environ autant de personnes en reconversion, dont quelques-unes ont converti l'essai à travers un contrat de professionnalisation.

12 établissements d'enseignement secondaire pour les marins

Cinq **lycées professionnels maritimes** (LPM) sur 12 en France sont présents dans l'interrégion. Installés à Saint-Malo, Paimpol, Le Guilvinec, Étel et Nantes, ils dispensent des formations du CAP aux BTS maritimes (MASEN, PGEM[1]) :

- Formations initiales et continues pour la pêche, le commerce, la plaisance professionnelle et les cultures marines,
- Maintenance nautique (LPM de Paimpol),
- Formation à distance pour le brevet d'opérateur radio maritime en faveur des officiers et officiers mariniers du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de Corsen (LPM du Guilvinec),
- Préparation à l'entrée à l'École nationale supérieure maritime (ENSM) pour la formation d'officier chef de quart machine/chef mécanicien 8000 kW (LPM de Saint-Malo et de Nantes).

(1) maintenance des systèmes électro-navals, pêche et gestion de l'environnement marin

Les **écoles des pêches des Sables d'Olonne et de l'île d'Yeu** proposent des formations initiales et continues à la pêche.

La **Maison familiale et rurale** de Challans est spécialisée dans les formations initiales et continues à l'aquaculture.

Le **lycée professionnel Olivier Guichard** à Guérande dispense également des formations initiales en aquaculture.

Le **Centre européen de formation continue maritime** (CEFCM) de Concarneau coordonne la formation continue notamment pour les marins professionnels en Bretagne.

Le **lycée privé Kersa-Lasalle** à Ploubazlanec dans les Côtes-d'Armor prépare à l'entrée à l'École nationale supérieure maritime (ENSM) pour la formation d'officier chef de quart machine/chef mécanicien 8000 kW.

Le **lycée privé Les Rimains** à Saint-Malo prépare également une cinquantaine d'élèves à cette formation d'officier.

814 élèves en formation initiale dans les LPM

41 % des élèves accueillis dans l'enseignement secondaire maritime français en lycée professionnel maritime (LPM) sont scolarisés dans le ressort de la DIRM NAMO.

Tous les niveaux de formation sont représentés, du CAP au BTS maritime.

770 élèves ont été accueillis au cours de l'année scolaire 2018/2019 dans les cinq LPM de l'interrégion.

Il faut ajouter à ce chiffre 44 élèves en formation « maintenance nautique » au LPM de Paimpol, mais également 54 élèves répartis entre le lycée professionnel de Guérande, la Maison familiale et rurale de Challans et les écoles des pêches des Sables d'Olonne et de l'île d'Yeu.

Source : établissements de formation maritime

Photo LPM Nantes

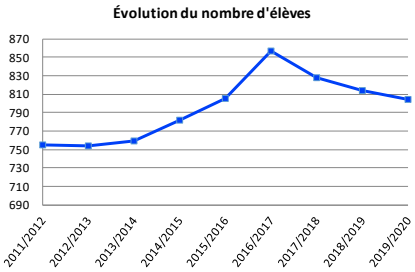

Une formation continue obligatoire

La formation continue est très présente tout au long de la carrière des marins professionnels. Elle est rendue obligatoire par la réglementation (Organisation maritime internationale et conventions internationales ratifiées par la France), notamment dans le domaine de la sécurité (recyclage des professionnels tous les cinq ans).

La coordination de la formation continue maritime en Bretagne est assurée par le GIP CEFCM (Centre européen de formation continue maritime) dont le siège est à Concarneau et qui dispose d'un centre à Lorient.

Globalement, les LPM, le CEFCM, les écoles des pêches et la MFR de Challans ont dispensé près de 391 000 heures de formation continue en 2019.

Douze autres centres de formation disposent également d'un agrément pour la formation continue dans l'interrégion : Association des secouristes de la côte d'Emeraude, B.A.I (Brittany ferries), Centre d'étude et de pratique de la survie à Pornichet, Compagnie Yeu continent, École navale et groupe des écoles du Poulmic, ENSM (sites de Nantes et Saint Malo), ENSV, EPHICOM, Institut de formation à la prévention et à la sécurité (IFOPSE), KSI, agence SI2P d'Angers, Surtymar à Rennes.

42 % des titres de formation professionnelle maritime français

15 821
titres délivrés
en 2019
+ 18 %

La DIRM NAMO délivre en moyenne 40 % des titres au plan national.

Elle est suivie par la DIRM Méditerranée qui délivre 28 % des titres français.

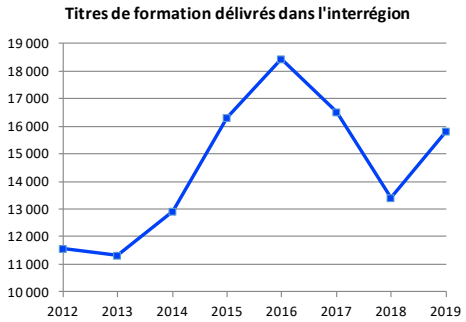

La validation des acquis de l'expérience

59 % des marins français demandeurs de validation des acquis de l'expérience* relèvent de l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest où sont identifiés 37 % des marins professionnels français actifs (pêche, commerce, aquaculture, plaisance).
Source : DGITM/DAM/SDSI

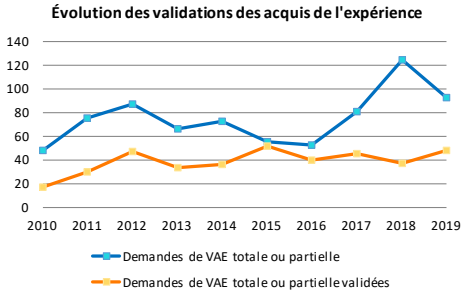

Les établissements d'enseignement supérieur

De nombreux centres d'enseignement supérieur sont présents dans l'interrégion.

La recherche en est indissociable. De nombreux chercheurs ont pour champs d'action la mer et le littoral. Un effectif de plus de 2 200 personnes est dédié à la recherche publique dans le domaine de la mer. Des structures privées sont aussi investies dans la recherche et le développement.

Ces nombreux acteurs coopèrent étroitement entre eux, mais également avec les entreprises.
Source : L'économie maritime dans le territoire Rennes Saint-Malo - principaux éléments de diagnostic/AUDIAR octobre 2016

Certains établissements visent spécifiquement la mer et le littoral, d'autres ne sont pas exclusivement maritimes.

Centres universitaires :

- L'université de Bretagne Ocidentale-UBO (Brest) abrite l'Institut universitaire européen de la mer à Plouzané.
- L'Institut supérieur des sciences agronomiques, agro-alimentaires, horticoles et du paysage - Agrocampus Ouest (Rennes).
- L'université de Bretagne-Sud (Lorient).
- L'université de Nantes avec notamment l'UFR de droit et de sciences politiques, adossée au Centre de droit maritime et océanique - CDMO, et l'Institut d'économie et de management-Institut d'administration des entreprises - IEMN-IAE - qui comprend une filière Shipping-trading, ainsi que l'IGARUN (Institut de Géographie et d'aménagement de l'Université de Nantes) et son laboratoire Géolittomer.
- L'université catholique de l'Ouest a lancé une licence professionnelle bio-industries et biotechnologies (algues) en 2019 sur son campus de Guingamp.
- La communauté d'universités et établissements Université Bretagne Loire qui regroupait 7 universités, 14 grandes écoles et 4 organismes de recherche de Bretagne et des Pays de la Loire a été dissoute au 31/12/2019 remplacée par quatre entités infra-régionales. Ses activités sont désormais gérées au plan local, régional ou interrégional.

L'**Interdisciplinary graduate school for the blue planet** à Plouzané près de Brest a été inaugurée début 2019. Unique graduate school française dédiée à la mer, elle est portée par deux universités bretonnes, quatre écoles et trois organismes de recherche. IS blue compte 15 unités de recherche dans de nombreuses disciplines scientifiques, juridiques, économiques.

Une **chaire maritime** a été lancée par la Fondation de l'université de Nantes fin 2018 pour « mener une réflexion sur les modalités d'appropriation de l'espace maritime tenant compte des rapports entre les dynamiques humaines et l'espace maritime.
Cette chaire a pour ambition de constituer une équipe de recherche dédiée. Elle se positionne comme accélérateur de recherches scientifiques interdisciplinaires (géographie, économie, droit, sociologie, statistiques...) pour l'ensemble des questions liées aux activités humaines menées au sein des espaces maritimes. »

L'Ocean university initiative mise en œuvre par l'UBO crée les conditions de mise en place d'un institut dédié à l'océan et aux littoraux. La Bretagne est en effet candidate à la création d'une université internationale des océans dans le cadre de l'université des Nations unies (Unu). L'Unu est composée d'instituts de recherche et programmes thématiques. Aucun institut n'est dédié au maritime et la France n'accueille aucun des instituts existants. Le projet est cofinancé par l'État, la Région Bretagne, Brest métropole, l'Agence française pour la biodiversité et l'UBO.

L'**École nationale supérieure maritime** (ENSM) relevant de la Direction des affaires maritimes (ministère de la Mer) compte deux antennes dans le ressort de la DIRM NAMO, à Saint-Malo et Nantes. Elles ont accueilli 270 élèves en septembre 2019. L'école forme les officiers de la marine marchande et délivre un titre d'ingénieur.

L'**école Centrale** de Nantes est partenaire de l'ENSM et du ministère de la Mer. La formation d'ingénieur centralien repose sur un socle scientifique fort et trois axes de premier plan, le développement durable, l'international, les entreprises.
L'école dispose d'un site d'essais en mer multitechnologies SEM-REV. La plateforme de récupération d'énergie de la houle WAVEGEM® a été installée sur le site SEM-REV en août 2019 pour débuter une campagne d'essais en mer de 18 mois. Elle s'ajoute aux autres projets déjà mis en place sur le site (coquilles de protection des câbles sous-marins, Acoustics of the Sea de Nereis environnement, éolienne flottante FLOATGEN).

L'**École navale** à Brest assure traditionnellement la formation initiale des officiers de marine d'active, délivrant le diplôme d'ingénieur de l'École navale. Devenue établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, elle participe activement à la recherche, à la formation et à des partenariats ayant trait aux activités tournées vers la mer.

Dans le cadre de leur collaboration en recherche et formation, l'ENSM, Centrale Nantes et l'École navale proposent un mastère

spécialisé® Analyse du cycle de vie du navire / Life Cycle Assessment of Ship (LICAS). Il permet d'accéder à des fonctions d'ingénieur ou de concepteur, de responsable chargé de l'environnement, d'ingénieur QSE au sein d'un chantier, d'un bureau d'études ou d'un armement.

L'**Unité des concours et examens maritimes** (UCEM) de la Direction des affaires maritimes (ministère de la Mer) installée à Nantes décide de l'organisation des examens de formation initiale de la marine marchande au niveau national en lien avec l'Inspection générale de l'enseignement maritime (IGEM du ministère de la Mer) ainsi que des jurys VAE* des marins professionnels.

L'**École nationale de sécurité et de l'administration de la mer** (ENSAM) de la Direction des affaires maritimes (ministère de la Mer) assure à Nantes la formation initiale, continue et managériale des officiers et des fonctionnaires de l'administration maritime et d'étudiants. Le master 2 droit et sécurité des activités maritimes et océaniques est délivré par l'université de Nantes (faculté de droit et de sciences politiques) en partenariat avec l'ENSAM et avec le soutien de l'ENSM.

L'**École nationale supérieure de techniques avancées** (Ensta) à Brest, héritière des traditions des écoles des arsenaux de la marine et de l'armement terrestre forme des ingénieurs civils et militaires dans les domaines électronique, informatique, mécanique ou pyrotechnique.

La **station biologique marine de Roscoff**, dépend de l'université Pierre-et-Marie-Curie de Paris et du CNRS. Depuis quelques années, la quantité et la diversité de l'enseignement académique initial proposé à la SBR se sont beaucoup développées, notamment vers des formations innovantes, professionnalisantes et à fort contenu biotechnologique. L'ensemble des niveaux de la licence au doctorat est présent sur le site. Une offre de formation continue a également vu le jour. Elle dispose d'un centre de ressources biologiques marines et fournit l'accès pour des chercheurs et enseignants internes et externes à la biodiversité marine et aux dispositifs communs d'expérimentation de la station. Le projet Blue Train coordonné par la station « vise notamment à positionner le territoire breton en tant que pôle d'excellence en formation professionnelle dans le domaine des biotechnologies marines ».

Une recherche est omniprésente

Le **Pôle mer Bretagne Atlantique**, jumelé avec le Pôle mer Méditerranée, regroupe près de 354 adhérents publics-privés, dont la moitié de PME. Ensemble, ils développent des projets collaboratifs innovants dans la filière maritime. Ce pôle de compétitivité* labellise les projets innovants qui illustrent la vitalité du secteur maritime sur le territoire Bretagne-Pays de la Loire, « terre d'excellence maritime ». La labellisation du pôle a été reconduite pour la période 2019-2022.

359 projets labellisés depuis 2005

« Soutenir les initiatives spontanées mais aussi repérer les futurs besoins, détecter les verrous technologiques, identifier les compétences et les inciter à relever le défi… Les actions du Pôle mer Bretagne Atlantique se traduisent notamment par la conduite d'une démarche proactive pour apporter aux grands domaines stratégiques du maritime les clés de l'innovation. »

Ses six domaines stratégiques couvrent les « grands marchés de l'économie maritime et littorale, en cohérence avec les enjeux environnementaux » :

- Sécurité et sûreté maritimes,
- Naval et nautisme,
- Ressources énergétiques et minières marines,
- Ressources biologiques marines, pêche et aquaculture,
- Environnement et valorisation du littoral,
- Ports, logistique et transport maritime.

Parmi les labellisations 2019, deux formations :

- Le mastère spécialisé cybersécurité des systèmes maritimes et portuaires porté par des grandes écoles de l'interrégion.
- Le projet européen Horizon 2020 « Floawer » coordonné par l'École centrale de Nantes.

L'**IRT Jules Verne** près de Nantes est le premier des huit instituts de recherche technologique français. Dédié aux technologies avancées de production, pour les structures composites, métalliques et hybrides, il associe acteurs publics et privés, grands groupes industriels, PME/PMI, universitaires et écoles d'ingénieurs. Il compte 102 collaborateurs. Parmi les marchés ciblés, figurent la navale et l'énergie. l'IRT regroupe 42 partenaires industriels et 14 partenaires académiques. Il a initié 73 projets de recherche et 24 brevets.

L'**Institut de recherche Dupuy de Lôme** (IRDL) est issu d'une convention liant quatre établissements (universités Bretagne-Sud et Bretagne-occidentale, Ensta et CNRS). Il compte 300 membres, dont plus de 110 enseignants-chercheurs et 120 doctorants. Multi-sites, sa stratégie est de « fédérer les forces complémentaires en sciences pour l'ingénieur en région Bretagne pour devenir à terme le laboratoire référent des systèmes mécaniques marins en France, voire en Europe. »

France énergies marines, avec 45 collaborateurs, a pour mission de fournir, valoriser et alimenter l'environnement scientifique et technique nécessaire pour lever les obstacles auxquels est confronté le secteur des énergies marines renouvelables. Son siège est à Plouzané près de Brest.

La **Mission hydrogène** (Mh2) des Pays de la Loire vise le développement d'une filière économique centrée sur la thématique de l'hydrogène énergie. Elle fédère 29 adhérents (fondateurs, enseignants et recherche, institutions et entreprises).

À Nantes, le **West atlantic marine energy center** (Weamec) fédère depuis 2015 de nombreux acteurs académiques et industriels engagés dans le domaine des énergies marines renouvelables. 20 modules de formation continue spécifiques ont été construits dans ce cadre par l'École centrale de Nantes et l'université de Nantes.

Les plates-formes **Technocampus** (océan, composites) près de Nantes sont dédiées aux technologies avancées de production et s'adressent à des filières industrielles stratégiques dont la navale et les énergies marines renouvelables. Elles permettent le développement de projets industriels innovants via la mutualisation de moyens et la collaboration entre acteurs académiques et industriels et sont au service de la compétitivité industrielle.

L'**université Gustave Eiffel** (ex Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, Ifsttar) conduit près de Nantes des travaux de recherche finalisée et d'expertise dans différents domaines dont les énergies marines renouvelables. Son implantation près de Nantes dispose de différents équipements remarquables, notamment d'une centrifugeuse géotechnique pour les fondations d'éoliennes en mer de type jacket.

Le **Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux** (Cedre à Brest), est un « expert international en pollutions accidentelles des eaux organisé autour de cinq activités : soutien à l'intervention, planification, formation, analyses et tests, recherche ». C'est un centre de ressources documentaires reconnu.

L'**Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer** (Ifremer) dispose de deux centres et cinq sites ou stations côtières dans l'interrégion. Son siège est à Plouzané près de Brest. Institut de recherche intégré en sciences marines, l'Ifremer, contribue au système de recherche et d'innovation national, ainsi qu'à l'espace européen de la recherche, par la production de connaissances fondamentales et de résultats plus finalisés en réponse aux questions posées par la société. Il gère la flotte océanographique française au bénéfice de la communauté scientifique.

Le **Muséum national d'histoire naturelle** compte deux implantations travaillant sur l'évolution de la biodiversité biologique et des habitats marins. Des partenariats avec l'Ifremer sont en place avec une implantation physique au sein des stations :

- Centre de recherche et d'enseignement sur les systèmes côtiers (Cresco) à Dinard,
- Station de biologie marine de Concarneau, la plus ancienne station marine du monde encore en activité (1859).

Biogenouest, réseau interrégional de plates-formes technologiques en sciences du vivant et de l'environnement fédère 70 unités de recherche pour 35 plates-formes technologiques ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique. Son axe « mer » s'inscrit en génomique environnementale et biodiversité des écosystèmes marins, en biologie des sys-

tèmes appliquée aux modèles marins et en biotechnologie bleue.

Le **Centre d'étude et de valorisation des algues** (Ceva) à Pleubian (Côtes-d'Armor), organisme de recherche privé, est labellisé institut technique agricole et institut agro-industriel. Son objectif : « substituer certaines ressources fossiles et molécules terrestres par l'algue pour répondre aux nouveaux enjeux de demain, et en particulier ceux de l'industrie agro-alimentaire ».

L'**Institut supérieur d'économie maritime** Nantes Saint-Nazaire (Isemar) développe une expertise de référence sur le transport maritime, les ports et l'industrie navale. Au cœur de la métropole portuaire Nantes Saint-Nazaire, l'Isemar publie de manière périodique des synthèses et des cartes permettant d'illustrer, sous un aspect différent, des éléments de l'économie des transports maritimes (ports, routes, chantiers navals, etc.).

Le **Campus mondial de la mer** réseau d'acteurs académiques, scientifiques, économiques et institutionnels intervenant dans les domaines des sciences et technologies de la mer et de l'économie maritime s'inscrit dans une démarche pour le développement de l'économie maritime durable : la croissance bleue. « L'ambition est de faire de la pointe de la Bretagne la place mondiale de l'étude des océans et des mers, et de leur valorisation ». Parmi les quelques 3 000 organisations, 24 unités de recherche (730 chercheurs).

ID-mer à Lorient est une association créée en 1987 par les acteurs de la filière de la pêche bretonne active en recherche et innovation en agroalimentaire et biotechnologie, à destination notamment des petites et moyennes entreprises.

La **technopole Brest Iroise** est un centre de recheche regroupant 4 600 personnes et fédérant les mondes de l'entreprise, de l'enseignement supérieur et de la recheche plus particulièrement dans les doamines des sciences et technologies de la mer, les services et les technoloies de l'informtion et de la communication, les sciences du vivant (agroalimentaire, santé, biotechnologie).

La formation au sauvetage et à la survie

Le **Centre de simulation pour l'apprentissage des sciences de la santé** (CESIM) du CHRU de Brest a inauguré un simulateur de secours en mer. Unique en Europe, la plate-forme est dédiée aux différents métiers liés à la mer (personnel de santé, marins, etc.). Elle offre aux équipes d'intervention sanitaire un environnement de travail très réaliste restituant les conditions périlleuses et contraignantes du secours en mer ou héliporté avec pour certains les symptômes du mal des transports liés aux mouvements et aux mauvaises odeurs.

Le **pôle national de formation de la Société nationale de sauvetage en mer** (SNSM) à Saint-Nazaire combine en un seul lieu formations théoriques et pratiques. Il dispose d'un outil de haute technologie : un simulateur ultra-moderne avec vue panoramique à 270°. L'interrégion accueille aussi huit centres de formation et d'intervention de la SNSM.
Le **Centre d'étude et de pratique de la survie** (Pornichet) propose des formations à la sécurité, à la survie et au sauvetage. Il diffuse les résultats de ses recherches sur la survie par des stages, des publications et des conférences.

Au sein de l'École nationale supérieure maritime (ENSM), le **Centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer** (Cesame) à Saint-Malo est un outil pédagogique permettant notamment la formation des élèves officiers de la marine marchande et le maintien des compétences des officiers, dans les domaines de l'abandon du navire, de la survie en mer et du sauvetage. Il est doté notamment d'une embarcation de type chute libre et d'un simulateur d'incendie. À disposition des LPM et des compagnies de navigation, il accueille en formation continue tout marin professionnel (commerce, pêche et plaisance), notamment pour les recyclages des formations menant à la revalidation de leurs certificats.

Le **LPM** de Nantes dispose d'un centre de formation à la sécurité à Saint-Nazaire dédié à la formation continue (recyclages des formations sécurité).

LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Avec la mise en service de l'usine marémotrice de la Rance en 1966 (17 % de l'énergie produite en Bretagne en 2015), la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO) a su montrer très tôt son intérêt pour les énergies marines renouvelables (EMR).

Les côtes particulièrement exposées aux vents du large, aux courants de marées, à la houle de la façade NAMO révèlent un potentiel très favorable pour voir se développer les EMR.

Ces formes nouvelles d'énergie nécessitent un effort de planification maritime afin de les rendre compatibles avec des activités traditionnelles, telles que la pêche et la navigation, et de résoudre également les conflits liés aux aspects environnementaux et visuels. Cette planification est menée dans le cadre du document stratégique de façade (DSF, cf page 62). Au-delà des taxes qui seront versées aux communes littorales, la mise en service des parcs éoliens devrait avoir des retombées financières pour certains acteurs maritimes tels que la pêche professionnelle (financement de projets concourant à l'exploitation durable des ressources halieutiques) et la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

La filière industrielle représente un des piliers de la transition énergétique et porte une perspective de création de nombreux emplois pérennes.

Néanmoins, le calendrier de concrétisation des projets français et la faible visibilité sur le marché national ont des conséquences sur l'emploi notamment dans l'interrégion.

L'Observatoire des énergies de la mer estime en 2019 à 1 443 le nombre d'emplois directs (équivalents temps- plein) du secteur des EMR dans l'interrégion. Ce nombre représente 47 % du total national. Comme pour quasiment toute la France, il augmente, avec 48 % de hausse dans l'interrégion par rapport à 2018. Le premier pôle régional français s'appuie sur la compétence industrielle des Pays de la Loire (36 % des emplois français avec 1 105 emplois directs). Au national, le chiffre d'affaires est tiré vers le haut par l'export (69 % du chiffre d'affaires) et les investissements sont orientés à la hausse (452 millions d'euros, +70 %).

Des mesures sont effectuées afin d'optimiser les sytèmes d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, la DIRM NAMO apporte son savoir-faire en matière de production d'énergie mais également d'installation du matériels de mesure sur ses infrastructures. Le phare de la Jument au large du Finistère a en effet été mis à disposition pour l'installation d'un appareillage de mesures scientifiques.

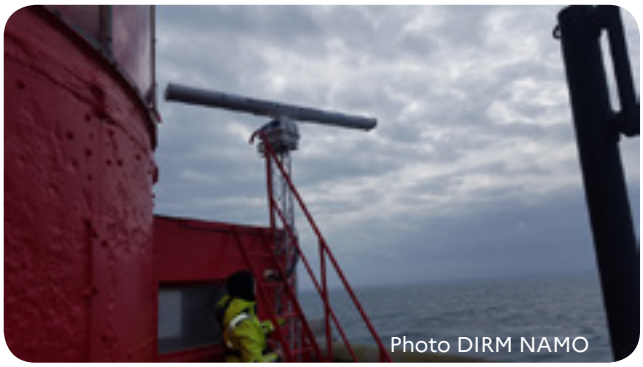

Radar couplé avec deux caméras dont l'exploitation des données par croisement participe à la modélisation en 3D des houles déferlant aux abords du phare de La Jument.

La DIRM NAMO et l'Armement des phares et balises (APB) gèrent aussi les aspect logistiques d'accès, de séjour et de retour du phare.

La DIRM NAMO est également mobilisée dans l'étude des projets de signalisation maritime permettant de baliser les champs éoliens.

Deux zones expérimentales dans l'interrégion

Afin de faire évoluer des technologies aussi récentes que les EMR, des zones d'expérimentation ont été créées.

Le site SEMREV, choisi en 2008, est situé au large du Croisic en Loire-Atlantique. Ce site était initialement dévolu aux technologies houlomotrices. Il a su évoluer au fil du temps vers un site multi-technologies.

Une zone expérimentale dédiée à l'éolien flottant a été identifiée entre les îles de Groix et de Belle-Île-en-mer, en relation avec le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne. Cette zone devrait accueillir quatre machines de 6 MW à l'horizon 2021. Ces éoliennes seront raccordées au réseau national de distribution d'électricité, sans l'intermédiaire d'une sous-station électrique.

Trois projets de parcs éoliens posés

Le premier parc éolien marin français a été lancé en 2019 après le rejet définitif des recours par le Conseil d'État. Assemblées à Saint-Nazaire par General Electric, les 80 éoliennes qui seront installées au large de Saint-Nazaire produiront 480 MW. Chantiers de l'Atlantique réalisera la sous-station électrique (cf page 39).

Pour le parc de la baie de Saint-Brieuc, le service de maintenance et d'exploitation du parc éolien (62 éoliennes, 496 MW) sera installé, au moins dans un premier temps, à Lézardrieux.

L'interrégion comptera aussi un autre parc éolien posé entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier (62 éoliennes, 496 MW).

Photo Pixabay/Fill

Les premières mises en service sont prévues à l'horizon 2022/2023.

Cette perspective doit permettre la création d'une filière française industrielle pour la construction des mâts, des pales, des générateurs et des sous-stations électriques. Le parc de Saint-Nazaire devrait mobiliser pendant sa mise en place un millier d'emplois pendant trois ans et générer une centaine d'emplois pérennes.

Poursuite des expérimentations pour l'éolien flottant

« Au cours du second semestre 2019, l'éolienne flottante FLOATGEN a plus que doublé sa production par rapport au premier semestre, pour atteindre un total annuel de 6 GWh », dépassant les attentes en matière de production et de disponibilité. Le prototype a été installé sur le site d'essai SEM-REV en 2018.

Le bassin d'essai du centre Ifremer de Brest a quant à lui été le théâtre de nouveaux tests pour l'éolienne flottante WindQuest développée par l'entreprise HydroQuest.

Dans l'interrégion, un projet de ferme pilote avec quatre éoliennes a été retenu en 2016 (près de l'île de Groix).

La technologie des éoliennes flottantes devrait permettre l'installation d'éoliennes dans des zones où la bathymétrie rend impossible l'installation de fondations posées. Cette technologie permettrait d'éloigner les parcs éoliens des côtes et de s'affranchir des problèmes de co-visibilité.

Sources : Centrale Nantes, Ifremer

Courant des marées : l'hydrolien pour des sites insulaires ou isolés

Dans le passage du Fromveur, entre Molène et Ouessant, l'hydrolienne D10 de l'entreprise Sabella a été relevée. Après réimmersion, elle devrait alimenter l'île d'Ouessant et être exploitée jusqu'à la mise en service du projet PHARES, porté par Akuo énergy, comprenant deux hydroliennes Sabella, une éolienne, de l'énergie solaire et du stockage d'énergie.

L'Hydrolienne d'HydroQuest océan (1 MW), installée et connectée sur le site d'essais EDF de Paimpol-Bréhat, a atteint le jalon de six mois de fonctionnement continu en 2019.

La start-up brestoise Guinard énergies a installé son hydrolienne sur le site de la ria d'Étel pour une première expérimentation grandeur nature afin de valider ses choix technologiques.

Ces hydroliennes de faible puissance peuvent alimenter des sites insulaires ou très isolés. Les sites présentant les caractéristiques nécessaires pour l'installation d'hydroliennes de grande puissance ne sont en effet pas très nombreux.

Sources : Sabella, Construction mécanique de Normandie, Guinard énergies

SEM-REV accueille une expérimentation de générateur houlomoteur

Le site SEM-REV de l'École centrale de Nantes a accueilli en 2019 la nouvelle plateforme houlomotrice autonome WAVEGEM du consortium piloté par GEPS Techno. Les 18 mois prévus d'essais en mer doivent permettre de valider la performance et la fiabilité de l'installation mais également de calibrer les outils de conception associés.

Source : Centrale Nantes

De petits systèmes houlomoteurs développant de faibles puissances ont déjà pu être mis en œuvre avec succès, mais les expérimentations doivent se poursuivre avant une exploitation de ce système de fourniture d'énergie.

L'ENVIRONNEMENT MARIN

La DIRM NAMO mobilisée lors du naufrage du GRANDE AMERICA

Centre référent « pollutions marines », le CROSS Corsen de la DIRM NAMO a recueilli et consolidé pendant trois semaines les observations de la pollution en mer grâce aux moyens aéromaritimes sur zone et aux détections par satellite de l'Agence européenne de sécurité maritime.

Photo Marine Nationale - Pascal DAGOIS

Cette surveillance a mobilisé quatre personnes pendant 20 jours 24 heures sur 24.

Le CROSS Corsen a traité 239 signalements de pollution tout au long de l'année 2019. 78 ont concerné le GRANDE AMERICA.

Les équipements anti-pollution placés dans des casiers transportables, les centres de stockage POLMAR-Terre de la DIRM NAMO (à Brest et à Saint-Nazaire) se sont tenus prêts à répondre aux sollicitations des préfets de département pour faire face à toute pollution dans la frange littorale.

Photo DIRM NAMO
Centre POLMAR-Terre de Brest

400 équipements de protection individuelle et une quarantaine d'autres matériels ont été contrôlés. Huit agents de la DIRM NAMO ont été placés en astreinte pendant trois week-ends.

Label Grand site de France 2019

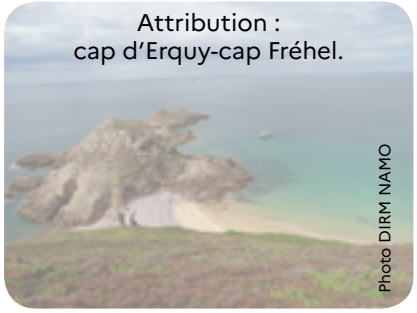
Attribution :
cap d'Erquy-cap Fréhel.
Photo DIRM NAMO

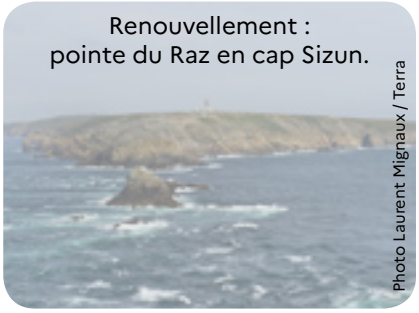
Renouvellement :
pointe du Raz en cap Sizun.
Photo Laurent Mignaux / Terra

6 050 heures de surveillance de l'environnement marin (plus de 50 % en AMP)

La DIRM NAMO élabore et veille à la bonne mise en œuvre des objectifs de contrôle et de surveillance de l'environnement marin à l'échelon interrégional. En 2019, elle a créé un réseau d'inspecteurs de l'environnement marin, qu'elle anime et dont l'objectif est de développer la méthodologie des contrôles.

Le plan de contrôle et de surveillance de l'environnement de la façade maritime NAMO décline neuf thématiques pour s'assurer du respect de la réglementation en matière d'environnement maritime qu'il s'agisse d'activités exercées dans les aires marines protégées (AMP) ou en dehors de celles-ci (interdiction de pollution du milieu marin).
Parmi ces thématiques : respect des zones de mouillage et lutte contre le mouillage non autorisé, contrôle du carénage des navires, circulation des véhicules à moteur sur le domaine public maritime, contrôle de l'extraction de granulats marins, protection des espèces.

Ce plan associe toutes les administrations intervenant en mer et sur le domaine public maritime. Il est animé à l'échelon départemental par les DDTM. 502 missions de contrôle ont été réalisées en 2019 pour 6 050 heures de surveillance avec l'appui du CACEM à Étel.

La DIRM NAMO effectue tout au long de l'année des contrôles de la teneur en soufre des combustibles sur les navires étrangers en escale dans les ports de l'interrégion. 86 contrôles documentaires et 25 prélèvements à bord avec analyse en laboratoire ont ainsi été réalisés en 2019.

Plus de 50 sites Natura 2000 côtiers ou marins

Les sites Natura 2000 sont désignés en application des directives européennes « oiseaux et habitats – faune – flore » pour le rôle qu'ils jouent dans la conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, l'identification des sites Natura 2000 au-delà de la mer territoriale, situés autour du talus continental, doit permettre d'assurer la préservation des oiseaux et mammifères marins ainsi que des récifs.

L'État est le garant de la conservation des sites. Il est chargé de leur désignation et de la réalisation des documents de gestion des sites (DOCOB) dont la mise en œuvre peut ensuite être confiée à des opérateurs comme des collectivités locales, des associations ou l'Office français de la biodiversité (OFB).

Validation de l'analyse du risque pêche du site de l'île de Groix

Au sein des sites Natura 2000, les analyses du risque pêche sont obligatoires en cas de présence d'activité de pêche maritime professionnelle. Elles permettent d'exonérer les pêcheurs professionnels d'évaluation individuelle des incidences de l'activité de pêche sur les sites. L'analyse pour le site de l'île de Groix a ainsi été validée en 2019.

Aux côtés des sites Natura 2000, d'autres espaces naturels marins ou littoraux sont reconnus pour l'intérêt de leur biodiversité et font l'objet de protections réglementaires ou d'outils de gestion spécifiques : arrêtés de protection du biotope, Parc naturel marin d'Iroise, réserve naturelle régionale ou de chasse et de faune sauvage.

Seuls les arrêtés de protection de biotope interdisent toute activité sur les espaces qu'ils couvrent.

La majorité des aires marines protégées de la façade sont des espaces partagés comme les sites Natura 2000 au sein desquels une gestion concertée avec les différents usagers est mise en place dans la perspective d'un développement durable.

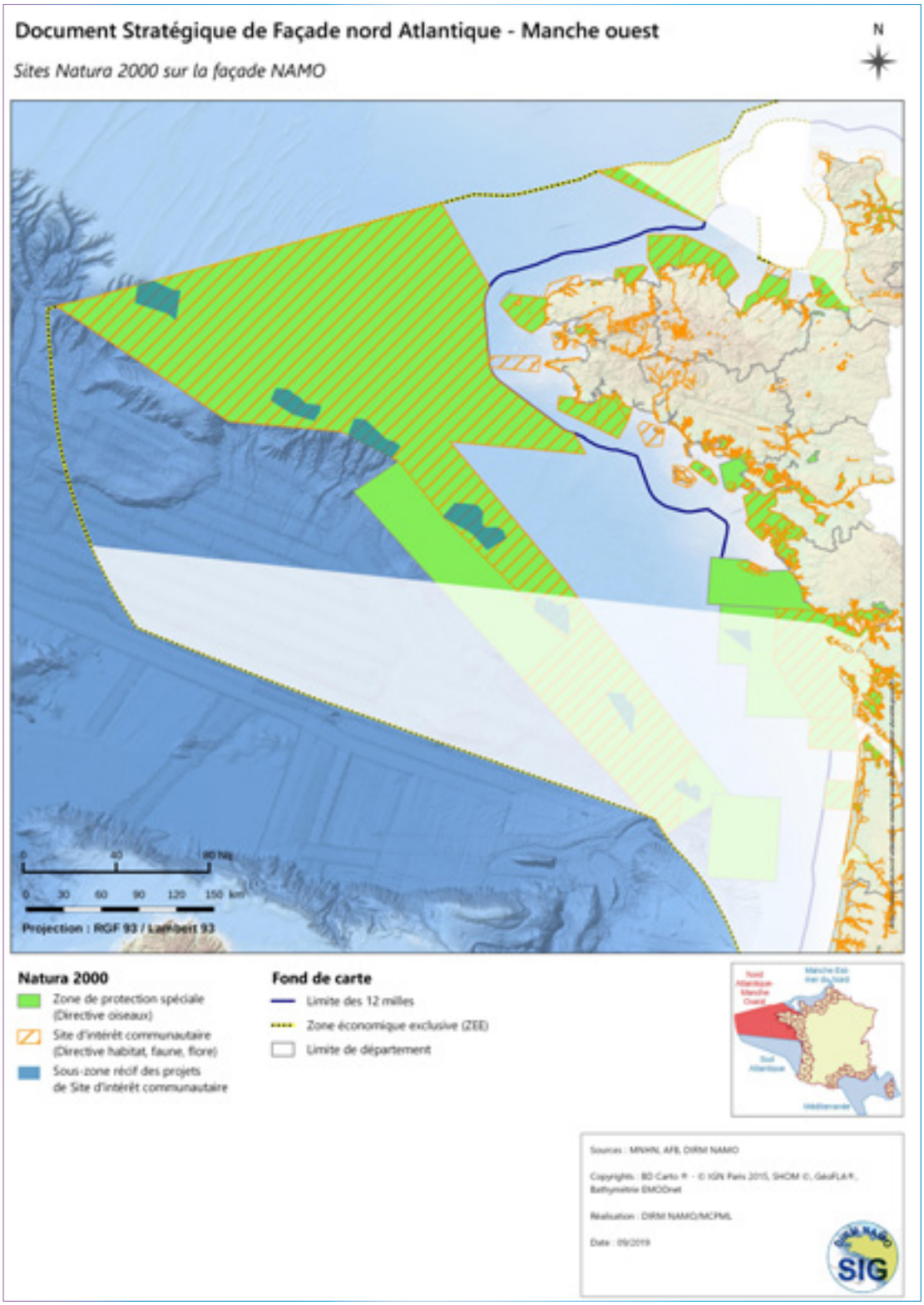

Office français de la biodiversité et Agence bretonne de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB), issu de la fusion de l'Agence francaise pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dispose d'un site national à Brest et de deux délégations de façade dans l'interrégion.

L'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) créée en 2019 et basée à Brest a en charge trois milieux écologiques dont le maritime. Ses actions pour accélérer la préservation-restauration des milieux naturels, s'inscrivent autour de trois missions principales :

- Renforcer la coopération pour faire émerger de nouveaux projets de territoires,
- Appuyer le développement de programmes ambitieux de préservation-restauration,
- Amplifier la mobilisation en faveur de la biodiversité.

589 sites de baignade en milieu maritime d'excellente qualité

Le littoral de la façade NAMO concentre de très nombreuses zones de baignade en mer. Globalement la qualité sanitaire des eaux de baignade est très bonne.
Parmi les sites de baignade contrôlés, outre les 589 sites d'excellente qualité, 87 ont été jugés de bonne qualité et 15 de qualité suffisante.
Seuls neuf sites sont classés en qualité insuffisante.
Source : ministère de la Santé

32 communes labellisées pour une ou plusieurs plages

Adoption de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne

L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne, adopté en 2019 par le comité de bassin Loire-Bretagne, établit le diagnostic du territoire, outil d'aide à la décision pour la construction du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, et de son programme de mesures, pour la période 2022-2027. Il vise les milieux aquatiques, dont les eaux littorales, et des bassins versants devant bénéficier d'actions de reconquête d'état des eaux. L'état des masses d'eau s'améliore progressivement. Ainsi sur les 69 masses d'eau littorales, 8 sur 10 sont de bonne qualité pour la vie aquatique et les usages. En effet, la directive cadre sur l'eau (DCE)* cible l'atteinte et le maintien du bon état écologique et chimique des eaux, y compris côtières (jusqu'à 1 mille de la côte pour l'état écologique et 12 milles pour l'état chimique) et estuariennes, qui constituent les eaux littorales.

Les îles, une terre d'accueil pour les oiseaux marins

Quatre espèces d'oiseaux marins ne se reproduisent qu'en Bretagne. Il s'agit du macareux moine, du pingouin torda, du guillemot de Troll et du fou de Bassan.
Source: Agence de l'eau Loire-Bretagne

Photo Pixabay/Jeanvdmeulen

FEAMP 2014-2020 : deux mesures en faveur de l'environnement marin

Les dossiers liés à l'environnement s'inscrivent dans deux mesures du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)* : protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins, ainsi que politique maritime intégrée (protection du milieu marin et amélioration de la connaissance de son état) pour un montant global d'aide FEAMP de 1,2 million d'euros.

Ainsi, l'AGLIA (Association du grand littoral Atlantique), en lien avec l'Ifremer et les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne et de Nouvelle-Aquitaine porte le projet « caractérisation des gréements et des pratiques des chaluts de fond de la façade Atlantique Manche-Ouest au regard de leurs interactions avec les habitats marins en zone Natura 2000 ».

POLITIQUE MARITIME INTÉGRÉE

La DIRM NAMO coordonne l'élaboration de la stratégie de façade

Le document stratégique de façade (DSF) Nord Atlantique-Manche Ouest a été adopté par les deux préfets coordonnateurs de la façade le 24 septembre 2019. Cette adoption fait suite à deux ans de travail associant l'ensemble des acteurs et usagers représentés au sein du conseil Maritime de Façade et de sa commission permanente. Les instances de gouvernance régionales que sont la Conférence régionale de la mer et du littoral pour la Bretagne et l'Assemblée régionale de la mer et du littoral pour les Pays de la Loire, ont également été consultées pour l'élaboration et la validation de cette stratégie.

Signature du DSF le 24 septembre 2019
par le vice-amiral d'escadre Jean-Louis Lozier, préfet maritime de l'Atlantique et Claude d'Harcourt, préfet de région Pays de la Loire
Photo préfecture de région Pays de la Loire

Le DSF constitue le support du deuxième cycle d'application de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » de 2008. Déclinant la stratégie nationale pour la mer et le littoral et les conclusions du Comité interministériel de la mer, ce premier volet fixe des objectifs pour l'atteinte du bon état écologique et, dans le même temps, pour le déploiement d'une économie bleue durable.

Sur la base de la vision à 2030 pour la façade partagée par les acteurs, le DSF fixe à la fois des objectifs de bon état écologique des milieux marins et de développement d'une économie bleue durable. Il identifie ainsi des premières zones de vocation visant à orienter la répartition spatiale des activités et des usages en mer, dans le respect de la séquence éviter-réduire-compenser. Le DSF ayant une portée juridique, les projets ou actes administratifs en mer doivent être compatibles avec ses orientations fondamentales, ses objectifs et la carte des vocations. Compte tenu des interactions fortes entre la terre et la mer, il s'applique également aux activités terrestres ayant un effet sur les milieux marins, et notamment sur la gestion des bassins versants et du littoral.

Pour atteindre ces objectifs et concrétiser les espoirs d'une gestion intégrée et durable de la mer et de ses ressources, un plan d'action et un dispositif de suivi seront élaborés d'ici 2021.

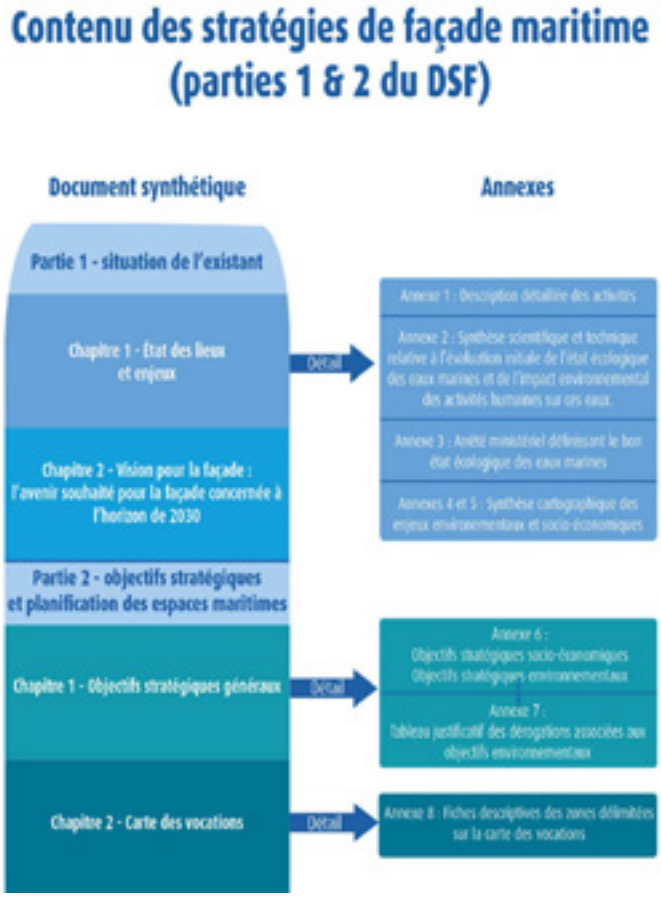

Extrait de la vision des acteurs de la façade Namo

« Le modèle retenu donne la priorité à l'utilisation et à la valorisation durable des ressources marines (énergétiques, halieutiques, aquacoles, minérales) sans obérer les activités touristiques, sportives et culturelles, dans une logique de coexistence voire de synergie, gérée dans le temps et dans l'espace. Il veille à ce que ces activités soient à des niveaux de pression compatibles avec le bon état écologique du milieu marin et la bonne qualité des eaux notamment sur la mer territoriale et le rétro-littoral. Il repose sur une recherche-développement très ancrée territorialement, un savoir-faire et des investissements publics et privés, labellisés Bretagne-Pays de la Loire. Il est maintenu un réseau de ports diversifiés et complémentaires, doté d'une meilleure gestion écologique et énergétique de leurs activités au sein duquel le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire est une référence. La filière construction/réparation navale et les industries nautiques maintiennent leur niveau d'excellence. »

PATRIMOINE MARITIME

Le patrimoine maritime de l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest compte :

⊙ De nombreux navires anciens ou répliques :

• Près de soixante navires protégés au titre des monuments historiques sont localisés dans l'interrégion. Parmi eux :
- Le trois-mâts barque à phare carré BELEM, dont la gestion a été transférée fin 2019 de la Compagnie maritime nantaise à la société bordelaise ST Management,
- L' escorteur d'escadre MAILLÉ-BRÉZÉ à Nantes, seul navire-musée à flot de France.

• Plus de 300 navires, anciens ou répliques, répertoriés par la Fondation du patrimoine maritime et fluvial comme étant de type maritime et ayant leur port d'attache habituel dans l'interrégion détiennent le label des bateaux d'intérêt patrimonial.

• Le port musée de Douarnenez accueille plusieurs navires patrimoniaux, dont certains à flot.

Forts de ce caractère patrimonial historique, de nombreux voiliers traditionnels proposent des promenades en mer : 49 sont ainsi labellisés « Voiliers de Bretagne » par le conseil régional de Bretagne.

⊙ Les manifestations nautiques regroupant ces voiliers historiques sont également nombreuses.

⊙ Un patrimoine naturel d'exception protégé grâce notamment aux aires marines protégées.

⊙ Un patrimoine littoral et portuaire, immobilier et mobilier, ainsi qu'un patrimoine militaire marin, comme le Mur de l'Atlantique réparti sur l'ensemble du littoral.

⊙ De nombreux sites archéologiques sous-marins incluant plusieurs milliers d'épaves : la majorité des épaves recensées en France est située dans les eaux au large de l'interrégion.

⊙ 35 phares, aides à la navigation maritime, mais également éléments incontournables du patrimoine maritime, protégés au titre des monuments historiques, tout comme l'est une tourelle*.

⊙ Un patrimoine industriel lié notamment à l'industrie de la conserve de poissons (l'interrégion a accueilli jusqu'à 250 conserveries) ou à l'activité portuaire (trois grues protégées au titre des monuments historiques témoignent du riche passé industriel maritime de Nantes).

⊙ Un patrimoine oral : les chants de tradition maritime.

En 2019...

la DIRM NAMO et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne ont signé un protocole visant à mobiliser des moyens humains et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de sécurité et de conservation des phares. Plusieurs programmes de restauration, de réparation et d'entretien ont été entamés immédiatement. Les phares concernés par le protocole sont prioritairement les phares situés en mer d'Iroise.

Le département du Finistère a dévoilé le projet du Centre national des phares dont il est le préfigurateur et auquel est associée la DIRM NAMO. Un nouveau centre d'interprétation des phares, proposant une offre muséographique moderne, devrait voir le jour sur le port de Brest à l'horizon 2022. La DIRM NAMO contribuera au projet par la mise à disposition de ses collections. Dans le cadre du projet de restauration du musée des phares et balises d'Ouessant, un projet d'aménagement du fût du phare du Creac'h est prévu dans le but de l'ouvrir au public.

276 333 visiteurs dans les phares de la DIRM NAMO ouverts au public

La grue Titan jaune et la grue des anciens chantiers navals Dubigeon à Nantes ont été inscrites au titre des monuments historiques, rejoignant la grue Titan grise classée en 2005.

Ont reçu le label Entreprise patrimoine vivant décerné par l'État : les conserveries Chancerelle et Gonidec, ainsi que Chantier naval Bretagne Sud.

La pêche de la palourde dans le golfe du Morbihan et l'élevage des huîtres de Cancale ont été inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France.

De nombreux travaux ont été effectués tout au long de l'année sur les phares gérés par la DIRM NAMO.

Par exemple, la coupole du phare des Grands Cardinaux, situé au Sud-Est de l'île d'Hoëdic a été rénovée. La lanterne est un ouvrage délicat. Elle a été remise en état puis réinstallée sur le phare par les agents de la DIRM NAMO.

Phare des Grands Cardinaux
Photo DIRM NAMO

De la même façon, la coupole du phare des Corbeaux de l'île d'Yeu a été rénovée en 2019. Le dôme de la coupole a été surélevée et l'ensemble de la verrerie a été enlevé pour pouvoir remplacer un montant et toutes les tôles de soubassement en acier. Une fois l'ensemble des éléments corrodés remplacés et la verrerie reposée, la coupole a pu être repeinte et le feu principal remis en service.

Phare des Corbeaux
échafaudage et feu de substitution
Photo DIRM NAMO

La DIRM NAMO a été partenaire de la 6ème édition de l'événement les « phares complètement à l'ouest », manifestation de découverte des phares de la mer d'Iroise au large du Finistère.

La DIRM NAMO valorise aussi le patrimoine des phares et balises dont elle a la charge par le biais de prêts d'objets à des tiers pour des expositions. En 2019, 91 objets relatifs aux bouées ont été prêtés, ainsi que 58 documents divers (registres, photos, panneaux).

Le chantier naval du Guip à Brest, spécialisé dans la restauration et la construction de bateaux en bois, a rénové PEN-DUICK, le premier navire d'Éric Tabarly, classé aux monuments historiques depuis 2016. Les travaux, étalés sur un an et demi et plus de 13 000 heures de travail, ont été réalisés en liaison avec le chantier de Keroman, pour la partie polyester.

Les prospections poursuivies par les équipes du DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines du ministère de la Culture) à bord du navire de recherche MALRAUX en 2019, entre le Goulet de Brest et la pointe Saint-Mathieu, n'ont pas encore permis de retrouver les épaves de la MARIE-CORDELIERE et du RÉGENT, naufragés corps et biens à l'issue d'un combat épique le 10 août 1512. Les recherches ont livré d'autres pistes archéologiques très intéressantes mais visiblement plus anciennes.

Source : conseil régional de Bretagne

Globalement sur la période 2017-2019, 22 projets ont été lauréats du projet NEPTUNE (Nouvelle exploration patrimoniale triennale des univers nautiques engloutis) du conseil régional de Bretagne pour une enveloppe financière régionale globale de 400 984 euros.

3
nouveaux
navires
monuments
historiques

L'interrégion a accueilli trois nouveaux navires protégés au titre des monuments historiques en 2019 :

- Le canot de sauvetage tout temps AIME HILDA construit en 1949.
- Le sloop de plaisance GWALARN construit en 1966.
- Le dériveur de type Moth INO construit en 1941.

Sources : DRAC Bretagne et Pays de la Loire

Phares, feux et navires protégés au titre des monuments historiques en 2019

35 phares ou feux, monuments historiques

1	PHARE DU GRAND JARDIN	35
2	PHARE DU CAP FRÉHEL	22
3	PHARE DES ROCHES-DOUVRES	
4	PHARE DES HÉAUX DE BRÉHAT	
5	PHARE DES TRIAGOZ	
6	PHARE DE L'ÎLE DE BATZ	29
7	PHARE DE PONTUSVAL	
8	PHARE DE L'ÎLE VIERGE	
9	PHARE DU FOUR	
10	PHARE DU STIFF	
11	PHARE DU CRÉAC'H	
12	FEU DE NIVIDIC	
13	PHARE DE KÉRÉON	
14	PHARE DE LA JUMENT	
15	PHARE DE SAINT-MATHIEU	
16	PHARE DES PIERRES NOIRES	
17	PHARE DE TÉVENNEC	
18	PHARE D'AR-MEN	
19	PHARE DE L'ÎLE DE SEIN	
20	PHARE DE LA VIEILLE	
21	PHARE D'ECKMÜHL	
21	PHARE DE PENFRET	
23	PHARE DE PEN-MEN	56
24	PHARE DE GOULPHAR	
25	PHARE DU FOUR	44
26	FEU DES MORÉES	
27	PHARE DU GRAND-CHARPENTIER	
28	PHARE DE LA BANCHE	
29	PHARE DU PILIER	85
30	PHARE DES DAMES	
31	FEU DE FROMENTINE	
32	GRAND PHARE DE L'ÎLE D'YEU	
33	PHARE DES CORBEAUX	
34	PHARE DES BARGES	
35	PHARE DE L'ARMANDÈCHE	

56 navires monuments historiques
(ports d'attache habituels connus)

1	AR ZÉNITH GERMAINE RIGEL ESCAPADE	35
2	LA HORAINE	22
3	AIMÉE-HILDA	
4	KOTICK	
5	YVON SALAÜN	29
6	PATRON FRANÇOIS MORIN	
7	BEL ESPOIR II	
8	AUDIERNAIS CLYMÈNE FÉE DE L'AULNE FLEUR DE MAI GWALARN SAINT-GUÉNOLÉ	
9	GÉNÉRAL LECLERC SAINT-JEAN	
10	BERGÈRE DE DOMRÉMY NOTRE-DAME DE RUMENGOL	
11	DANYCAN	
12	HOBBY III LA JANINE RED AR MOR REINE DE L'ARVOR	
13	LA MAUVE	
14	PAPA POYDENOT	
15	SEREINE MINAHOUET II	
16	PEN DUICK I	56
17	PATRON ÉMILE DANIEL	
18	OCÉAN	
19	LADY MAUD ESPOIR	
20	OISEAU DE FEU	
21	YANICA	
22	CORBEAU DES MERS LES TROIS FRÈRES	
23	CAP CÉPET	
24	KURUN	44
25	LADY TRIX	
26	VA PAS TROP VITE	
27	BELEM FAREWELL INO MAILLÉ-BRÉZÉ GOÉLAND LE CHANTENAY	
28	MARTROGER III AILE VI ELFE VERT GALAND	85
29	HOPE ROSE NOIRE II	
30	KIFANLO	
31	VIOLA	

Sources : DRAC Bretagne et Pays de la Loire, DIRM NAMO
Référentiels: BD Carto, BD Carthage, BD Alti IGN©, Bathymétrie, Ifremer©
Réalisation : DIRM NAMO/CCE

Le point sur... LES ALGUES

L'interrégion dans son ensemble est reconnue pour les biotechnologies marines. Organismes de recherche et PME innovantes y sont très présents. Elle compte plus d'une centaine d'entreprises et plusieurs centaines de chercheurs actifs dans ce secteur d'activité, dont le potentiel est important en matière d'innovation, de croissance économique, de développement durable et de marchés.

Algues brunes, rouges ou vertes, l'interrégion est fournie en biomasse et en diversité biologique. Riches en vitamine C, calcium, minéraux et protéines, les algues restent un produit d'avenir, susceptible de répondre aux enjeux d'avenir, aussi bien écologiques que sanitaires et alimentaires.

Les macro-algues

Exploitées traditionnellement en Bretagne, les macro-algues sont utilisées localement depuis le XIVème siècle pour l'amendement agricole.

Le plus grand gisement d'algues d'Europe se situe à Molène. Quelques dizaines d'espèces sont exploitées parmi des milliers existantes. La production est dominée par l'exploitation de deux laminaires (*Laminaria digitata*, la plus importante en volume, et *Laminaria hyperborea*). Les navires goëmoniers débarquent leur production dans le Finistère essentiellement à Lanildut, mais aussi à Plouguerneau et à Roscoff.

Ce végétal fragile est traité dans les 24 heures de sa récolte par des PME dynamiques qui réalisent une grande part de leur chiffre d'affaires à l'export. Ses co-produits ou déchets peuvent trouver de nouveaux débouchés, par exemple en cosmétique.

Il s'agit d'une ressource naturelle non inépuisable mais dont la grande diversité laisse entrevoir des possibilités de diversification, notamment en algoculture.

90 % de la production française issue de Bretagne

Entre 80 000 et 90 000 tonnes de macro-algues fraîches sont produites annuellement en France.

« L'exploitation compte plus de 1 600 emplois, avec près de 80 entreprises en production et transformation, pour une valeur estimée à 424 millions d'euros. » La récolte française étant insuffisante, une partie des algues utilisée est importée (environ 55 000 tonnes d'algues fraîches par an).

Source : Idealg

Le programme « Biomasse algues », initié en 2016 et dont l'objectif était d'évaluer les biomasses algales disponibles dans les zones bretonnes fortement exploitées et leur évolution au cours du temps, a pris fin en 2019. Durant celui-ci, des questionnements ont émergé des discussions avec les récoltants. Le programme AGRID, financé par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)* et instruit par la DIRM NAMO, fait donc suite à « Biomasse Algues ». Le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne, en partenariat avec la station biologique de Roscoff, Agrocampus Ouest et les comités départementaux des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor et du Finistère, souhaite au travers du projet AGRID approfondir les connaissances sur la biologie et la répartition d'espèces cibles, disposer d'un outil et de données actualisées précises sur l'effort de pêche, adapter et vérifier la pertinence de mesures de gestion (notamment sur les tailles de coupe, les périodes de récolte, et la mise en place de jachères) permettant de concourir à un rendement durable de la ressource.

Secteurs d'utilisation
agriculture, élevage, alimentaire (notamment gélifiants), cosmétique

Une production provenant essentiellement des navires-goémoniers

Les 30 navires goémoniers du Finistère sont titulaires d'une licence délivrée par le CRPMEM de Bretagne qui réglemente également les engins et les périodes de pêche par délibéra-

tions approuvées par arrêtés du préfet de région. Les licences sont délivrées par zone pour les algues laminaria digitata et laminaria hyperborea.

12 espèces différentes d'algues de rive ciblées par les récoltants à pied

Le CRPMEM de Bretagne leur délivre des licences (78 maximum pour les entreprises, avec 1 459 extraits de licence à titre annuel pour les récoltants personnes physiques répartis en huit secteurs puis par espèces). 3 031 extraits de licence, à titre saisonnier, sont également délivrés. La DIRM NAMO a délivré, quant à elle, 20 autorisations pour les Pays de la Loire (contingent d'autorisations fixé à 20).

Face à la protection de la ressource algale qui est principalement gérée en Bretagne par le CRPMEM, les transformateurs locaux avancent des besoins et des capacités de traitement importants qui pourraient absorber jusqu'à plusieurs milliers de tonnes par an. Des contentieux et des tensions de cohabitation peuvent alors émerger, notamment dans le Finistère, entre professionnels sur des espaces bien délimités et accessibles par le biais de licences contingentées délivrées par le CRPMEM. Les navires sont désormais équipés de balises VMS de positionnement par satellite pour mieux en assurer le suivi.

L'algoculture, une production qui reste marginale

Au niveau mondial, 90 % des algues proviennent de l'aquaculture. Les entreprises de l'interrégion sont des très petites entreprises ou dépassent à peine les 10 salariés. À noter cependant que pour cinq entreprises, il s'agissait d'une activité « essentielle » pour leur viabilité en 2016.

Il s'agit généralement d'une activité d'appoint pour quelques entreprises (complément à une activité de récolte, activité autre de la filière algues, pêche ou conchyliculture). Dans le cadre d'une telle diversification, les entreprises peuvent se heurter à des contraintes liées à la viabilité économique d'une production accessoire (temps investi, recherche de débouchés, prix), mais également à des questions d'identité, ou à des problématiques sur le métier, les compétences spécifiques et la formation.

La production en algoculture est mal connue. Elle peut être estimée entre 50 et 300 tonnes annuelles. Malgré les difficultés, les projets relevant de l'algoculture ne manquent pas. Son développement permettra de limiter les importations d'algues. Quelques dizaines de concessions aquacoles ont été accordées par l'État pour la production de macro-algues en Bretagne.

La profession s'organise pour aboutir à des certifications bio, dans un contexte réglementaire évolutif

La réglementation européenne sur le bio a intégré en 2007 les algues. Des règles communes ont été édictées, avec un cahier des charges qui n'est ainsi pas spécifique à la récolte et la culture d'algues. L'obligation attendue dans le cahier des charges est une obligation de moyen et de résultat. Dans le cas des algues, il faut s'assurer que le milieu qui les nourrit (l'eau de mer) est de bonne qualité dans ses volets écologique et sanitaire.

Le Parc naturel marin d'Iroise a obtenu en 2011 la certification bio pour les algues de rives récoltées dans son périmètre. Il a mis en place, dès sa création, des mesures de gestion fine pour une exploitation durable du champ d'algues d'Iroise. Les goémoniers, les scientifiques et le parc travaillent en étroite collaboration.

Les micro-algues

Présentes dans tous les milieux aquatiques, les micro-algues représentent une immense source de biodiversité. Le nombre d'espèces est estimé entre 70 000 et 10 millions, mais très peu sont développées en laboratoire. Micro-organismes unicellulaires à croissance rapide, les micro-algues se contentent de peu et sont peu coûteuses à produire. La difficulté est de trouver la bonne micro-algue et le bon procédé pour la cultiver en grande quantité selon la valorisation souhaitée. Leur transformation a lieu dans les 24 heures de leur

récolte afin de préserver leurs principes chimiques.

Le potentiel de production et les utilisations sont présents dans l'interrégion. Le volume de production y reste limité.

La recherche et le développement sur les algues intéressent plates-formes technologiques, pôles de compétitivité et entreprises. Parmi les structures spécialisées implantées dans l'interrégion :

- Le Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva) à Pleubian (Côtes-d'Armor) est un organisme de recherche privé. Ce centre de technologie et d'innovation dédié aux algues, aux plantes marines et à la biotechnologie marine a obtenu la qualification d'Institut technique agro-industriel et d'Institut technique agricole. Il possède et exploite différentes plates-formes à terre et en mer consacrées à l'expérimentation de nouvelles technologies et offre de la recherche contractuelle, des services analytiques et de conseil et des productions pilotes.
- La station biologique de Roscoff a entrepris de se constituer un écosystème de l'innovation autour des biotechnologies marines. Elle coordonne le projet IDEALG, projet de soutien pour développer la filière des grandes algues en France, lauréat de l'appel à projets national d'Investissements d'avenir « biotechnologies bioressources » et dans son prolongement européen le projet GENIALG qui vise à développer la valorisation des cultures des grandes algues marines dans les bioraffineries, à renforcer la compétitivité des filières d'exploitation et à promouvoir des méthodes de production durable.
- La station de l'Ifremer et la station de biologie marine du Muséum national d'histoire naturelle de Concarneau travaillent depuis 2005 à l'identification morphologique et génétique des micro-algues marines.
- La plate-forme publique Algosolis inaugurée en 2015 à Saint-Nazaire par le laboratoire GEPEA (Génie des procédés, environnement, agroalimentaire), pilotée par l'université de Nantes, a vocation à être le chaînon manquant entre la recherche fondamentale et l'exploitation industrielle en milieu contrôlé des micro-algues.
- Atlantic MIcroalgae, pôle micro-algues des Pays de la Loire porté par l'université de Nantes, l'Ifremer et l'université du Maine, vise à rassembler au sein d'un pôle fédératif régional centré sur les micro-algues tous des acteurs de la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine. Ce programme a pour ambition d'amplifier le rayonnement académique des équipes impliquées et de contribuer au développement d'une nouvelle filière industrielle.

Les algues vertes

L'échouement récurrent d'algues vertes sur les plages des Côtes-d'Armor et du Finistère a conduit à la mise en place d'opérations de ramassage des algues échouées par les collectivités territoriales mais aussi d'un projet de valorisation économique d'algues non altérées par ramassage directement dans le rideau d'eau depuis un engin motorisé.

Depuis 2013, une entreprise conduit des opérations de ramassage d'algues vertes dans le rideau d'eau sur des plages délimitées du Finistère et des Côtes-d'Armor, dans un cadre réglementaire défini et de déclarations journalières. Dépendantes de la présence d'algues vertes, ses récoltes sont très fluctuantes d'une année sur l'autre (405 tonnes en 2019). Une expérimentation similaire mais à pied, au chalut roulant, a été conduite en 2019/début 2020 dans le Finistère.

<°)))))><

L'interrégion
Nord Atlantique-Manche Ouest,

Une façade maritime,

deux régions,

six départements

><((((°>

L'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest en quelques chiffres[1]

Pêches maritimes

1 525 navires de pêche
39 % de la flotte de métropole
72 % de navires de plus de 20 ans
77 % en petite pêche*

6 248 marins-pêcheurs
45 % des marins de métropole
56 % de plus de 40 ans
42 % en petite pêche*
29 % en pêche au large*

19 criées
102 097 tonnes commercialisées
372 millions d'euros

120 entreprises de mareyage* (2015)

2 073 tonnes de coquillages pêchés par les pêcheurs à pied professionnels

3 266 contrôles des pêches (mer, air, débarquement, filière)

116 sanctions administratives

Aquaculture marine

(entreprises dont le siège social se trouve dans la région)

15 132 concessions accordées
1 988 détenteurs
10 517 hectares

56 435 tonnes de coquillages de taille marchande (2017)
21 748 tonnes d'huîtres
32 508 tonnes de moules

2,8 milliards de naissains* d'huîtres creuses (2012)

940 navires aquacoles

Transport maritime

349 navires
25 % du total de métropole

9 005 mouvements de pilotage*

6 933 marins
42 % des marins de métropole
53 % en cabotage international*
15 % au long cours*

39 millions de tonnes de trafic

Plaisance professionnelle

59 navires
18 % de la flotte de métropole

433 marins
24 % des marins de métropole

Industrie navale

(2017)

216 entreprises

13 303 emplois

Filière nautique

(2016/2017)

12 180 emplois

1 448 M d'euros de chiffre d'affaires

(1) Chiffres 2019, sauf mention contraire

Exportations

2,10 Md€ d'exports de bateaux et navires

159 M€ d'exports de produits de la pêche et de l'aquaculture

230 M€ d'export de préparations et conserves à base de poissons et produits de la pêche

Formation maritime secondaire

Année 2018/2019

814 élèves en formation initiale dans **5** lycées professionnels maritimes

390 879 heures de formation continue

Sécurité maritime

2 705 aides à la navigation

2 920 opérations de sauvetage et d'assistance

3 591 visites de sécurité de navires professionnels (État du pavillon)

148 inspections Mémorandum de Paris* (État du port)

Tribunal maritime de Brest
140 dossiers instruits
26 affaires jugées en audience

Plaisance et pêche de loisir

310 246 navires de plaisance
3 373 nouvelles immatriculations
19 425 mutations de propriété

152 bateaux-écoles, **14 253** permis mer

594 autorisations de pêche au filet fixe*

1 228 manifestations nautiques

Environnement marin

(2017)
35 zones de protection spéciale*

35 zones spéciales de conservation*

6 050 heures de surveillance et **502** contrôles

Qualité des eaux de baignade

589 sites de baignade de qualité excellente
87 sites de bonne qualité

33 communes labellisées Pavillon bleu pour une ou plusieurs plages

Patrimoine

Monuments historiques

56 navires protégés

35 phares et feux protégés

Bateaux d'intérêt patrimonial

327 navires labellisés

La Bretagne en quelques chiffres[1]

Pêches maritimes

1 158 navires de pêche
30 % de la flotte de métropole
70 % de navires de plus de 20 ans
79 % en petite pêche*

5 098 marins-pêcheurs
36 % des marins de métropole
55 % de plus de 40 ans
42 % en petite pêche*
28 % en pêche au large*

14 criées
81 857 tonnes commercialisées
274 millions d'euros de chiffre d'affaires en criée

95 entreprises de mareyage* (2015)

1 300 tonnes de coquillages pêchés par les pêcheurs à pied professionnels

Aquaculture marine

(entreprises dont le siège social se trouve dans la région)

9 506 concessions accordées
1 378 détenteurs
9 389 hectares

45 030 tonnes de coquillages de taille marchande (2017)
14 461 tonnes d'huîtres
28 503 tonnes de moules

787 millions de naissain* d'huîtres creuses (2012)

636 navires aquacoles

Transport maritime

230 navires
18 % du total de métropole

5 793 marins
36 % des marins de métropole
59 % en cabotage international*
15 % au long cours

7 M de tonnes de trafic

Plaisance professionnelle

57 navires
17 % de la flotte de métropole

362 marins

Industrie navale

(2017)

108 entreprises

7 276 emplois

Filière nautique

(2016/2017)

4 800 emplois

548 M d'euros de chiffre d'affaires

(1) Chiffres 2019, sauf mention contraire

Exportations

25 M€ d'exports de bateaux et navires

124 M€ d'exports de produits de la pêche et de l'aquaculture

208 M€ d'exports de préparations et conserves à base de poisson et produits de la pêche

Formation maritime secondaire

Année 2018/2019

701 élèves en formation initiale dans **4** lycées professionnels maritimes

292 174 heures de formation continue (2017)

Plaisance et pêche de loisir

227 625 navires de plaisance
2 549 nouvelles immatriculations
14 457 mutations de propriété

112 bateaux-écoles et **9 076** permis mer

429 autorisations de pêche au filet fixe*

942 manifestations nautiques

Sécurité maritime

2 158 aides à la navigation

2 526 opérations de sauvetage et d'assistance

2 737 visites de sécurité de navires professionnels (État du pavillon)

62 inspections Mémorandum de Paris* (État du port)

Environnement marin

(2017)

26 zones de protection spéciale*

25 zones spéciales de conservation*

Qualité des eaux de baignade

460 sites de baignade d'excellente qualité, **74** sites de bonne qualité

17 communes labellisées Pavillon bleu pour une ou plusieurs plages

Patrimoine

Monuments historiques

39 navires protégés

24 phares et feux protégés

Bateaux d'intérêt patrimonial

237 navires labellisés

Les Pays de la Loire en quelques chiffres[1]

Pêches maritimes

367 navires de pêche
10 % de la flotte de métropole
74 % de navires de plus de 20 ans
71 % en petite pêche*

1 150 marins-pêcheurs
8 % des marins de métropole
59 % de plus de 40 ans
41 % en petite pêche*
34 % en pêche au large*

5 criées
20 240 tonnes commercialisées
98 millions d'euros

25 entreprises de mareyage* (2015)

773 tonnes de coquillages pêchés par les pêcheurs à pied professionnels

Aquaculture marine

(entreprises dont le siège social se trouve dans la région)

5 626 concessions accordées
610 détenteurs
1 128 hectares

11 405 tonnes de coquillages de taille marchande (2017)
7 287 tonnes d'huîtres
4 005 tonnes de moules

2 milliards de naissains* d'huîtres creuses (2012)

304 navires aquacoles

Transport maritime

119 navires
12 % de la flotte de métropole

1 140 marins
26 % en navigation côtière
20 % au long cours*
20 % en cabotage international*
57 % de plus de 40 ans

32 millions de tonnes de trafic

Plaisance professionnelle

2 navires

71 marins

Industrie navale

(2017)
108 entreprises
6 027 emplois

Filière nautique

(2016/2017)
7 380 emplois
900 M d'euros de chiffre d'affaires

(1) Chiffres 2019, sauf mention contraire

Exportations

2,05 Md€ d'exports de bateaux et navires

35 M€ d'exports de produits de la pêche et de l'aquaculture

21 M€ d'exports de préparations et conserves à base de poissons et produits de la pêche

Formation maritime secondaire

Année 2018/2019

117 élèves en formation initiale dans **1** lycée professionnel maritime

97 818 heures de formation continue (2017)

Plaisance et pêche de loisir

82 621 navires de plaisance

824 nouvelles immatriculation

4 968 mutations de propriété

40 bateaux-écoles et **5 177** permis mer

165 autorisations de pêche au filet fixe*

286 manifestations nautiques

Sécurité maritime

547 aides à la navigation

394 opérations de sauvetage et d'assistance

854 visites de sécurité des navires professionnels (État du pavillon)

86 inspections Mémorandum de Paris* (État du port)

Environnement marin

(2017)

9 zones de protection spéciale*

10 zones spéciales de conservation*

Qualité des eaux de baignade

129 sites de baignade de qualité excellente

13 sites de bonne qualité

16 communes labellisées Pavillon bleu pour une ou plusieurs plages

Patrimoine

Monuments historiques

17 navires protégés

11 phares et feux protégés

Bateaux d'intérêt patrimonial

90 navires labellisés

Ille-et-Vilaine

Le département compte un seul ancien « quartier » des affaires maritimes : Saint-Malo.

Les ports

Deux ports de pêche équipés d'une criée, Saint-Malo et Cancale, mais aussi trois points agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime en vue de leur première mise sur le marché, situés à Saint-Malo, Le-Vivier-sur-mer et Dinard.

Le port de commerce de Saint-Malo avec un avant-port en contact direct avec la mer qui accueille l'activité des ferries et le trafic côtier des excursions en mer et un port intérieur avec quatre bassins contrôlés par une écluse pour un tirant d'eau à pleine mer de neuf mètres.

Plus de 30 zones de mouillages collectifs dédiés à la plaisance pour 6 700 places.
Le port des Bas-Sablons à Saint-Malo comprend 1 200 places sur pontons et 710 places visiteurs. Port Malo est un port à sec qui dispose de 200 places. La Rance accueille de nombreux navires de plaisance : en 2012, 2 200 places de port et 2 200 mouillages hors port y étaient répertoriés.
Sources : Bretagne développement innovation/Les retombées économiques du nautisme en Bretagne-2015, DDTM/DML 35

La pêche professionnelle maritime

66 *navires immatriculés*[1] *dans le département*

inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup à 25m	**TOTAL**
15	35	6	8	2	**66**

Petite pêche*	55
Pêche côtière*	3
Pêche au large*	6
Grande pêche*	2
TOTAL	**66**

Moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	Plus de 50 ans	**TOTAL**
1	3	11	7	31	12	1	0	**66**

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité de pêche réelle des navires. Source : DGITM/DAM/SDSI

Activité traditionnelle à Saint-Malo depuis plusieurs siècles, la grande pêche subsiste dans ce port grâce à la Compagnie des pêches de Saint-Malo. Elle arme trois chalutiers-congélateurs

- l'ÉMERAUDE pour le poisson (80 mètres, 39 marins, 3 000 tonnes /an),
- le JOSEPH ROTY 2, à l'origine des surimis (90 mètres, 50 marins, 3 000 tonnes /an),
- l'OCEAN TIGER pour les crevettes (60 mètres, 22 marins, 3 000 tonnes /an).

620 *marins identifiés[1] dans le département*

Répartition par genre de navigation

Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	**TOTAL**
286	51	125	158	**620**

Répartition par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
39	158	170	136	93	24	**620**

Évolution du nombre de femmes marins-pêcheurs

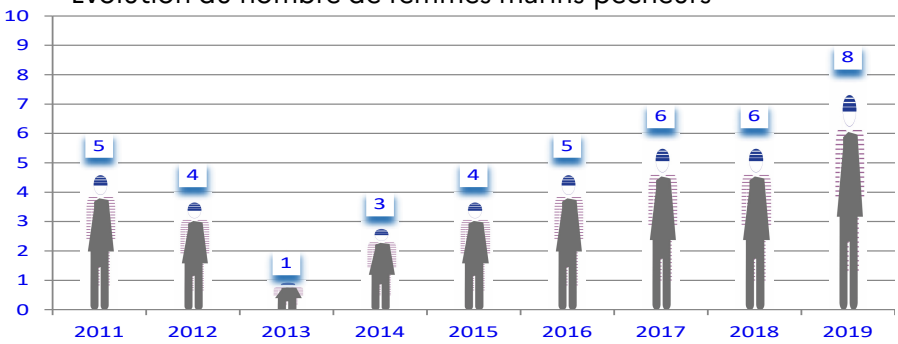

8 femmes

72 marins-pêcheurs étrangers, dont : 52 originaires de l'Union européenne.

112 707 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

(1) Marins-pêcheurs identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Commercialisation totale :
1 116 tonnes (-13,2 %)
2,73 millions d'euros (-11,6 %)
2,44 €/kg (1,7 %)

La commercialisation en criée dépend essentiellement de la pêche côtière, notamment des chalutiers et des dragueurs.

Criée de Saint-Malo > **Commercialisation totale :**
1 107 tonnes (-11,01 %)
2,70 millions d'euros (-6,38 %)
2,43 €/kg (5,20 %)

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Coquille Saint-Jacques	559	51	1,32	49	2,36
Buccin dit bulot	385	35	0,84	31	2,18
Seiche commune	89	8	0,30	11	3,37
Praire	40	4	0,15	6	3,75
Raie brunette	7	0,63	0,01	0,37	1,43
Calmar	4	0,36	0,02	0,74	5,00
Sole commune	2	0,18	0,02	0,74	10,00

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Criée de Cancale > **Commercialisation totale :**
9 tonnes (-78,43 %)
0,03 million d'euros (-85 %)
3,40 € /kg (-31 %)

La criée est ouverte de façon saisonnière et est exploitée par les équipes de la criée de Saint-Malo. La seiche y est la principale espèce commercialisée.

*Le mareyage**

Le département compte une quinzaine d'entreprises de mareyage.
Source : FranceAgriMer-2015

La pêche à pied professionnelle

La DDTM/DML a délivré 29 permis nationaux de pêche à pied.

Trois pêcheurs à pied professionnels ont moins de 40 ans, 10 sont âgés 41 à 50 ans, 9 de 51 à 60 ans et sept d'entre eux ont 61 ans et plus. Deux femmes figurent parmi ces pêcheurs.

30 licences de pêche à pied professionnelle de coquillages ont été délivrées par le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins* pour les gisements du département.

Le tonnage pêché sur les gisements d'Ille-et-Vilaine est estimé globalement à 234 559 kilos, dont 234 130 kilos de palourdes et 429 kilos de coques.

Source : DDTM/DML 35

Les structures professionnelles de la pêche

Saint-Malo accueille le siège du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins*. La ville compte également une coopérative maritime.

Le siège du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* de Bretagne se situe à Rennes.

La profession a poursuivi le semis de naissains de coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Malo.

L'aquaculture marine

Les concessions

	Nombre de concessions accordées	Surface (ha)	Nombre de détenteurs
TOTAL	1 597	1 346	148

Source : DGITM/DAM/SDSI

L'une des concessions attribuées en Rance est dédiée à l'algoculture.

Le schéma des structures a été adopté en juin 2019, après plus de sept années de travail et de concertation. Ce document, primordial dans la gestion de la conchyliculture, définit les règles d'exploitation locales pour les cultures marines. Il précise les obligations des professionnels sur les aspects environnementaux, économiques ou sociétaux.
Cette adoption permet d'ores et déjà d'avoir une meilleure prise en compte de l'environnement, mais également de proposer de nouvelles règles nécessaires pour améliorer la gestion de ces activités.

Source : DDTM/DML 35

530 *marins[1] identifiés*
143 *navires aquacoles[2] immatriculés*

Répartition des marins par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
27	121	130	115	111	26	**530**

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

71 femmes

La production

La moule de bouchot de la baie du Mont-Saint-Michel bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) et d'une appellation d'origine protégée (AOP).

La production peut être estimée à environ 23 100 tonnes, dont 76 % de moules et 21 % d'huîtres.
Source : enquête aquaculture 2014 BIESDD/SDVSD/SDES/CGDD

Le transport maritime

Les navires immatriculés[2] et les armements notables

Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	TOTAL
2	3	7	**12**

Seuls trois genres de navigation sont répertoriés pour les navires armés dans le département.

Six navires armés au commerce assurent du transport de passagers :
- La compagnie Corsaire dispose de cinq navires,
- Le navire CHÂTEAUBRIAND II propose des balades gastronomiques sur la Rance maritime.

D'autres entreprises utilisent des navires à utilisation commerciale* (NUC) pour proposer de la promenade ou des excusions en mer : Albatros Croisière, Hermine Croisières, Captain Taxi, Étoile marine croisières, Bisquine La Cancalaise, Amaribs, Compagnie maritime dinardaise.
Source : DDTM/DML 35

Brittany Ferries relie la Grande-Bretagne à partir de Saint-Malo. Suite à des négociations menées en 2019, la société Condor Ferries a été acquise en février 2020 par Brittany Ferries en copropriété avec Columbia Threadneedle Investments (CTI), actionnaire majoritaire.

La station de pilotage* de Saint-Malo a effectué 937 mouvements de navires en 2019.

Cinq entreprises exercent une activité de pescatourisme*.
Source : DDTM/DML 35-2017

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
(2) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires. Source : DGITM/DAM/SDSI

1 188 *marins identifiés*[1]

Répartition par genre de navigation

Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage *national	Cabotage* international	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	**TOTAL**
19	70	116	33	648	300	2	**1 188**

Répartition des marins par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
27	325	314	292	188	42	**1 188**

148 femmes

Évolution du nombre de femmes marins au commerce

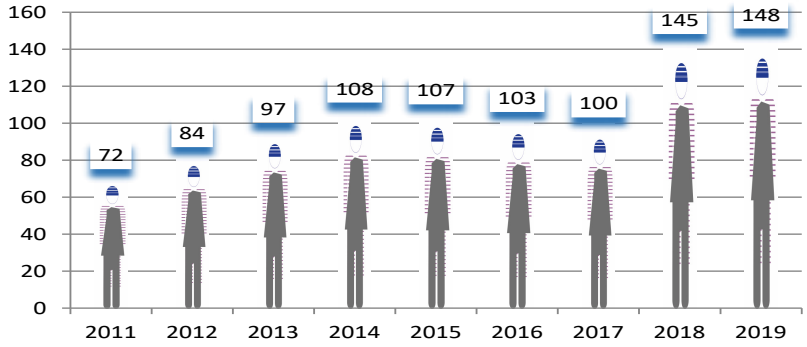

25 marins-pêcheurs étrangers, dont :
16 originaires de l'Union européenne.

139 766 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins. Source : DGITM/DAM/SDSI

L'activité du port de commerce

En 2019, 1 285 860 tonnes de marchandises ont transité par le port de Saint-Malo. Le résultat est stable par rapport à 2018.

Le trafic cargos du port de Saint-Malo est essentiellement tourné vers les importations de matières premières pour les usines du groupe Roullier, avec 416 210 tonnes de produits chimiques.

Les produits alimentaires sont toujours la seconde activité du port avec 240 051 tonnes, suivis par le matériel de transport (234 967 tonnes).

Le trafic marchandises des ferries concerne deux destinations :

- L'Angleterre avec le port de Portsmouth,
- L'île de Jersey avec le port de Saint-Hélier.

1 133 860 passagers ont transité par le port de Saint-Malo, premier port de passagers de la région.

Détail du nombre de passagers :

- Portsmouth (Grande-Bretagne) : 312 930 (en baisse de 9,5 %).
- Îles anglo-normandes (Jersey et Guernesey) : 425 859 (en baisse de 3 %).
- Trafic côtier : 348 009 (en hausse de 8 %).
- Croisiéristes : 47 062 (entrées + sorties) en hausse de 94 %, pour 15 escales.

Source : conseil régional de Bretagne, BAI

La plaisance professionnelle

Répartition des marins identifiés dans le département, par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
1	9	36	22	15	5	**88**

22 femmes

77 % des marins actifs identifiés dans le département travaillent en navigation côtière*.

16 navires de plaisance professionnelle sont immatriculés en Ille-et-Vilaine.

La formation professionnelle maritime

Le lycée professionnel maritime Florence Arthaud situé à Saint-Malo a accueilli 207 élèves au cours de l'année scolaire 2018/2019. Il assure des formations initiale et continue pour la pêche maritime, l'aquaculture marine, le commerce et la plaisance professionnelle. L'établissement dispense également de la formation maritime continue.

Implanté à Saint-Malo, un site de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) forme des officiers mécaniciens en formation initiale ou en formation continue longue. Son centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer (Cesame) met ses compétences à disposition des lycées professionnels maritimes et des compagnies de navigation pour la formation des équipages.

La recherche publique se place au 13e rang pour la recherche en sciences marines avec 130 personnes (CNRS, ENSM, Ifremer-MNHM, Cresco, INRA LPGP). De grands acteurs privés investissent également la recherche et le développement (groupe Rouiller, Laboratoire de la mer, Goëmar, etc.).

Source : L' économie maritime dans le territoire Rennes Saint-Malo - principaux éléments de diagnostic/AUDIAR octobre 2016

Le lycée privé Les Rimains à Saint-Malo prépare une cinquantaine d'élèves aux concours de la marine marchande.

L'environnement

Classement 2019 des eaux de baignade :
35 sites d'excellente qualité et 6 sites de bonne qualité.

Source : ministère de la Santé

Label Pavillon bleu*
1 commune a été labellisée en 2019 pour sa politique de développement touristique durable pour deux plages : Saint-Briac-sur-mer.

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

41 924 *navires de plaisance*

4 % de la flotte métropolitaine.

10 378 voiliers et 27 561 navires à moteur sont immatriculés en Ille-et-Vilaine.

52 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

Source : DGITM/DAM/SDSI

408 premières immatriculations

72 voiliers et 336 navires à moteur.

2 649 mutations de propriété

717 voiliers et 1 932 navires à moteur.

Les permis mer

23 bateaux-écoles sont agréés dans le département par la DDTM/DML.

Source : DDTM/DML 35

2 102 plaisanciers ont obtenu un permis mer côtier et 93 une extension hauturière.

Source : DDTM/DML 35

Les retombées économiques du nautisme

Secteur	Nombre d'acteurs	Emplois	Chiffre d'affaires (M€)	Retombées indirectes (M€)
Ports de plaisance	6	24	4,1	1
Sports nautiques et de bord de mer	78	166	12,3	6
Industries, commerces et services	133	410	53,7	33

Source : Bretagne développement innovation/Les retombées économiques du nautisme en Bretagne-2015

Les loisirs nautiques

Estimation du nombre de structures susceptibles de proposer des activités en mer labellisées ou affiliées à une fédération :

- 15 structures de plongée en apnée,
- 27 structures de plongée sportive
- 9 clubs de pêche sous-marine,
- 14 structures avec une activité de voile, dont 9 « École française de voile ».
- 3 clubs de char à voile,
- 18 structures de canoë-kayak,
- 6 clubs d'aviron,
- 1 club de kite-surf et cerf volant,
- 7 structures de surf.

Les licenciés affiliés aux clubs ne représentent qu'une infirme partie des pratiquants de loisirs nautiques.
Sources : comités régionaux d'études et de sports sous-marins, Fédération française de voile (2018), École française de voile (2018), Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf

La pêche de loisir

79 autorisations de pose d'un filet fixe* sont délivrées annuellement par la DDTM/DML pour la pêche de loisir dans la zone de balancement des marées*. 19 d'entre eux sont installés sur la commune de Cherrueix.
Source : DDTM/DML 35

167 autorisations pour la pêche de loisir ont été délivrées par la DIRM NAMO pour des navires de plaisance immatriculés dans le département.
Source : DIRM NAMO

Les manifestations nautiques

100 manifestations nautiques sont enregistrées par l'administration.
Parmi les évènements emblématiques du département figure la Route du Rhum (dernière édition en 2018).
Source : DDTM/DML 35

La sécurité maritime

673 visites de sécurité de navires professionnels français (transport et pêche) ont été effectuées par la DIRM NAMO (centre de sécurité des navires de Saint-Malo).
19 visites de sécurité de navires étrangers ont été réalisés dans le cadre du contrôle de l'État du port.

247 aides à la navigation (phares, bouées*, tourelles*, amers*, balises, espars*) sur le littoral ou en mer sont prises en charge par la DIRM NAMO (subdivision des phares et balises).

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de la DIRM NAMO de Corsen a coordonné 258 opérations[1] de recherche et de sauvetage au large du département sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique.
La SNSM, structure essentielle pour le sauvetage maritime, dispose de 35 moyens nautiques dans le département pour 5 stations permanentes et 769 bénévoles.

Sources : DIRM NAMO, SNSM

(1) Opérations dans le département : ports et accès, bande des 300 mètres des plages, eaux territoriales.

Zoom sur l'économie maritime dans le territoire Rennes Saint-Malo

Dans son étude « L'économie maritime dans le grand territoire Rennes Saint-Malo » publiée en 2016, l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR) estimait à 870 le nombre d'établissements exerçant des activités liées à la mer en Ille-et-Vilaine pour environ 9 300 emplois.

52 % des 9 300 emplois étaient concentrés sur Saint-Malo Agglomération et 69 % liés exclusivement à la mer (c'est-à-dire que leur marché principal est exclusivement le maritime ; pour les autres entreprises étudiées le maritime constitue un marché secondaire de diversification de leur activité).

Répartition de l'emploi maritime par ECPI au 31/12/2014

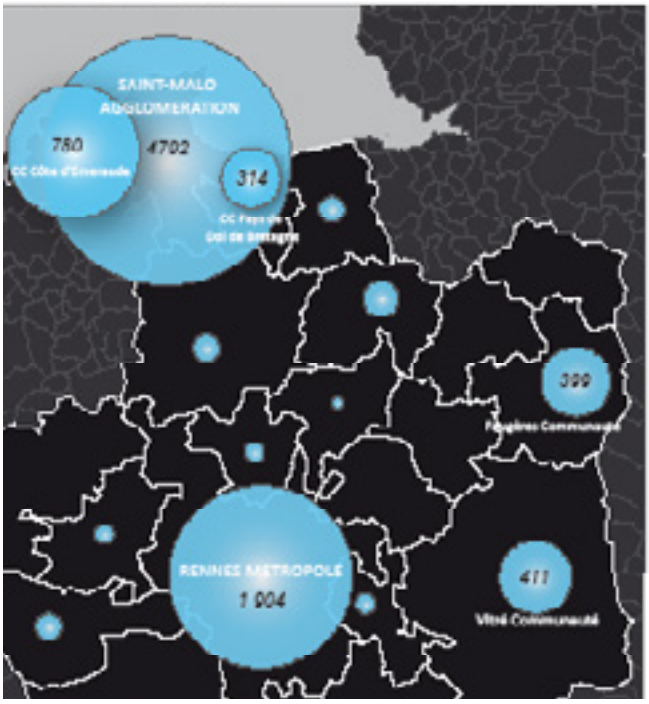

Infographie : AUDIAR - septembre 2016
Sources : ACCOSS URSSAF - Mindef -Audiar

« 70 % des emplois liés à l'économie maritime sont situés [...] de Dinard à Dol-de-Bretagne, en passant par Saint-Malo. Parmi ces 7 600 emplois liés à l'économie maritime les trois quarts sont exclusivement liés à la mer (plus de 5 600 emplois).
La pêche, l'exploitation, la transformation et le commerce de gros de produits de la mer représentent près de la moitié des emplois. Les chargeurs historiques du port, la beauté-santé et la construction-réparation navale cumulent ensemble un tiers de l'emploi identifié. »

Dans l'aire urbaine de Rennes, « on estime à environ 2 500 les emplois dans les entreprises positionnées sur le marché de la mer. 22 % sont liés exclusivement à la mer (570 emplois) et 77 % multimarchés (2 000 emplois environ). On retrouve la grande dominance rennaise du numérique, [...] au service de la mer. »

Source : L'économie maritime dans le grand territoire Rennes Saint-Malo - AUDIAR Rennes - 10/2016

Côtes-d'Armor

Le département compte deux anciens « quartiers » des affaires maritimes : Paimpol et Saint-Brieuc.

Les ports

Deux ports équipés d'une criée : Erquy et Saint-Quay-Portrieux, mais aussi sept points agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime professionnelle en vue de leur première mise sur le marché (Locquémeau, Perros-Guirec, Plougrescant-Tréguier, Pors-Even, Paimpol, Dahouët et Saint-Cast-le-Guildo).

Trois ports de commerce : Le Légué (Saint-Brieuc), Tréguier et Lézardrieux.

Plus de 45 zones de mouillages collectifs sont répertoriées dans le département.
15 648 places dans les ports de plaisance, dont 2 404 dans les ports en eaux profondes,
3 990 dans les bassins à flot, 2 313 dans les ports à échouage et 6 941 mouillages non abrités.
Géographiquement, les places se répartissent ainsi :

- Baie de Lannion/côte de Granit rose/côte des ajoncs : 5 659 places,
- Trieux/baie de Saint-Brieuc Ouest : 5 420 places,
- Côte de Penthièvre : 1 224 places,
- Côte d'Émeraude et Rance maritime : 3 345 places.

Source : Bretagne développement innovation/Les retombées économiques du nautisme en Bretagne-2015, DDTM/DML 22

La pêche professionnelle maritime

Sources : DGITM/DAM/SDSI, DIRM NAMO

270 navires immatriculés(1) dans le département

Paimpol	Petite pêche*	111
	Pêche côtière*	1
	Pêche au large*	0
	Cultures marines pêche*	1
Saint-Brieuc	Petite pêche*	129
	Pêche côtière*	3
	Pêche au large*	25
TOTAL		270

89 % des navires sont armés* en petite pêche*.

6 navires neufs mis en service en 2019(2).

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019 cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
(2) Visites de mise en service de navires neufs par un centre de sécurité des navires

Par âge	moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	plus de 50 ans	TOTAL
Paimpol	5	7	14	11	18	38	19	1	113
Saint-Brieuc	14	11	12	9	16	55	31	9	157
TOTAL	19	18	26	20	34	93	50	10	270

Par longueur	inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup 25m	TOTAL
Paimpol	37	74	1	1	0	113
Saint-Brieuc	20	103	8	26	0	157
TOTAL	57	177	9	27	0	270

Source : DGITM/DAM/SDSI

823 marins-pêcheurs identifiés(1) dans le département

Répartition par genre de navigation

	Cultures marines pêche*	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	**TOTAL**
Paimpol	3	253	16	58	20	**350**
Saint-Brieuc	1	312	25	128	7	**473**
TOTAL	**4**	**565**	**41**	**186**	**27**	**823**

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Paimpol	10	99	98	57	62	24	**350**
Saint-Brieuc	26	62	112	132	104	37	**473**
TOTAL	**36**	**161**	**210**	**189**	**166**	**61**	**823**

19 femmes

Évolution du nombre de femmes marins-pêcheurs

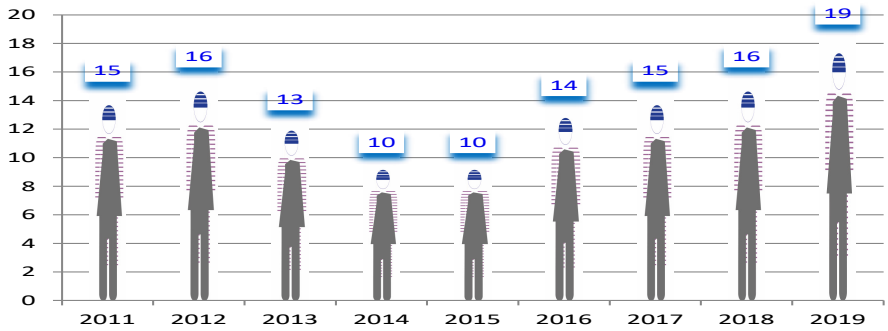

35 marins-pêcheurs étrangers, dont :
29 originaires de l'Union européenne.

166 407 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

(1) Marins-pêcheurs identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Commercialisation totale :
20 962 tonnes (-5 %)
58,37 millions d'euros (-3,3 %)
2,78 €/kg (1,8 %)

Les criées costarmoricaines réalisent en 2019 la 6ème meilleure année en valeur vendue depuis leur création.

Plus de 50 % de la production provient de chalutiers.

Les apports des navires hauturiers baissent de 15 % en volume et 11 % en valeur. Ceux de la pêche côtière augmentent de 11 % en volume, mais baissent de 4 % en valeur à cause de la hausse d'espèces peu valorisées (émissole, raie, grondin), la diminution d'espèces valorisées (daurade royale, lieu jaune, bar, lotte) et la baisse du prix moyen de la seiche.

Les navires de pêche au large débarquent principalement leur pêche en base avancée à Roscoff. La production est ensuite rapatriée pour être vendue dans les criées des Côtes-d'Armor.

135 acheteurs étaient inscrits sous les criées des Côtes-d'Armor en 2018. La part des achats réalisés en ligne atteignait environ 72 %.

	Quantité (tonnes)	Variation 2019/2018	Valeur (millions d'euros)	Variation 2019/2018 (%)	Prix moyen (€/kg)	Variation 2018/2017 (%)
Erquy	11 408	-2,6	31,89	-0,4	2,80	2,3
Saint-Quay-Portrieux	9 554	-7,6	26,48	-6,6	2,77	1,1

Sources : CCI 22, FranceAgriMer, DDTM DML 22

Coquillages : 8 941 tonnes, hausse de 6 %

Globalement, les coquillages couvrent 43 % du volume et 30 % de la valeur commercialisés en criée.

La coquille Saint-Jacques, en hausse de 18 % en volume et 17 % en valeur, suite à une augmentation de quota sur le gisement de la baie de Saint-Brieuc reste l'espèce phare du département. Elle couvre 32 % du volume et 26 % de la valeur commercialisés.
229 licences de pêche sont attribuées. Les coquilles Saint-Jacques sont pêchées par les navires (80 % des navires du département y participent) ou cueillies (plongée sous marine). La coquille Saint-Jacques des Côtes-d'Armor bénéficie d'une IGP (Indication géographique protégée)*.

Les apports de pétoncle, essentiellement commercialisé de gré à gré, ont doublé. Ceux de praire augmentent aussi, alors que la commercialisation de buccin et d'amande baisse.

Céphalopodes : 1 394 tonnes, chute de 10 %

La vente de seiche baisse de 3 % en volume et 30 % en valeur suite à un décrochage du prix de vente qui avait atteint en 2018 la valeur inédite de 4,87€/kg.

La commercialisation d'encornet baisse également (-28 % en volume et -30 % en valeur).

Crustacés : 175 tonnes, chute de 3 %

La valeur commercialisée augmente grâce notamment aux débarquements de homard en progression de près de 8 %.

Poissons : 10 451 tonnes, chute de 12 %

Les ventes de poissons chutent également en valeur de 5 %.

Criée d'Erquy

Commercialisation totale :
11 408 tonnes (-2,6 %)
31,89 millions d'euros (-0,4 %)
2,80 €/kg (2,3 %)

En moyenne, 11 navires hauturiers vendent chaque semaine à la criée.

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Coquille Saint-Jacques	2 916	26	6,66	21	2,28
Églefin	940	9	2,41	8	2,56
Grondin rouge	885	9	0,58	2	0,66
Buccin dit bulot	813	7	0,80	3	0,99
Baudroie	632	6	3,54	12	5,60
Seiche	545	5	1,80	6	3,30
Congre	445	4	0,45	2	1,01
Tacaud commun	438	4	0,39	1	0,89
Amande de mer	433	4	0,20	1	0,46
Saint-Pierre	381	4	4,86	17	12,76

Au niveau national, la criée occupe la première place pour la commercialisation de grondin rouge, de limande-sole, de tacaud et de Saint-Pierre.
Source : FranceAgriMer-VISIOMer/navires français

Criée de Saint-Quay-Portrieux

Commercialisation totale :
9 554 tonnes (-7,6 %)
26,48 millions d'euros (-6,6 %)
2,77 €/kg (1,1 %)

En moyenne, 10 navires hauturiers vendent chaque semaine à la criée.

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Coquille Saint-Jacques	3 847	40	6,60	32	2,23
Églefin	623	7	1,51	6	2,42
Seiche commune	487	5	1,66	6	3,41
Grondin rouge	417	5	0,26	1	0,62
Merlan	380	4	0,86	3	2,26
Baudroie	369	4	1,97	8	5,34
Amande de mer	366	4	0,11	0,4	0,30
Émissole	354	4	0,49	3	1,38
Raie douce	323	4	0,73	3	2,26
Saint-Pierre	201	2	2,32	9	11,54

Au niveau national, la criée occupe la première place pour la commercialisation de homard et de raie douce (raja montagui).
Source : FranceAgriMer-VISIOMer/navires français

Sources : CCI 22, FranceAgriMer/VISIOMer, DDTM/DML 22

Le mareyage*

Le département compte sept entreprises de mareyage.
Source : FranceAgriMer-2015

La pêche à pied professionnelle

La DDTM/DML a délivré 28 permis nationaux de pêche à pied.

56 licences de pêche à pied professionnelle ont été délivrées par le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins* pour les gisements du département.

14 pêcheurs professionnels ont obtenu une licence pour le ramassage des algues.

3 navires ont une carte de circulation permettant le transport des espèces pêchées à pied.

Pour la saison 2018/2019, le tonnage pêché est estimé à 139 tonnes, réparti ainsi :

- 40 tonnes de coques,
- 95 tonnes de palourdes japonaises,
- 4 tonnes de palourdes européennes.

1 931 tonnes d'algues de rive avaient été récoltées en 2018 dans le département.

Sources : DDTM/DML 22

Les structures professionnelles de la pêche

Le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins* a son siège à Pordic.

Sept coopératives d'avitaillement et deux groupements de gestion en charge de la gestion administrative des navires sont également présents dans le département.

L'organisation de producteurs, Cobrenord, basée à Saint-Quay-Portrieux a pour première espèce cible la coquille Saint-Jacques. Elle compte 170 adhérents pour 9 311 tonnes.

L'aquaculture marine

Les concessions et la production

Le littoral costarmoricain est jalonné de quatre sites principaux de production d'huîtres creuses (rivière de Tréguier, Paimpol, baie de la Fresnaye près du cap Fréhel, baie de l'Arguenon) et de quatre sites de production de moules (Pleubian au niveau du sillon de Talbert, baie de Saint-Brieuc, baie de la Fresnaye près du cap Fréhel, baie de l'Arguenon).

Le littoral compte 1 374 concessions attribuées à 248 détenteurs et une superficie totale de 1 379 hectares et 157 kilomètres de bouchots.
Source : DGITM/DAM/SDSI

68 % des concessions relèvent de l'ancien quartier de Paimpol (977 hectares et 7,6 kilomètres) pour 203 concessionnaires.
Source : DGITM/DAM/SDSI

La production peut être estimée entre 8 000 et 9 000 tonnes d'huîtres et entre 6 000 et 6 500 tonnes de moules. Source : DDTM/DML 22-2017

174 marins identifiés[1] et 94 navires aquacoles immatriculés[2]

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Paimpol	0	12	22	19	29	6	**88**
Saint-Brieuc	0	11	21	19	33	2	**86**
TOTAL	**0**	**23**	**43**	**38**	**62**	**8**	**174**

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

27 femmes

94 navires aquacoles sont immatriculés dans le département.

La pisciculture

Quatre entreprises de pisciculture sont implantées dans les Côtes-d'Armor.

Parmi elles, l' activité turbot de France Turbot a été reprise en mars 2015 par le groupe Gloria Maris (cf page 24).

L'algoculture

Sept concessions ont été accordées pour l'algoculture pour une surface totale de 39 hectares.

À noter la présence dans l'estuaire du Trieux d'une concession expérimentale de 6 hectares attribuée au Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva). Cette concession est ouverte à la polyculture (algues, poissons, coquillages).

Une concession de 3 hectares a été octroyée en octobre 2017 à un projet d'aquaculture intégrée multitrophique pour l'élevage de truites arc-en-ciel et la culture d'algues.

Le transport maritime

18 navires immatriculés

Par genre	Pilotage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	**TOTAL**
Paimpol	0	16	1	**17**
Saint-Brieuc	1	0	0	**1**
TOTAL	**1**	**16**	**1**	**18**

Parmi les navires immatriculés dans le département :
13 navires de moins de 20 ans,
3 navires de moins de 16 mètres,
2 navires de plus de 26 mètres.

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins. (2) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires. Sources : DGITM/DAM/SDSI, DDTM/DML 22

602 marins identifiés[1]

Par genre	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Paimpol	9	14	88	21	229	90	0	**451**
Saint-Brieuc	2	8	31	5	74	27	4	**151**
TOTAL	**11**	**22**	**119**	**26**	**303**	**117**	**4**	**602**

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Paimpol	9	101	120	109	103	13	**455**
Saint-Brieuc	22	29	29	38	25	4	**147**
TOTAL	**31**	**130**	**149**	**147**	**128**	**17**	**602**

2 marins-pêcheurs étrangers, sont identifiés dans le département

83 000 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

39 femmes

Évolution du nombre de femmes marins au commerce

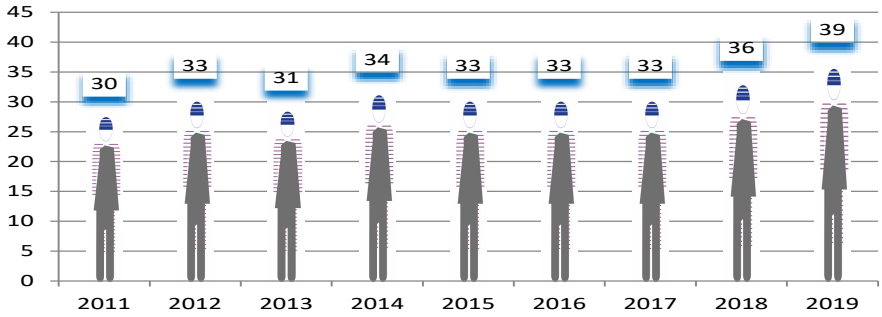

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

Les emplois au port du Légué

Selon l'INSEE, « les activités liées au port de commerce sont prépondérantes au Légué.
Le transport maritime et les activités de manutention, de logistique ou de pilotage emploient une trentaine de personnes sur le port.
Les industries qui tirent profit de la proximité du port de commerce emploient 100 personnes. »

En 2013, les activités portuaires du Légué ont créé 17 millions d'euros de richesse. Les activités liées au port de commerce en ont généré la majorité (11 millions d'euros).
Source : Insee Dossier Bretagne, « 200 emplois portuaires à Saint-Brieuc-Le légué »

L'activité des ports de commerce

Le trafic global des trois ports du département augmente. Il s'élève à 374 987 tonnes, soit une augmentation de 9,6 % par rapport à 2018.

Le trafic global du port du Légué (Saint-Brieuc) s'élève à 283 847 tonnes, soit une hausse de 13,7 %. Le nombre d'escales est de 140, dont 117 en cabotage international*. Le tonnage moyen par escale est de 2 000 tonnes. Si l'on exclut les sabliers, la cargaison moyenne par caboteur est de l'ordre de 2 200 tonnes.
Trafics principaux :

- Agro-alimentaire : 120 271 tonnes,
- Bois : 63 428 tonnes,
- Kaolin : 27 864 tonnes,
- Engrais : 24 822 tonnes,
- Amendements : 24 114 tonnes.

Les pilotes de la station de pilotage* des Côtes-d'Armor ont réalisé 321 mouvements en 2019.
Source : CCI 22

Le trafic global du port de Tréguier est en hausse et s'élève à 70 140 tonnes, soit une hausse de 7,4 %. Le nombre d'escales est de 36, dont 33 en navigation côtière*.
Trafics principaux :

- Amendements : 59 509 tonnes,
- Sel : 4 052 tonnes,
- Agroalimentaire : 3 294 tonnes,
- Engrais : 2 285 tonnes.

Le port bénéficie du report des tonnages du port de Pontrieux.

Le trafic du port de Lézardrieux s'élève à 21 000 tonnes d'amendements marins. L'activité de l'opérateur a pris fin au 31 décembre 2019.

Le transport de passagers

Trois voiliers sont armés en NUC (navire à utilisation commerciale)*.
Le département compte également 116 vedettes à passagers proposant des circuits et des croisières côtières.
Source : DDTM/DML 22

Avec 397 300 passagers, la liaison Bréhat/continent retrouve son niveau de 2016 et connaît une hausse de trafic de 3,9 %.
Le trafic à Erquy/Cap Fréhel s'établit à 14 830 passagers.
Source : CCI 22

La réparation navale

La zone de réparation navale de Saint-Brieuc/Le Légué a accueilli 178 navires, soit 9,6 % de moins qu'en 2018.
Parmi eux, 125 navires sont des côtiers, 26 sont des hauturiers et 16 des vedettes à passagers.
Source : CCI 22

La zone de réparation navale de Paimpol a accueilli 309 navires contre 300 en 2018.
La majorité sont des navires de plaisance (178). Ils sont suivis par des navires de pêche côtière* (55) puis des navires de servitude (31).
Source : CCI 22

La plaisance professionnelle

Répartition des 25 marins[1] identifiés dans le département

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Paimpol	0	1	4	4	4	2	**15**
Saint-Brieuc	1	2	3	3	0	1	**10**
TOTAL	**1**	**3**	**7**	**7**	**4**	**3**	**25**

5 femmes

Parmi les marins identifiés dans le département, 17 travaillent en navigation côtière*.

Quatre navires[2] sont armés à la plaisance professionnelle en navigation côtière*: trois sont des voiliers d'une longueur inférieure à 12 mètres et un voilier mesure plus de 16 mètres.

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins. (2) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires. Source : DGITM/DAM/SDSI

Les énergies marines renouvelables

Un projet de parc éolien posé au large de Saint-Brieuc a été retenu pour 496 MW (62 éoliennes) pour une production électrique de 1 820 GWh, consommation équivalente aux besoins de 850 000 habitants. Les travaux préparatoires se sont poursuivis en 2019. Le service de maintenance et d'exploitation sera installé à Lézardrieux.

« Le site du plateau de la Horaine, au nord-est de l'île de BRÉHAT est identifié comme un gisement intéressant de courants marins susceptible d'être exploité comme site d'essais et d'expérimentation pour la production électrique.
EDF a été autorisé en 2011 à y aménager un site d'essai et son raccordement électrique au réseau y a testé jusqu'en 2017 la technologie Open hydro développée par Naval énergies.
Depuis, les sociétés Construction Mécaniques de Normandie (CMN) et HYDROQUEST se sont rapprochés d'EDF pour tester leur hydrolienne à axe vertical SEARIEUS sur le site pour une période de test de six mois en fonctionnement. » Après obtention d'une autorisation administrative, l'hydrolienne de CMN a été installée en mai 2019. Elle devrait être retirée en 2020 lorsqu'elle aura atteint 4 000 heures de fonctionnement.

Source : DDTM/DML 22

L'environnement

Classement des eaux de baignade :
78 sites d'excellente qualité, 32 sites de bonne qualité, 7 sites de qualité suffisante et 2 sites de qualité insuffisante.
Source : ministère de la Santé

Les comités de pilotage pour les sites Natura 2000 de la baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy / Cap Fréhel ont été installés en 2019.
Source : DDTM/DML 22

Label Pavillon bleu*

- 2 communes labellisées pour une ou plusieurs plages : Trévou-Tréguignec et, pour la première fois, Plouha.
- 3 ports labellisés (Paimpol, Binic, Saint-Quay-Portrieux).

La formation professionnelle

Le lycée professionnel maritime (LPM) Pierre Loti de Paimpol a accueilli 174 élèves en formation initiale au cours de l'année scolaire 2018/2019. L'établisement dispense également de la formation continue (25 045 heures en 2018).
Le LPM assure des formations initiale et continue pour la pêche maritime, le commerce, la plaisance professionnelle. Il accueille une classe de mise à niveau maritime préparatoire au BTS « maintenance des systèmes électro-navals » (BTS MASEN), ainsi qu'une section bac professionnel « maintenance nautique ».

Le lycée privé Kersa-Lasalle à Ploubazlanec prépare aux concours de recrutement d'officier de la marine marchande.

Source : DIRM NAMO

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

38 065 navires de plaisance immatriculés

Le département compte :
65 % de navires à moteur.
4 % de la flotte métropolitaine.

	Nombre de navires de plaisance immatriculés
Paimpol	22 725
Saint-Brieuc	15 340

Les navires ayant une longueur inférieure à 5 mètres représentent 54 % de la flotte à Paimpol et 57 % à Saint-Brieuc.

308 premières immatriculations

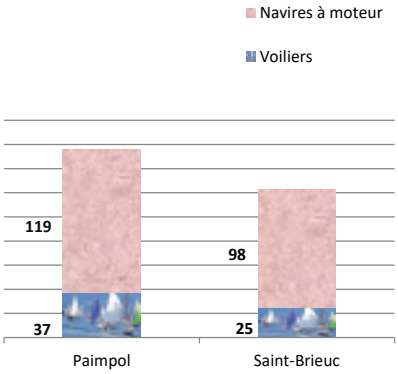

2 122 mutations de propriété

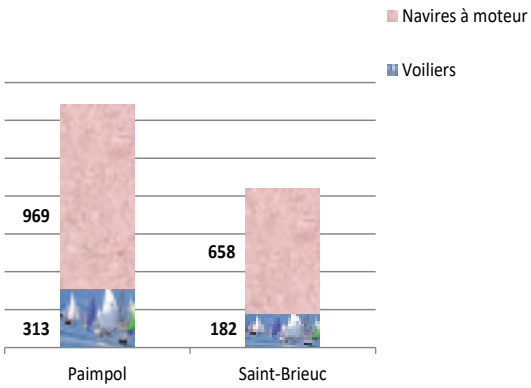

Source : DGITM/DAM/SDSI

Les permis mer

1 300 plaisanciers ont obtenu un permis côtier et 91 l'extension hauturière en 2019.
Source : DDTM/DML 22

Ils ont pu être formés dans l'un des 20 bateaux-écoles agréés dans le département par la DDTM/DML.

Les retombées économiques du nautisme

Secteur	Nombre d'acteurs	Emplois	Chiffre d'affaires (M€)	Retombées indirectes (M€)
Ports de plaisance	44	74,5	8,7	2,5
Sports nautiques et de bord de mer	115	295	23,3	9
Industries, commerces et services	138	363	44,5	18

Source : Bretagne développement innovation/Les retombées économiques du nautisme en Bretagne-2015

Les loisirs nautiques

Estimation du nombre de structures susceptibles de proposer des activités en mer labellisées ou affiliées à une fédération :

- 16 structures de plongée en apnée,
- 26 structures agréées pour la plongée sportive,
- 7 structures de pêche sous-marine,
- 39 structures avec une activité de voile, dont 18 « École française de voile»,
- 3 clubs de char à voile.
- 13 structures de canoë-kayak,
- 6 clubs d'aviron,
- 7 structures de kite-surf et cerf volant,
- 8 structures de surf,
- 1 club de longe côte.

Les licenciés affiliés aux clubs ne représentent qu'une infirme partie des pratiquants de loisirs nautiques.
Sources : comités régionaux d'études et de sports sous-marins, Fédération française de voile (2018), École française de voile (2018), Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf, Fédération française de randonnée

La pêche de loisir

95 autorisations de pose d'un filet fixe* ont été délivrées par la DDTM/DML pour la pêche de loisir dans la zone de balancement des marées*.
Source : DDTM/DML 22

299 autorisations pour la pêche de loisir ont été délivrées par la DIRM NAMO pour des navires de plaisance immatriculés dans le département en 2019.
Source : DIRM NAMO

Les manifestations nautiques

174 manifestations nautiques ont été enregistrées auprès de l'administration maritime en 2019.
Source : DDTM/DML 22

La sécurité maritime

La DIRM NAMO dispose à Paimpol d'une antenne du centre de sécurité des navires de Saint-Malo (cf page 96).

462 aides à la navigation (phares, bouées*, tourelles*, amers*, balises, espars*) sur le littoral ou en mer sont prises en charge par la DIRM NAMO (subdivision des phares et balises).

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de la DIRM NAMO de Corsen a effectué 532 opérations[1] de recherche et de sauvetage au large du des Côtes-d'Armor sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique.
La SNSM, structure essentielle pour le sauvetage maritime, dispose de 22 moyens nautiques dans le département pour 12 stations (dont 9 permanentes) et 527 bénévoles.

Sources : DIRM NAMO, SNSM

(1) Opérations dans le département : ports et accès, bande des 300 mètres des plages, eaux territoriales.

Finistère

Le département compte six anciens « quartiers » des affaires maritimes : Morlaix, Brest, Douarnenez-Camaret, Audierne, Le Guilvinec et Concarneau.

Les ports

Huit ports de pêche équipés d'une criée : Roscoff, Brest, Douarnenez, Audierne, Saint-Guénolé, Le Guilvinec, Loctudy et Concarneau, mais également 50 points de débarquement autorisés pour les produits de la pêche (15 sites principaux et 35 sites secondaires).

Quatre ports de commerce : Roscoff, Brest, Douarnenez et Quimper.

Plus de 80 zones de mouillages collectifs sont répertoriées dans le département pour 28 700 places.
Source : Bretagne développement innovation/Les retombées économiques du nautisme en Bretagne-2015
Le port à sec de Concarneau compte plus de 600 places en intégrant Port-La-Forêt, Bénodet et Loctudy où l'entreprise a étendu son activité.
14 ports de plaisance structurants à souligner : Roscoff Bloscon, Morlaix, Brest (port du Moulin blanc et port du château), L'aber Wrac'h, Morgat, Camaret, Douarnenez, Audierne, Loctudy, Sainte-Marine, Bénodet, Port la-Forêt et Concarneau.

La pêche professionnelle maritime

534 *navires immatriculés(1) dans le département*

6 navires neufs mis en service en 2019(2).

72 % des navires sont enregistrés en petite pêche*.

Audierne	Pêche côtière*	3	Total : 41
	Pêche au large*	1	
	Petite pêche*	37	
Brest	Grande pêche*	0	Total : 103
	Pêche côtière*	11	
	Petite pêche*	92	
Concarneau	Grande pêche*	14	Total : 93
	Pêche côtière*	10	
	Pêche au large*	3	
	Petite pêche*	66	

Camaret	Petite pêche*	5	Total : 5
Douarnenez	Petite pêche*	11	Total : 11
Le Guilvinec	Pêche côtière*	27	Total : 207
	Pêche au large*	52	
	Petite pêche*	128	
Morlaix	Pêche côtière*	9	Total : 74
	Pêche au large*	12	
	Petite pêche*	53	

Après placement en redressement judiciaire, l'armement coopératif Arcobreizh a été repris en 2019 par une société d'Ille-et-Vilaine (Armement breton).

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019 cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
(2) Visites de mise en service de navires neufs par un centre de sécurité des navires Sources : DGITM/DAM/SDSI, DIRM NAMO

Par longueur	inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup 25m	TOTAL
Audierne	3	37	0	1	0	41
Brest	24	66	13	0	0	103
Concarneau	10	50	11	5	17	93
Camaret	3	2	0	0	0	5
Douarnenez	2	8	1	0	0	11
Le Guilvinec	28	65	49	65	0	207
Morlaix	32	20	7	15	0	74
TOTAL	102	248	81	86	17	534

Par âge	moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	plus de 50 ans	TOTAL
Audierne	0	1	10	5	18	6	1	0	41
Brest	6	1	15	12	34	24	10	1	103
Concarneau	0	2	5	10	41	26	4	5	93
Camaret	0	1	0	0	0	4	0	0	1
Douarnenez	0	0	0	0	3	3	5	0	11
Le Guilvinec	9	7	25	15	75	63	11	2	207
Morlaix	3	2	6	6	26	26	5	0	74
TOTAL	18	14	61	48	197	152	36	8	534

2 456 *marins-pêcheurs identifiés(1) dans le département*

Répartition par genre

	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	**TOTAL**
Audierne	64	18	20	32	**134**
Brest	194	75	59	74	**402**
Concarneau	174	59	100	335	**668**
Camaret	11	0	10	7	**28**
Douarnenez	29	2	23	25	**79**
Le Guilvinec	343	153	339	73	**908**
Morlaix	98	40	80	19	**237**
TOTAL	**913**	**347**	**631**	**565**	**2 456**

(1) Marins-pêcheurs identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

59 marins-pêcheurs étrangers, dont 38 originaires de l'Union européenne.

470 401 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Audierne	5	28	24	36	37	4	**134**
Brest	14	73	114	100	69	32	**402**
Concarneau	20	129	118	181	203	17	**668**
Camaret	0	5	1	14	8	0	**28**
Douarnenez	3	10	17	16	27	6	**79**
Le Guilvinec	24	189	193	211	262	29	**908**
Morlaix	0	37	44	57	72	27	**237**
TOTAL	**66**	**471**	**511**	**615**	**678**	**115**	**2 456**

32 femmes

Évolution du nombre de femmes marins-pêcheurs

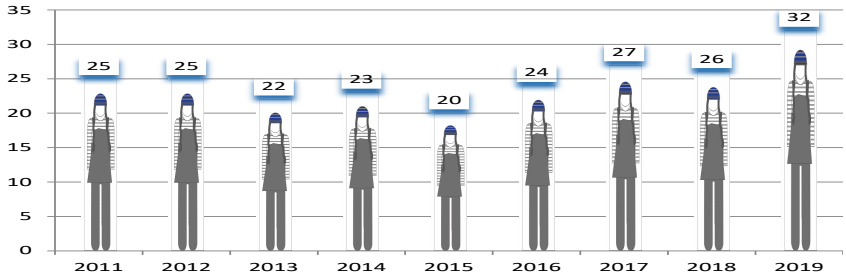

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Hors criée

Le total des captures de thon tropical effectuées dans l'océan Atlantique et en océan Indien par les armements de Concarneau s'élève à 121 900 tonnes.

Des ventes directes entre pêcheurs et transformateurs (notamment sardine, thon germon, etc) complètent la production vendue en criée.

30 navires goémoniers sont immatriculés dans le Finistère dont 26 à Brest, 1 au Guilvinec et 3 à Morlaix. Leur production s'élève à 62 750 tonnes de laminaires (45 000 tonnes de digitata et 17 750 tonnes d'hyperboréa).

Source : DDTM/DML 29

Ventes enregistrées par les criées

Commercialisation totale :
41 869 tonnes (-3,20 %)
144,93 millions d'euros (-5,82 %)
3,46 €/kg (-1,98 %)

Comme ces trois dernières années, l'activité des ports finistériens est globalement orientée à la baisse. Cela s'explique par des facteurs conjuguées : météorologie défavorable, départ de navires hauturiers, arrêts techniques, baisse des apports de certaines espèces.

En 2019, les criées de Roscoff, Brest, Douarnenez et Loctudy ont vu leurs résultats progresser en volume et en valeur. La criée d'Audierne a vu sa valeur croître alors que son tonnage a baissé.

Dans les ports de pêche de Cornouaille, la production de baudroie, églefin et anchois a notamment baissé, celle de sardine et de thon a augmenté par rapport à 2018.

La vente à distance est très implantée dans les criées du département (de 68 à 90 % selon les criées).

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Les résultats des criées 2019	Quantité (tonnes)	Variation 2019/2018 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2019/2018 (%)	Prix moyen (€/kg)
Roscoff	5 187	7,86	21,50	4,37	4,14
Brest	2 112	10,11	10,34	6,93	4,90
Douarnenez	6 159	19,66	6,15	13,68	1
Audierne	1 078	-4,94	7,69	3,78	7,14
Saint-Guénolé	7 303	-5,94	11,99	-10,79	1,64
Guilvinec	14 217	-14,24	59,78	-12,49	4,20
Loctudy	2 601	6,38	11,40	4,30	4,38
Concarneau	3 212	-7,11	16,08	-5,80	5,01

Sources : production : FranceAgriMer/VISIOMer, autres : criée de Brest, DDTM/DML 29

Criée de Roscoff

>

Commercialisation totale :
5 187 tonnes (7,86 %)
21,50 millions d'euros (4,37 %)
4,14 €/kg (-3,27 %)

La baudroie reste l'espèce phare de la criée. Elle est commercialisée entière, en filet ou en queue.

La production provient essentiellement de chalutiers, suivis des fileyeurs puis des dragueurs.

La criée comptabilise 94 acheteurs, dont 71 mareyeurs et 11 poissonniers.

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Baudroie	820	16	4,49	21	5,48
Merlan	725	14	1,76	8	2,43
Églefin	523	10	1,39	6	2,66
Seiche commune	261	5	0,73	3	2,80
Raie lisse dite blonde	252	5	0,61	3	2,42
Coquille Saint-Jacques	212	4	0,63	3	2,97
Calmar	196	4	1,39	6	7,09
Tourteau	160	3	0,72	3	4,50
Turbot	132	3	2,06	10	15,61
Saint-Pierre	109	2	1,44	7	13,21

La criée occupe la première place nationale pour la commercialisation de barbue et de turbot produits par les navires français. Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Criée de Brest

>

Commercialisation totale :
2 112 tonnes (10,11 %)
10,34 millions d'euros (6,93 %)
4,90 €/kg (-2,78 %)

Le record historique de tonnage depuis l'ouverture de la criée en 1992 est atteint en 2019. 130 producteurs (des ports du Conquet, de l'Aberwrac'h, des îles de Molène et Ouessant, de la rade de Brest et des Côtes-d'Armor) ont vendu leurs produits à la criée de Brest.

84 acheteurs sont agréés, dont 55 mareyeurs et 18 poissonniers. Ils sont originaires de Bretagne, Loire-Alantique, Vendée, Charente maritime, région parisienne et Espagne.

90 % des ventes sont réalisées à distance.

Plus de 50 % de la production provient de fileyeurs.

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Baudroie	463	22	2,46	24	5,31
Araignée de mer	301	14	0,67	6	2,23
Coquille Saint-Jacques	215	10	0,94	9	4,37
Raie lisse dite blonde	121	6	0,29	3	2,40
Amande de mer	114	5	0,05	0,48	2,33
Lieu jaune	110	5	0,72	7	6,55
Tourteau	78	4	0,39	4	5,00
Praire	46	2	0	3	3,85
Homard européen	34	2	0,70	7	20,59
Turbot	31	1	0,51	5	16,45

Criée de Douarnenez

> **Commercialisation totale :**
> **6 159 tonnes (19,66 %)**
> **6,15 millions d'euros (13,68 %)**
> **1€ /kg (-4,76 %)**

Le poisson bleu* (sardine, anchois) reste emblématique du port. Sa production augmente fortement en 2019, confortant un volume et une valeur en hausse, malgré la baisse du prix moyen.

La pêche à la bolinche* assure la majorité (93 %) de la production vendue sous criée.

Douarnenez est une base avancée pour les débarquements de navires de pêche au large des armements Scapêche et La Houle, mais également d'armements franco-espagnols.

99 % des ventes sont effectuées à distance.

La criée comptabilise 48 acheteurs, dont 36 mareyeurs et 5 poissonniers.

La pêche locale approvisionne les conserveries de Douarnenez qui offrent à la ville 770 emplois (60 % des emplois portuaires) pour 63 millions d'euros de richesse dégagée, soit plus de 80 % de la richesse produite par le port.
Source : INSEE dossier Normandie 3/2017

Une part importante de transactions se fait hors criée (sardine, thon germon). La production de thon hors criée a augmenté en 2019.

Sources : production : FranceAgriMer/VISIOMer ; autres : CCI métropolitaine Bretagne Ouest, DDTM/DML 29

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Sardine commune	5 519	90	4,43	72	0,80
Tourteau	241	4	0,86	14	3,57
Thon germon	165	3	0,49	8	2,97
Maquereau commun	105	2	0,11	2	1,05
Anchois commun	99	2	0,14	2	1,41
Thon rouge	4	0,06	0,03	0,5	7,50
Homard européen	2	0,03	0,02	0,3	10,00
Pageot commun	2	0,03	0,06	1	30,00

Au niveau national, la criée occupe le premier rang pour la commercialisation de sardine (32 % de la production française) et de tourteau par les navires français. Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Criée d'Audierne

> **Commercialisation totale :**
> **1 078 tonnes (-4,94 %)**
> **7,69 millions d'euros (3,78 %)**
> **7,14€ /kg (9,34 %)**

Le port se caractérise par des espèces nobles à forte valeur ajoutée (notamment bar de ligne, lieu jaune, baudroie).
Près de 70 % de la production proviennent de fileyeurs.
L'augmentation du prix moyen, suite à la baisse de captures de certaines espèces, permet au port d'avoir une valeur commercialisée en hausse alors que son volume baisse.

La criée est approvisionnée par 27 fileyeurs et ligneurs pratiquant la pêche côtière*.

Elle comptabilise 83 acheteurs, dont 55 mareyeurs et 15 poissonniers.

Les achats y sont réalisés à distance.

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Lieu jaune	233	22	1,76	23	7,55
Raie douce	185	17	0,46	6	2,49
Baudroie	138	13	0,75	10	5,43
Bar commun	78	7	1,33	17	17,05
Vieille commune	40	4	0,05	1	1,25
Araignée de mer	36	3	0,05	1	1,39
Pagre commun	34	3	0,53	7	15,59
Dorade rose	34	3	0,52	7	15,29
Griset dit dorade grise	23	2	0,13	2	5,65
Sole commune	20	2	0,39	5	19,50

Au niveau national, la criée occupe le premier rang pour la commercialisation de lieu jaune.
Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Criée de Saint-Guénolé (Penmarc'h)

> **Commercialisation totale :**
> **7 303 tonnes (-5,94 %)**
> **11,99 millions d'euros (-10,79 %)**
> **1,64 €/kg (-5,20 %)**

Les derniers mois de l'année expliquent les résultats négatifs de la criée, malgré les bons chiffres des huit premiers mois, notamment pour la commercialisation de poisson bleu.

La majorité de la production négociée en criée provient de la pêche à la bolinche*.

La criée comptabilise 96 acheteurs, dont 61 mareyeurs et 21 poissonniers.

L'achat à distance couvre 67 % des transactions.

Le port enregistre une part importante de transactions hors criée.

Sources : production : FranceAgriMer/VISIOMer ; autres : CCI métropolitaine Bretagne Ouest, DDTM/DML 29

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Sardine commune	4 644	64	3,74	31	0,81
Anchois commun	1 313	18	1,24	10	0,94
Congre	119	2	0,15	1	1,26
Merlu commun	113	2	0,42	4	3,72
Petite roussette	93	1	0,05	0,40	0,54
Raie lisse dite blonde	80	1	0,24	2	3,00
Lieu jaune	65	1	0,44	4	6,77
Émissoles	58	1	0,09	1	1,55
Langoustine	55	0,75	0,68	6	12,36
Baudroies	55	1	0,31	3	5,64

Au niveau national, la criée occupe le premier rang pour la commercialisation de l'anchois.
Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Criée du Guilvinec

14 217 tonnes (-14,24 %)
59,78 millions d'euros (-12,49 %)
4,20€/kg (1,94 %)

Deuxième criée française en valeur, Le Guilvinec a vu son volume et sa valeur commercialisés chuter fortement en 2019. Les achats par la cellule commerciale du port baissent également. La baudroie, l'églefin, la langoustine ont manqué à la criée. Les apports des navires hauturiers et côtiers ont baissé à l'exception des côtiers non chalutiers.

La majorité de la production vendue sous criée (environ 90 %) provient de chalutiers.

Les achats à distance couvre 74 % des transactions.

La criée comptabilise 145 acheteurs, dont 78 mareyeurs et 40 poissonniers.

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Baudroie	3 703	26	20,25	34	5,47
Cardine franche	1 170	8	4,10	7	3,50
Églefin	1 151	8	3,09	5	2,68
Raie fleurie	1 070	8	1,98	3	1,85
Thon germon	910	6	2,47	4	2,71
Merlu commun	818	6	2,37	4	2,90
Langoustine	633	4	7,55	13	11,93
Congre	607	4	0,83	1	1,37
Seiche commune	363	3	0,93	2	2,56
Émissoles	324	2	0,44	1	1,36

Au niveau national, la criée occupe le premier rang pour la commercialisation de la baudroie, de la cardine, de congre, de l'églefin, de langoustine, de divers raies et de raie fleurie par les navires français.
Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Sources : production : FranceAgriMer/VISIOMer ; autres : CCI métropolitaine Bretagne Ouest, DDTM/DML 29

Criée de Loctudy

Commercialisation totale :
2 601 tonnes (6,38 %)
11,40 millions d'euros (4,30 %)
4,38 €/kg (-2,01 %)

C'est le seul port du pays bigouden à voir son résultat augmenter en volume et en valeur, porté par la production des bolincheurs* après plusieurs années de baisse. Plus de 80 % de la production vendue sous criée provient néanmoins de chalutiers.

La criée comptabilise 86 acheteurs, dont 64 mareyeurs et 15 poissonniers. L'achat à distance couvre 84 % des transactions.

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Baudroie	627	24	3,39	30	5,41
Cardine franche	291	11	0,96	8	3,30
Langoustine	207	8	1,99	17	9,61
Églefin	190	7	0,49	4	2,58
Raie fleurie	172	7	0,29	3	1,69
Sardine commune	166	6	0,13	1	0,78
Merlu commun	165	6	0,45	4	2,73
Sole commune	43	2	0,75	7	17,44
Bar commun	37	1	0,60	5	16,22
Saint-Pierre	25	1	0,28	2	11,20

En 2017, 78 % de la production négociée en criée provenaient de la pêche hauturière*, suivie par la pêche côtière* (16 %). 80 acheteurs étaient enregistrés à la criée, dont 59 mareyeurs* et 15 poissonniers.

Criée de Concarneau

Commercialisation totale :
3 212 tonnes (-7,11 %)
16,08 millions d'euros (-5,80 %)
5,01 €/kg (1,42 %)

Le prix moyen est resté soutenu, mais la valeur tout comme le volume commercialisés sont orientés à la baisse. L'activité reste portée par les navires de pêche côtière* (53 % de la production en 2017). Les chalutiers couvrent 36 % de la production et les bolincheurs* 32 %.
Les achats à distance représentaient 39 % des ventes en 2017.

La criée comptabilise 132 acheteurs, dont 65 mareyeurs et 48 poissonniers.

Le port enregistre une part importante de transactions hors criée.

Espèces principales	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Sardine commune	936	29	0,84	5	0,90
Langoustine	390	12	5,08	32	13,03
Merlu commun	206	6	0,64	4	3,11
Baudroie	188	6	1,15	7	6,12
Lieu jaune	157	5	1,20	7	7,64
Cardine franche	129	4	0,47	3	3,64
Congre	92	3	0,13	0,81	1,41
Chinchard commun	77	2	0,04	0,25	0,52
Dorade royale	69	2	1,10	7	15,94
Bar commun	63	2	0,99	6	15,71

Sources : production : FranceAgriMer/VISIOMer ; autres : CCI métropolitaine Bretagne Ouest? DDTM/DML 29

Le mareyage et la transformation des produits de la mer

Le département compte 122 mareyeurs implantés localement. Source : DDTM/DML29

De nombreuses entreprises de conserves traditionnelles des produits de la mer y sont également installées.

Le Finistère accueille à Concarneau l'usine de Makurazaki France Katsuobushi, première unité de production de katsuobushi, avec agrément sanitaire européen en France. Ce condiment est un élément de base de la cuisine japonaise obtenu à partir de bonite (espèce de thon) séchée. L'entreprise possède tous les équipements et le savoir-faire pour produire le katsuobushi in extenso. Son objectif est de développer le marché européen (restaurateurs, épiceries fines, etc.).

La pêche à pied professionnelle

La DDTM/DML a délivré 42 permis nationaux de pêche à pied pour la saison 2019/2020.

85 licences générales de pêche à pied professionnelle ont été délivrées pour les gisements du département.

Aucune embarcation n'est utilisée ou déclarée pour le transport de coquillages pêchés à pied. Le transport se fait par voie terrestre.

Le tonnage pêché peut être estimé à 161 tonnes en 2019.
Les tellines représentent 81 % de la production. Elles sont suivies par les palourdes (11 %) et les coques (1,4 %). Sont aussi pêchés à pied par les professionnels, les oursins, les patelles, les bigorneaux, les pouces-pieds et certains poissons.

L'activité de récolte des algues de rive compte 60 entreprises récoltantes (dont 301 entreprises individuelles), soit 167 récoltants professionnels autorisés (dont 109 titulaires d'une licence et 59 saisonniers). En 2018, la production déclarée était de 2 607 tonnes d'algues.

Sources: DDTM/DML 29

Les structures professionnelles de la pêche

Le Finistère accueille :

• Le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins* dont le siège est à Ergué-Gabéric.

• Deux organisations de producteurs : Les Pêcheurs de Bretagne (675 navires adhérents en Bretagne et Loire-Atlantique pour une production de près de 84 515 tonnes) et Orthongel qui regroupe la totalité de la flottille nationale de pêche thonière tropicale (4 adhérents, 136 941 tonnes).

• Six coopératives d'avitaillement*, une coopérative écloserie-repeuplement des gisements coquilliers au Tinduff et deux coopératives assurant une mission de gestion et d'assistance comptable. Une dizaine de cabinets d'expertise comptable et de centres de gestion sur le département sont plus spécialisés auprès des armements et des entreprises à la pêche artisanale.

• L' Association des directeurs et responsables de halles à marée, basée à Quimper qui gère le service de prévision des apports au profit des criées, Prévapport (cf page 14).

• L'Association bretonne des acheteurs des produits de la pêche (Abapp) qui gère les cautionnements des acheteurs et réalise les transactions financières sous les criées bretonnes, de Cancale à Quiberon.

L'aquaculture marine

Les concessions et la production

1 443 concessions sont accordées à **238** concessionnaires.

La production peut être estimée à 10 500 tonnes, dont 67 % d'huîtres et 32 % de moules.
Source : enquête aquaculture 2014 BIESDD/SDVSD/SDES/CGDD

	Nombre de concessions accordées	Surface (ha)	Nombre de détenteurs
Audierne	9	2	2
Brest	548	554	77
Concarneau	216	301	34
Douarnenez	13	5	5
Le Guilvinec	117	244	28
Morlaix	540	724	92
TOTAL	**1 443**	**1 830**	**238**

Source : DGITM/DAM/SDSI

53 navires[1] aquacoles immatriculés et 172 marins[2] identifiés

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Audierne	0	0	0	0	0	0	**0**
Brest	0	13	20	16	14	7	**70**
Concarneau	0	3	8	7	6	2	**26**
Camaret	0	1	0	0	0	0	**1**
Douarnenez	0	0	0	0	1	0	**1**
Le Guilvinec	0	3	1	2	7	2	**15**
Morlaix	0	8	17	12	15	7	**59**
TOTAL	**0**	**28**	**46**	**37**	**43**	**18**	**172**

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

21 femmes

Source : DDTM/DML 29

Outre l'élevage traditionnel d'huîtres et de moules, on trouve dans le Finistère un élevage d'ormeaux, un peu de coques et de palourdes. Une entreprise piscicole élève des truites et des bars.

Au total, en conchyliculture-algoculture-pisciculture marines, 121 entreprises disposent de leur siège social et d'installations dans le Finistère (y compris une entreprise piscicole et 12 entreprises dédiées à l'algoculture).

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
(2) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins. Source : DGITM/DAM/SDSI

La filière algues

32 concessions (468 hectares) sont accordées pour l'algoculture.
Source : DDTM/DML 29

Dans le seul pays de Brest, globalement, la filière (production et récolte, commerce, transformation, équipementiers et services) compte 73 établissements pour 850 emplois. Un « cluster » algues a été mis en place en 2018 pour accélérer la structuration de la filière algues.
Source : L'économie maritime du bassin de Brest - ADEUPa / CCIMBO Brest, novembre 2018

Le transport maritime

120 *navires immatriculés*[1]

	Pilotage*	Remor-quage*	Navigation côtière*	Cabotage* national	Cabotage* international	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	**TOTAL**
Audierne	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Brest	5	10	13	5	1	2	3	**39**
Concarneau	0	3	40	8	0	0	0	**51**
Camaret	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Douarnenez	0	0	1	0	0	0	0	**1**
Le Guilvinec	0	0	11	0	0	0	0	**11**
Morlaix	0	0	87	0	10	0	0	**18**
TOTAL	**5**	**13**	**73**	**13**	**11**	**2**	**3**	**120**

Source : DGITM/DAM/SDSI

Avec un effectif de 2 400 à 3 100 collaborateurs selon la saisonnalité (dont 2 000 marins), la compagnie Brittany Ferries (BAI, siège social à Roscoff) est le premier employeur de marins français. Son chiffre d'affaires 2019 est de 469 millions d'euros. Elle a transporté 2,49 millions de passagers, soit une baisse de 4,9 % par rapport à 2018 et près de 866 000 véhicules (-5 %). Le fret a baissé de 1,9 % (202 000 véhicules). Les résultats ont souffert des incertitudes engendrées par les reports du Brexit. La compagnie dispose de 12 navires pour 12 routes maritimes entre la France, le Royaume Uni, l'Irlande et l'Espagne.

Son exercice 2019 s'est révélé compliqué face aux incertitudes et aux défis liés au Brexit. Le trafic passagers et véhicules industriels a été orienté à la baisse. Cependant, « le modèle économique Brittany ferries, basé sur un maillage de lignes diversifiées et sur une mise en avant des territoires desservis, porte encore ses fruits », limitant la baisse du trafic.

La compagnie a annoncé en 2019 l'acquisition, finalisée en février 2020, de la compagnie Condor Ferries en copropriété avec Columbia threadneedle investments (CTI), actionnaire majoritaire.
Source : BAI

Penn-ar-bed, filiale de Kéolis, qui bénéficie d'une délégation de service public du conseil régional de Bretagne, dessert trois îles de la pointe du Finistère (Ouessant, Molène et Sein). Elle exploite six navires pour 330 000 voyages par an (1 520 rotations).
Source : Penn-ar-bed

À noter également :

- La compagnie Morlenn express gère la liaison pour le compte de la Marine nationale entre Brest et Le Fret en presqu'île de Crozon.
- Une compagnie privée assure la liaison transrade à Brest en saison, de même que des liaisons vers les îles.
- Trois bacs piétons : Ile Tudy/Loctudy, le passage Lanriec/ville close à Concarneau et Bénodet/Sainte-Marine en saison.

Genavir, société par actions simplifiée unipersonnelle dont l'associé unique est l'Ifremer est dorénavant l'opérateur principal de la flotte océanographique française. Elle a son siège à Plouzané. Elle regroupe les moyens nautiques auparavant gérés par l'Ifremer, le CNRS, l'Institut polaire français Paul-Émile Victor et l'Institut de recherche pour le développement.

Ont aussi leur siège dans le Finistère :

- Orange marine pour les câbliers de France télécom.
- l'Armement des phares et balises (APB) du ministère de la Mer.

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019 cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.

3 070 *marins identifiés*[1]

Répartition par genre de navigation

	Cabotage* international	Cabotage* national	Long cours*	Lamanage*	Navigation côtière *	Pilotage*	Remorquage*	**TOTAL**
Morlaix	1 644	6	29	5	37	4	4	**1 729**
Brest	232	60	178	14	99	15	48	**646**
Camaret	8	0	3	0	10	0	3	**24**
Douarnenez	40	2	9	0	14	2	3	**70**
Audierne	44	7	7	0	8	1	5	**72**
Le Guilvinec	135	27	39	0	47	1	15	**262**
Concarneau	116	19	42	1	64	2	21	**265**
TOTAL	**2 219**	**121**	**307**	**20**	**279**	**25**	**99**	**3 070**

25 marins-pêcheurs étrangers, dont 16 originaires de l'Union européenne.

403 723 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Morlaix	1	614	449	3645	276	25	**1 729**
Brest	6	90	141	207	179	23	**646**
Camaret	1	1	8	2	10	2	**24**
Douarnenez	0	2	9	20	34	5	**70**
Audierne	0	1	13	26	30	2	**72**
Le Guilvinec	5	35	57	85	78	4	**264**
Concarneau	2	24	47	87	92	13	**265**
TOTAL	**15**	**767**	**724**	**791**	**699**	**74**	**3 070**

890 femmes

Évolution du nombre de femmes marins au commerce

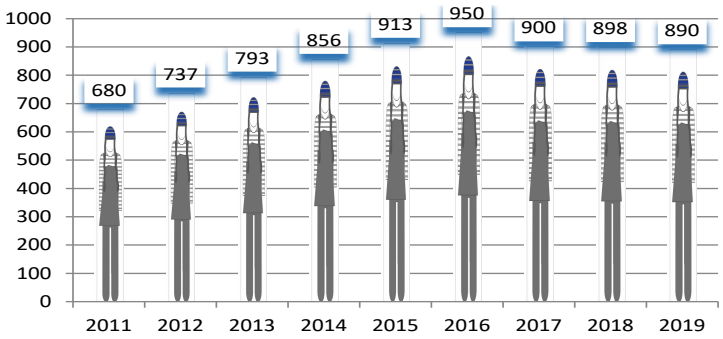

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

L'importance numérique des femmes marins est liée à l'activité de Brittany Ferries. Certains emplois non traditionnellement marins (par exemple les postes d'hôtesses ou de personnels d'entretien) sont occupés par du personnel identifié comme marin.

Le transport de marchandises et de passagers

Avec 2 634 156 tonnes de marchandises, soit une chute de 5,8 % par rapport à 2018, le port de Brest cède sa place de premier port de commerce breton au profit de Lorient.

Le port a été ajouté à la liste des points d'entrée désignés autorisés par les autorités françaises pour le contrôle des aliments pour animaux d'origine non animale issus de l'agriculture biologique importés de pays tiers.

Source : Région Bretagne

Le trafic de fret au port de commerce de Roscoff-Bloscon baisse de 4,6 % avec 436 501 tonnes de marchandises, essentiellement réalisé par ferry.

100 tonnes de marchandises ont transité par le port de Concarneau.

L'activité du port de commerce de Douarnenez est constituée essentiellement de carburant. Son trafic s'était élevé à environ 49 050 tonnes en 2018.

Source : ORTB

Le port de Quimper Corniguel réceptionne du sable destiné aux chantiers de construction. Son trafic s'élevait à environ 32 400 tonnes en 2018.

Avec 19 escales de paquebots de croisière à Brest pour 42 598 passagers (entrées + sorties), la fréquentation est en hausse par rapport aux trois dernières années. Les allemands sont majoritaires (56 %), suivis par les américains (28 %) et les britanniques (15 %). Pour sept navires, il s'agissait d'une première venue à Brest. Parmi eux, le paquebot de 333 mètres PREZIOSA de la compagnie MSC Cruises et le DISNEY MAGIC de la compagnie Disney Cruise Line (294 mètres).

Si Brest reste le port principal d'accueil des croisièristes, Douarnenez, Concarneau ou Roscoff reçoivent parfois des paquebots de croisière. Ainsi, Douarnenez a reçu les paquebots SERENISSIMA, CORINTHIAN et CLIO, paquebots de 88 à 100 mètres de long avec une centaine de passagers.

Sources : CCI de Bretagne, BAI

Roscoff a accueilli un paquebot avec 108 passagers (entrées + sorties).

Avec 430 105 passagers, le trafic passagers transmanche au départ de Roscoff a reculé de 22 %.

Les pilotes des stations de pilotage* de Roscoff-Morlaix et de la station de Brest-Concarneau-Odet ont réalisé 1 652 mouvements en 2019.

L'industrie navale

« Avec 500 emplois dans la réparation navale, le port de Brest est le premier port français de réparation navale civile, activité représentée par les entreprises Damen et Navtis ». Cela représente 24 % des emplois portuaires.
Source : INSEE dossier Normandie mars 2017

L'Interprofession du port de Concarneau regroupe 50 entreprises pour 1 250 emplois directs et 200 millions d'euros de chiffre d'affaires.
Sources : IPC, API

Les travaux du quai du port de Brest dédié aux énergies marines renouvelables se sont poursuivis en 2019.

La plaisance professionnelle

Répartition des marins[1] par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Audierne	0	0	0	0	1	0	**1**
Brest	0	5	7	10	6	1	**29**
Concarneau	0	4	11	6	7	4	**32**
Camaret	0	0	0	1	0	0	**1**
Douarnenez	0	0	5	3	0	0	**8**
Le Guilvinec	0	0	4	2	4	0	**10**
Morlaix	0	1	3	3	1	0	**8**
TOTAL	**0**	**10**	**30**	**25**	**19**	**5**	**89**

18 femmes

Parmi les 89 marins enregistrés, 71 travaillent en navigation côtière* et 8 au long cours*.

17 navires sont armés* en plaisance professionnelle dans le Finistère.

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

La formation maritime et la recherche

La section professionnelle paritaire pêche et cultures marines (SPP PCM) d'AGEFOS-PME est basée à Quimper.

L'association La Touline, qui accompagne les professionnels du milieu maritime vers l'emploi et la formation, a son siège à Brest.

Le lycée professionnel maritime du Guilvinec a accueilli 144 élèves en formation initiale en 2018/2019. Il assure des formations pour la pêche, le commerce et le mareyage, dont un BTS PGEM (pêche et gestion de l'environnement marin).

Le Centre européen de formation continue maritime (CEFCM) dont le siège est à Concarneau coordonne la formation continue pour les marins professionnels des lycées professionnels maritimes bretons. Il dispose également d'un site à Lorient.

Le Campus des industries de la mer labellisé CMQ (campus des métiers et qualifications) est installé à Brest.

La recherche scientifique est particulièrement bien implantée dans le département.

Le pôle mer Bretagne Atlantique a son siège à Brest.

Roscoff accueille un parc scientifique dédié aux biotechnologies marines adossé à la station biologique marine créée en 1872.

La zone d'emploi de Brest accueille 730 chercheurs dans 24 unités de recherche à dominante principale mer et littoral intervenant dans des domaines très diversifiés. Globalement, la recherche et l'enseignement supérieur emploie 1 700 personnes, dont près de 40 % des effectifs à l'Ifremer dont le siège se trouve désormais à Brest.
Source : L'économie maritime du bassin de Brest - ADEUPa / CCIMBO Brest, novembre 2018

L'extraction de granulats marins

Du sable coquillier est extrait par des dragues aspiratrices de la concession des Duons autorisée par décret de 2011 au large de Morlaix.

L'autorisation d'une durée de 25 ans porte sur un volume maximal de 50 000 m^3 par an.

L'environnement

Classement des eaux de baignade : 221 sites d'excellente qualité, 30 sites de bonne qualité, 3 sites de qualité suffisante et 3 sites de qualité insuffisante.
Source : ministère de la Santé

116 tonnes d'algues vertes ont été récoltées dans le rideau d'eau et 726 tonnes d'algues vertes échouées ont été ramassées.
Source : DDTM/DML 29

Label Pavillon bleu

- 10 communes labellisées pour une ou plusieurs plages (Clohars-Carnoët, Fouesnant-les-Glénan, Le Conquet, Moëlan-sur-mer, Névez, Plougasnou, Plouhinec, Pouldreuzic, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon).
- 2 ports labellisés (Douarnenez, Morgat).

Les énergies marines renouvelables

Le passage du Fromveur, entre les îles de Molène et d'Ouessant a été depuis longtemps identifié comme propice à l'installation d'hydroliennes.

L'hydrolienne D10-1000, développée par l'entreprise SABELLA, a été relevée. Après réimmersion dans le passage du Fromveur elle devrait être exploitée pour alimenter en électricité l'île d'Ouessant, jusqu'à la mise en service du projet PHARES, porté par Akuo Energy, comprenant deux hydroliennes Sabella, une éolienne, de l'énergie solaire et du stockage d'énergie (mis en œuvre par EDF SEI).

Source : Sabella

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

86 650 *navires de plaisance immatriculés*

	Nombre de navires de plaisance immatriculés
Morlaix	12 903
Brest	29 926
Camaret	4 556
Audierne	2 963
Douarnenez	4 475
Le Guilvinec	14 291
Concarneau	17 536

Source : DGITM/DAM/SDSI

Le département compte :
- 61 % de navires à moteur.
- 8 % de la flotte métropolitaine.

Les navires de moins de 5 mètres représentent 49 à 62 % du total selon le quartier d'immatriculation.

4 393 *mutations de propriété*

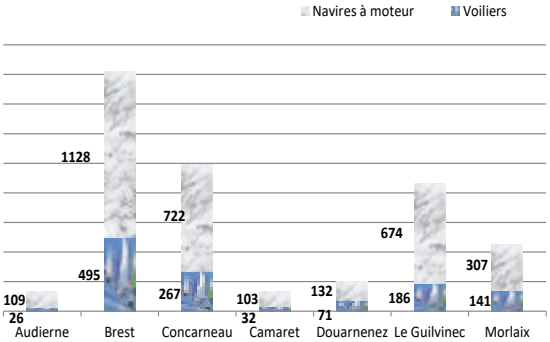

677 *premières immatriculations*

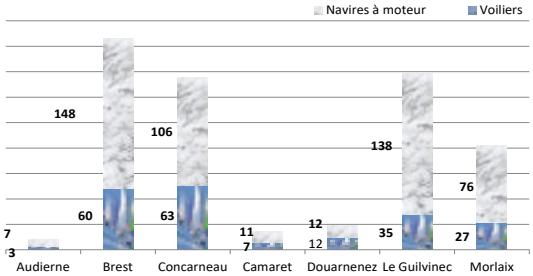

Les permis mer

50 bateaux-écoles sont agréés par l'administration dans le département.

2 414 plaisanciers ont obtenu un permis côtier et 107 une extension hauturière.

Source : DDTM/DML 29

Les retombées économiques du nautisme

Secteur	Nombre d'acteurs	Emplois	Chiffre d'affaires (M€)	Retombées indirectes (M€)
Ports de plaisance	76	109	13,5	4
Sports nautiques et de bord de mer	244	616	52,6	23
Industries, commerces et services	483	2 203	269,3	335

Source : Bretagne développement innovation/Les retombées économiques du nautisme en Bretagne-2015

Dans le seul pays de Brest, 785 emplois sont recensés dans le nautisme (320 établissements, dont 70 associations, principalement de petite taille : 95 % ont moins de 10 salariés).
Source : L'économie maritime du bassin de Brest - ADEUPa / CCIMBO Brest, novembre 2018

Les loisirs nautiques

Estimation du nombre de structures susceptibles de proposer des activités en mer labellisées ou affiliées à une fédération :

- 16 structures agréées pour la plongée en apnée,
- 48 structures agréées pour la plongée sportive,
- 6 structures agréées pour la pêche sous-marine,
- 81 structures avec une activité de voile, dont 37 « École française de voile »,
- 9 clubs de char à voile.
- 16 clubs ou écoles de canoë-kayak,
- 13 clubs d'aviron,
- 6 structures de kite-surf et cerf volant,
- 30 structures de surf,
- 5 clubs de longe côte.

Les licenciés affiliés aux clubs ne représentent qu'une infirme partie des pratiquants de loisirs nautiques.
Sources : comités régionaux d'études et de sports sous-marins, Fédération française de voile (2018), École française de voile (2018), Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf, Fédération française de randonnée

La pêche de loisir

235 autorisations de pose de filets fixes sont délivrées par la DDTM/DML pour la pêche dans la zone de balancement des marées*.
Elles se répartissent ainsi : 50 pour Morlaix, 31 pour Brest, 15 pour Douarnenez, 60 pour Audierne et 79 pour Le Guilvinec.
Source : DDTM/DML 29

402 autorisations pour la pêche de loisir sont délivrées par la DIRM NAMO pour des navires de plaisance immatriculés dans le département.
Source : DIRM NAMO

Les manifestations nautiques

388 manifestations nautiques sont déclarées auprès de la DDTM/DML en 2019.

La sécurité maritime

1 261 visites de sécurité de navires professionnels français (transport et pêche) ont été effectuées par la DIRM NAMO (centres de sécurité des navires de Brest et de Concarneau).
25 visites de sécurité de navires étrangers ont été réalisées dans le cadre du contrôle de l'État du port.

905 aides à la navigation (phares, bouées*, tourelles*, amers*, balises, espars*) sur le littoral ou en mer sont prises en charge par la DIRM NAMO (subdivisions des phares et balises). Le Finistère est le département qui concentre le plus de phares en France.

Les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) de la DIRM NAMO (Corsen et Étel) ont coordonné 1 029 opérations[1] de recherche et de sauvetage au large du Finistère sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique.
La SNSM, structure essentielle pour le sauvetage maritime, dispose de 81 moyens nautiques dans le département pour 29 stations (dont 28 permanentes) et 1 203 bénévoles.

Source : DIRM NAMO, SNSM

(1) Opérations dans le département : ports et accès, bande des 300 mètres des plages, eaux territoriales.

Morbihan

Le département compte trois anciens « quartiers » des affaires maritimes : Lorient, Auray et Vannes.

Les ports

Deux ports équipés d'une criée : Lorient et Quiberon,
mais aussi 45 points autorisés pour le débarquement des produits de la pêche maritime professionnelle en vue de leur première mise sur le marché dans 34 communes.
Source : DDTM/DML 56

Deux ports de commerce : Lorient et Vannes.

250 zones de mouillages collectifs pour la plaisance pour 27 000 places.
Source : Bretagne développement innovation/Les retombées économiques du nautisme en Bretagne-2015

L'ancienne base sous-marine de Lorient accueille depuis 2014 un port à sec d'une capacité de 280 places pour des navires de 7,50 mètres maximum. Le port de La Trinité-sur-mer compte 2 024 places. Avec le port du Crouesty à Arzon (1 730 places, dont 83 % à flot), ces ports font partie des grands ports structurants de la façade atlantique.
Créée par le conseil départemental, la société publique locale Compagnie des ports du Morbihan (ex Sagemor) assure l'aménagement et l'exploitation des ports départementaux (8 828 places à flot et 2 148 places à terre). Les société SELLOR gère quant à elle six ports de plaisance.

La Trinité-sur-mer et Lorient sont deux pôles d'excellence pour l'entraînement des navigateurs sportifs.

La pêche professionnelle maritime

288 navires immatriculés[1] dans le département

Auray	Pêche côtière*	4
	Pêche au large*	0
	Petite pêche*	155
	Cultures marines pêche*	0
Lorient	Pêche côtière*	33
	Pêche au large*	25
	Petite pêche*	41
Vannes	Pêche côtière*	0
	Pêche au large*	0
	Petite pêche*	29
	Cultures marines pêche*	1
TOTAL		288

Sources : DGITM/DAM/SDSI, DIRM NAMO, DDTM/DML

18 navires mis en service en 2019[2].

La Scapêche (groupe Intermarché) dispose de huit navires opérant en Cornouailles françaises mais aussi en « base avancée » dans les eaux écossaires.
L'armement met en œuvre son plan pêche durable en abandonnant progressivement les navires hauturiers pour des navires de dimension artisanale et en prenant des participations dans d'autres entreprises de pêche.

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
(2) Visites de mise en service de navires neufs par un centre de sécurité des navires.

Par longueur	inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup 25m	**TOTAL**
Auray	74	83	2	0	0	**159**
Lorient	16	30	17	24	12	**99**
Vannes	13	17	0	0	0	**30**
TOTAL	**103**	**130**	**19**	**24**	**12**	**288**

Par âge	moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	plus de 50 ans	**TOTAL**
Auray	10	7	20	15	25	54	23	5	**159**
Lorient	9	3	11	16	18	35	7	0	**99**
Vannes	0	0	0	4	7	10	8	1	**30**
TOTAL	**19**	**10**	**31**	**35**	**50**	**99**	**38**	**6**	**288**

Source : DGITM/DAM/SDSI

1 199 marins-pêcheurs identifiés(1) dans le département

Répartition par genre de navigtion

	Cultures marines pêche*	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	**TOTAL**
Auray	0	183	22	32	12	**249**
Lorient	0	120	193	440	71	**824**
Vannes	1	91	8	11	15	**126**
TOTAL	**1**	**394**	**223**	**483**	**98**	**1 199**

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Auray	14	42	43	64	65	21	**249**
Lorient	48	124	151	230	230	41	**824**
Vannes	2	14	29	27	51	3	**126**
TOTAL	**64**	**180**	**223**	**321**	**346**	**65**	**1 199**

(1) Marins-pêcheurs identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins. Source : DGITM/DAM/SDSI

« Le portrait-robot du matelot morbihannais serait un homme (on est très loin de la parité), de 37 ans, originaire du Morbihan, célibataire ou vivant en concubinage, ayant un membre de sa famille et/ou des connaissances qui sont (ou ont été) marins-pêcheurs. La majorité aussi a pratiqué la pêche comme loisir dans son enfance et évoque la passion comme indispensable pour devenir professionnel.[...]
Les jeunes diplômés trouvent très facilement un emploi, le plus souvent sur un chalutier (57 %) ; la pêche au large représente quasiment la moitié des embauches des novices. »

Sources : CDPMEM du Morbihan, Étude du métier de matelot à la pêche professionnelle dans le Morbihan, Rapport d'étude, décembre 2018,33 pages+annexes

27 femmes

Évolution du nombre de femmes marins-pêcheurs

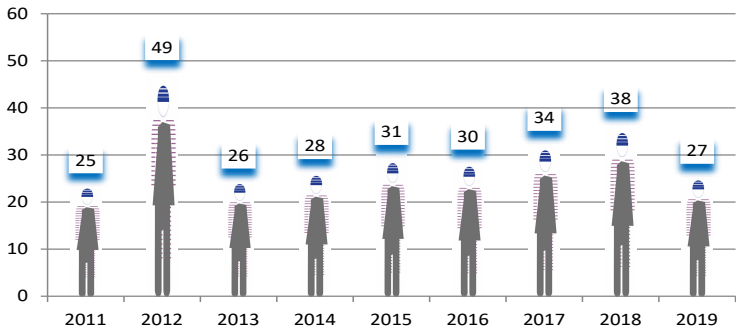

331 marins-pêcheurs étrangers,
dont :
295 originaires de l'Union européenne.

215 220 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Ventes enregistrées par les criées

Commercialisation totale :
21 636 tonnes (-9,98 %)
78,87 millions d'euros (1,43 %)
3,65 €/kg (12,65 %)

Globalement le département fait face à une baisse des apports en quantité, mais à une hausse du prix moyen et de la valeur.

La situation est en fait à nuancer selon la criée.

	Quantité (tonnes)	Variation 2019/2018 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2019/2018 (%)	Prix moyen (€/kg)
Lorient	20 271	-10,61	72,34	1	3,57
Quiberon	1 365	0,63	6,53	6,55	4,79

Sources : Keroman, criée de Quiberon

Criée de Lorient

>

Commercialisation totale :
20 271 tonnes (-10,61 %)
72,34 millions d'euros (1 %)
3,57 € /kg (13 %)

La baisse du tonnage commercialisé sous criée est compensée par des cours soutenus, ce qui permet au chiffre d'affaires d'afficher une certaine stabilité. Après des années exceptionnelles de 2015 à 2017, l'exercice 2019 « est dans la moyenne ».

Part des activités de la criée :

- Pêche fraîche au large* : 49 % du tonnage pour 42 % de la valeur,
- Pêche côtière* : 24 % du tonnage pour 37 % de la valeur,
- Service commercial : 28 % du tonnage pour 21 % de la valeur.

Le service commercial importe des produits de la pêche (d'Irlande, d'Écosse et d'Espagne notamment) pour réguler l'approvisionnement des mareyeurs. Ce poste qui progresse en tonnage et en valeur (16 et 19 %) maintient l'activité de la criée.

La baisse du tonnage s'explique notamment par la chute de la commercialisation de la sardine, du lieu noir, du sabre (suite à l'arrêt progressif du chalutage des grands fonds par les derniers navires hauturiers de la Scapêche), de la langoustine et du thon blanc.

Lorient est utilisé comme base avancée par certains navires, notamment espagnols, dont les captures sont transportées pour être vendues dans d'autres criées. Les captures vendues par ces navires directement à Lorient s'ajoutent au résultat précité pour 2 002 tonnes (4,96 M€).

Sources : SEM Lorient Keroman, FranceAgriMer

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Lingue franche	3 455	19	8,72	13	2,52
Merlu commun	2 384	29	6,79	10	2,85
Baudroie	1 986	11	10,53	16	5,30
Lingue bleue	1 431	8	3,03	5	2,12
Lieu noir	1 422	8	2,45	4	1,72
Thon germon	953	5	2,54	4	2,67
Sabre noir	938	5	3,92	6	4,18
Langoustine	576	3	7,36	11	12,78

280 navires vendent régulièrement sous criée. Environ 80 % de la production proviennent de chalutiers.

Outre les effectifs propres[1] de la criée, le port accueille quelque 500 employés dans le mareyage et 400 emplois dans les industries de transformation.

[1] 86 en 2017

241 acheteurs sont enregistrés. Une trentaine d'entre eux assurent 80 % des ventes.

22 % du tonnage et de la valeur des premières mises en marché ont été vendus à distance (en 2018).

Premier port de Bretagne, mais aussi de France en valeur, la criée de Lorient se place au 1er rang des criées françaises pour la commercialisation par les navires français de la lingue bleue, la lingue franche et le sabre noir.

Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Criée de Quiberon

>

Commercialisation totale :
1 365 tonnes (0,63 %)
6,53 millions d'euros (6,55 %)
4,79 € /kg (5,97 %)

Le tonnage est quasi stable mais la valeur progresse. L'augmentation régulière ces dernières années du prix moyen résulte entre autre des initiatives de la criée qui met l'accent sur la qualité et la valorisation des produits.

Répartition des ventes par type d'espèces :

Poissons : 81 % Céphalopodes : 6% Coquillages : 6 % Crustacés : 7%

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Bar	85	6,24	1,43	21,83	16,73
Congre	344	25,23	0,56	8,55	1,62
Lieu jaune	52	3,83	0,47	7,19	8,99
Rouget barbet	50	3,64	0,45	6,85	9,02
Sole	30	2,20	0,44	6,71	14,85
Griset	54	3,96	0,41	3,32	7,63
Sardine	220	16	0,20	3,09	0,94
Coquille Saint-Jacques	79	5,78	0,27	4,12	3,42
Seiche	62	4,52	0,25	3,87	4,09

Source : criée de Quiberon

Avec 4,2 tonnes pour 80 103 euros, la commercialisation de poissons vivants baisse de 43 % en volume et 38 % en valeur. Cette baisse est due à des facteurs combinés : manque de moyens matériels et/ou humains, conditions météorologiques difficiles et nombre plus restreint de navires pratiquant cette pêche.

L'abattage des poissons selon la méthode de l'ikéjime* initié depuis quelques années est une particularité de la criée de Quiberon.

La criée commercialise des coquillages (coques, palourdes) issus de la pêche à pied professionnelle.

Sont orientées à la hausse les captures de bar, de dorade royale, de rouget barbet, de sardine, de merlu, de langoustine ou de homard. Sont au contraire orientées à la baisse les captures de baudroie, de calmar, de maquereau, de mulet noir, de griset et de coquille Saint-Jacques.

La criée compte 65 acheteurs (transformateurs, mareyeurs*, poissonniers et restaurateurs).

Les achats à distance couvrent 80 % du tonnage et 78 % de la valeur vendus.

Les 89 navires qui vendent à Quiberon sont des unités côtières mesurant entre 6 et 13 mètres. Les engins sont très diversifiés.

La criée dispose d'un effectif d'une dizaine d'équivalents temps-plein.

La criée de Quiberon est un point de débarquement pour la production de certains navires qui sera ensuite vendue à Lorient. C'est aussi un port de débarquement pour la production des navires de pêche des îles de Belle-île-en-mer, Houat et Hoëdic.

La pêche à pied professionnelle

155 permis nationaux de pêche à pied ont été délivrés par la DDTM/DML.

163 licences de pêche à pied (365 timbres) ont été attribuées par le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins pour les gisements du département.

Trois licences pour la récolte d'algues de rive sont également attribuées dans le département.

Le nombre de navires utilisés pour le transport dans le cadre d'une activité de pêche à pied professionnelle peut être estimé à environ 150.

Le tonnage pêché est estimé à 777 tonnes, dont 380 tonnes de palourdes, 190 tonnes de coques, 34 tonnes de moules, 33 tonnes d'huîtres creuses et 140 kilos de tellines.

Source : DDTM/DML 56

Les structures professionnelles de la pêche

Le Morbihan compte un comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins* dont le siège est à Lorient, avec une antenne à Auray.

Deux coopératives maritimes d'avitaillement* y sont installées, ainsi qu'un groupement de gestion spécialisé dans la gestion administrative des armements.

L'aquaculture marine

Les concessions et la production

	Nombre de concessions accordées	Surface (ha)	Nombre de détenteurs
Auray	2 772	3 524	313
Lorient	17	54	12
Vannes	2 336	1 445	333
TOTAL	5 125	5023	658

Source : DGITM/DAM/SDSI

La production peut être estimée à 16 700 tonnes, dont 66 % d'huîtres et 31 % de moules.
Source : enquête aquaculture 2014 BIESDD/SDVSD/SDES/CGDD

Le siège du comité régional de la conchyliculture* Bretagne-Sud se trouve à Auray.

Les entreprises produisent des huîtres et des moules, mais également du naissain* d'huîtres creuses naturel ou issu d'écloseries.

Le Morbihan accueille 80 % des entreprises conchylicoles implantées en Bretagne-Sud.

586 marins identifiés(1) et 345 navires aquacoles immatriculés(2)

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Auray	5	60	56	75	86	20	**302**
Lorient	7	15	158	8	20	9	**74**
Vannes	3	14	38	59	75	21	**210**
TOTAL	**15**	**89**	**109**	**142**	**181**	**50**	**586**

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

81 femmes

345 navires aquacoles sont immatriculés dans le département.

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
(2) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires. Source : DGITM/DAM/SDSI

La pisciculture

Deux concessions en rivière d'Auray étaient attribuées en 2017 à une entreprise.

L'algoculture

Une entreprise disposait en 2017 de deux concessions (huîtres et algues) d'une surface totale de 8,5 hectares en rivière d'Auray.

Les eaux conchylicoles

La révision du classement sanitaire des zones de production conchylicole a acté en 2017 une amélioration notable de la qualité de ces zones.

Cette évolution prend en compte les résultats sanitaires des 3 dernières années, grâce au suivi réalisé par l'Ifremer.

- 14 zones de production sur 34, pour les coquillages filtreurs (huîtres, moules) sont passées de qualité B (nécessitant une purification des coquillages avant mise en vente) en qualité A (qualité optimale permettant la vente directe des produits).
- 4 zones de production sur 20 pour les coquillages fouisseurs (palourdes, coques, tellines) sont passées de qualité C (coquillages impropres à la consommation) à qualité B.

Source : DDTM/DML 56

Le transport maritime

80 navires[1] immatriculés

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage* national	Cabotage* international	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	**TOTAL**
Auray	0	0	41	6	0	0	0	**47**
Lorient	2	0	13	0	0	0	2	**17**
Vannes	0	0	16	0	0	0	0	**16**
TOTAL	**2**	**0**	**70**	**6**	**0**	**0**	**2**	**80**

De très nombreux navires de transport de passagers sont présents tout au long du littoral morbihannais pour du trafic côtier touristique ou la desserte des îles du Ponant. Parmi les prestataires :

- Keolis a en charge les navettes maritimes de Lorient.
- La Compagnie Océane, filiale de Transdev, titulaire d'une délégation de service public, dessert les îles du Morbihan (Groix, Belle-île-en-mer, Houat, Hoëdic).
- Transport maritime côtier (Vannes) effectue du transport de marchandises jusqu'à l'île d'Yeu.
- Navix (Vannes) sillone les eaux du golfe du Morbihan et en dessert les îles.

933 marins identifiés[2]

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage* national	Cabotage* international	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	**TOTAL**
Auray	3	6	112	70	73	27	2	**293**
Lorient	11	38	141	74	140	88	9	**501**
Vannes	3	11	59	7	43	16	0	**139**
TOTAL	**17**	**55**	**312**	**151**	**256**	**131**	**11**	**933**

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Auray	10	38	92	86	58	9	**293**
Lorient	18	84	129	119	127	24	**501**
Vannes	3	18	25	40	46	7	**139**
TOTAL	**31**	**140**	**246**	**245**	**231**	**40**	**933**

4 marins-pêcheurs étrangers, dont 3 originaires de l'Union européenne.

127 304 jours travaillés sont comptabilisés en 2019

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
(2) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

79 femmes

Évolution du nombre de femmes marins au commerce

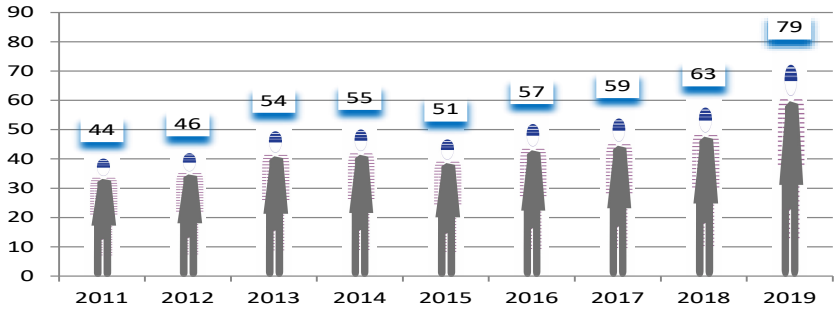

Source : CCI du Morbihan

Le transport de passagers

Neuf paquebots ont fait escale au port de Lorient en 2019, pour 4 327 passagers.
Le port en eaux profondes peut accueillir des paquebots jusqu'à 240 mètres de long.

Huit navires, avec une activité principale de pêche ou conchylicole*, effectuaient du pescatourisme* en 2017.
Source : DDTM/DML 56

L'activité des ports de commerce

Le trafic global du port de commerce de Lorient est de 2 667 315 tonnes, soit une hausse de 8,88 % par rapport à 2018.

Source : CCI du Morbihan

Le port assure trois trafics majeurs :

- Les hydrocabures pour 930 046 tonnes en hausse de 1,9 %,
- La nutrition animale pour 908 400 tonnes, en hausse de 16,5 %,
- Les vracs de construction pour 768 06 tonnes, en hausse de 2,8 %.

Il s'agit essentiellement d'import. Les exports ont baissé de 23 % par rapport à 2018 et sont constitués pour 42 % de pneux broyés (24 062 tonnes).

Le port est en liaison avec plus de 30 ports dans le monde.

Les pilotes de la station de pilotage* de Lorient ont réalisé 510 mouvements en 2019.

L'industrie navale

Parmi les chantiers les plus importants figurent les sites lorientais de Naval group et Piriou. Kership est une co-entreprise Piriou/Naval group.

L'aire de réparation navale de Lorient a accueilli 220 navires en 2019, année plutôt stable. Cela représente 6 500 jours d'occupation (contre 226 navires en 2018 et 7 100 jours d'occupation). La part des navires de pêche diminue mais reste majoritaire avec 39 % de l'activité de l'aire. Elle est suivie des navires à passagers dont la part progresse et couvre 25 % de l'activité, la grande plaisance et des navires de course au large (21 %), les navires de servitude (remorqueurs, barges, etc.) pour 11 % et enfin les bâtiments militaires (3 %).
Source : Keroman

L'Interprofession du port de Lorient (IPL) fédère 50 entreprises totalisant environ 950 emplois implantées autour de l'aire de réparation navale qui dispose de moyens modernes pour la mise au sec de navires, grâce notamment à l'élévateur de 650 tonnes, l'un des plus puissants d'Europe, et d'un chariot automoteur de 150 tonnes.

L'IPL a pour vocation de promouvoir les métiers et les outils de la construction et de la réparation navale en Bretagne-Sud.
Source : IPL

La plaisance professionnelle

Le Morbihan compte 20 navires[1] de plaisance professionnelle. Neuf sont des voiliers.
Neuf d'entre eux sont immatriculés à Auray.

Répartition des marins[2] par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
0	23	57	35	30	15	160

35 femmes

95 % des marins travaillent en navigation côtière*,
Aucun n'est identifié au cabotage* international.

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
(2) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins. Source : DGITM/DAM/SDSI

La voile de compétition

Lorient La Base abrite un pôle de course au large de niveau européen. Le pôle génère 680 emplois sur le pays de Lorient dont 475 emplois sur Lorient La Base.

En effet, Lorient accueille :
- 12 équipes de voile de compétition (140 emplois),
- 48 entreprises dans le pays de Lorient dont 24 sur Lorient La Base avec un effectif global de 540 équivalents temps-plein.

Source : Le pôle course au large de Lorient La Base au coeur de la Sailing Valley, Audelor n°128, 2020

Les énergies marines renouvelables

Une zone expérimentale pour l'éolien flottant a été identifiée dès 2015 au large de l'île de Groix.

L'environnement

Classement des eaux de baignade :

126 sites d'excellente qualité, 6 sites de bonne qualité, 2 sites de qualité suffisante et 1 site de qualité insuffisante.
Source : ministère de la Santé

Label Pavillon bleu* 2019

- 3 communes (Carnac, Guidel et Plouhinec) labellisées pour une ou plusieurs plages.
- 5 ports labellisés (Lorient centre, Guidel, Port-Louis, Kernével, Gâvres) .

La formation professionnelle maritime

Le lycée professionnel maritime d'Étel a accueilli 176 élèves en formation initiale au cours de l'année scolaire 2018/2019. Il assure des formations initiale et continue pour la pêche maritime, l'aquaculture marine et le commerce.

Une antenne du Centre européen de formation continue maritime (CEFCM) de Concarneau est installée à Lorient.

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

84 974 navires de plaisance

Le département compte 8 % de la flotte métropolitaine.

Les navires ayant une longueur inférieure à 5 mètres représentent
46 % de la flotte à Lorient, 50 % à Vannes et 51 % à Auray.

	Nombre de navires de plaisance immatriculés
Auray	27 163
Lorient	24 022
Vannes	33 789

Source : DGITM/DAM/SDSI

1 321 premières immatriculations

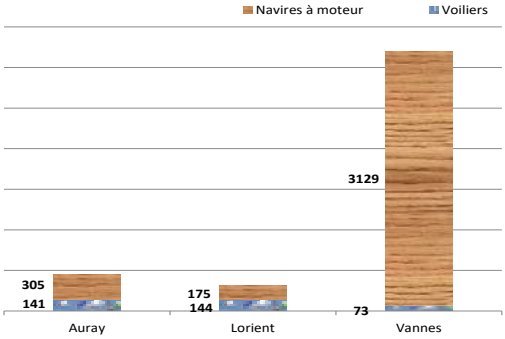

5 680 mutations de propriété

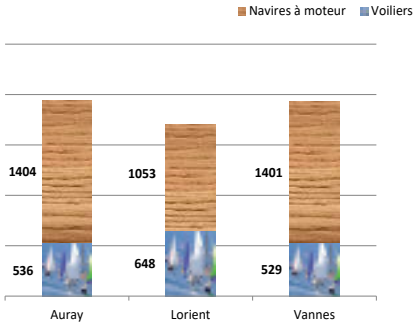

Les permis mer

2 873 plaisanciers ont obtenu un permis côtier et 96 l'extension hauturière.
Source : DDTM/DML 56

42 bateaux-écoles sont présents dans le département.

Les retombées économiques du nautisme

Secteur	Nombre d'acteurs	Emplois	Chiffre d'affaires (M€)	Retombées indirectes (M€)
Ports de plaisance	40	177,5	26	7,5
Sports nautiques et de bord de mer	175	440	31,7	12
Industries, commerces et services	481	2 565	515,5	294

Source : Bretagne développement innovation/Les retombées économiques du nautisme en Bretagne-2015

La Compagnie des ports du Morbihan gère 16 ports de plaisance (11 000 places environ, la majorité sont des places à flot, mais plus de 2 000 sont des places à terre). Elle a créé et anime le réseau « Passeport escales » : le plaisancier qui part signale son départ de son port d'attache, offrant une place disponible,en échange d'escales gratuites dans les autres ports du réseau. 172 ports essentiellement en France, mais aussi au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal, au Maroc sont partenaires. La société d'économie mixte Atout ports créée en 2019 est une émanation de la compagnie dont l'objectif est la fourniture de conseils et services pour les collectivités et les gestionnaires de ports de plaisance. Ses 16 ports de plaisance ont comptabilisé 64 457 nuitées.

Source : Compagnie des ports du Morbihan

Les loisirs nautiques

Estimation du nombre de structures susceptibles de proposer des activités en mer :

- 14 structures de plongée en apnée,
- 28 structures agréées pour la plongée sportive,
- 8 structures de pêche sous-marine,
- 49 structures avec une activité de voile, dont 22 « École française de voile »,
- 8 clubs de longe-côte.
- 3 clubs de char à voile,
- 18 structures de canoë-kayak,
- 9 clubs d'aviron,
- 15 structures de kite-surf et cerf volant,
- 16 structures de surf.

Les licenciés affiliés aux clubs ne représentent qu'une infirme partie des pratiquants de loisirs nautiques.
Sources : comités régionaux d'études et de sports sous-marins, Fédération française de voile (2018), École française de voile (2018), Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf, Fédération française de randonnée

La pêche de loisir

Sur les 20 autorisations de pose de filets fixes délivrées, sept concernent le secteur de Damgan. Les autres sont disséminées sur le reste du département.
Source : DDTM/DML 56

547 autorisations pour la pêche de loisir ont été délivrées par la DIRM NAMO pour des navires de plaisance immatriculés dans le département.
Source : DIRM NAMO

Les manifestations nautiques

280 manifestations nautiques ont été enregistrées par l'administration en 2019.
Source : DDTM/DML 56

La sécurité maritime

La DIRM NAMO dispose d'un centre de sécurité des navires à Lorient. Aux 803 visites de sécurité effectuées sur des navires professionnels français (transport, pêche), s'ajoutent 17 visites de sécurité de navires étrangers (contrôle de l'État du port).

544 aides à la navigation (phares, bouées*, tourelles*, amers*, balises, espars*) sur le littoral ou en mer sont prises en charge par la DIRM NAMO (subdivision des phares et balises) .

946 opérations[1] de recherche et de sauvetage ont été coordonnées par le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) d'Étel de la DIRM NAMO sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique.
La SNSM, structure essentielle pour le sauvetage maritime, dispose de 35 moyens nautiques dans le département pour 10 stations (dont 9 permanentes) et 499 bénévoles.

(1) Opérations dans le département : ports et accès, bande des 300 mètres des plages, eaux territoriales.

Sources : DIRM NAMO, SNSM

Loire-Atlantique

Le département compte deux anciens « quartiers » des affaires maritimes : Nantes et Saint-Nazaire.

Les ports

Sont présents en Loire-Atlantique :

Deux ports équipés d'une criée : La Turballe et Le Croisic.
La Loire-Atlantique comprend 15 points autorisés pour le débarquement des produits de la pêche maritime professionnelle en vue de leur première mise sur le marché (Assérac, Mesquer, Piriac-sur-mer, Le Pouliguen, Pornichet, Saint-Nazaire (2 points), Paimboeuf, Frossay, Saint-Brévin-les-pins, Cordemais, La Plaine-sur-mer, Préfailles, Pornic, Les-Moutiers-en-Retz).

Un port de commerce : le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire. Équipement structurant dont l'aire d'influence s'étire sur les deux rives de la Loire, de l'agglomération nantaise à l'estuaire (18 sites) et s'étend jusqu'aux portes du Morbihan.

Sept ports de plaisance principaux et très attractifs car proches des grandes agglomérations et de bassins de navigation attrayants.
Environ 8 500 emplacements sont répartis dans des équipements d'accueil diversifiés :

- Ports à flot sur pontons : 4 500 places,
- Ports d'échouage : 2 700 places,
- Ports à sec de Paimboeuf et Cordemais : 650 places,
- Zones de mouillage : 680 places pour des navires de 4 à 24 mètres.

Source : DDTM/DML44

La pêche professionnelle maritime

125 navires immatriculés[1] dans le département

74 % des navires sont armés en petite pêche*.

Nantes	Petite pêche*	14
Saint-Nazaire	Petite côtière*	12
	Pêche au large*	20
	Petite pêche*	79
TOTAL		**125**

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
Source : DGITM/DAM/SDSI

Par âge	moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40ans	41 à 50ans	plus de 50 ans	**TOTAL**
Nantes	0	0	2	3	4	4	1	0	**14**
Saint-Nazaire	3	1	17	10	50	21	8	1	**111**
TOTAL	**3**	**2**	**19**	**13**	**51**	**25**	**9**	**1**	**125**

Par longueur	inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup 25m	**TOTAL**
Nantes	7	7	0	0	0	**14**
Saint-Nazaire	24	57	3	27	0	**111**
TOTAL	**31**	**64**	**3**	**27**	**0**	**125**

Source : DGITM/DAM/SDSI

500 marins-pêcheurs identifiés[1] dans le département

Répartition par genre de navigation

	Cultures marines pêche*	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	**TOTAL**
Nantes	0	13	7	11	14	**45**
Saint-Nazaire	0	185	80	175	15	**455**
TOTAL	**0**	**198**	**87**	**186**	**29**	**500**

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Nantes	4	12	17	6	6	0	**45**
Saint-Nazaire	19	81	87	125	124	19	**455**
TOTAL	**23**	**93**	**104**	**131**	**130**	**19**	**500**

Évolution du nombre de femmes marins-pêcheurs

3 femmes

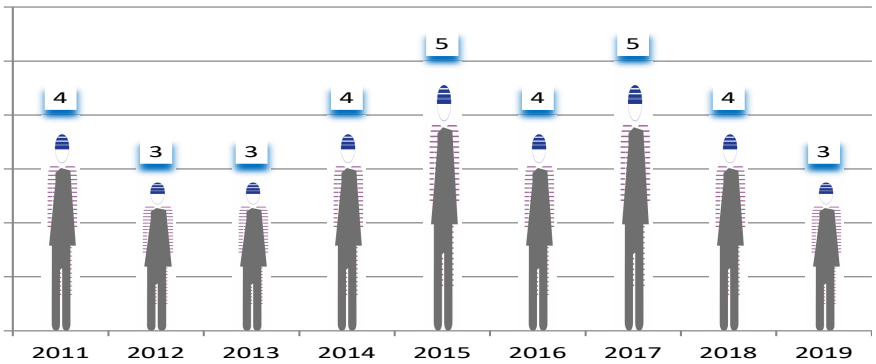

76 marins-pêcheurs étrangers, dont 48 originaires de l'Union européenne.

100 954 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

(1) Marins-pêcheurs identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Ventes enregistrées par les criées

Commercialisation totale :
11 149 tonnes (-1,5 %)
38,18 millions d'euros (-1,8 %)
3,42 €/kg (-0,4 %)

L'effectif global des criées est d'une quarantaine d'emplois permanents auxquels s'ajoutent des saisonniers.

La majorité de la production provient de chalutiers (plus de 80 %).

Le tonnage global commercialisé ainsi que la valeur sont en léger repli par rapport à 2018.

En comparant 2019 à la moyenne des cinq dernières années, on constate une stabilité des résultats.

	Quantité (tonnes)	Variation 2019/2018 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2019/2018 (%)	Prix moyen (€/kg)	Variation 2019/2018 (%)
La Turballe	9 265	-1,8	24,66	-2	2,66	-0,2
Le Croisic	1 884	0,1	13,52	-1,6	7,18	-1,7

Source : SAEML Loire Atlantique Pêche et Plaisance

Criée de La Turballe

>

Commercialisation totale :
9 265 tonnes (-1,8 %)
24,66 millions d'euros (-2 %)
2,66 € /kg (-0,2 %)

Le thon germon s'impose toujours comme première espèce en valeur. 2019 aura été une nouvelle année record pour les débarquements. Les débarquements de seiche et de maquereau remontent après la baisse de 2018.
Les débarquements de sardines et de merlu ont chuté de 23 %.

La criée a été fréquentée par 121 navires (15 de plus qu'en 2018).

Cinq espèces (sardine, merlu, germon, seiche et anchois) représentent 77 % du tonnage et 57 % de la valeur.

La quasi totalité du thon germon et de la sardine est vendue de gré à gré.

102 acheteurs fréquentent la criée, soit une hausse de 6 %. Parmi eux sont présents : des poissonniers (69 %), des mareyeurs 35 % et des usines (5%). Le nombre de mareyeurs a baissé suite à un regroupement d'entreprises. Deux nouveaux acheteurs de sardines et huit nouveaux poissonniers sont comptabilisés.

Le nombre d'acheteurs à distance est de 41 (48 % des acheteurs). Leur représentativité est passée en dix ans de 4 à 28 % de l'activité.

Les achats à distance représentent 28 % du tonnage et 31 % de la valeur commercialisés.

Au niveau national, la criée occupe la première place pour la commercialisation de la seiche par les navires français.
Source : FranceAgriMer-VISIOMer

Espèces principales	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Sardine	2 390	26	1,91	8	0,80
Thon germon	1 169	13	3,07	12	2,63
Merlu	1 121	12	2,64	11	2,36
Seiche	625	7	2,98	12	4,77
Anchois	456	5	0,33	1	0,73
Maquereau	298	3	0,59	2	1,97
Dorade grise	180	2	0,64	3	3,57
Calmar	168	2	1,32	5	7,85
Bar commun ou européen	147	2	1,77	7	12,04
Congre	145	2	0,27	1	1,86

Criée du Croisic

Commercialisation totale :
1 884 tonnes (0,1 %)
13,52 millions d'euros (-1,6 %)
7,18 €/kg (-1,7 %)

Quatre espèces (seiche, sole, merlu et crevette) ont vu leur volume augmenter (25 %), mais leur prix moyen reculer. Les prix moyens des araignées, tourteaux, langoustines et de la baudroie ont progressé en 2019.

La répartition des ventes n'évolue pas beaucoup sachant que les crustacés vivants sont toujours les espèces phares.

La fréquentation de la criée en nombre de navires ayant vendu au moins une fois sous la halle à marée a augmenté à nouveau avec 109 navires (+4 %).

94 acheteurs fréquentent la criée : 65 % sont des poissonniers et 35 % sont des mareyeurs. Les 33 mareyeurs achètent 42 % du tonnage et 33 % de la valeur commercialisée.

Le départ d'un poissonnier a été enregistré.

Le nombre d'acheteurs à distance diminue légèrement et s'établit à 51 (54 % des acheteurs). Les achats à distance représentent 61 % du tonnage et 54 % de la valeur commercialisés. Leur représentativité est passée en six ans de 4 à 61 % de l'activité. Ils augmentent de près de 8 % en tonnage par rapport à 2018.

Source : SAEML Loire Atlantique Pêche et Plaisance

Au niveau national, la criée occupe la première place pour la commercialisation de la crevette (bouquet) et l'araignée de mer par les navires français.
Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Espèces principales	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Langoustine	217	12	3,01	22	13,87
Araignée	213	11	0,69	5	3,24
Merlu	203	11	0,44	3	2,17
Seiche	157	8	0,69	5	4,39
Coquille Saint-Jacques	146	8	0,54	4	3,68
Crevette	81	4	1,70	13	21
Tourteau	77	4	0,41	9	5,31
Sole	72	4	1,20	9	16,67
Calmar	65	3	0,47	3	7,14
Bar	61	3	0,87	6	14,26

La pêche civelière, spécialité de l'estuaire de la Loire

L'unité de gestion de l'anguille (UGA) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise (LCV) bénéficie de 52 % du quota national de civelles*.

Un centre de stockage a été installé à Cordemais par l'organisation de producteurs OP Estuaires.

La pêche à pied professionnelle

L'administration a délivré 237 permis nationaux de pêche à pied.

228 licences générales de pêche à pied professionnelle de coquillages ont été délivrées par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* des Pays de la Loire.

Les autres licences ont concerné : coques La Baule (208) ; traict* du Croisic : (18) ; moules (36) ; palourdes (60) ; huîtres de (68) ; coques du Pouliguen (30) ; coques de Pen Be (45) ; coques autres gisements (50) ; autres animaux marins (20) ; extrait de licence moules pour salarié (1).

Sources : CRPMEM Pays de la Loire, DDTM/DML 44

Le tonnage pêché sur les gisements de Loire-Atlantique est estimé à 212 tonnes, réparti ainsi :

- 173 tonnes de coques,
- 15 tonnes de moules,
- 15 tonnes d'huîtres creuses,
- 9 tonnes de palourdes,
- 0,3 tonne de bigorneaux.

13 navires étaient utilisés en 2017 pour le transport des coquillages pêchés à pied.

Source : CRPMEM Pays de la Loire

Les structures professionnelles de la pêche

La Loire-Atlantique compte :

- Quatre coopératives maritimes d'avitaillement* « Comptoir de la mer » situées à La Turballe, Le Croisic, Saint-Nazaire et Pornic.
- Quatre groupements de gestion en charge de la gestion administrative des armements.

Le mareyage*

Le département compte une dizaine d'entreprises de mareyage*.

Source : FranceAgriMer-2015

L'aquaculture marine

Le département compte 45 établissements d'expédition et/ou purification de coquillages.

Les concessions

	Nombre de concessions accordées	Surface (ha)	Nombre de détenteurs
Nantes	312	79	83
Saint-Nazaire	488	284	95
TOTAL	**800**	**363**	**178**

Source : DGITM/DAM/SDSI

183 marins identifiés[1]
59 navires aquacoles[2] immatriculés

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Nantes	1	8	0	8	7	1	**25**
Saint-Nazaire	11	53	37	23	28	6	**158**
TOTAL	**12**	**61**	**37**	**31**	**35**	**7**	**183**

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

18 femmes

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
(2) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
Source : DGITM/DAM/SDSI

La production

L' élevage de coques dans le traict* du Croisic depuis 1975 fait de la Loire-Atlantique le premier producteur français de ce coquillage d'élevage. Son naissain provient de l'estuaire de La Vilaine. La production de la quinzaine d'entreprises concernées est très largement exportée vers l'Espagne avant transformation.

La presqu'île guérandaise regroupe également la majorité des élevages de palourdes de la région.

Le département présente aussi une production d'huîtres creuses et de moules.

Ventes à la consommation

Espèce	Quantité (tonnes)
Huîtres creuses	959
Huîtres plates	10
Moules edulis	1 527
Coques	608
Palourdes	222
TOTAL	**3 325**

83 % des huîtres creuses sont vendus sous marquage sanitaire sans affinage.

La vente directe au consommateur représente le plus gros des ventes, précédant la vente aux grossistes/revendeurs/mareyeurs.

Source : Agreste-recensement conchylicole 2012

Naissain* et demi-élevage

Moules :
9 milliards de naissains* commercialisés.

Huîtres creuses :
13 millions de naissains* et 83 tonnes en demi-élevage* vendus par les professionnels ayant leur siège dans le département.

Le transport maritime

95 navires immatriculés(1)

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage * national	Cabotage* international	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Nantes	5	0	56	1	0	0	6	**68**
Saint-Nazaire	0	9	4	1	1	0	12	**27**
TOTAL	**5**	**9**	**60**	**2**	**1**	**0**	**18**	**95**

51 navires de plus de 20 ans. 43 navires de plus de 25 mètres.

Spécialisée dans le transport maritime et le stockage de pétrole brut, la compagnie belge Euronav, armateur, opérateur et gérante de six navires sous pavillon français, a deux filiales ayant leur siège social à Nantes.
Le groupe Compagnie nationale de navigation (CNN) a cédé sa filiale Compagnie maritime nantaise (MN) au groupe havrais Sogestran. Son siège social se situe toujours à Nantes. Elle exploite six navires (cinq rouliers et un navire de recherche) et avait la gestion jusqu'en 2019, pour le compte de la Fondation Belem, du trois-mâts BELEM.
Spécialisé depuis plus de 25 ans dans le transport maritime de passagers, l'armement Finist'mer a son siège social à Nantes. Il exploite des navires dans les départements de la Manche, du Finistère et de la Loire-Atlantique.
Nantes accueille le siège de V. Ships France, filiale du leader mondial de la gestion de navires de commerce.
Le groupe Lamanage Huchet Desmars a son siège à Donges. Parmi ses navires, le JLD MAELY est un navire ravitailleur offshore qui pourra répondre aux appels d'offres liés à la construction des futurs parcs éoliens.

942 marins identifiés(2)

Par genre	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage* national	Cabotage* international	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Nantes	41	32	76	58	168	166	11	**552**
Saint-Nazaire	27	49	113	51	43	42	65	**390**
TOTAL	**68**	**81**	**189**	**109**	**211**	**208**	**76**	**942**

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Nantes	3	75	186	192	86	10	**552**
Saint-Nazaire	27	56	88	108	101	10	**390**
TOTAL	**30**	**131**	**274**	**300**	**187**	**20**	**942**

9 marins-pêcheurs étrangers,
dont 2 originaires de l'Union européenne.

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
(2) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins. Source : DGITM/DAM/SDSI

147 542 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

42 femmes

Évolution du nombre de femmes marins au commerce

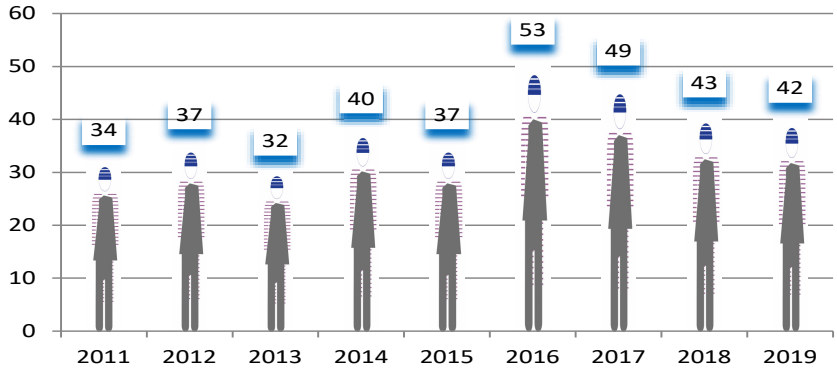

Source : DGITM/DAM/SDSI

L'activité de transport de marchandises du port de commerce de Nantes Saint-Nazaire

30,7 millions de tonnes de trafic (73 % sont des importations et 27 % des exportations).
Le trafic global a connu une baisse de 5 %. Quatrième grand port maritime français, Nantes Saint-Nazaire a assuré en 2018 plus de 9 % du trafic des sept grands ports maritimes métropolitains.

La plupart des trafics reste stable à l'exception des céréales et des flux énergétiques, qui ont connu des évolutions contrastées. Le résultat est affecté par les mouvements sociaux dus à la réforme des retraites.

Le trafic de gaz naturel liquéfié affiche pour la deuxième année consécutive un niveau record (8,6 Mt). Les importations ont progressé de 41 %.

La production et les exportations d'hydrocarbures raffinés baissent (3,9 Mt, -19 %). Les importations de charbon affichent un niveau historiquement faible (0,3 Mt).
Après sa hausse en 2018, le trafic de céréales baisse à nouveau et atteint 0,7 Mt (-28 %).

Les importations de vracs solides destinés à l'alimentation animale ont poursuivi leur progression avec près de 2 Mt, (+ 5 %).

L'activité du terminal roulier est sensiblement comparable à celle de l'an passé (0,6 Mt).
Le trafic du terminal à conteneurs de Montoir de Bretagne est en recul, à 1,8 Mt.
Les importations ont progressé de 2 % tandis que les exportations sont en recul de 10 %.

Le dynamisme régional de la filière du BTP a permis de maintenir les vracs destinés à la construction et à l'industrie. Le trafic de sable de mer reste constant à 1,2 Mt. Les importations de clinker, matière première utilisée pour la fabrication du ciment, se stabilisent à 0,3 Mt. Les exportations de ferraille de recyclage affichent un niveau sensiblement identique à l'an passé.

Les aménagements se sont poursuivis pour accompagner le développement des filières, notamment celle des énergies marines renouvelables.

Une réflexion collective a été engagée avec les acteurs du territoire pour définir la nouvelle stratégie portuaire ligérienne, dans l'objectif de faire de Nantes Saint-Nazaire le port du Grand Ouest.

Le conseil de surveillance et le conseil de développement ont été renouvelés pour la période 2019-2023 avec une représentation élargie des collectivités locales. La présidente de la Région des Pays de la Loire a été élue à la tête du conseil de surveillance. Cette configuration est inédite à l'échelle française.

Nantes Saint-Nazaire Port a également engagé une réflexion sur la future stratégie portuaire ligérienne, le projet adopté en 2015 étant arrivé à son terme.

Les 31 pilotes de la station de pilotage de la Loire ont réalisé 5 096 mouvements de navires en 2019.

Sources : Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, DGITM/DST/PTF

Nantes Saint-Nazaire, premier port de la façade atlantique, employait 511 personnes en 2015 pour près de 80 métiers.

La ligne Montoir-de-Bretagne/Vigo, qui transporte des véhicules neufs, mais aussi des remorques non-accompagnées depuis 40 ans, est devenue autoroute de la mer fin 2015. Cette reconnaissance permet d'assurer la croissance de la ligne. Son extension vers Tanger et Zeebrugge, en avril 2017, puis son renforcement, en octobre, avec une cinquième escale hebdomadaire, ont contribué à la croissance du trafic roulier (+7 %). Cinq navires rouliers assurent ce service.

Le transport multimodal (mer, fer, fleuve, oléoduc et gazoduc, route) est déjà effectif avec les liaisons ferroviaires.
Son objectif : une massification du transport.

Nantes Saint-Nazaire Port a obtenu le renouvellement de ses certifications ISO 9001 pour le management de la qualité, OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité au travail et ISO 14001 pour le management environnemental de trois de ses activités (capitainerie, accès nautiques et soutien aux navires).

L'activité du port bénéficie de Flexiloire, une ligne régulière de transport fluvial de marchandises entre Nantes/Cheviré et Montoir de Bretagne. Elle compte 240 rotations par an. Neuf liaisons complémentaires ont été mises en place.

En 2015, au sein du complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire, 8 100 salariés étaient employés dans 216 établissements ayant des activités maritimes et portuaires (gestion du port, organisation des transports, construction maritime et transports par voie d'eau), ce qui représente une hausse de 400 emplois sur trois ans.
La construction maritime représentait la moitié des emplois des activités maritimes et portuaires et un sixième de l'emploi global du complexe industrialo-portuaire. Les activités maritimes génèraient le quart de la richesse dégagée par l'ensemble des établissements du complexe.
Le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire (585 établissements sur une soixantaine de kilomètres) pèse fortement dans l'économie régionale (2 % de l'emploi régional avec 25 300 salariés et 4 % de la richesse générée dans la région).

Source : INSEE Flash 102, 07/2020

Le transport de passagers

Le port de Nantes Saint-Nazaire a accueilli deux escales de navires de croisière, avec 1 724 passagers en entrées et autant en sorties.
Source : GPM Nantes/Saint-Nazaire

Le bateau fluvial à roue à aubes MS LOIRE PRINCESSE construit par STX et Neopolia navigue sur la Loire entre Saint-Nazaire et Angers. Long de 80 mètres, il peut accueillir 96 croisièristes.

En saison, des navire de transport de passagers relient Le Croisic et La Turballe aux îles du Morbihan (Houat et Hoëdic).

Le transport de passagers sur la Loire connaît un succès important avec le Navibus (compagnie Semitan) qui propose une liaison entre le nord et le sud de Nantes. Le trafic progresse toujours avec 693 280 passagers en 2019.

La société Véolia assure également deux lignes de bacs sur la Loire (environ deux millions de passagers et un million de véhicules par an).

Source : Semitan

La plaisance professionnelle

Répartition des marins[1] identifiés
dans le département, par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Nantes	0	2	9	10	8	2	**31**
Saint-Nazaire	1	6	5	5	6	0	**23**
TOTAL	**1**	**8**	**14**	**15**	**14**	**2**	**54**

9 femmes

45 marins identifiés dans le département travaillent en navigation côtière*.

2 voiliers sont immatriculés[2] en plaisance professionnelle en Loire-Atlantique. Ils pratiquent la navigation côtière*.

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
(2) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
Source : DGITM/DAM/SDSI

La formation professionnelle maritime

Le lycée professionnel maritime Jacques Cassard de Nantes a accueilli 113 élèves en formation initiale au cours de l'année scolaire 2018/2019. Il assure des formations initiale et continue pour la pêche maritime, le commerce, la plaisance professionnelle.

Près de 43 656 heures de formation continue ont été dispensées au cours de l'année 2017/2018.

Le lycée professionnel Olivier Guichard de Guérande assure des formations initiales aquacoles.

Le site de Nantes de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) forme des officiers de la marine marchande qui visent le diplôme d'études supérieures de la marine marchande, de capitaine, capitaine 3000, officier chef quart passerelle et chef mécanicien illimité.

L'ENSM est partenaire de l'université et de l'École Centrale de Nantes pour :

« - proposer des formations d'excellence dans les domaines maritime et paramaritime,
- développer les travaux de recherche au service de l'innovation et du développement industriel,
- créer une synergie entre les différents étudiants. »

L'extraction de granulats marins

La concession du Grand-Charpentier au large de Saint-Nazaire a été autorisée par décret de 2007. Des matériaux silico-calcaires peuvent en être extraits par des dragues aspiratrices.

L'autorisation d'une durée de 20 ans porte sur un volume maximal de 0,3 million de tonnes de granulats par an. Son exploitation n'a pas débuté.

Les énergies marines renouvelables

Un parc éolien posé a été validé au large de Saint-Nazaire pour 480 MW.

Le site expérimental SEM-REV au large du Croisic a été le premier site raccordé au réseau électrique terrestre permettant de tester en conditions réelles des démonstrateurs et prototypes.
Outre l'éolienne flottante FLOATGEN installée en 2018, il accueille depuis 2019 la plateforme autonome houlomotrice WAVEGEM du consortium piloté par Gepstechno.

De multiples acteurs du département sont mobilisés en prévision du développement des énergies marines renouvelables. Parmi eux :

- Chantiers de l'Atlantique, avec à Saint-Nazaire une usine dédiée à la construction de sous-stations électriques.
- General Électric avec une usine à Montoir-de-Bretagne.
- Neopolia qui a créé une filière spécifique avec 105 entreprises et qui propose cinq solutions intégrées.
- Le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, quant à lui, aménage les infrastructures portuaires (quais, hub logistique) qui permettront le développement de la filière.

L'environnement

© DIRM NAMO

Label Pavillon bleu*

- La Baule-Escoublac et Pornichet rejoignent pour la première fois les autres communes labellisées pour une ou plusieurs plages (La Turballe, Saint-Nazaire, Saint-Brévin-les-pins, Saint-Michel-Chef-Chef, Préfailles, Pornic, La Bernerie-en-Retz).
- Le port de La Baule-Le Pouliguen a également été labellisé pour la première fois en 2019.

Classement des eaux de baignade :

57 sites d'excellente qualité, 11 sites de bonne qualité, 2 sites de qualité suffisante et 3 sites de qualité insuffisante.
Source : ministère de la Santé

12 arrêtés de fermeture et de réouverture de pêche de coquillages ont été pris au cours de l'année pour pollution bactériologique/microbiologique ou contamination phytoplanctonique.
Source : DDTM/DML 44

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

52 102 navires de plaisance immatriculés

Le département compte :

68 % de navires à moteur.
5 % de la flotte métropolitaine.

	Nombre de navires de plaisance immatriculés
Nantes	22 410
Saint-Nazaire	29 692

Navires ayant une longueur inférieure à 5 mètres :

>

61 % pour Nantes

52 % pour Saint-Nazaire

442 premières immatriculations

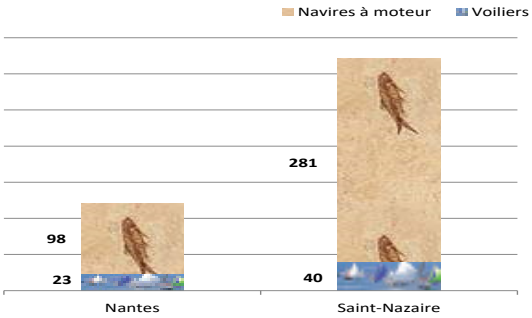

2 707 mutations de propriété

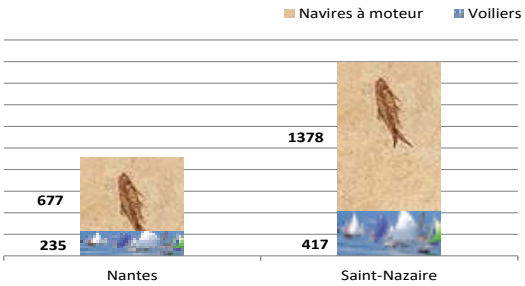

Source : DGITM/DAM/SDSI

Les permis mer

3 350 plaisanciers ont obtenu un permis côtiers, soit une hausse de 10 % par rapport à 2018.
150 extensions hauturières ont été délivrées.

23 bateaux-écoles sont agréés dans le département par la DDTM/DML.
Source : DDTM/DML 44

La fréquentation des principaux ports

Globalement, les ports de plaisance de Piriac, La Turballe, Le Croisic, La Baule-Le Pouliguen, Pornichet et Pornic comptabilisent environ 22 000 nuitées.
Source : DDTM/DML 44 - 2017

Les loisirs nautiques

Estimation du nombre de structures susceptibles de proposer des activités en mer labellisées ou affiliées à une fédération :

- 16 clubs de plongée en apnée,
- 40 structures agréées pour la plongée sportive,
- 6 clubs de pêche sous-marine,
- 40 structures avec une activité de voile, dont 16 « École française de voile ».
- 16 structures de canoë-kayak,
- 10 clubs d'aviron,
- 4 structures de kite-surf et cerf volant,
- 6 structures de surf,
- 3 clubs de longe côte,
- 4 clubs de char à voile.

Les licenciés affiliés aux clubs ne représentent qu'une infirme partie des pratiquants de loisirs nautiques.
Sources : comités régionaux d'études et de sports sous-marins, Fédération française de voile (2018), École française de voile (2018), Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf ; Fédération française de randonnée

La pêche de loisir

80 autorisations de pose d'un filet fixe* ont été délivrées par la DDTM/DML pour la pêche de loisir dans la zone de balancement des marées*. 30 d'entre elles concernent la commune de Saint-Brévin-les-Pins et 24 la commune de La Plaine-sur-Mer.
Les autres sont dispersées sur l'ensemble du littoral.
Source : DDTM/DML 44

524 autorisations pour la pêche de loisir ont été délivrées par la DIRM NAMO pour des navires de plaisance immatriculés dans le département.
Source : DIRM NAMO

Les manifestations nautiques

186 manifestations nautiques ont été enregistrées auprès de l'administration maritime en 2019.
Source : DDTM/DML 44

La sécurité maritime

854 visites de sécurité de navires professionnels français (transport et pêche) ont été effectuées par la DIRM NAMO.

Le centre de sécurité des navires des Pays de la Loire à Saint-Nazaire dispose de deux antennes en Vendée (Noirmoutier et Les Sables d'Olonne).

85 visites de sécurité de navires étrangers en escale sur le littoral ligérien ont également été réalisées dans le cadre du contrôle de l'État du port.

352 aides à la navigation (phares, bouées*, tourelles*, amers*, balises, espars*) sur le littoral ou en mer sont prises en charge par la DIRM NAMO (subdivision des phares et balises).

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de la DIRM NAMO basé à Étel a coordonné 166 opérations[1] de recherche et de sauvetage au large du département, sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique.
La SNSM, structure essentielle pour le sauvetage maritime, dispose de 48 moyens nautiques dans le département pour 6 stations (dont 4 permanentes) et 416 bénévoles.

(1) Opérations dans le département : ports et accès, bande des 300 mètres des plages, eaux territoriales

Sources : DIRM NAMO, SNSM

Vendée

Le département compte trois anciens « quartiers » des affaires maritimes : Les Sables d'Olonne, Noirmoutier et Yeu.

Le Plan Vendée maritime 2018-2023 du conseil départemental de Vendée propose une stratégie fondée sur trois axes : l'innovation, le développement et l'aménagement du territoire, l'identité maritime.

Les ports

Trois ports de pêche équipés d'une criée : Noirmoutier, Les Sables d'Olonne et Saint-Gilles-Croix-de-Vie, mais aussi neuf points autorisés pour le débarquement des produits de la pêche maritime en vue de leur première mise sur le marché, situés à Bouin, Beauvoir-sur-mer (2 points), L'Épine, La Barre de Monts, La Faute-sur-mer, L'Aiguillon-sur-mer (2 points) et Yeu.

Deux ports de commerce : Les Sables d'Olonne et Yeu dont l'activité principale est le cabotage avec le continent.

16 ports de plaisance à flot et à échouage pour une capacité de plus de 6 800 places.
Port Olonna avec 1 40 places à flot est le plus grand port du département suivi de Port La Vie avec 1 000 places, hors places visiteurs.

Source : DDTM/DML 85

La pêche professionnelle maritime

242 navires immatriculés [1] dans le département

72 % des navires sont armés en petite pêche*.

Les Sables d'Olonne	Petite pêche*	88
	Pêche côtière*	28
	Pêche au large*	14
Noirmoutier	Cultures marines pêche*	1
	Petite pêche*	76
	Pêche côtière*	4
	Pêche au large*	4
Yeu	Petite pêche*	11
	Pêche côtière*	6
	Pêche au large*	10
TOTAL		**242**

Navires actifs au moins 1 jour en 2019.
Source : DDTM/DML 85

Par âge	Moins de 5 ans	5 à 15 ans	16 à 25 ans	26 à 35 ans	Plus de 35 ans	**TOTAL**
Les Sables d'Olonne	1	22	20	55	32	**130**
Noirmoutier	2	9	15	34	25	**85**
Yeu	0	5	1	9	12	**27**
TOTAL	**32**	**36**	**36**	**98**	**69**	**242**

Par longueur	Inf à 12 m	De 12 à 16 m	De 16 à 25 m	**TOTAL**
Les Sables d'Olonne	106	6	18	**130**
Noirmoutier	79	2	4	**85**
Yeu	16	1	10	**27**
TOTAL	**201**	**9**	**32**	**242**

83 % des navires de pêche du département ont une longueur hors tout inférieure à 12 mètres.
13 % ont une longueur supérieure à 16 mètres.

L' Armement coopératif artisanal vendéen (ACAV), dont le siège est aux Sables d'Olonne, est l'armement coopératif le plus important en France.

Parmi les structures créées récemment dans le département pour armer des navires de pêche :

- La société par actions simplifiées Cap avenir pêche Noirmoutier, créée fin 2018, associe l'armement coopératif Acopan, la coopérative maritime d'avitaillement et l'organisation de producteurs OPPAN.
- La Belle Alliance créée en 2019 réunit un conserveur, un marin-pêcheur et des mareyeurs.

650 marins identifiés[1] dans le département

Répartition par genre de navigation

	Cultures marines pêche*	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	**TOTAL**
Les Sables d'Olonne	0	152	127	106	6	**391**
Noirmoutier	1	99	23	38	1	**162**
Yeu	0	19	19	59	0	**97**
TOTAL	**1**	**270**	**169**	**203**	**7**	**650**

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Les Sables d'Olonne	15	64	74	116	100	22	**391**
Noirmoutier	8	35	19	39	57	4	**162**
Yeu	4	18	20	24	29	2	**97**
TOTAL	**27**	**117**	**113**	**179**	**186**	**28**	**650**

1 femme

Évolution du nombre de femmes marins-pêcheurs

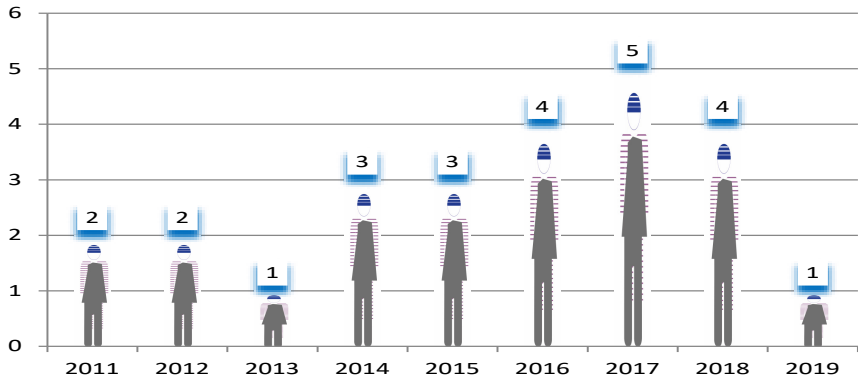

19 marins-pêcheurs étrangers, dont 10 originaires de l'Union européenne.

158 234 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

(1) Marins-pêcheurs identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins. Source : DGITM/DAM/SDSI

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Ventes enregistrées par les criées

Le résultat des criées, touchées par de mauvaises conditions météorologiques ou l'absence de certaines espèces, diminue en volume et en valeur.

Commercialisation totale :
13 055 tonnes (-10,47 %)
66,41 millions d'euros (-3,93 %)
5,09 €/kg (7,32 %)

Le département compte trois criées. L'ancien site de la criée de l'île d'Yeu est un point de débarquement. Le MAXIPLON, navire équipé de caissons réfrigérés transporte quotidiennement les produits de la mer débarqués à l'île d'Yeu vers la criée des Sables d'Olonne. 56 tonnes y ont été prises en charge par la Chambre de commerce et d'industrie en 2019 pour une valeur globale de 254 185 €, chiffres en baisse de 57 et 59 % par rapport à 2018.

Des ventes de gré à gré ont également lieu sur l'île.

Source : DDTM/DML 85

	Quantité (tonnes)	Variation 2019/2018 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2019/2018 (%)	Prix moyen (€/kg)	Variation 2019/2018 (%)
Noirmoutier	1 689	-0,73	13,32	5,77	7,89	6,58
Les Sables d'Olonne	8 224	-3,09	45,12	-5,03	5,48	-2,14
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	3 121	-28,99	7,70	-14,63	2,47	20,49

Criée de Noirmoutier

>

Commercialisation totale :
1 689 tonnes (-0,73 %)
13,32 millions d'euros (5,77 %)
7,89 €/kg (6,58 %)

Les poissons nobles sont la spécialité de cette criée qui bénéficie, en plus de la production des navires noirmoutrins, de celle de navires venant de Bretagne ou de Nouvelle-Aquitaine.

Avec un volume quasiment identique à celui de 2018, la criée de Noirmoutier est la seule du département à avoir un résultat positif puisque son chiffre d'affaires et son prix moyen augmentent, tirés notamment par la sole.

Les quatre premières espèces en tonnage représentent 53 % de la quantité et 63 % de la valeur commercialisées.

Les achats à distance ont représenté 18 % du tonnage et 17 % de la valeur commercialisés en 2018.

64 acheteurs ont fréquenté la criée, 34 professionnels (dont 12 mareyeurs) étaient agréés pour l'achat à distance.

89 navires ont vendu leur production sous la halle à marée dont l'effectif était de 12 personnes. La majorité de la production provient de fileyeurs.

Sources : CCI Vendée, DDTM/DML 85

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Sole commune	329	19	4,88	37	14,83
Congre	293	17	0,48	4	1,64
Bar commun ou européen	156	9	2,43	18	15,58
Seiche commune	116	7	0,53	4	4,57
Araignée de mer	102	6	0,17	1	1,67
Lieu jaune	67	4	0,48	4	7,16
Baudroie	59	3	0,33	2	5,59
Merlan	55	3	0,22	2	4,00
Rouget-Barbet de roche	44	3	0,35	3	7,95
Merlu	40	2	0,14	1	3,44

Criée des Sables d'Olonne

Commercialisation totale :
8 224 tonnes (-3,09 %)
45,12 millions d'euros (-5,03 %)
5,48 €/kg (-2,14 %)

Tout comme le volume, la valeur commercialisée baisse après plusieurs années de hausse ininterrompue.

Le merlu et le bar ont fait défaut, alors que le prix moyen des céphalopodes (seiche, calmar) a chuté. Le thon blanc et le rouget-barbet ont connu une année favorable.

La pêche de qualité des « senneurs danois » conforte l'attractivité de la criée des Sables d'Olonne.

Les achats à distance ont couvert 20 % du tonnage et 18 % de la valeur commercialisés en 2018.

176 acheteurs ont fréquenté la criée. 78 acheteurs (dont 59 poissonniers) étaient agréés pour l'achat à distance.

177 navires ont vendu leur production sous la halle à marée dont l'effectif était de 69 personnes. Ce sont les fileyeurs, suivis des senneurs de fond puis des chalutiers qui fournissent la majorité de la production.

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Merlu commun	1 941	24	6,57	15	3,38
Thon germon	896	11	1,99	4	2,22
Sole commune	761	9	10,57	23	13,89
Seiche commune	605	7	2,88	6	4,76
Rouget-Barbet de Roche	414	5	2,63	6	6,35
Bar commun	393	5	4,86	11	12,37
Calmar	351	4	2,46	5	7,01
Merlan	330	4	1,02	2	3,09
Baudroie	280	3	1,51	3	5,39
Maquereau commun	243	3	0,55	1	2,27

Source : CCI Vendée

Au niveau national, la criée occupe la première place pour la commercialisation du bar, du rouget-barbet et de la sole.
Source : FranceAgriMer/VISIOMer

Criée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Commercialisation totale :
3 121 tonnes (-28,99 %)
7,70 millions d'euros (-14,63 %)
2,47 € /kg (20,49 %)

La sardine représente 65 % du tonnage et 16 % de la valeur commercialisés. La sardine destinée aux conserveries à elle seule couvre 49 % des apports pour 7 % de la valeur. Le cours sur le marché de la conserve est plus faible (0,33 €/kg contre 1,60 €/kg pour la sardine fraîche).

Une saison moyenne pour la sardine a fortement pénalisé la criée. La hausse du prix moyen n'a pas permis de compenser la baisse du tonnage. La sole est la première espèce en valeur en 2019.

La majorité de la production (plus de 60 %) provient des chalutiers.

Espèces principales

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen (€/kg)
Sardine	2 023	65	1,23	16	0,61
Merlan	147	5	0,57	7	3,88
Chinchard à queue jaune	139	4	0,26	3	1,87
Merlu commun	106	3	0,35	5	3,30
Congre	104	3	0,19	2	1,83
Bar (chalut, ligne et filet)	96	3	1,28	17	13,33
Sole (perdrix, pôle, sénégalaise)	87	3	1,33	17	15,28
Maquereau commun	79	3	0,10	1	1,27
Anchois	51	2	0,05	1	0,98
Lieu jaune	44	1	0,42	5	9,55

Source : DDTM/DML 85

Une soixantaine de navires ont vendu leur production sous la halle à marée en 2018. La flottille est majoritairement composée de ligneurs-caseyeurs. Environ 100 acheteurs fréquentent la criée.

Une soixantaine achète à distance. Les achats à distance représentent 9 % de la quantité et 18 % de la valeur commercialisées.
Source : Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie-2018

La pêche à la sardine de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est inscrite à l'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel de la France.

Le mareyage*

Le département compte une quinzaine d'entreprises de mareyage.
Source : FranceAgriMer-2015

La pêche à pied professionnelle

L'administration a délivré 134 permis nationaux de pêche à pied en 2018.

212 licences de pêche à pied professionnelle de coquillages ont été délivrées par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* des Pays de la Loire en 2018.

Le tonnage est estimé à 561 tonnes.

Répartition de la production :
- 531 tonnes de palourdes,
- 15 tonnes d'huîtres creuses,
- 10 tonnes de coques,
- 4 tonnes de bigorneaux,
- 5 kilos de patelles.

Source : DDTM/DML 85

Les structures professionnelles de la pêche

La Vendée compte :

Trois coopératives maritimes d'avitaillement (sièges à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Beauvoir-sur-mer et Noirmoutier).

Trois groupements de gestion en charge de la gestion administrative des armements (l'ACAV aux Sables d'Olonne avec une antenne à Yeu, l'ACOPAN à Noirmoutier et l'ACAVIE à Saint-Gilles-Croix-de-Vie).

Deux organisations de producteurs généralistes avec 212 adhérents sont présentes en Vendée (OP Vendée et OPPAN à Noirmoutier). L'OP Estuaires a pour objet spécifique l'anguille et la civelle*, elle compte 168 adhérents. L'OP Estuaires a créé en 2019 un centre de stockage de civelles* à Beauvoir-sur-mer.

L'aquaculture marine

Le département compte deux coopératives spécialisées et un groupement coopératif de gestion aquacole. Le Comité régional de la conchyliculture* des Pays de la Loire a son siège à Beauvoir-sur-mer.

Les concessions

	Nombre de concessions accordées	Surface (ha)	Nombre de détenteurs
Les Sables d'Olonne	2 979	54	124
Noirmoutier	1 847	610	281
Yeu	26	103	2
TOTAL	**4 852**	**767**	**407**

Source : DGITM/DAM/SDSI

350 marins identifiés(1) et 236 navires aquacoles(2) immatriculés

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Les Sables d'Olonne	1	7	10	10	9	1	**38**
Noirmoutier	2	52	83	74	93	7	**311**
Yeu	0	0	1	0	0	0	**1**
TOTAL	**3**	**59**	**94**	**84**	**102**	**8**	**350**

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

52 femmes

236 navires aquacoles sont immatriculés dans le département.

(1) Marins identifiés dans le département, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
(2) Navires actifs au moins 1 jour en 2019 cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
Source : DGITM/DAM/SDSI

La production

La vente à la consommation

70 % des huîtres creuses sont vendus sous marquage sanitaire sans affinage.

Espèce	Quantité (tonnes)
Huîtres creuses	6 605
Huîtres plates	13
Moules edulis	3 786
Coques	21
Palourdes	11
TOTAL	**10 457**

Source : Agreste-recensement conchylicole 2012

Naissain* et demi-élevage

Une nappe d'eau souterraine aux qualités physico-chimiques spécifiques, naturellement riche en nutriments a permis le développement des écloseries et des nurseries en Vendée (île de Noirmoutier et secteur de Bouin.)

Sur la dizaine d'écloseries recensée en France, cinq sont implantées en Vendée. Les deux principales ont un effectif supérieur à 120 employés.

À noter la présence d'une écloserie de naissain d'ormeaux et de bigorneaux et d'une écloserie d'huîtres plates.

Une trentaine de nurseries est présente dans la région dont 85 % sur le polder de Bouin. L'activité de prégrossissement de coquillages est en plein essor.

Environ 2 milliards de naissain* d'huîtres creuses, soit 42 % du total français et 183 tonnes d'huîtres creuses de demi-élevage* sont vendus par les professionnels ayant leur siège dans le département.

13 284 millions de naissain de moules sont commercialisés, soit 31 % du total français.

La Vendée est également le premier département en terme d'échanges intracommunautaires et d'exportations de naissain d'huîtres vers des pays tiers (826 millions de naissain exportés en 2018 vers une quinzaine de destinations).

Sources : Agreste-recensement conchylicole 2012, DDTM/DML 85, SMIDAP

Élevage arénicole*

La Ferme Marine de Noirmoutier, d'une superficie de 13 hectares, est consacrée à l'élevage de vers marins (arenicola marina). Il s'agit de la seule ferme marine au monde dont la production est destinée à l'élaboration de produits de santé. Sa capacité de production est estimée à terme à 30 tonnes de vers marins par an (cf page 25).

Le transport maritime

24 navires immatriculés[1]

	Pilotage*	Navigation côtière*	Cabotage* national	TOTAL
Les Sables d'Olonne	3	20	0	**23**
Noirmoutier	0	0	0	**0**
Yeu	0	0	1	**1**
TOTAL	**3**	**20**	**1**	**24**

Seuls trois genres de navigation sont répertoriés pour les navires de transport immatriculés dans le département.

14 navires ont une longueur hors tout inférieure à 12 mètres.

Parmi les armements de transport de marchandises ayant leur siège dans le département, on peut citer Yeu Continent, Pajarola et Cie, ainsi que A2TMI (navire MAXIPLON, cf page 140) et la société de travaux maritimes et sous-marins Atlantique scaphandre.

198 marins identifiés(2)

Par genre de navigation	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage* national	Cabotage* international	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	**TOTAL**
Les Sables d'Olonne	6	3	70	4	7	7	2	**99**
Noirmoutier	0	0	15	4	2	3	3	**27**
Yeu	0	1	18	41	7	5	0	**72**
TOTAL	**6**	**4**	**103**	**49**	**16**	**15**	**5**	**198**

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Les Sables d'Olonne	0	9	16	25	34	15	**99**
Noirmoutier	0	1	8	10	8	0	**27**
Yeu	0	5	14	26	26	1	**72**
TOTAL	**0**	**15**	**38**	**61**	**68**	**16**	**198**

(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2019, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires.
(2) Marins identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.

Aucun marin étranger n'est identifié en Vendée

30 761 jours travaillés sont comptabilisés en 2019.

Source : DGITM/DAM/SDSI

6 femmes

Évolution du nombre de femmes marins au commerce

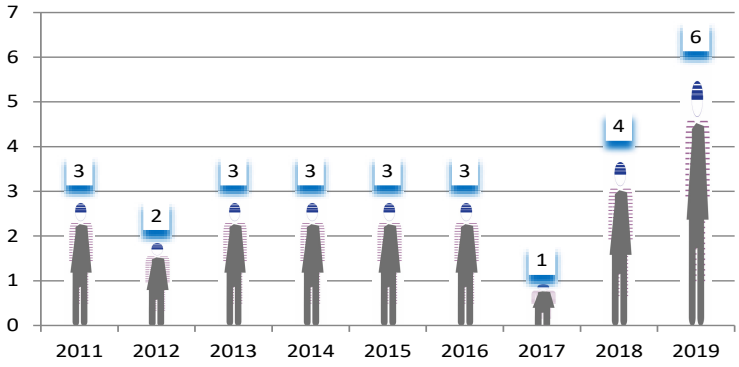

L'activité des ports de commerce

Le trafic global des ports de Vendée s'est élevé à 1 028 594 tonnes en 2019. Le million de tonnes de marchandises n'avait pas été atteint depuis 2015.

Avec 943 811 tonnes de marchandises, l'activité du port de commerce des Sables d'Olonne a augmenté de 5 % par rapport à 2018.

En 2019, 477 navires dont 132 cargos, 196 sabliers et 147 rotations CASAM pour l'avitaillement de L'île d'Yeu.

Côté importations, le sable représente toujours le premier poste (64 % des entrées et 42 % du trafic total), en hausse de 33 % par rapport à 2018. Il est suivi par le ciment (11 % des imports) et le blé bio (9 %).
Côté exportations, le blé représente 49 % des sorties (17 % du trafic total), en baisse de 13 % par rapport à 2018.
Il devance le maïs (28 % des exports). Les exportations vers l'île d'Yeu couvrent 13 % des sorties et baissent de 7 %.

Source : CCI Vendée

L' activité principale du port de l'île d'Yeu est le cabotage avec le continent.

Avec 84 783 tonnes, le trafic augmente de 1,78 %.

L'activité du navire CASAM IV de la société Pajarola et cie, qui assure l'avitaillement de l'île d'Yeu, couvre l'essentiel du trafic. La deuxième place est occupée par la régie départementale des passages d'eau en Vendée (RDPEV).

Les pilotes de la station de pilotage des Sables d'Olonne ont réalisé 489 mouvements de navires en 2019.

Le transport de passagers

Le trafic avec l'île d'Yeu, assuré par Yeu Continent et la Compagnie vendéenne a été stable et s'établit à 703 428 passagers.
Source : CCI Vendée

Hors promenade en mer, le transport de passagers est notamment pris en charge par Yeu Continent (trois navires), Compagnie vendéenne (trois navires), SEML Les Sables d'Olonne développement (traversée du chenal et port des Sables d'Olonne avec quatre navires).

La plaisance professionnelle

Répartition des marins identifiés dans le département

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	**TOTAL**
Les Sables d'Olonne	0	2	5	2	3	0	**12**
Noirmoutier	0	1	0	1	0	1	**3**
Yeu	0	0	2	0	0	0	**2**
TOTAL	**0**	**3**	**7**	**3**	**3**	**1**	**17**

Marins identifiés dans l'interrégion, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins.
Source : DGITM/DAM/SDSI

6 femmes

Parmi les 17 marins qui sont identifiés dans le département, 9 travaillent en navigation côtière*, 3 au long cours* et 5 au cabotage* international.

Aucun navire de plaisance professionnelle n'est immatriculé en Vendée.

La formation professionnelle maritime

Source : DIRM NAMO

Les écoles des pêches des Sables d'Olonne et de l'île d'Yeu, ainsi que la Maison familiale et rurale de Challans, assurent des formations initiale et continue à la pêche pour les deux premières et aux cultures marines pour la dernière.

Ces établissements ont accueilli 32 élèves en formation initiale au cours de l'année scolaire 2018/2019.

L'extraction de granulats marins

Avec un total annuel autorisé de 2,3 millions de mètres-cubes, les sites CAIRNSTRATH A et CAIRNSTRATH SN2 représentent le volume le plus important de sables siliceux extrait des concessions des Pays de la Loire.

Le site du Payré avec un volume autorisé de 350 000 m^3/an apporte une contribution complémentaire.

Les énergies marines renouvelables

Un parc éolien posé a été validé au large des îles d'Yeu et Noirmoutier.

La puissance du projet s'élève à 496 MW.

L'environnement

Classement des eaux de baignade :

72 sites d'excellente qualité, 2 sites de bonne qualité et 1 site de qualité suffisante.
Source : ministère de la Santé

Label Pavillon bleu*

7 communes labellisées pour une ou plusieurs plages : La Barre-de-Monts, La Faute-sur-mer, La Tranche-sur-mer, Longeville sur-mer, Notre-Dame de Monts, Saint-Jean-de-Monts et Talmont-Saint-Hilaire.

© DIRM NAMO

2 ports de plaisance : celui de Bourgenay et, pour la première fois, le port de plaisance de l'île d'Yeu.

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

34 915 navires de plaisance immatriculés

Le département compte :

77 % de navires à moteur.
3,5 % de la flotte métropolitaine.

	Nombre de navires de plaisance immatriculés
Noirmoutier	11 255
Yeu	3 386
Les Sables d'Olonne	20 274

Les navires ayant une longueur inférieure à 5 mètres sont de :

>

60 % pour Noirmoutier

57 % pour Yeu

52 % pour les Sables d'Olonne

408 premières immatriculations

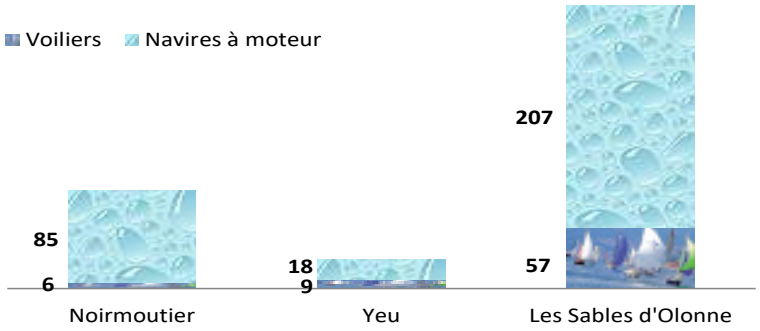

Source : DGITM/DAM/DSI

2 649 mutations de propriété

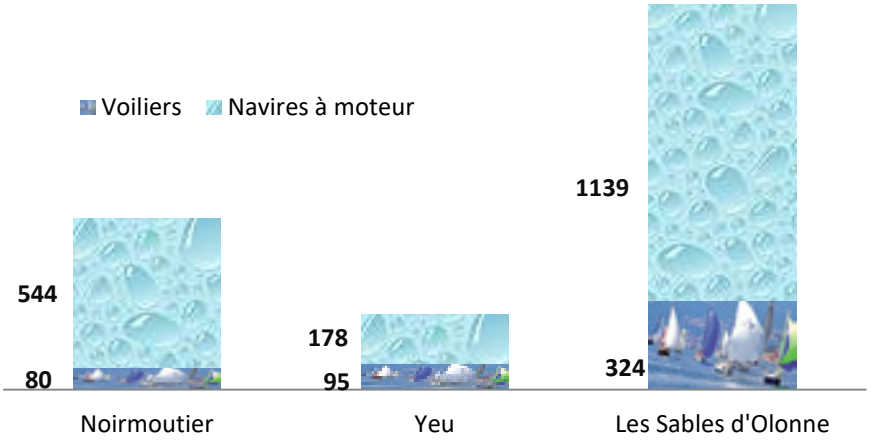

Les permis mer

17 bateaux-écoles sont agréés dans le département par la DDTM/DML.

1 592 plaisanciers ont obtenu un permis côtier et 85 une extension hauturière.

Source : DDTM/DML 85

Les loisirs nautiques

Estimation du nombre de structures susceptibles de proposer des activités en mer labellisées ou affiliées à une fédération :

- 8 structures de plongée en apnée,
- 17 structures agréées pour la plongée sportive,
- 3 clubs de pêche sous-marine,
- 35 structures avec une activité de voile, dont 9 « École française de voile »,
- 12 clubs de char à voile.
- 9 structures de canoë-kayak,
- 1 club d'aviron,
- 7 clubs de kite-surf et cerf volant,
- 26 structures de surf,
- 4 clubs de longe-côte.

Les licenciés affiliés aux clubs ne représentent qu'une infirme partie des pratiquants de loisirs nautiques. Sources : comités régionaux d'études et de sports sous-marins, Fédération française de voile (2018), École française de voile (2018), Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf, Fédération française de randonnée

La pêche de loisir

85 autorisations de pose d'un filet fixe* sont délivrées par la DDTM/DML annuellement pour la pêche de loisir dans la zone de balancement des marées*.

Source : DDTM/DML 85

531 autorisations pour la pêche de loisir ont été délivrées par la DIRM NAMO pour des navires de plaisance immatriculés dans le département.

Source : DIRM NAMO

Les manifestations nautiques

Le département accueille tous les ans une centaine de manifestations nautiques.

La dernière édition du Vendée Globe, qui se déroule tous les quatre ans, a eu lieu en 2016.

La sécurité maritime

195 aides à la navigation (phares, bouées*, tourelles*, amers*, balises, espars*) sur le littoral ou en mer sont prises en charge par la DIRM NAMO (subdivision phares et balises de Saint-Nazaire, antenne des Sables d'Olonne).

La DIRM NAMO dispose à Noirmoutier et aux Sables d'Olonne de deux antennes du centre de sécurité des navires de Saint-Nazaire (cf page 138).

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) d'Étel de la DIRM NAMO a coordonné 345 opérations[1] de recherche et de sauvetage, sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique.

La SNSM, structure essentielle pour le sauvetage maritime, dispose de 29 moyens nautiques dans le département pour 12 stations (dont 6 permanentes) et 351 bénévoles.

(1) Opérations dans le département : ports et accès, bande des 300 mètres des plages, eaux territoriales

Sources : DIRM NAMO, SNSM

ANNEXE
relative aux dispositifs de financement pour les entreprises maritimes

Plusieurs mesures d'accompagnement financier en faveur des entreprises dans les secteurs maritimes et littoraux coexistent.

Elles proviennent notamment des structures suivantes :
- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP),
- Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire,
- France filière pêche,
- Programme d'investissement d'avenir,
- Différents fonds d'investissement pour les activités maritimes et littorales.

Sites internet de référence pour les entreprises, Entreprendre en Bretagne, Reprendre en Bretagne et Entreprises en Pays de la Loire permettent de découvrir les dispositifs de financement existants.

Le site internet d'information des CCI répertorie également les différentes aides aux entreprises.

Les liens et les informations sont accessibles depuis le site internet de la DIRM NAMO/économie maritime/accompagnement financier du secteur maritime, ou les sites internet des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

GLOSSAIRE

Aires marines protégées	Espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature à long terme.
Algoculture	Culture des algues.
Amer	Objet fixe et identifiable sur la côte, servant de repère.
Arénicole	Ver qui vit dans le sable.
Armer	Doter un navire de tout ce dont il a besoin pour fonctionner : équipage, vivres, carburant, matériel de bord, etc.
Avitaillement	Approvisionnement d'un navire en marchandises nécessaires, d'une part à la vie à bord et, d'autre part à son entretien et à son fonctionnement.
Bolinche	Filet déployé en arc de cercle autour d'un banc de poissons (navire : le bolincheur).
Bouchot	Support d'élevage en forme de pieu.
Bouée	Marque flottante maintenue à une position donnée par une ligne de mouillage reliée à un corps-mort. Elle peut être passive (sans feu) ou active (avec feu).
Cabotage	Navigation maritime effectuée de port en port. On distingue le cabotage : - national : navigation couvrant une aire de moyenne étendue entre les ports de la France continentale, - international : navigation entre tous les ports du monde dans la limite du long cours.
Chalutage	Cette action désigne le chalutier traînant son filet : le chalut. On distingue le chalutage : - pélagique lorsqu'il s'agit de pêcher des poissons bleus* en pleine mer, - de fond pour la pêche des poissons blancs dans les profondeurs.
Civelle	Alevin de l'anguille européenne (moins de 12 centimètres).
Commission régionale de sécurité (CRS)	Commission administrative à caractère consultatif de la DIRM NAMO, ayant des attributions en matière de sauvegarde de la vie humaine, d'habitabilité et de prévention de la pollution.
Comité régional de la conchyliculture (CRC)	Organisme représentatif des intérêts généraux de la profession conchylicole. Les membres des professions qui, quel que soit leur statut, se livrent aux activités de production, de distribution et de transformation des produits de la conchyliculture doivent adhérer à ces comités dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.
Comité régional ou départemental des pêches maritimes et des élevages marins (CR/CDPMEM)	Organisme qui, dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes représente et encadre la profession. Les membres des professions qui se livrent aux activités de production, de distribution et de transformation des produits de la pêche maritime et des élevages marins doivent obligatoirement adhérer à ces comités, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui assurent la représentation des intérêts des marins-pêcheurs et des armements.
Conchyliculture	Élevage de coquillages comestibles.
Connaissement	Document matérialisant le contrat de transport maritime conclu entre le chargeur et le transporteur maritime.
Cultures marines pêche (CMP)	Genre de navigation concernant des navires de pêche titulaires d'un permis de mise en exploitation (PME) qui travaillent alternativement à la pêche et à l'aquaculture.

Directive cadre sur l'eau (DCE)	Cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable.
Directive cadre pour la planification de l'espace marin (DCPEM)	Planification de l'espace maritime dans le but de promouvoir la croissance durable des économies maritimes, le développement durable des espaces maritimes et l'utilisation durable des ressources marines.
Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)	Maintien ou restauration d'un bon fonctionnement des écosystèmes marins (diversité biologique conservée et interactions correctes entre les espèces et leurs habitats, océans dynamiques et productifs) permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures dans une perspective de développement durable.
Dispositif de contrôle et de surveillance (DCS)	Dispositif du ministère de la Mer dans le cadre de ses missions de police.
Document stratégique de façade (DSF)	Outil de planification stratégique des espaces maritimes et littoraux au niveau des façades maritimes.
Document d'orientation pour la gestion durable des granulats marins. (DOGGM)	Planification de l'activité d'extraction des granulats marins à l'échelle de la façade maritime.
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée.
Espar	Marque de petite dimension sur support fixe, de forme et de taille très diverses. Les matériaux utilisés sont le bois, l'acier, des composites verre-résine ou le béton.
EVP (équivalent vingt pieds)	Unité approximative de mesure des terminaux et navires portes-conteneurs basé sur le volume d'un conteneur de 20 pieds (6,1 mètres)
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée.
Filet fixe	Filet à nappes ou à poches qui ne change pas de place une fois calé dans la zone de balancement des marées et auquel on accède à pied à marée basse, pour la pêche en mer, ou filet maillant, emmêlant et trémail maintenu verticalement dans l'eau.
Fonds unique interministériel	Programme destiné à soutenir la recherche appliquée, pour aider au développement de nouveaux produits et services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme.
FranceAgriMer	Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer.
Gaz naturel liquéfié (GNL)	Gaz naturel liquéfié.
Grande pêche	Navigation concernant des navires : - de plus de 1000 tjb, - de plus de 150 tjb absents plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement, - de plus de 150 tjb dont les ports d'exploitation et de ravitaillement sont éloignés de plus de 20 jours de navigation.
Granulat marin	Extrait du sol ou du sous-sol marin utilisé pour la construction ou le maraîchage.

Houlomoteur	Qui tire son énergie de la houle.
Hydrolienne	Turbine sous-marine (ou subaquatique, ou posée sur l'eau et à demi-immergée) qui utilise l'énergie cinétique des courants marins.
ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement)	Installation qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments soumise à encadrement réglementaire stricte.
IGP (identification géographique protégée)	Signe officiel européen d'origine et de qualité qui désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires avec les caractéristiques liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule leur production, leur transformation ou leur élaboration.
Ikejime	Méthode d'abattage du poisson d'origine japonaise. Le système nerveux du poisson est neutralisé et celui-ci est vidé de son sang pour gagner en qualité. Cette pratique en assure une meilleure conservation et en développe les qualités gustatives.
Îles du Ponant	15 îles baignées soit par la Manche, soit par l'Atlantique, dont 13 dans l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest : Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, archipel des Glénan, Groix, Belle-Île-en-mer, Houat, Hoëdic, Arz, Île-aux-Moines, Yeu.
Lamanage	Assistance à l'amarrage, au désamarrage des navires ou lors de manœuvres dans les ports. Le lamaneur reste toujours en contact avec le pilote à bord du navire.
Long cours	Navigation pratiquée sur de très longues distances.
Mareyage	Activité du premier acheteur des produits de la pêche en vue de leur commercialisation pour la consommation humaine, agréé pour la manipulation des produits de la pêche.
Mémorandum de Paris (MOU)	Contrôle des navires de commerce étrangers en escale réalisé par les centres de sécurité des navires de l'État du port, pour vérifier leur conformité aux conventions internationales en vigueur.
Mytiliculture	Élevage de moules.
Naissain d'huîtres	Individus âgés de 0 à 12 mois
Natura 2000	Réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et leurs habitats naturels.
Navigation côtière	Navigation proche de la côte visible pour les marins à bord (rades, zones abritées...).
Navire à utilisation commerciale (NUC)	Navire conçu pour la plaisance, mais qui pratique une activité commerciale de transport de personnes.
OP	Organisation de producteurs.
Ospar	Convention internationale pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est.
Ostréiculture	Élevage d'huîtres.
Pavillon bleu	Créé en 1985 par l'office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, devenu Teragir en 2017, ce label environnemental garantit un environnement de qualité pour des communes balnéaires et des ports de plaisance.
Pélagique	Qui nage ou flotte en pleine mer.
Pêche au large ou hauturière	Pêche pratiquée par des navires dont la durée des sorties en mer est habituellement supérieure à 96 heures. Il s'agit de navires hauturiers de 16 à 25 mètres.

Pêche côtière	Pêche des navires, en principe de moins de 16 mètres, dont la durée des sorties est supérieure à 24 heures mais inférieure ou égale à 96 heures.
Permis d'armement	Acte authentique de constitution de l'armement administratif d'un navire qui atteste de la composition de l'équipage et des conditions d'emploi. Il a remplacé le rôle d'équipage depuis le 01/01/2018. La notion de rôle d'équipage (ENIM) disparaît au profit de la déclaration sociale.
Petite pêche	Pêche pratiquée par des navires ne s'absentant du port que pour une durée inférieure ou égale à 24 heures.
Permis de mise en exploitation (PME)	Plan de mise en œuvre de l'action communautaire pour le milieu marin dans les eaux européennes.
Pescatourisme	Embarquement de passagers à bord d'un navire aquacole ou armé à la pêche afin de faire découvrir le métier de marin-pêcheur ou d'aquaculteur et le milieu marin.
Pilotage maritime	Assistance donnée au capitaine par un personnel (les pilotes) commissionné par l'État pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports, rades et eaux maritimes des fleuves et canaux. Il est obligatoire pour tous les navires. Le pilote est rattaché à un port précis. Le navire pilote est appelé pilotine.
Plan d'action pour le milieu marin (PAMM)	Outil de mise en œuvre de la directive cadre pour le milieu marin.
Poisson bleu	Poisson pélagique « de haute mer » tel que le thon, le maquereau, la sardine, l'anchois. Il s'oppose au poisson blanc ou benthique qui vit au fond des mers.
Pôle de compétitivité	Rassemblement sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations. Autres partenaires associés : pouvoirs publics, nationaux et locaux. Objectif : renforcer la compétitivité de l'économie française et développer la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs.
Polyculture	Culture de plusieurs espèces dans une même exploitation.
Programme d'investissement d'avenir	Ex « Grand emprunt » national de 35 milliards d'euros lancé en 2010 pour financer de nouveaux programmes d'investissement dans des secteurs d'avenir.
Remorquage	Traction d'un navire ou autre bâtiment de mer, le remorqué, par un autre navire, le remorqueur. On distingue le remorquage : • portuaire : les opérations sont effectuées sous la direction du navire remorqué, • de haute mer, sous la direction du navire remorqueur. Le remorquage peut être national, côtier ou international.
Rendement maximum durable (RMD)	La plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire en moyenne et à long terme d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction.
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	Document de planification qui fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau, des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau.
Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)	Système qui utilise des moyens de télécommunication pour la recherche et le sauvetage en mer et la prévention des accidents maritimes.

Total admissible de capture (TAC)	Total admissible de capture fixé par le conseil des ministres de l'Union européenne pour les espèces qu'il est nécessaire de protéger contre le risque de surexploitation. Le TAC est réparti entre les États membres (quota).
Tourelle	Marque de balisage sur support fixe. D'aspect plus massif que l'espar, elle est en général réalisée en maçonnerie ou, plus récemment, en béton armé. La tourelle peut être « active » ou « passive » en fonction de son équipement (élément lumineux).
Traict du Croisic	Zone humide où la mer pénètre sur les communes du Croisic, Batz-sur-mer, La Turballe et Guérande. Elle permet une rétention d'eau salée nécessaire à la culture des moules, palourdes, huîtres et essentiellement de coques.
Unité de gestion de l'anguille (UGA)	Habitat naturel de l'anguille dans les bassins hydrographiques continentaux, y compris les zones colonisables par l'espèce et celles qui lui sont accessibles après équipement des ouvrages faisant obstacle à son passage, dans les zones estuariennes et dans les aires maritimes de répartition de l'espèce. Leurs limites sont fixées par arrêté du préfet de région, après avis du comité de gestion des poissons migrateurs des bassins concernés (COGEPOMI).
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Dispositif permettant l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base de l'expérience professionnelle salariée ou non et/ou bénévole et/ou volontaire. L'expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury (UCEM).
Zone de balancement des marées ou estran	Zone alternativement couverte et découverte par la mer limitée par ses deux niveaux lorsqu'ils sont à leur maximum.
Zone de protection spéciale (ZPS)	Zone dans laquelle sont prises des mesures effectives de gestion et de protection de type réglementaire ou contractuel, dont la liste est communiquée à l'Union européenne. Ces zones sont intégrées au réseau Natura 2000.
Zone spéciale de conservation (ZPC)	Site d'importance communautaire désigné par les États par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné.

ACRONYMES DES PRINCIPAUX SERVICES ADMINISTRATIFS

APB	Armement des phares et balises
ARS	Agence régionale de santé
CACEM	Centre d'appui aux contrôles de l'environnement marin
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNSP	Centre national de surveillance des pêches
CROSS	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage
CSN	Centre de sécurité des navires
CRS	Commission régionale de sécurité
DAM	Direction des affaires maritimes
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDTM/DML	Direction départementale des territoires et de la mer/délégation à la mer et au littoral
DEB	Direction de l'eau et de la biodiversité
DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRM	Direction interrégionale de la mer
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENIM	Établissement national des invalides de la marine
ENSAM	École nationale de sécurité et de l'administration de la mer
ENSM	École nationale supérieure maritime
LPM	Lycée professionnel maritime
MSA	Mutualité sociale agricole
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MTE	Ministère de la Transition écologique
OFB	Office française pour la biodiversité
SDSI	Sous-direction des systèmes d'information
SSGM	Service de santé des gens de mer
UCEM	Unité des concours et examens maritimes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO)
2 boulevard Allard, BP 78749
44187 NANTES CEDEX 4

Tél. : 33 (0) 2 40 44 81 10
Fax : 33 (0) 2 40 73 33 26

dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/